XXVII. 32

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
1
29 - C
4
ROMA

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

PAR J. C. L. SIMONDE SISMONDI,

Des Académies italienne, de Wilna, de Cagliari, des Georgofili, de Genève, etc.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez H. NICOLLE, rue de Seine, n.° 12, hôtel de la Rochefoucault.

M. D. CCC. IX.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

CHAPITRE XXIII.

Guerre de Sicile. — Grandeur et décadence de la république de Pise. — Mort cruelle du comte Ugolino. — Nouveaux troubles à Florence.

1282—1292.

Le massacre de Sicile n'avoit enlevé au roi Charles que quatre mille de ses soldats françois; c'étoit un affront qui devoit l'exciter à la vengeance plutôt qu'une défaite, et la perte qu'il venoit de faire n'étoit pas d'assez haute importance pour qu'il n'eût pas de moyens de s'en relever. S'il est vrai qu'il eût rassemblé dix mille cavaliers, et un nombre proportionné de fantassins, pour porter la guerre dans le Levant; si dans ses vastes projets il embrassoit la conquête de tout l'empire des Grecs, il semble que les mêmes

forces qu'il avoit déjà réunies, auroient dû lui donner les moyens de soumettre en peu de jours une province rebelle, où rien n'étoit encore préparé pour la résistance; où l'on ne pouvoit lui opposer ni arsenaux, ni armée, ni trésor, ni gouvernement établi, ni généraux expérimentés; où l'on n'avoit enfin pour défense que la haine profonde qu'il inspiroit, et la crainte de ses vengeances. Mais des passions qui remuent une nation toute entière; des passions qui lui donnent un seul esprit, une seule vie, un seul intérêt devant lequel tous les autres s'effacent; des passions qui ne laissent plus calculer ni les efforts ni les sacrifices, donnent à un peuple bien plus de moyens de résistance que ne sauroient faire la prévoyance d'un gouvernement régulier, et l'action uniforme et toujours soumise au calcul de la discipline militaire. La Sicile ne fut jamais soumise; elle résista aux efforts soutenus, aux efforts combinés du roi Charles, du pape, du roi de France, de tous les Guelfes d'Italie, et à la fin du roi d'Aragon lui-même, qui, pour faire avec l'église sa paix particulière, s'engagea dans une ligue honteuse avec ses propres ennemis. La maison d'Anjou s'épuisa par d'inutiles efforts pour reconquérir un royaume qui lui avoit appartenu; pendant qu'elle combattoit, l'Italie, dont elle avoit

menacé la liberté, recouvra son indépendance; elle en abusa même peut-être, puisqu'elle profita de ce qu'aucun grand intérêt ne la réunissoit plus, de ce qu'aucun danger commun ne la menaçoit, pour s'abandonner aux guerres de ville à ville, et aux violences des factions.

Cependant, si la Sicile n'avoit pas été séparée des États de Charles par un bras de mer, elle ne lui auroit probablement pu opposer aucune résistance. Une armée vengeresse seroit arrivée devant Messine et devant Palerme, peu de jours après le massacre des François; elle auroit trouvé le peuple épuisé par ses propres fureurs, et déjà livré au repentir qui ne se manifeste jamais en lui avec plus d'unanimité qu'au moment où il se repose après ses premiers excès.

Avant que la défense de la Sicile fût organisée, avant que Charles eût pu faire passer aucunes troupes au-delà du Phare, comme aussi avant que Pierre d'Aragon eût paru avec son armée, les habitans de Palerme envoyèrent au pape des religieux, pour implorer, par son entremise, leur grâce auprès de Charles. Ces envoyés, introduits dans le consistoire, se jetèrent à genoux, et répétèrent trois fois ces seules paroles des litanies consacrées par l'église: *Agneau de Dieu qui* 1282.

enlèves les péchés du monde, aie pitié de nous! Martin IV, dont l'indignation égaloit au moins celle de Charles, se leva, et, pour toute réponse, il répéta aussi trois fois ces paroles de la passion : *Salut, roi des Juifs, disoient-ils, et ils lui donnoient un soufflet.* Il fit ensuite sortir les religieux de sa présence, sans leur permettre d'ajouter un seul mot (1). Les habitans de Messine, de leur côté, essayèrent de fléchir la colère de Charles; mais le roi leur fit répondre que jamais il ne leur accorderoit aucune condition; que leurs vies et celles de leurs enfans étoient dévouées comme celles de traîtres à l'église et à la couronne, et que désormais leur seule pensée devoit être de se défendre, s'ils le pouvoient.

Cependant il s'écoula quelque temps avant que la flotte et l'armée du roi, qui s'étoient rassemblées à Brindes, pour l'expédition contre la Grèce, fussent prêtes à mettre à la voile. Charles lui-même se rendit à Brindes, et il y donna rendez-vous aux troupes auxiliaires que lui envoyoient les villes guelfes de Toscane et de Lombardie. Il fit avancer ensuite son armée par la route de terre jusqu'à

(1) *Giacchetto Malespini Storia Fiorent.* c. 210, T. VIII, p. 1030. — *Giov. Villani*, L. VII, c. 62, p. 279.

l'extrémité de la Calabre, et lui-même il s'embarqua pour aller la rejoindre à Reggio. Ce ne fut que le 6 juillet qu'il arriva devant 1282.
Messine avec cent trente galères ou gros navires, et qu'il put transporter ses troupes de terre de l'autre côté du détroit. Il avoit avec lui cinq mille gendarmes et un corps considérable d'infanterie (1) Les Siciliens n'avoient point d'armée à opposer au roi; mais ils n'étoient pas complètement dépourvus de vaisseaux. Ceux que Charles avoit fait préparer pour son expédition en Grèce, à Palerme, à Syracuse et dans les autres ports de l'île, étoient tombés entre les mains des révoltés; les bois de construction rassemblés dans les chantiers de Messine furent aussi saisis par eux, et employés à la défense de la ville; on s'en servit pour suppléer aux murailles abattues, par des palissades et des bastions de bois, forts seulement en raison du courage de ceux qui les défendoient.

Pendant que les habitans de Messine repoussoient avec vaillance les attaques journalières de Charles, Giovanni de Procida, suivi des syndics et procureurs de toutes les

(1) Les historiens du treizième siècle ne donnent presque dans aucune occasion le nombre des gens de pied; ils les regardent comme trop peu importans pour en tenir compte avec exactitude.

1282. villes de Sicile, fit un nouveau voyage auprès du roi Pierre d'Aragon, pour solliciter son secours. Il le joignit à Ancolle, port du rivage d'Afrique. L'expédition de Pierre contre les Maures avoit mal réussi; cependant il avoit préféré laisser les Siciliens exposés pendant plusieurs mois à toutes les vengeances de Charles, jusqu'à ce qu'il se crut assuré des évènemens, plutôt que de se compromettre avec un monarque qu'il redoutoit. Mais il jugea, d'après le récit de Procida, que les Siciliens étoient désormais engagés assez avant dans leur rebellion, pour qu'il n'y eût plus pour eux aucun moyen de reculer; en conséquence, il embarqua son armée pour passer en Sicile, et il arriva devant Trapani le 30 août 1282 (1).

Tous les barons de l'île se rassemblèrent à Palerme pour y recevoir leur nouveau roi; ils s'empressèrent de le faire couronner par l'évêque de Ceffalù, et de prêter serment de fidélité entre ses mains. Cependant, ils comparoient avec une extrême inquiétude la foiblesse de son armée et la force de celle de Charles; ils prévoyoient que si Messine étoit prise par les François, l'île entière

(1) *Barthol. de Neocastro Hist. Sicula*, c. 45, p. 1050. — *Giovanni Villani*, L. VII, c. 68, p. 283.

seroit bientôt soumise, et ils venoient d'être informés que les vivres manquoient tellement dans cette ville, qu'elle ne pourroit pas tenir plus de huit jours encore. Heureusement que le roi d'Aragon avoit conduit avec lui une flotte composée uniquement de galères armées en guerre et prêtes au combat, et que cette flotte étoit commandée par le marin le plus habile et le plus fortuné de son siècle, Roger de Loria, gentilhomme calabrois qui avoit quitté son pays lorsque les François en avoient fait la conquête. Charles, au contraire, ne s'attendoit point à trouver d'ennemis sur la mer, et il n'avoit pris avec lui que des vaisseaux de transport et des galères désarmées; du moins c'est avec ce prétexte que les historiens guelfes excusent la foiblesse vraiment étrange de sa marine. Roger de Loria rassembla soixante galères légères, tant de Sicile que de Catalogne, pour aller occuper le détroit, et empêcher qu'on n'apportât des vivres à l'armée françoise. En même-temps Pierre fit avancer lentement ses troupes vers Messine, et il envoya trois chevaliers catalans porter à Charles la lettre suivante et le défier (1). 1282.

« Pierre, roi d'Aragon et de Sicile, à toi

(1) *Nicolai Specialis Historia Sicula*, L. I, c. 17, p. 936.

1281. » Charles, de Jérusalem roi et de Provence » comte.

» Nous te signifions notre arrivée en l'île » de Sicile, royaume qui nous a été adjugé » par l'autorité de sainte-église, de mes- » sire le pape et des vénérables cardinaux, » et te commandons qu'après avoir vu cette » lettre, tu aies à partir de l'île de Sicile, » avec tout ton pouvoir et toute ta troupe; » sachant que si tu ne le fais, tu verrois in- » continent à ton dommage, nos chevaliers et » nos fidèles attaquer ta personne et tes » soldats. »

Charles, le plus orgueilleux monarque de la chrétienté, et celui peut-être qui jusqu'à cette époque avoit été le plus puissant, frémit de rage lorsqu'il reçut une pareille lettre d'un petit prince qu'il ne croyoit pas fait pour se mesurer avec lui. Il lui envoya en réponse la lettre suivante :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de » Jérusalem et de Sicile, prince de Capoue, » comte d'Anjou, de Forcalquier et de Pro- » vence, à toi Pierre, d'Aragon roi et de » Valence comte.

» Nous nous émerveillons fortement de » voir comment tu as eu l'audace de venir » ès royaume de Sicile, à nous adjugé par » l'autorité de sainte-église romaine; aussi

» te commandons qu'au vu de notre lettre 1282.
» tu aies à te partir de notre royaume de
» Sicile, comme un mauvais traître de Dieu
» et de sainte-église. Et si ce tu ne fais, nous
» te défions comme notre ennemi et traître
» envers nous. Incontinent tu nous verras
» venir en ton dommage; car nous et notre
» armée désirons moult te voir avec les gens
» que tu as conduit (1). »

Mais Charles ne put pas soutenir l'orgueil qu'il annonçoit dans cette lettre; son amiral, Henri de Mari, vint lui déclarer qu'il étoit averti de la prochaine arrivée de Roger de Loria, et qu'il n'avoit pas de moyens pour lui opposer aucune résistance, parce que ses gros vaisseaux ne pouvoient manœuvrer dans le détroit, et qu'ils étoient de plus tous désarmés. On étoit parvenu aux jours orageux de l'équinoxe; la Calabre ne leur présentoit aucun port assez sûr pour qu'ils pussent s'y retirer; et si la flotte de Charles étoit brûlée par l'ennemi, son armée ne pouvoit éviter de périr ensuite par la famine. La nécessité

(1) Les historiens latins qui, dans ce siècle, ont toujours écrit avec beaucoup plus de prétention que les italiens, ont délayé ces lettres en une déclamation ampoulée de deux ou trois pages. *F. Franc. Pipini Chronic.* L. III, c. 15 et 16, p. 689-693. Nous les avons prises de *Malespini*, c. 212, p. 1033; et de *Giovanni Villani*, L. VII, c. 70, 72, p. 285.

1282. étoit impérieuse sans doute, puisqu'un monarque si fier, si irrité, un monarque auquel on n'avoit jamais reproché de manquer de courage, fut contraint d'y céder: cependant elle est pour nous inexplicable. En trois jours l'armée françoise repassa le détroit, et le quatrième jour, 28 de septembre, Roger de Loria parut devant le Phare de Messine, et s'empara de vingt-neuf galères françoises, qui ne lui opposèrent aucune résistance. Il s'avança ensuite vers la Catona et Reggio de Calabre; toutes les galères et les transports du roi, au nombre de quatre-vingts, étoient amarrés à la plage; il y fit mettre le feu en présence de Charles, qui ne pouvoit les défendre. Celui-ci, comme il voyoit l'incendie de sa flotte, rongeoit de rage le sceptre qu'il portoit à la main, et s'écrioit: « Ah Dieu! Dieu! moult » m'avez-vous offert à surmonter! Je vous prie » que la descente se fasse tout doucement (1).»

Il sembloit à Charles, que ses flottes et son armée, instrumens qu'il étoit accoutumé à faire agir avec tant de facilité, se refusoient tout-à-coup à la main qui les dirigeoit. Il se voyoit vaincu, sans avoir encore pu comprendre quelle force employoit contre lui son ennemi, sans avoir même pu combattre; aussi étoit-il

(1) *Giovan. Villani*, L. VII, c. 73 et 74, p. 286.

impatient d'en appeler à sa propre valeur, de se charger lui-même du soin de sa vengeance, au lieu de la confier au bras de ses soldats, ou de la faire dépendre de l'inconstance des élémens. Après avoir quitté la Sicile, il écrivit au roi Pierre, pour l'inviter à décider, par un combat privé et soumis au jugement de Dieu, leurs droits et leur querelle. Il proposa que cent chevaliers combattissent contre cent chevaliers, à Bordeaux, sous la garantie du roi d'Angleterre, à qui cette ville appartenoit; les deux rois devoient être chacun à la tête de leur petite troupe, et devoient promettre de faire dépendre le sort de la Sicile, de l'issue du combat. Pierre d'Aragon, auquel il importoit de gagner du temps pour affermir son autorité en Sicile, et achever ses préparatifs de défense, accepta cette proposition avec joie, d'autant plus que, comme il avoit moins de sujets, moins de troupes et moins de trésors, il étoit trop heureux de combattre d'égal à égal, avec un aussi puissant ennemi. Les deux rois s'engagèrent à se trouver à Bordeaux, le 15 mai 1283; et ils consentirent, s'ils manquoient au rendez-vous, non-seulement à perdre tout droit à la Sicile, mais encore à être dépouillés de leurs États héréditaires, et honnis de toute assemblée de 1282.

1282. nobles et de chevaliers, comme des traîtres et des hommes sans honneur (1).

Les préparatifs de ce combat judiciaire, éloignèrent pour quelque temps, les rois rivaux des royaumes de Sicile et de Pouille; ce qui rendit une apparence de paix à ces provinces. Assez d'autres en Italie étoient, à cette époque, dévastées par la guerre; en effet, ce fut cette année même, qu'éclata la querelle entre les deux puissantes républiques de Gênes et de Pise; querelle qui devoit occasionner à l'une et à l'autre, une perte immense et de richesses et de soldats.

La république de Pise avoit été forcée par les Florentins, en 1276, à rappeler tous ses exilés; mais dans cette occasion, sa soumission à la volonté de ses ennemis, avoit été un avantage pour elle. Les nobles rappelés dans son sein y avoient vécu en paix; et tel étoit dans ce siècle la simplicité des mœurs privées et l'économie des plus riches citoyens, qu'il suffisoit à une ville, de jouir du repos pendant quelques années pour voir doubler ses revenus; et pour se trouver en quelque sorte embarrassée de ses richesses. Les Pisans ne connoissoient ni le luxe de la table, ni celui

(1) *Bartholom. de Neocastro Historia Sicula.* T. XIII, c. 54, p. 1067.

des ameublemens, ni celui d'un nombreux 1282.
domestique ; cependant leur fertile territoire produisoit chaque année de riches récoltes; ils étoient à la fois propriétaires et souverains de presque toute la Sardaigne, de la Corse et de l'île d'Elbe ; ils avoient établi des colonies à Saint-Jean d'Acre et à Constantinople, et leurs factories dans ces deux villes, exerçoient le commerce le plus étendu avec les Sarrasins et avec les Grecs. Aussi ne falloit-il rien moins que des revenus comme les leurs, pour subvenir aux frais immenses des guerres maritimes, et pour réparer la ruine qui accompagnoit toujours la défaite de chaque faction, lorsque les biens des vaincus étoient confisqués, et leurs maisons livrées au pillage. Cependant, comme durant la guerre on n'avoit point anticipé sur les revenus à venir, la paix accumuloit de nouveau les fortunes, et réparoit en peu d'années le dommage causé par les fléaux passés. Pise comptoit à cette époque parmi ses citoyens, des seigneurs qui, par leurs titres, leurs richesses et le nombre de leurs vassaux, auroient pu se ranger à côté des souverains de l'Italie. Le juge de Gallura, le juge d'Arborea, le comte Ugolino, le comte Fazio, le comte Nieri, et le comte Anselme, avoient chacun

1282. une petite cour, et même une petite armée (1). Les Pisans s'enorgueillissoient de la pompe de tant de seigneurs qui se faisoient gloire d'être leurs concitoyens. Ils ne pouvoient souffrir la rivalité des Génois, qui, partageant leurs établissemens dans le Levant, s'enrichissoient comme eux par le même commerce, et qui leur disputoient la souveraineté des îles de la Méditerranée (2). Quoique l'un et l'autre peuple fussent, à cette époque, gouvernés par le parti gibelin, ils ne pouvoient réprimer leur haine. Les Pisans paroissent avoir été les premiers à provoquer les hostilités.

Les pirateries du juge ou seigneur de Ginerca en Corse, occasionnèrent la première rupture. Les Génois, comme protecteurs de la ville de Bonifazio, voulurent les réprimer; au mois de mai 1282, ils envoyèrent en Corse quatre galères avec deux cents chevaliers et cinq cents soldats. Le juge, après avoir été battu par cette petite armée, vint à Pise, implorer les secours de la république, dont il se reconnut vassal. Les Pisans le prirent en effet sous leur protection; ils

(1) *Giov. Villani*, L. VII, c. 83, p. 293. — Les quatre derniers étoient de la famille de Ghérardesca.

(2) *Caffari Annales Genuenses*, L. X, T. VI, p. 579.

sommèrent les Génois de cesser de le mo- 1282.
lester, et ils firent passer quelques troupes en Corse pour l'aider à se défendre.

D'autres actes d'hostilité aigrirent encore les deux peuples l'un contre l'autre. Une galère génoise qui revenoit de la guerre de Sicile, fut saisie sans provocation par les Pisans; les Génois qui habitoient à Saint-Jean d'Acre furent attaqués par les bourgeois de cette ville, que les Pisans excitoient; ils furent chassés de leur quartier; leurs magasins furent pillés, et leurs maisons brûlées (1).

Après avoir inutilement demandé une satisfaction par leurs ambassadeurs, les Génois se déterminèrent à se la procurer par les armes. Cependant les deux peuples parurent longtemps se provoquer et s'éviter ensuite, comme par une espèce de jeu, sans en venir sérieusement aux mains. Sans doute qu'ils vouloient de part et d'autre accoutumer leurs chiourmes aux manœuvres militaires, et rassembler leurs matelots épars sur toutes les mers au service du commerce, avant d'exposer l'honneur de leurs armes, et peut-être le sort de leurs républiques dans un combat général.

A la fin d'août, Nicolas Spinola se présenta

(1) *Giov. Villani*, L. VII, c. 83, p. 293.—*Caffari Annales Genuenses*, L. X, p. 577.—*Uberti Folietæ Genuens. Historiæ*, L. V, p. 382.

1282. devant la bouche de l'Arno avec vingt-six galères, et il se retira dès que les Pisans sortirent, avec trente galères, pour lui donner la chasse. Huit jours après, l'amiral pisan, Ginicello Sismondi, mit à son tour à la voile pour chercher les Génois chez eux. Il s'avança jusqu'à Porto Venere, sans rencontrer leur flotte; et, après avoir livré au pillage ce port et la campagne voisine, comme il se retiroit, il fut assailli, le 9 septembre, par une tempête, qui fit échouer la moitié de ses vaisseaux entre Viareggio et le Serchio (1).

Les Génois ne pouvoient s'attribuer aucune part au désastre de Ginicello; aussi redoublèrent-ils d'efforts pour se mettre en état de soutenir la guerre d'une façon plus glorieuse. Ils nommèrent une *Credenza*, ou conseil de confiance, composé de quinze membres, auquel ils attribuèrent un pouvoir absolu sur toutes les affaires maritimes. Ils mirent un embargo sur tous les vaisseaux marchands, afin que la république pût faire usage pour la guerre, ou de la chiourme, ou des navires eux-mêmes; enfin, pour ne pas permettre que l'honneur national fût compromis par de

(1) *Guido de Corvaria Fragment. historiæ Pisanæ.* T. XXIV, p. 690. — *Ubertus Folieta Hist. Genuens.* L. V, p. 383. *Ap. Grævium.* T. I.

trop foibles escadres, ils déclarèrent que désormais ils ne considéroient point comme amiral un marin qui commanderoit moins de dix vaisseaux, et qu'ils ne lui laisseroient point déployer l'étendard de saint George. La Credenza fit ensuite mettre en construction cent vingt galères nouvelles, savoir cinquante dans les chantiers de la ville, et le reste dans les ports des deux Rivières. 1282.

Il y avoit à Pise et à Gênes, jusque vers le milieu de cette guerre, un usage singulier, qu'avoit entretenu l'orgueil de ces deux peuples, et leur désir de se surpasser à force ouverte, plutôt que par des ruses qu'ils méprisoient. Chaque république envoyoit chez l'autre un notaire avec quatre explorateurs, et leur donnoit ouvertement la commission de rendre compte à leur patrie des projets et des efforts de ses ennemis. Les Pisans, avertis officiellement par leurs explorateurs du nombre des galères qu'on avoit mises en construction à Gênes, ordonnèrent qu'on en construisît chez eux un nombre égal; en même-temps ils choisirent pour leur amiral Rosso Buzzacherini, de la famille Sismondi, comme son prédécesseur (1).

(1) *Ubertus Folieta*, L. V, p. 384. — *Annales Genuenses*, L. X, p. 580. — *Guido de Corvaria Fragm. Pisan. Hist.* p. 690. — *Marangoni Hist. Pisan.* p. 558.

1283. Cependant l'année 1283, comme la précédente, fut employée à une espèce de tournois maritime, où aucun coup important ne fut porté de part et d'autre, et où il n'y eut de remarquable que l'immensité des forces déployées par les deux peuples. On vit les Pisans s'avancer une fois avec soixante-quatre galères jusque proche du port de Gênes, tandis qu'il sortit de ce port soixante-dix vaisseaux génois pour les rencontrer. Mais après que les deux flottes furent restées en présence quelque temps, leur égalité de forces leur faisant peut-être redouter à toutes deux de se mesurer, elles se retirèrent de part et d'autre sans combat (1). On a peine à comprendre comment deux villes seulement, qui se faisoient la guerre, pouvoient armer pour leur querelle des flottes égales à peu près à celles avec lesquelles se mesureroient aujourd'hui les deux plus puissantes nations de l'univers.

1284. En 1284, les Pisans et les Génois se sentirent enfin assez exercés, et assez maîtres de toutes leurs forces, pour désirer également de terminer la guerre par des batailles plus sanglantes et plus décisives. Les Pisans nommerent pour leur amiral Guido Jacia, et ils

(1) *Marangoni*, p. 561, 562. — *Ubertus Folieta*, L. V, p. 385, 386. — *Caffari Annal. Genuens.* L. X, p. 581-585.

le chargèrent d'escorter, avec vingt-quatre 1284.
galères, le comte Fazio, qu'ils envoyoient en Sardaigne avec quelques troupes et de l'argent pour en lever d'autres. Le vaisseau qui portoit le comte Fazio, s'étant écarté des autres, fut rencontré dans les mers de Sardaigne par une flotte génoise de vingt-deux galères, sous la conduite d'Henri de Mari. Il fut pris presque sans combat, et les Génois le brûlèrent lorsqu'ils virent la flotte pisane qui faisoit force de voiles pour les joindre. Le combat s'engagea ensuite, le 1.er mai, entre ces deux flottes, de forces à peu près égales, et il se soutint pendant long-temps avec une perte considérable, mais qui paroissoit aussi grande d'une part que de l'autre. Enfin, un vaisseau pisan ayant été coulé à fond, et trois autres si endommagés, qu'après s'être retirés du combat, ils périrent en pleine mer, la victoire se déclara pour les Génois; huit galères furent prises et conduites à Gênes avec quinze cents prisonniers, et de la flotte de Pise, il ne rentra que douze vaisseaux, encore à grand'peine, dans le port (1).

(1) *Guido de Corvaria Fragment. Hist. Pisan.* T. XXIV, p. 691. — *Marangoni Chronic. di Pisa*, p. 563. — *Giovanni Villani*, L. VII, c. 90, p. 298. — *Ubertus Folieta Genuens. Hist.* L. V, p. 387. — *Caffari Annales Genuens.* L. X, p. 586.

1284. Mais, loin de se laisser décourager par leur défaite, les Pisans redoublèrent d'efforts pour en tirer vengeance. Ils choisirent pour podestat Alberto Morosini de Venise, qui avoit acquis dans sa patrie la réputation d'un habile marin; ils lui joignirent, comme capitaines de leur flotte, le comte Ugolin de la Ghérardesca et Andreotto Saracini. Le trésor public étoit presqu'épuisé par tous les armemens précédens; mais tous les gentilshommes pisans s'encouragèrent à faire avec leurs fortunes privées un généreux effort pour recouvrer l'honneur de leur patrie. Les Lanfranchi, famille alors la plus nombreuse de Pise, armèrent onze galères; les Gualandi, les Lei et les Gaetani en armèrent six, les Sismondi trois, les Orlandi quatre, les Upezzinghi cinq, les Visconti trois, les Moschi deux; d'autres familles se réunirent pour en armer une. Ce généreux dévouement créa une flotte de cent trois galères, qui mit en mer au mois de juillet, et vint en parade devant le port de Gênes. Là, les Pisans provoquèrent les Génois à sortir pour venir les combattre, et ils lancèrent contre le port plusieurs flèches d'argent. C'étoit une bravade assez usitée entre ces deux peuples, qui sans doute, de cette manière, entendoient faire pompe de leur richesse et de leur prodigalité.

Les Génois, défiés, répondirent que leurs vaisseaux n'étoient point prêts encore, mais qu'ils alloient travailler avec activité pour rendre bientôt aux Pisans leur visite. 1284.

En effet, peu de jours après que les Pisans furent rentrés dans l'embouchure de l'Arno, les Génois, ayant armé cent sept galères, parurent dans les mers de Pise, et envoyèrent défier leurs ennemis. Les Pisans, aussitôt, remontèrent sur leurs galères avec un empressement et une joie qui paroissoient un présage assuré de la victoire. La plupart de ces galères étoient à l'ancre entre les deux ponts de la ville. L'archevêque s'avança sur le pont vieux, à la tête de tout son clergé, et, soulevant dans les airs l'étendard de la communauté, il donna sa bénédiction à la flotte. Les cris de joie redoublèrent; on leva l'ancre, et les vaisseaux pisans descendirent jusqu'à l'embouchure de l'Arno.

Le lendemain, 6 août 1284, les deux flottes se rencontrèrent près de l'île de la Meloria, et le combat s'engagea entr'elles un peu après midi. Les Génois, qui avoient reçu un nouveau renfort, cachèrent Benedetto Zaccharie, qui l'avoit conduit, avec trente galères, derrière la petite île de la Meloria; par cette manœuvre les deux flottes parurent égales en forces, et les Pisans ne refusèrent point

1284. de faire dépendre de ce seul combat le salut de leur république et l'empire de la mer inférieure.

Les deux flottes s'avançèrent en plusieurs divisions; chez les Pisans, le podestat Morosini commandoit la première escadre, Andreotto Saracino la seconde, et le comte Ugolino la troisième; chez les Génois, Oberto Doria, le grand amiral, Conrad Spinola et Benoît Zaccharie, avoient le commandement des trois escadres. Le choc des deux premières, qui de part et d'autre s'engagèrent en même-temps, fut terrible, et la bataille se prolongea long-temps sans qu'on pût apercevoir aucun avantage d'un ou d'autre côté; mais son aspect, dit un historien génois, inspiroit à la fois l'horreur et la pitié (1). Le nombre de ceux qui périssoient de cent manières diverses étoit prodigieux; les uns tomboient mutilés sur le tillac; d'autres étoient précipités à demi-vivans dans les flots; ils nageoient alors autour des navires; ils imploroient l'aide et la pitié de leurs compatriotes; comme aussi de leurs ennemis; ils saisissoient tout ce qu'ils rencontroient sous leurs mains; ils s'accrochoient aux rames et aux avirons, et comme alors ils suspendoient

(1) *Ubertus Folieta Genuensium Historiæ*, L. V, p. 393.

la manœuvre, pour continuer de combattre 1384.
on les repoussoit avec ces mêmes rames, et on les replongeoit dans les flots. Autour des vaisseaux, la mer étoit rougie par le sang qui couloit de toutes les écoutilles; chaque vague étoit chargée de cadavres, de boucliers, de lances, de flèches et de casques. Les capitaines, cependant, élevoient leur voix pour exhorter leurs soldats; ils ne cessoient de leur répéter qu'il s'agissoit cette fois de l'existence de leur patrie; que souvent ils avoient combattu ces mêmes ennemis, ces ennemis éternels de leur cité, mais que jamais encore les deux peuples ne s'étoient trouvés tout entiers en présence l'un de l'autre; que jamais, pour s'assurer la victoire dans un seul combat, ils n'avoient sacrifié toutes les ressources des combats à venir; et les soldats, répondant par des cris de fureur à ces pressantes exhortations, redoubloient leurs efforts.

Les galères se combattoient à l'abordage, et celle que montoit Morosini, étoit aux prises avec le vaisseau amiral d'Oberto Doria. Dans cet instant, les trente vaisseaux de Benedetto Zaccharie sortirent de derrière la Meloria, et vinrent se joindre aux Génois. La galère de Zaccharie se plaça de l'autre côté du vaisseau amiral pisan, qui, attaqué de droite et de gauche, fut enfin pris, après

1284. une très-longue résistance; un autre vaisseau, qui portoit l'étendard de la commune de Pise, attaqué de même par deux navires, fut pris en même-temps. Ce double échec répandit la terreur dans la flotte pisane; et le comte Ugolino, à ce qu'assurent les historiens de ce peuple, saisit ce moment pour donner le signal de la fuite, non par lâcheté, mais pour affoiblir sa patrie, et la réduire ensuite plus facilement en servitude.

La défaite fut aussi complète que la bataille avoit été acharnée; vingt-huit galères furent prises par les Génois, sept furent coulées à fond, et la perte des Pisans fut estimée à cinq mille morts et onze mille prisonniers. Comme ces derniers furent conduits à Gênes, et qu'ils y demeurèrent long-temps captifs, on disoit communément en Toscane, que désormais pour qui vouloit voir Pise, c'étoit à Gênes qu'il falloit aller (1).

Les premières nouvelles de la bataille apportées à Pise, y répandirent la désolation

(1) *Ubertus Folieta Genuens. Hist.* L. V, p. 390-395. — *Annales Genuenses Caffari*, L. X, p. 587, 588. — *Marangoni Cronica di Pisa*, p. 564-569. — *Guido de Corvaria Fragm. Pisan. Hist.* T. XXIV, p. 692. — *Anonimo Pisano.* T. XXIV, p. 648. — *Cronaca di Pisa. Monument. Pisan.* T. XV, p. 979. — *Giovanni Villani*, L. VII, c. 91, p. 299. — *Chron. Fr. Franc. Pipini*, L. IV, c. 31, T. IX, p. 731.

et l'effroi; les femmes, oubliant dans leur douleur extrême leur ancienne retenue et leur soin accoutumé de se dérober aux yeux du public, remplissoient les rues et les chemins qui conduisoient à la mer. Mêlées avec les hommes, elles se serroient autour de ceux qui revenoient du combat, et ne les laissoient point avancer qu'ils n'eussent répondu à toutes leurs questions. Mais, à mesure que ces nouveaux venus parloient, on voyoit se détacher du peloton formé autour d'eux des matrones désolées, qui se retiroient à l'écart, se frappant le sein et s'arrachant les cheveux, comme elles apprenoient la mort de leurs époux, de leurs fils ou de leurs frères. Aucune n'étoit exempte de cette douleur générale; car il n'y avoit à Pise aucune famille qui eût échappé au désastre, et qui n'eût à pleurer au moins un de ses membres, tandis que plusieurs en avoient perdu deux, trois et davantage. Il fallut que les magistrats eux-mêmes prissent soin de faire rentrer dans leurs maisons, presque par force, tant de malheureux, que la douleur avoit mis hors de leurs sens; et lorsqu'au bout de quelques jours, les femmes recommencèrent à sortir, pour prier dans les temples, on n'en vit pas une seule qui ne fût couverte d'habits de deuil; pendant six mois, les seuls accens que l'on entendit à 1284.

1284. Pise, étoient des paroles de mort, des cris et des gémissemens.

Cependant les Génois, rentrés dans leur patrie, rendoient à Dieu, dans leurs temples, grâce de leur victoire, et délibéroient sur le sort qu'ils réserveroient à tant de prisonniers. Quelques sénateurs proposèrent de les échanger contre le château de Castro en Sardaigne, qui étoit comme le boulevard des possessions des Pisans dans cette île; d'autres vouloient qu'on acceptât pour leur délivrance une rançon en argent. Mais un conseil plus pernicieux fut dicté par la jalousie; ce fut celui de les retenir pour toujours en prison, afin que, leurs femmes ne pouvant se remarier, la population de Pise cessât de se renouveler. Ce conseil fut suivi; et comme la guerre se prolongea pendant seize ans encore, lorsqu'à la fin la paix rendit la liberté au reste de ces captifs, leur nombre étoit tellement diminué par les blessures, l'âge ou la maladie, qu'il en restoit à peine mille, de onze mille qu'ils étoient d'abord.

Si cette conduite, de la part des Génois, fut peu généreuse, celle des Guelfes de Toscane le fut moins encore. Pise étoit la seule ville gibeline de la contrée; ils résolurent de profiter du désastre qu'elle venoit d'éprouver, pour l'anéantir avec son parti. Ils firent pro-

poser aux Génois d'entrer en ligue avec eux ; 1284.
ils leur promirent d'assiéger Pise par terre, tandis que les Génois l'assiégeroient du côté de la mer, et ils s'engagèrent à n'accorder à aucune condition la paix à cette ville, mais à raser ses fortifications, et à disperser ses habitans dans des bourgades. Les villes de Florence, Lucques, Sienne, Pistoia, Prato, Volterra, San-Gemignano et Colle, signèrent cette alliance avec les Génois; le 10 novembre, tous les Florentins domiciliés à Pise, en sortirent, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur patrie, tandis que six cents chevaux, à la solde de Florence s'approchoient par la route de Volterra, qu'ils ravageoient le territoire pisan, et faisoient révolter plusieurs châteaux (1).

Les pisans étoient instruits des relations étroites que le comte Ugolino della Ghérardesca avoit conservées avec les Florentins; ils connoissoient de plus les talens et l'adresse de ce citoyen ambitieux, et l'art avec lequel il s'étoit ménagé de l'influence dans les deux partis, lui Gibelin de naissance, et Guelfe par les alliances qu'il avoit contractées. Dans la situation dangereuse où ils se trouvoient, les

(1) *Giov. Villani.* L. VII, c. 97, p. 305.

1284. Pisans se déterminèrent à mettre ce comte à la tête de leur république, comme les Romains, dans des circonstances moins critiques, auroient nommé un dictateur. On assure que les Pisans captifs à Gênes, et qui, de leur prison, conservoient toujours une grande influence sur les déterminations de leur patrie, proposèrent eux-mêmes cette élection. Le comte Ugolino fut nommé, pour dix ans, capitaine général de Pise; et le premier soin qui lui fut commis, fut celui de dissoudre la ligue formée contre sa patrie.

1285. Le comte Ugolino joignoit à beaucoup d'adresse dans l'esprit une conscience peu scrupuleuse; peut-être étoit-il lui-même le premier moteur de l'alliance des Guelfes contre ses compatriotes. Il passoit à Florence pour un Guelfe déterminé; et lorsqu'on le vit à la tête des affaires, on crut avoir obtenu, sans combat, le triomphe du parti guelfe, qui avoit été l'unique but de la ligue. Ugolino fit proposer aux prieurs des arts de Florence d'entrer en traité avec lui; en même-temps il leur envoya un présent de vins, et l'on assure que quelques-unes des bouteilles étoient remplies de florins d'or au lieu de *vernaccia* (1). Il offrit

(1) *Giacchetto Malaspina Storia Fiorent.* c. 225. T. VIII, p. 1043.

de plus de céder aux Florentins plusieurs châ- 1285.
teaux du territoire pisan, et de cette manière il réussit à dissoudre la ligue des Guelfes avec les Génois. Il est vrai que les Florentins, en s'en retirant, imposèrent pour condition aux Pisans, qu'ils exileroient tous les Gibelins de Pise, afin qu'il ne restât en Toscane aucun asile à ce parti.

Le comte esseya ensuite de traiter avec les Génois, et il leur offrit de leur livrer Castro en Sardaigne, comme rançon des prisonniers faits à la bataille de la Meloria; mais ces prisonniers, instruits d'une telle négociation, obtinrent des Génois la permission d'envoyer des commissaires à Pise, pour y manifester leur vœu. Ceux-ci ayant été introduits dans le conseil, déclarèrent qu'ils ne pourroient consentir à une capitulation aussi honteuse; qu'ils préféroient mourir en prison, plutôt que de permettre à leur patrie d'abandonner un château bâti par leurs ancêtres, et défendu au prix de tant de sang et de travaux; que si les conseils pouvoient prendre une résolution aussi coupable, eux prisonniers ne seroient pas plus tôt libérés, qu'ils se montreroient les plus implacables ennemis de ces magistrats pusillanimes, et qu'ils les puniroient d'avoir sacrifié leur honneur à de vaines et fugitives

1285. jouissances. En conséquence de cette déclaration magnanime, le traité avec les Génois fut abandonné (1).

Le comte Ugolino esseya aussi de conclure la paix avec la république de Lucques. Celle-ci y mit pour condition, que les Pisans lui céderoient les châteaux d'Asciano, Avane, Librafatta et Viareggio. Si les Pisans n'avoient pas voulu racheter onze mille de leurs concitoyens prisonniers, en abandonnant aux Génois le château de Castro en Sardaigne, il n'étoit pas probable qu'ils voulussent céder aux Lucquois tant de châteaux, qui étoient comme la clef de leur territoire; mais le comte Ugolino craignoit, en secret, le retour des prisonniers de Gênes, qu'il connoissoit incapables de donner jamais les mains à la tyrannie qu'il vouloit établir; tandis qu'il désiroit procurer, non point à sa patrie, mais à sa famille, l'appui et l'amitié des Lucquois. Il convint donc avec eux qu'il laisseroit

(1) *Marangoni Chron. di Pisa*, p. 571. — Les historiens pisans nomment, dans une autre occasion, les quatre commissaires qui, avec le consentement des Génois, furent envoyés, par les prisonniers, à Pise. Si ce sont les mêmes qui firent rompre la première négociation, leurs noms méritent d'être conservés. C'étoient Gulielmo di Ricoveranza, Puccio Buzzacherini de' Sismondi, Guelfo Pandolfini, et Jacopo d'Aldobrandi. *Fragment. Hist. Pisanæ*. T. XXIV, p. 651.

surprendre par leurs troupes les châteaux qu'ils réclamoient; en même-temps, il en céda d'autres aux Florentins, en sorte qu'il ne resta plus à la république de Pise que ceux de Motrone, Vico Pisano et Piombino. 1285.

Le comte Ugolino croyoit, de cette manière, avoir affermi son pouvoir sur Pise; mais cette république, autrefois si opulente et si belliqueuse, qui se voyoit dépouillée de presque tout son territoire; qui n'osoit plus mettre en mer un seul vaisseau, de peur qu'il ne fût pris par les Génois; et qui, pour aggraver tant de malheurs, voyoit dans ses murs se fonder une tyrannie nouvelle, n'étoit pas assez patiente pour s'y soumettre long-temps. Le comte devenoit également odieux et aux Guelfes et aux Gibelins. Nino de Gallura, son neveu, étoit le chef naturel des Guelfes, en sa qualité d'héritier de la famille Visconti; mais depuis qu'Ugolino s'étoit déclaré le protecteur de ce parti, les Visconti eux-mêmes sembloient se rapprocher des Gibelins; et Nino, pour être fils d'une sœur du comte, n'avoit pas oublié l'ancienne rivalité des familles de leurs pères. Le comte, averti des pratiques de ses ennemis, exila plusieurs familles gibelines, et fit abattre les palais de dix des meilleurs citoyens de Pise,

1285. qu'il accusa d'avoir formé des intelligences avec ce même parti.

Nino de Gallura, loin de se laisser décourager par ces exécutions militaires, resserra les liens qu'il venoit de former avec les chefs des Gibelins, les Gualandi et les Sismondi; tandis que le comte étoit appuyé par les Gaetani et les Upezzinghi. Nino désiroit ardemment obtenir la libération des Pisans prisonniers à Gênes, et pour le bien de la république, et pour donner plus de force à son parti. Ugolin, au contraire, prévoyoit que ces prisonniers, à leur retour, s'opposeroient à l'établissement de sa tyrannie, et il faisoit naître des obstacles à tous les traités que Nino entamoit avec les Génois. Le juge de Gallura esseya de faire violence au comte, en appelant le peuple à prendre part à sa querelle; ses partisans se répandirent un jour dans les rues, en criant *mort à tous les ennemis de la paix;* mais, contre son attente, le peuple ne prit point les armes à ce cri, et son inaction équivaloit presque pour le comte à une victoire. Alors Nino l'attaqua d'une manière plus légale; il porta plainte aux consuls et aux Anziani des arts contre le capitaine général, qu'il accusa d'avoir étendu son autorité au mépris des lois; de s'être attribué l'office de podestat, et

de s'être emparé du palais de la seigneurie, qui ne lui avoient point été octroyés par le peuple. Les magistrats engagèrent, en effet, Ugolino à se retirer du palais de la seigneurie; ils s'interposèrent, en même-temps, pour réconcilier les deux chefs de parti. Cependant un nouveau podestat fut nommé; et, pendant l'année suivante, Ugolino, sans être dépouillé de sa charge de capitaine général, fut obligé de renoncer à gouverner la ville en maître. 1285. 1286.

Au mois d'avril 1287, la république reçut de nouveau quatre commissaires des prisonniers à Gênes, qui venoient négocier pour la paix et pour leur rançon. Le traité dont ils étoient chargés, ne mettant d'autre condition à leur libération, que le paiement d'une somme d'argent, avoit été signé par les prisonniers eux-mêmes; cependant il se passa encore treize mois avant qu'on pût en obtenir à Pise la confirmation, tant le comte y mettoit d'obstacles. Sur ces entrefaites, celui-ci étoit parvenu à s'emparer de nouveau du palais public; il en avoit chassé le podestat, et il s'étoit fait déclarer capitaine et seigneur de la ville de Pise. Il avoit choisi le jour de sa naissance pour son inauguration; et comme au retour d'un festin, il rentroit chez lui, bouffi d'orgueil et enivré de sa 1287.

1187. fortune, il adressa la parole à un de ceux qui étoient près de lui. « Eh bien, lombard, » lui dit-il, que me manque-t-il encore ? » — « Plus rien que la colère de Dieu. » — Elle ne tarda pas en effet à l'atteindre.

Le comte, voyant que le peuple étoit disposé à donner son approbation au traité de paix signé à Gênes, et que Nino de Gallura ainsi que les Guelfes, en pressoient l'exécution, donna commission à des corsaires de Sardaigne, d'armer en course contre les Génois, au mépris de la suspension d'armes qui avoit été convenue, et de recommencer ainsi les hostilités (1); en même-temps il voulut se rapprocher des Gibelins de Pise, et il proposa une alliance à l'archevêque des Ubaldini, qui s'étoit mis à leur tête, pour chasser, de concert, Nino et ses Guelfes, de la ville. Cependant, comme il ne vouloit pas perdre la réputation d'être Guelfe lui-même, auprès des Florentins, ses anciens alliés, quand il eut fait toutes les dispositions nécessaires pour que ses satellites secondassent l'archevêque et les Gibelins, il se retira au château de Settimo, pour n'être pas présent à la révolution qui alloit s'opérer. Roger des Ubaldini fit revenir dans la ville les Gualandi,

(1) *Jacob Doria Annales Genuens.* L. X, p. 594.

les Sismondi, les Lanfranchi, et quelques autres familles gibelines; il les joignit aux troupes du comte, et se trouva ainsi tellement supérieur en forces, au juge de Gallura, que celui-ci se retira sans combat, et alla s'établir à Calcinara, avec tout son parti. 1287.

Le peuple voulut alors associer dans le commandement de la ville, l'archevêque Roger, au comte Ugolino, et c'étoit probablement une des conditions du traité entre les deux partis. Mais Ugolin déclara orgueilleusement, qu'il ne souffriroit point de compagnon, et qu'il ne connoissoit point d'égal. Les Gibelins insistèrent en vain, pour que quelqu'un des leurs fût admis au gouvernement, Ugolino voulut être seul; et l'archevêque, non moins ambitieux et non moins dissimulé que le comte, se retira du palais de la communauté, où le peuple l'avoit fait entrer, sans faire éclater son courroux, et sans laisser entrevoir à Ugolino, qu'il avoit cessé d'être son ami. 1288.

La prospérité, loin d'adoucir les tyrans, ne fait pour l'ordinaire que les rendre susceptibles d'une irritation plus violente, dès qu'ils rencontrent l'opposition la plus légère à leur volonté; et cependant, les hommes auroient beau s'assouplir sous le despotisme, comme ils ne changeront point les lois de

1268. la nature, un tyran, au milieu des succès les plus constans, trouvera encore des motifs d'impatience. La guerre maritime, les désordres civils, peut-être aussi l'irrégularité des saisons, avoient rendu les bleds, et plus rares et plus chers; le peuple se plaignoit, et il accusoit le comte du haut prix des denrées. Telle étoit cependant la violence des emportemens d'Ugolino, que personne n'osoit l'avertir des plaintes du peuple, et du danger auquel elles pouvoient l'exposer. Un de ses neveux se chargea de cette commission difficile, et lui proposa, en même-temps de suspendre les gabelles, pour diminuer le prix des vivres. Ugolino, également impatient et de reproches et de conseils, frappa au bras son neveu, d'un poignard qu'il tira de son sein, et l'auroit tué sur la place, si on ne s'étoit jeté au-devant de lui. Un neveu de l'archevêque, intimement lié avec le jeune homme qui venoit d'être blessé, en même-temps qu'il le défendit de son corps, éclata en reproches contre le comte; la rage de celui-ci en redoubla; il lança une hache qu'il trouva sous sa main, à la tête du neveu de l'archevêque, et l'étendit mort à ses pieds.

Roger des Ubaldini, quelle que fût sa douleur et sa colère, n'éclata point encore;

il voulut auparavant s'assurer de l'appui de 1288.
tous les Gibelins. Le premier de juillet, le conseil s'étoit assemblé dans l'église de Saint-Bastian, pour délibérer sur la paix avec les Génois ; le matin il s'étoit séparé sans rien conclure, parce que, tandis que les Gibelins pressoient l'exécution du traité, le comte continuoit à y mettre obstacle. Au sortir de l'église, l'archevêque fut averti que Nino, dit le Brigata, rassembloit des bateaux pour aller chercher les Guelfes, et les introduire de nouveau dans la ville ; l'archevêque ne balança plus ; il fit crier aux armes par les Gibelins ses partisans, et sonner le tocsin au palais du peuple. Les Gualandi, les Sismondi et les Lanfranchi, se rangèrent autour de l'archevêque Roger, avec partie des Orlandi, des Rippafratta, et des autres familles gibelines. Le comte Ugolino, avec deux de ses fils, deux de ses petits-fils, les Upezzinghi, les Gaetani, et ses satellites, défendit la place et les environs de Saint-Bastian et de Saint-Sépulcre. Après un long combat, un bâtard à lui, ayant été tué, et les Gibelins paroissant les plus forts, il s'enferma dans le palais du peuple, qu'il continua de défendre depuis midi jusqu'au soir. Les assiégeans prirent enfin le parti d'y mettre le feu ; alors ils y pénétrèrent au milieu des flammes, et ils

1288. firent prisonniers le comte Ugolino, les plus jeunes de ses fils, Gaddo et Uguccione; Nino, dit le Brigata, fils d'un de ses fils nommé Guelfo, qui étoit absent, et Anselmuccio, fils d'un autre de ses fils nommé Lotto, qui étoit mort.

Ce sont là les cinq personnages dont le Dante a rendu si célèbre la mort déplorable. Après les avoir enfermés dans la tour des Gualandi, aux sept chemins, sur la place des Anziani, l'archevêque fit, au bout de quelques mois, jeter dans l'Arno, la clef de leur prison, et défendit qu'on leur portât aucun secours ou aucune nourriture. Quels qu'eussent été les crimes d'Ugolino, l'horreur de son supplice les fit oublier, et son nom est demeuré comme un exemple presque unique dans l'histoire, d'un tyran qui inspire la pitié, et qui est puni par son peuple, plus sévèrement qu'il ne l'avoit mérité. Le Dante raconte qu'il vit Ugolino dans l'enfer, placé parmi les traîtres à leur patrie, dans des glaces éternelles, au-dessus desquelles sa tête seule s'élevoit; mais devant lui étoit placée, dans les mêmes glaces, la tête de l'archevêque Roger, dont il rongeoit le crâne avec la même faim furieuse qui avoit été son supplice. Ugolino, interrogé par le Dante, essuya ses lèvres aux cheveux de

l'archevêque, et, soulevant sa tête de son féroce repas, il lui raconta les angoisses effroyables de ses derniers jours (1), depuis 1288.

(1) Quelque connu que soit ce superbe morceau de poésie, je ne puis me refuser à l'insérer ici; il appartient à l'histoire de Pise; il appartient aussi à celle de la littérature dans le treizième siècle, comme donnant la mesure du sublime génie du Dante.

La bocca sollevò dal fiero pasto
Quel peccator, forbendola a' capelli
Del capo, ch'egli avea diretro guasto.
Poi cominciò; tu vuoi ch'io rinnovelli
Disperato dolor, che 'l cuor mi preme,
Già pur pensando, pria ch'io ne favelli.
Ma se le mie parole esser den seme,
Che frutti infamia al traditor ch'io rodo,
Parlare e lagrimar vedrai insieme.
Io non so chi tu sé, ne per che modo
Venuto sé quaggiù; ma Fiorentino
Mi sembri veramente, quand' io t' odo.
Tu dei saper ch'io fui 'l conte Ugolino,
E questi l'arcivescovo Ruggieri:
Or ti dirò, perch' i' son tal vicino.
Che per l'effetto de' suoi ma' pensieri,
Fidandomi di lui io fossi preso,
E poscia morto, dir non è mestieri:
Però quel, che non puoi avere inteso,
Cioè, come la morte mia fu cruda,
Udirai, e saprai, se m'ha offeso.
Brieve pertugio dentro della muda,
La qual per me ha 'l titol della fame,
E'n che conviene ancor ch'altri si chiuda,
M'avea mostrato per lo suo forame,
Piu lume già, quand' io feci 'l mal sonno,
Che del futuro mi squarciò il velame.

1288. le moment où il avoit entendu fermer, au-dessous de lui, la porte de la tour horrible. L'offre de ses fils, qui, lui voyant ronger

Questi pareva a me maestro e donno,
Cacciando il lupo e i lupicini al monte,
Perchè i Pisan veder Lucca non ponno.
Con cagne magre, studiose, e conte
Gualandi, con Sismondi e con Lanfranchi,
S'avea messi dinanzi dalla fronte.
In picciol corso mi pareano stanchi
Lo padre e i figli, e con l'agute zanne
Mi parea lor veder fender li fianchi.
Quand' io fui desto, innanzi la dimane,
Pianger sentii fra 'l sonno i miei figliuoli,
Ch'eran meco, e dimandar del pane.
Ben se crudel, se tu già non ti duoli,
Pensando ciò ch'al mio cuor s'annunziava,
E se non piangi, di che pianger suoli?
Già eran desti, e l'ora s'appressava,
Che 'l cibo ne soleva essere addotto,
E per suo sogno ciascun dubitava,
Ed io sentì chiavar l'uscio disotto
All' orribile torre; ond' io guardai
Nel viso a' miei figliuoi, senza far motto.
Io non piangeva, sì dentro impietrai:
Piangevan' elli, ed Anselmuccio mio
Disse, tu guardi si, padre, che hai?
Però, non lagrimai, ne rispos' io,
Tutto quel giorno, ne la notte appresso,
Infin che l'altro sol nel mondo uscio.
Come un poco di raggio si fu messo
Nel doloroso carcere, ed io scorsi
Per quattro visi il mio aspetto stesso;
Ambo le mani, per dolor, mi morsi;
E quei pensando, ch'io 'l fessi per voglia
Di manicar, di subito levorsi.

ses poings avec rage, s'écrièrent : Mon père ! 1288.
il nous sera moins douloureux si c'est nous que tu manges ; tu nous en as revêtus de ces chairs malheureuses, c'est à toi de nous

E disser : Padre, assai ci fia men doglia,
Se tu mangi di noi ; tu ne vestisti
Queste misere carni, e tu le spoglia.
Quetami allor, per non fargli più tristi :
Quel dì, e l'altro stemmo tutti muti.
Ahi dura terra, perchè non t'apristi?
Posciachè fummo al quarto dì venuti,
Gaddo mi si gittò disteso a' piedi,
Dicendo, padre mio, che non m'ajuti?
Quivi morì ; e come tu mi vedi,
Vid' io cascar li trè ad uno ad uno,
Tra'l quinto dì, e'l sesto : ond' io mi diedi
Già cieco a brancolar sopra ciascuno,
E due dì gli chiamai, poichè fur morti :
Poscia, più che' 'l dolor potè il digiuno.
Quand' ebbe detto ciò, con gli occhi torti,
Riprese'l teschio misero co' denti,
Che furo all' osso, come d'un can, forti.
Ahi Pisa, vituperio delle genti,
Del bel paese là, dove'l sì suona ;
Poi che i vicini a te punir, son lenti,
Muovansi la Capraia e la Gorgona,
E faccian siepe ad Arno in su la foce,
Sì ch' egli annieghi in te ogni persona.
Che se'l conte Ugolino aveva voce
D' aver tradita te delle castella,
Non dovei tu i figliuoi porre a tal croce.
Innocenti facea l' età novella,
Novella Tebe, Uguccione, e'l Brigata,
E gli altri due che'l canto suso appella.

Inferno, *Ch. XXXIII.*

1288. en dépouiller. La mort de Gaddo, qui, le quatrième jour de leur réclusion, se jeta étendu à ses pieds, en s'écriant: O mon père, que ne m'assistes-tu! « Il y mourut, dit-il, » et tel que tu me vois, je les vis tous mourir » l'un après l'autre, entre le cinquième et le » sixième jour. Alors, ayant déjà perdu la » lumière, j'errai en tâtonnant parmi leurs » cadavres, et deux jours je les appelai qu'ils » n'étoient déjà plus. Ensuite, la faim fit » sur moi, ce que la douleur n'avoit pu » faire » (1).

(1) Les fréquens changemens de parti du comte Ugolino ont répandu beaucoup de confusion sur son histoire; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'elle soit si obscure et si peu connue, malgré la grande célébrité de son nom et de son dernier malheur. Cette histoire a cependant fourni matière à d'amples et nombreuses dissertations. Celles du cavalier Flaminio del Borgo, qui forment un volume in-4.°, n'ont eu d'autre but que celui de laver les Pisans du reproche de cruauté que leur fait le Dante, et qui est répété par tous ceux qui lisent son admirable poème. Il a pris pour épigraphe, ce vers, *exoritur tandem nostro de sanguine vindex*, et il croit avoir justifié sa patrie, en prouvant que les quatre jeunes gens enfermés avec Ugolino, comme ils avoient été pris les armes à la main, n'étoient pas moins coupables que lui; en sorte que le Dante n'avoit pu dire d'eux, avec vérité: *Innocenti facea l'età novella, etc.* Nous avons peut-être un intérêt plus immédiat que le cavalier Flaminio à justifier Pise et les familles gibelines d'une si grande cruauté; cependant nous ne comprenons pas quel crime seroit assez grand pour rendre légitime le supplice d'Ugolino et de ses fils. Nous ne voyons point que le Dante ait supposé que ceux-ci fussent encore dans la première enfance. Il les représente comme de jeunes gens prêts

Pour ne point interrompre l'histoire des révolutions de Pise, nous avons négligé pendant long-temps de parler des affaires de Naples et

à se sacrifier pour leur père; ce même dévouement devoit plus naturellement encore les faire combattre à ses côtés; mais ils étoient trop jeunes sans doute pour avoir eu part à la trahison, qui, quatre ans auparavant, fit perdre la bataille de la Meloria, ou à celle qui mit les Lucquois en possession de Ripafratta, de Viareggio, et des autres châteaux. Le comte avoit pu les associer à ses combats, long-temps avant de les initier aux mystères de sa politique tortueuse. Si quelque chose excuse en partie les Pisans, c'est la famine qu'ils ressentoient à cette heure même, et qu'ils attribuoient à la politique du comte. Ils croyoient ne faire que retorquer sur lui le supplice qu'ils éprouvoient eux-mêmes par sa faute.

La critique du cavalier Flaminio, sur les historiens de cet événement, est partiale et passionnée; aussi, en en profitant, nous nous sommes gardés de l'adopter toute entière. Nous avons surtout appuyé notre récit sur un fragment de l'histoire pisane, écrit par un contemporain, en dialecte pisan, et imprimé *Scr. It.* T. XXIV, p. 649-655. Nous regrettons de devoir dire que ce fragment donne lieu de croire que le supplice du comte étoit une espèce de torture, qui lui étoit imposée pour le forcer à payer une amende de cinq mille florins, à laquelle il étoit condamné. Nous avons beaucoup profité aussi de la chronique de Pise, écrite en 1536. *Script. Etruriæ.* T. I, p. 557-584. Nous la citons quelquefois sous le nom de faux Marangoni, parce que le cav. Flaminio nous paroît avoir prouvé qu'elle n'est point du Bernard Marangoni à qui on l'a attribuée. Comme la date et l'authenticité sont reconnues, le nom fait assez peu de chose. Mais ce ne sont point là nos seules autorités; nous les avons toujours comparées avec le récit assez détaillé de Giov. Villani, *L. VII, c.* 120 *et* 127, *p.* 320 *et* 324; de la chronique de Pise, écrite dans les premières années du quinzième siècle, *Scr. It.* T. XV, p. 979; et des commentaires sur le Dante, de Benvenuto da

de Sicile, qui, dans les mêmes années, avoient éprouvé de grandes révolutions. Les deux rois rivaux, Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon, s'étoient engagés l'un et l'autre, comme
1283. nous l'avons vu, à se trouver le 15 mai 1283 à Bordeaux, chacun accompagné de cent chevaliers, pour y décider, en champ clos, leur querelle, et la validité de leurs droits sur la Sicile. Martin IV s'étoit opposé à ce combat judiciaire, qu'il regardoit comme impolitique bien autant que comme irréligieux. De son côté, Edouard d'Angleterre, qui devoit garantir le lieu du combat, s'y refusa; et dans sa lettre, qui nous a été conservée, il déclara qu'il ne donneroit pas des sûretés pour ce combat dans aucun lieu de sa domination, dût-il y gagner les deux royaumes d'Aragon et de Sicile (1). Mais Charles d'Anjou n'en

Imola, *Ant. Ital.* T. I, p. 1140. Enfin nous avons lu aussi le fragment de l'histoire pisane de Guido da Corvaria, contemporain. *T. XXIV, p.* 694. — *Doria*, continuateur de Caffaro, *Annales Genuenses*, L. X, p. 593-595. — *Leonard Aretin Historia Florent.* fin du troisième livre. — *Cronica di Paolin di Piero*, florentin contemporain, *Script. Etrur.* T. II, p. 42. — *Ubert. Folieta Genuens. Hist.* L. V, p. 396. — Et *Marchione di Coppo de Stefani*, autre contemporain que n'avoit pas connu le cavalier Flaminio. *Delizie degli Eruditi Toscani.* T. VIII, L. III, Rub. 164, p. 33.

(1) *Rymer Fœdera Conventiones, etc.* T. I, p. 239. Recueil publié par l'autorité de la reine Anne d'Angleterre. — *Giannone Stor. Civile*, L. XX, c. 7, T. III, p. 82.

mit pas moins d'ardeur à se préparer au combat; et au jour fixé, le roi de France, Philippe le hardi, s'avança jusqu'à une journée de Bordeaux, avec un grand nombre de seigneurs, et un corps de trois mille hommes d'armes; tandis que Charles entra dans la ville, accompagné seulement des cent cavaliers qui devoient combattre avec lui. Alors le roi d'Aragon déclara que le champ clos n'étoit point suffisamment garanti, qu'il n'y auroit point de sûreté pour lui s'il s'avançoit jusqu'à Bordeaux, tandis que l'armée du roi de France en étoit si proche, et qu'il seroit prêt à s'y rendre dès que Philippe feroit retirer ses troupes. Plusieurs ajoutent qu'il vint cependant en personne le 15 mai, pour remplir son serment, et qu'il se présenta, mais seul et déguisé, au sénéchal d'Angleterre, lui déclarant qu'il ne voyoit pas de sûreté pour lui à Bordeaux, et qu'il se tenoit pour dégagé de sa promesse; après quoi il repartit au galop, et fit quatre-vingt-dix milles sur la route d'Aragon avant de prendre quelque repos (1). 1283.

(1) *Giovanni Villani*, L. VII, c. 86, p. 296.—L'abrégé de Çurita donne les noms des cent chevaliers qui étoient déjà choisis pour combattre, et dont trois accompagnèrent Pierre jusqu'à Bordeaux. *Hispan. Illust.* T. III, p. 124.—Guillaume de Nangi raconte cette comparoissance du roi d'Aragon, comme un bruit populaire. *Gesta Philippi III Audacis, in Script. Francor. Hist.*

1283. La défense du pape de passer outre, l'absence du roi d'Angleterre, qui devoit présider au combat, et le voisinage de l'armée françoise, étoient sans doute des prétextes très-plausibles pour refuser d'entrer dans le champ clos; mais il paroît que Pierre étoit charmé de trouver ces prétextes, et de se dispenser ainsi du combat, dont les préparatifs lui avoient fait gagner suffisamment de temps. Le pape, avant le jour fixé pour la rencontre des deux rois, afin de ne pas soumettre à la décision des armes une cause qu'il regardoit comme appartenant à son propre tribunal, avoit déjà prononcé, en date du 15 mars 1283, une sentence de déposition contre Pierre d'Aragon. Non-seulement cette sentence portoit que Pierre n'avoit aucun droit à la Sicile; mais, en punition de ce qu'il s'étoit emparé de ce royaume, par fraude, au mépris de la protection de l'église, et de ses propres obligations envers saint Pierre, dont il étoit vassal, elle le déclaroit privé de son royaume héréditaire d'Aragon, et elle abandonnoit ses États au premier occupant. Lorsque Martin IV fut

T. V, p. 542. — *Mariana Hist. de las Españas*, L. XIV, c. 6, p. 623. — Des lettres circulaires, adressées par Charles et par Pierre, à l'occasion de ce combat, à la communauté de Modène, sont imprimées *Antiq. Ital.* T. III, Dissert. XXXIX, p. 649 et suiv.

averti ensuite que Pierre avoit manqué au combat, et que les rois de France et de Naples se regardoient comme joués par lui, et manifestoient le plus grand courroux, il confirma sa sentence de déposition contre Pierre, et il investit du royaume d'Aragon, Charles de Valois, second fils du roi Philippe (1). 1283.

Toutes les indulgences de l'église et toutes ses faveurs furent promises à ceux qui assisteroient la maison de France dans la conquête de ce nouveau royaume; une croisade fut même prêchée en faveur de Charles de Valois Cependant, comme les princes françois mettoient plus d'importance encore à recouvrer la Sicile qu'à conquérir l'Aragon, Charles d'Anjou ne s'occupa plus, pendant le reste de cette année, que de ses préparatifs pour se rendre maître de cette île; et au mois de mai de l'année suivante, il partit des ports de Provence, faisant voile pour Naples, avec cinquante-cinq galères armées, et trois gros vaisseaux chargés de troupes. 1284.

Roger de Loria, le grand amiral de Sicile, averti de la prochaine arrivée de Charles, vint

(1) *Raynald. Annal. Eccles.* T. XIV, §. 15-23, p. 342. *Bulla depositionis Petri Aragon.* 12 *cal. aprilis. Urbevateri Altera.* 6 *cal. septembris. ap. Raynald.* 1283, §. 25 et suiv. p. 344.

1284. devant Naples avec quarante-cinq galères, après avoir parcouru les côtes de la principauté, pour provoquer au combat Charles le boîteux, prince de Salerne et fils du roi, qui commandoit à Naples en l'absence de son père. Ce prince ne put souffrir en patience les outrages des Siciliens et des Catalans, qui accusoient les François de poltronnerie; il avoit trente-cinq galères dans le port, sur lesquelles il monta, avec tous ses chevaliers françois et provençaux, et il sortit au-devant de Roger de Loria pour le combattre, malgré le commandement exprès de son père. Il étoit loin, en effet, de pouvoir se mesurer avec cet amiral, le plus habile et le plus heureux de son siècle; ses soldats étoient également inférieurs en nombre, en zèle, et en habitude de la mer. Aussi, presque dès le premier choc, sa déroute fut décidée; les galères de Sorrento et de la principauté s'enfuirent à force de rames, huit galères françoises furent prises; mais la capture la plus importante fut celle du prince lui-même avec tous ses plus riches barons.

Comme Roger de Loria, après une victoire aussi signalée, manœuvroit en parade devant le port de Naples, les habitans de Sorrento, qui crurent que cette bataille décideroit du sort de la maison d'Anjou, envoyèrent une députation à l'amiral, pour le

complimenter et lui faire un présent de fruits et d'argent. Leurs députés, introduits sur le vaisseau amiral, lorsqu'ils virent le prince Charles, orné de riches habits et entouré de ses barons, ne doutèrent pas que ce ne fût Roger de Loria; ils se mirent à genoux, et, lui offrant les figues et les deux cents pièces d'or qu'ils portoient, ils lui dirent: « Messire » l'amiral, accepte, de la part de la com- » munauté de Sorrento, ces fruits et ces » monnoies, et saches que nous fûmes les » premiers à donner à tes ennemis le signal » de la fuite. Ah, plût à Dieu que tu eusses » pris le père aussi bien que tu as pris le fils! » Charles, tout affligé qu'il étoit, ne put s'empêcher de rire de cette méprise. « Pour Dieu, » s'écria-t-il, voilà gens bien fidèles à mon- » seigneur le roi (1). » 1284.

Charles d'Anjou s'efforça de ne point paroître abattu par la nouvelle de cette défaite, qu'il reçut presqu'aussitôt, car sa flotte parut devant Gaète le lendemain même de la bataille. Mais il se vengea du peu d'affection que lui montroient les Napolitains; il en fit pendre plus de cent cinquante, et il prétendit encore avoir fait grâce à la ville, qui avoit, disoit-il, mérité d'être rasée. Il donna

(1) *Giovanni Villani.* L. VII, c. 92, p. 301.

1284. ensuite rendez-vous, à Concione en Calabre, aux trois flottes qu'il vouloit réunir pour porter la guerre en Sicile; savoir, celle de Provence qu'il avoit conduite avec lui, celle de la principauté de Salerne, et celle de Pouille. Il se rendit lui-même par terre à Brindes, pour presser l'armement de la dernière.

Cependant le pape, d'après la demande de Charles, avoit envoyé deux cardinaux en Sicile, pour négocier avec les révoltés, et libérer, s'il étoit possible, son fils unique, qui étoit leur prisonnier. Charles, sous le poids des adversités qui, depuis deux ans, l'accabloient coup sur coup, avoit perdu quelque chose de la vigueur de son caractère, de sa promptitude à prendre un parti, et surtout de sa confiance en sa fortune, à laquelle il devoit peut-être ses autres qualités. Tandis qu'il avoit sous ses ordres une flotte de cent dix vaisseaux, il se laissa jouer par les négociations des Siciliens, et il perdit l'été sans agir. Le manque de vivres et l'approche de l'équinoxe le forcèrent à retourner à Brindes. Pendant la mauvaise saison, il s'efforça de rassembler en Pouille de l'argent, des hommes, des provisions, pour renouveler au printemps la guerre avec plus de vigueur. Mais un sentiment amer de sa rapide décadence, et du

triomphe d'ennemis qu'il avoit méprisés, le rongeoit intérieurement; plus il faisoit d'efforts sur lui-même pour calmer sa douleur et son découragement, plus sa santé s'altéroit. Il succomba enfin à ses peines secrètes, et tomba dangereusement malade à Foggia. Ses dernières paroles, comme dans son lit de mort il reçut la communion, furent adressées à l'hostie. « Sire Dieu, dit-il, je crois vraiment » que vous êtes mon sauveur, ainsi vous prie » que vous ayez merci de mon ame. Ainsi » que je fis la prise du royaume de Sicile » plus pour servir sainte-église, que pour » mon profit ou autre convoitise, ainsi vous » me pardonnez mes péchés (1). » Puis il mourut le 7 janvier 1285, âgé de soixante-cinq ans, après en avoir régné dix-neuf à Naples. Malgré le témoignage que, dans ses derniers momens, il se rendoit à lui-même, on peut hésiter à croire que cet homme ambitieux et cruel, n'eût que la gloire de Dieu en vue dans les injustes conquêtes pour lesquelles il répandit tant de sang. 1284. 1285.

Sa mort fut suivie de près par celle des principaux monarques qui, avec lui, ou comme amis ou comme rivaux, avoient troublé l'Europe. Philippe le hardi, après une

(1) *Giov. Villani.* L. VII, c. 93, 94, p. 302, 303.

1285. campagne malheureuse en Aragon, mourut à Perpignan, le 6 octobre de la même année; Pierre d'Aragon mourut à Barcelone, le 8 novembre, à la suite des blessures qu'il avoit reçues dans la même campagne; enfin, le 25 mars de la même année, Martin IV, la créature fidèle et l'aveugle instrument de Charles, mourut aussi à Pérouse.

Le prince de Salerne, héritier du royaume, étoit prisonnier des Aragonois, qui l'avoient transporté de Sicile en Catalogne; en sorte que ce fut son fils aîné, nommé Charles Martel, qui, quoiqu'âgé de douze ou treize ans seulement, prit possession du royaume, sous la direction de Robert, comte d'Artois, son cousin, et d'un conseil de barons français. A cette occasion, le pape Honorius IV, successeur de Martin, publia une ordonnance sur le gouvernement du royaume et la réforme des abus qui s'y étoient introduits (1). D'autre part, don Jacques, second fils de Pierre d'Aragon, fut couronné roi de Sicile, tandis que son frère aîné succédoit aux États de son père en Espagne; et la lutte du midi de l'Italie, qui avoit commencé comme un combat de géans, se continua pendant de

(1) Cette ordonnance, ou capitulaire, a été rapportée par Giannone, *Storia Civile*, L. XXI, c. 1, p. 129.

longues années encore, mais entre des puis- 1285.
sances affoiblies, dont les entreprises ne méritèrent plus l'attention de toute l'Europe.

L'affoiblissement de la maison d'Anjou donna lieu à la république florentine de s'emparer de l'administration du parti guelfe, qui, jusqu'alors, avoit été dirigé par le roi de Naples, et d'attirer à soi la conduite de la ligue et les négociations de tout le parti. Cependant la république florentine, au moment où elle acquéroit une si haute influence sur le reste de l'Italie, n'étoit pas plus exempte de discordes intestines que les républiques ses rivales. C'est à l'ardent amour de ses citoyens pour la liberté; c'est à l'établissement chez eux d'une démocratie turbulente, irrégulière, mais énergique, qu'il faut attribuer le zèle avec lequel les Florentins déployèrent toutes leurs forces en faveur de leur patrie, et élevèrent son pouvoir bien au-delà de ce qu'on auroit pu attendre de leur nombre ou de leurs richesses.

Ce fut l'an 1282 que les Florentins établirent la forme de gouvernement qu'ils ont conservée jusqu'à la chûte de leur république, et qui n'est pas même absolument détruite aujourd'hui. Je veux parler des prieurs des arts et de la liberté, dont le collège fut appelé la *seigneurie*. Depuis la paix intérieure,

conclue par le cardinal Latino, Florence étoit gouvernée par quatorze prud'hommes, dont huit Guelfes et six Gibelins; mais l'État paroissoit souffrir de ce que le pouvoir exécutif étoit confié à un conseil trop nombreux pour pouvoir jamais être unanime; à un conseil qui, par sa composition même, avoit en soi les principes de la discorde, et où l'esprit de parti donnoit une place. La jalousie du peuple contre les grands nuisoit aussi à ce collège, dont plusieurs membres étoient gentilshommes; on ne cessoit de répéter que dans une république marchande, personne ne devoit avoir part à l'administration si lui-même il n'étoit marchand. Les Florentins, en effet, au milieu de juin 1282, instituèrent une nouvelle magistrature toute démocratique; ils en nommèrent les membres prieurs des arts, comme pour indiquer que l'assemblée des premiers citoyens de chaque métier devoit représenter toute la république. A la première élection, on ne crut pas devoir admettre tous les métiers indifféremment à la prérogative de donner des chefs à l'État. On se borna d'abord aux trois arts que l'on regarda comme les plus nobles; mais dès la seconde élection, c'est-à-dire deux mois après, on doubla le nombre des prieurs, pour qu'il y en eût un de chacun des arts majeurs,

et en même-temps de chacun des six quartiers de la ville. L'art des juges et notaires, qui prenoit part d'une autre manière au gouvernement, fut le seul qu'on n'appela point à fournir des prieurs à la république.

Tout le pouvoir exécutif, et le droit de représenter la majesté de l'État, fut confié aux six prieurs. Pour réunir leurs esprits, et leur inspirer de la bienveillance les uns pour les autres, on crut convenable de les appeler à vivre ensemble. On les fit manger à la même table, aux frais de la république, et on les logea ensemble dans le palais public. Pendant les deux mois que duroient leurs fonctions, on ne leur permettoit point de s'absenter de ce palais, qui étoit en même-temps pour eux une prison, et pour l'État une forteresse (1). Mais, soit pour que cette vie toute publique ne détournât pas trop long-temps des négocians de leurs affaires, soit pour qu'ils n'eussent pas le temps de nourrir des projets ambitieux et d'aspirer à la tyrannie, soit enfin pour qu'une succession plus rapide fît place à un plus grand nombre d'aspirans, la durée de chaque seigneurie fut fixée à deux mois, au bout desquels ceux qui sortoient de charge ne pouvoient être

(1) *Giov. Villani*, L. VII, c. 78, p. 279.

confirmés ni réélus de deux ans (1); en sorte que le gouvernement se renouveloit tout entier six fois par année dans la république florentine, et dans toutes celles qui se modelèrent bientôt sur elle.

Les prieurs étoient élus par leurs prédécesseurs, réunis aux chefs et aux conseils de tous les arts majeurs et à un certain nombre d'adjoints qu'ils prenoient eux-mêmes dans tous les quartiers de la ville. Le conseil d'élection faisoit son choix au scrutin secret et à la pluralité des suffrages. Dans la suite, on fit élire par une commission ou *balie* tous les prieurs qui, pendant trois ou cinq ans, devoient exercer le priorat, et leur ordre fut alors désigné par le sort. Comme plusieurs gentilshommes exerçoient le commerce, et faisoient partie des arts et métiers, ceux-là ne furent pas d'abord exclus de la seigneurie; mais le gouvernement des marchands, l'esprit de corps et la jalousie de cet ordre de citoyens, devoient amener, et amenèrent en effet bientôt l'exclusion absolue pour tous les gentilshommes, de toute part au gouvernement.

(1) C'est là ce qu'on nommoit le *Divieto*, sur lequel *voyez* les statuts florentins, *L. V, Tit.* 1, *Rub.* 272. Ces statuts ont été recueillis en 1415, et imprimés à Florence, en 1787, sous la rubrique de Fribourg, en 3 vol. in-4.°

L'année suivante, les Siennois imitèrent les Florentins; ils abolirent le conseil de quinze magistrats, qui gouvernoit leur ville, et ils établirent à sa place une nouvelle seigneurie, qu'ils appelèrent les *neuf gouverneurs et défenseurs de la communauté et du peuple de Sienne*, ou, plus simplement, les *neuf*. Comme les prieurs de Florence, ils furent réunis dans le même palais et nourris à la même table; la durée de leurs fonctions fut fixée à deux mois, et ils furent choisis dans l'ordre des marchands, à l'exclusion absolue des nobles. Cette manière de limiter le choix à une seule condition qui n'étoit pas la première dans l'État, fut l'origine d'une nouvelle oligarchie, et d'une oligarchie roturière, que l'on appela dans Sienne l'ordre des *neuf*, parce que les marchands qui s'étoient réservés pour eux seuls le gouvernement, et qui en avoient exclu également et les nobles et le peuple, formèrent dans la suite un registre des noms des familles qu'ils vouloient bien admettre à l'élection des neuf défenseurs. Ceux qui furent inscrits dans ce registre formèrent une caste particulière à Sienne, non moins orgueilleuse que la noblesse, non moins ambitieuse, non moins avide d'un pouvoir exclusif, mais aussi non moins exposée à la

jalousie du peuple, et souvent à ses persécutions (1).

La même jalousie du peuple contre la noblesse avoit occasionné dans Arezzo une révolution à peu près semblable; mais comme la ville étoit moins peuplée, la noblesse s'y trouvoit proportionnellement plus forte; de plus, elle étoit protégée par l'évêque d'Arezzo, Guillaume des Ubertini; aussi par-
1287. vint-elle, en 1287, à opérer une contre-révolution; le gouvernement fut rendu sans partage à la noblesse, et celle-ci embrassa hautement le parti gibelin, qui étoit à cette époque opprimé dans toute la Toscane. Tous les gentilshommes et tous les Gibelins persécutés se réunirent alors dans Arezzo, tandis que, d'autre part, les Florentins, les Siennois, et toute la ligue guelfe, voyant lever si près d'eux l'étendard de l'aristocratie et du parti gibelin, entreprirent avec ardeur la guerre contre Arezzo, pour réduire cette ville (2).

1288. Peu après la révolution d'Arezzo, éclata celle

(1) *Andrea Dei Chronaca Sanese ad ann.* 1283. T. XV, p. 38. — *Malavolti Storia di Siena*, P. II, L. III, fol. 50.

(2) *Cronaca Aretina di Ser Gorello, in terza rima.* T. XV, c. 3, p. 822. — *Giov. Villani.* L. VII, c. 109, 114, p. 314, etc. — *Leonard. Aretin*, L. III, p. 102.

de Pise, dont nous avons déjà rendu compte dans ce chapitre. Le comte Ugolino fut jeté en prison, et la république se déclara pour le parti gibelin, auquel le peuple avoit, de tout temps, été attaché en secret. Deux prélats, Roger des Ubaldini, archevêque de Pise, et Guillaume des Ubertini, évêque d'Arezzo, entraînèrent ainsi, en même-temps et de concert, dans le parti opposé à l'église, les deux villes où ils siégeoient. Les Pisans, cependant, pour être mieux en état de soutenir la guerre que leur avoit déclarée la ligue toscane, firent venir le comte Guido de Montefeltro, qu'ils nommèrent leur capitaine. Ce comte avoit acquis une grande réputation dans la Romagne, en défendant Forli contre le comte d'Appia; mais ensuite il avoit été obligé de faire sa paix avec l'église, et de se retirer dans la ville d'Asti, en Piémont, qui lui avoit été assignée comme lieu d'exil. 1288.

La fortune ne fut point également favorable aux deux villes gibelines, dans leur guerre avec la ligue toscane; les Arétins, après avoir remporté une victoire assez brillante sur les Siennois, furent défaits par les Florentins à Certomondo, près de Campaldino en Casentin, le 11 juin 1289, avec une perte de dix-sept cents morts et de sept cent quarante prisonniers. Parmi les premiers, l'évêque Guillaume 1289.

1289. des Ubertini resta sur le champ de bataille, avec la fleur de la noblesse arétine, et les principaux Gibelins émigrés de Florence. Cependant ceux qui échappèrent au massacre, rentrèrent dans Arezzo, et mirent la ville dans un si bon état de défense, que l'armée réunie de Florence et de Sienne ne put réussir à s'en emparer (1).

Les Pisans, au contraire, sous la conduite du brave comte de Montefeltro, malgré le nombre infiniment supérieur de leurs ennemis, et bien que parmi ceux-ci ils dussent compter le juge de Gallura, les partisans du comte Ugolino, et tous les Guelfes exilés de Pise, encore que les Génois retinssent dans leurs prisons onze mille des plus vaillans soldats de la république; les Pisans, dis-je, firent la guerre presque toujours avec succès, et ils recouvrèrent, par surprise ou de vive force, presque tous les châteaux de leur territoire (2). Le comte, qu'ils avoient nommé en même-temps podestat et capitaine des guerres pour trois ans, avec un salaire de dix mille florins par année, sous l'obligation qu'il conduiroit avec lui cinquante gendarmes et trente

(1) *Giov. Villani*, L. VII, c. 130, 131, p. 326-330. — *Dino Compagni, Cronaca delle cose de tempi suoi.* T. IX, p. 473. Ce dernier décrit la bataille comme y ayant été présent.

(2) *Giov. Villani*, L. VII, c. 140, p. 335; 147, p. 339.

écuyers, commença par changer l'armure de l'infanterie; il forma un corps de trois mille arbalétriers, qu'il exerça soigneusement pendant deux mois; en sorte que ces fantassins, jusqu'alors inutiles, devinrent redoutables même à la cavalerie, et qu'ils acquirent, sous sa conduite, la réputation d'être les meilleurs arbalétriers de Toscane (1). Il imposa ensuite une subvention de guerre à tous les citoyens, pour qu'ils soldassent en commun un corps de gendarmes; il entretint des intelligences dans presque tous les châteaux du voisinage; et, par la rapidité de ses manœuvres et ses fréquens succès, il fit si bien que la ligue guelfe de Toscane prit enfin le parti (en 1293) d'accorder la paix à la république de Pise, à des conditions honorables. Les Florentins furent déclarés francs de gabelles dans le port de Pise; les Guelfes furent remis en possession de leurs biens; et, à la réserve de quelques châteaux qui furent laissés aux Lucquois, la république pisane recouvra ses anciennes limites (2). 1289.

Cependant la paix accordée aux Pisans par

(1) Fragment d'un anonime pisan contemporain. *T. XXIV, p.* 655 *et suiv.*

(2) *Cronica di Pisa anon.* T. XV, p. 982, 983. — *Falso Marangoni Cronica di Pisa.* p. 597.

1289. les Florentins, n'avoit pas été conquise uni-
quement par les armes du comte Guido de
1292. Montefeltro. Elle fut aussi la conséquence des troubles intérieurs de Florence. Les anciennes familles guelfes, depuis l'établissement des prieurs des arts et de la liberté, ne s'étoient point réunies pour recouvrer l'ascendant sur le gouvernement, dont on les avoit dépouillées; au contraire, chaque maison noble étoit en guerre avec une autre maison noble, et la ville étoit sans cesse troublée par les insultes qu'elles se faisoient réciproquement, et par leurs combats (1). Ces dissentions faisoient perdre aux gentilshommes toute influence sur le gouvernement de leur patrie, et le peuple n'avoit pas lieu de concevoir de la jalousie d'un ordre qui se conduisoit avec aussi peu de politique. Mais moins il mettoit d'ensemble et de suite dans ses entreprises, plus aussi il provoquoit la colère du gouvernement et des citoyens, par des violences passagères, et par le mépris habituel de l'ordre et des lois. Chaque famille noble croyoit au-dessous de sa dignité de se soumettre aux tribunaux; et quand un de ses membres étoit arrêté par le capitaine du peuple, ou traduit en justice, elle se faisoit un devoir de le libérer à main armée, sans s'informer

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 1, p. 343.

de la faute qu'il pouvoit avoir commise. Il 1292.
n'y avoit plus de fautes personnelles, parce qu'une famille entière s'associoit toujours et au crime et aux efforts du coupable, pour se soustraire à la punition. Le gouvernement se trouvoit trop foible pour entrer en lutte avec d'aussi puissans adversaires, et toutes les violences que les nobles exerçoient contre les plébeïens demeuroient impunies. Ce furent ces insultes privées qui aigrirent le peuple contre la noblesse, et qui le déterminèrent à la réprimer par des lois si sévères, que jamais jusqu'alors, dans aucune république, on n'avoit vu soumettre le premier ordre de l'État à un traitement plus tyrannique et plus arbitraire.

Il y avoit à Florence un gentilhomme nomme Giano della Bella, qui étoit descendu d'une des plus nobles familles de Toscane (1); mais qui, soit qu'il n'eût pas une fortune égale à son ambition, ou que son amour pour la liberté, et son aversion pour les désordres qu'il voyoit régner, lui inspirassent de l'éloignement pour la noblesse, renonça aux priviléges que lui donnoit sa naissance, pour s'associer avec le peuple contre ses consorts. Giano étant l'un

(1) La famille della Bella, ainsi que les Pulci, Nerli, Gangalandi et Giandonati, avoit été anoblie par Ugo, vicaire impérial d'Othon III, avant l'an 1000. *Dante Paradiso*, Ch. XVI, v. 127.

1292. des prieurs des arts, saisit l'occasion d'une assemblée du peuple, ou parlement, pour haranguer tous ses concitoyens sur la place publique (1). Il leur demanda, au nom de la liberté de leur patrie, de mettre un terme à l'insubordination des gentilshommes, et de réprimer les insultes auxquelles les plébeïens étoient sans cesse exposés de leur part. Il accusa les nobles d'exercer à main armée des brigandages de toute sorte; d'arracher les plaignans et les accusateurs du pied des tribunaux; d'écarter violemment les témoins; de faire trembler les juges eux-mêmes, et de suspendre ou de détruire les lois. Il demanda que la puissance publique fût mise au-dessus de ces forces privées, qui luttoient sans cesse avec elle; que les familles fussent punies désormais, puisqu'elles ne vouloient point abandonner les individus à l'animadversion des tribunaux; que la seigneurie fût rendue plus forte; qu'un pouvoir militaire secondât son autorité civile; et que les gardes bourgeoises fussent organisées de manière à ne jamais abandonner les prieurs des arts et de la liberté (2).

(1) *Cronaca di Dino Compagni.* T. IX, p. 474.

(2) *Leonardo Aretino*, L. IV. — *Scipione Ammirato Istor. Fiorentina*, L. IV, p. 188.

Le peuple, à la suite de ce discours, nomma une commission pour corriger les statuts de la république, et réprimer par les lois, l'insolence des nobles. Une ordonnance fameuse, connue sous le nom d'*Ordinamenti della Giustizia*, fut l'ouvrage de cette commission (1). Pour le maintien de la liberté et de la justice, elle sanctionna la jurisprudence la plus tyrannique et la plus injuste. Trente-sept familles, les plus nobles et les plus respectables de Florence, furent exclues à jamais du priorat, sans qu'il leur fût permis de recouvrer les droits de cité, en se faisant immatriculer dans quelque corps de métier, ou en exerçant quelque profession (2). Cette exclusion fut fondée sur la faveur que les nobles, disoit-on, accordoient toujours aux autres nobles; c'étoit eux qu'on accusoit d'avoir paralysé la seigneurie, et l'on prétendoit que jamais elle n'avoit déployé de vigueur, lorsque quelque gentilhomme siégeoit parmi les prieurs. La seigneurie fut de plus autorisée à insérer de nouveaux noms 1292.

(1) Les *Ordinamenti della Giustizia* sont insérés dans les statuts de Florence recueillis en 1415. Ils sont composés de cent une rubriques ou titres, et forment cent huit pages in-4.° Leur latin est barbare, comme celui de tous les statuts florentins.

(2) *Ordinament. Justitiæ*, Rub. 32 et 90.

1292. dans cette liste d'exclusion, toutes les fois que quelqu'autre famille, en marchant sur les traces de la noblesse, mériteroit d'être punie comme elle (1). Les membres de ces trente-sept familles furent désignés, même dans les lois, par les noms de grands et de magnats; et pour la première fois, on vit un titre d'honneur devenir non-seulement un fardeau onéreux, mais une punition. Il fut statué par la même ordonnance, que lorsqu'un grand commettroit quelque crime, le bruit public, attesté par deux témoins probes, seroit, aux yeux des tribunaux, une preuve suffisante pour convaincre et condamner le prévenu, puisque la violence des gentilshommes avoit jusqu'alors écarté les plaignans du palais de la justice, et imposé silence aux témoins. Enfin, les complices de ceux qui troubleroient l'ordre public, furent soumis aux mêmes peines que les principaux coupables (2).

Pour mettre en exécution cette nouvelle jurisprudence, les bourgeois furent répartis en vingt compagnies, chacune de cinquante hommes; mais bientôt après, ces compagnies

(1) *Ordinament. Justitiæ*, Rub. 22-31.

(2) *Ib.*, Rub. 63-65 et 96.

furent formées de deux cents soldats; chaque 1292.
compagnie eut son drapeau et sa place d'armes; toutes furent soumises à un officier nouveau, que l'on nomma le gonfalonier ou porte-étendard de la justice (1). Le gonfalonier fut un officier civil, et non militaire; ce ne fut point contre les ennemis de l'État, et à la guerre, qu'il eut à déployer son étendard, mais seulement dans les séditions, pour ranger sous les bannières nationales, les amis de l'ordre et de la liberté. Lorsqu'il suspendoit aux fenêtres du palais public, où il habitoit avec les prieurs, le gonfalon de la justice, les chefs de chaque compagnie devoient rassembler leurs hommes, et venir se joindre à lui. Il sortoit ensuite du palais, à la tête de cette milice nationale; il attaquoit les séditieux, et il punissoit les coupables.

Le premier des gonfaloniers fut élu par les prieurs, et leur fut en conséquence subordonné; cependant ses fonctions le firent bientôt regarder, d'abord comme leur égal, ensuite comme leur supérieur, comme le chef de la république, et le représentant de sa majesté. Élu de la même manière que les prieurs, pour deux mois comme eux, et logé avec eux dans le palais public, il compléta

(1) *Ordinament. Justitiæ*, Rub. 18.

1292. le collège de la seigneurie. Ce n'est pas sans doute sur des titres, qu'il faut juger de l'excellence d'un gouvernement ; mais il y a quelque chose d'assez noble, dans le choix de ceux employés par la république florentine. La justice, la liberté, la bonté, toutes les vertus publiques étoient appelées avec les arts au gouvernement, et l'État étoit administré par *le gonfalonier de la justice, les prieurs des arts et de la liberté, et le collège des bonshommes.*

L'un des premiers gonfaloniers de Florence, et en même-temps l'écrivain italien le plus élégant du treizième siècle, inspira une profonde terreur aux gentilshommes, en remplissant la fonction la plus importante de sa charge. A la tête des compagnies du peuple, il rasa les maisons des Galigai (1), pour les punir de ce que l'un d'eux avoit tué un citoyen florentin en France. Cependant, les grands revinrent bientôt de leur effroi, et cherchèrent les moyens de se mettre à l'abri de la furie populaire, mais surtout de se

(1) D'autres ont nommé les Galletti ou les Galli; mais nous devons croire de préférence Dino Compagni, qui étoit gonfalonier. Ce nom de Galigai se rattache à plus de souvenirs. *Cronaca.* T. IX, p. 475.— *Giovanni Villani.* L. VIII, c. 1, p. 344.

venger de Giano della Bella, qu'ils regar- 1292.
doient comme un transfuge, et comme un traître à son ordre et à son parti. Ils découvrirent que parmi les citoyens, plusieurs des plus accrédités étoient jaloux de son influence ; que ceux-là prétendoient, dans leur haine contre la noblesse, ne pouvoir pardonner même au gentilhomme démagogue qui avoit abaissé ses consorts; ils virent que son rang, dont il sembloit avoir fait le sacrifice, s'il lui servoit auprès du bas peuple, lui nuisoit auprès des chefs de la bourgeoisie. Ils se rapprochèrent de ceux-ci, et firent de leur haine commune, le fondement de leur union.

Giano della Bella avoit un trop grand crédit sur la masse du peuple, pour qu'il fût possible de l'attaquer à force ouverte ; aussi la proposition que fit Berto Frescobaldi, de le tuer dans une émeute, fut-elle repoussée comme trop dangereuse. On voulut plutôt profiter des défauts de son esprit, et même des qualités de son caractère, pour aliéner de lui ses partisans. Giano étoit incapable de composer jamais entre son intérêt et la rigidité de ses principes. Des hommes qu'il croyoit être ses amis, lui mirent sous les yeux, les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre des juges et des notaires; la manière

1292. dont ils effrayoient le podestat et les recteurs, en les menaçant d'une sévérité extrême, dans l'enquête ou syndicat dont ils étoient chargés quand les recteurs sortoient d'office ; et les grâces injustes qu'ils obtenoient d'eux de cette manière. Giano entreprit aussitôt de réprimer par des lois, des abus aussi dangereux ; et, par cette tentative, il aliéna de lui l'ordre puissant et nombreux des juges et notaires.

Autant cet ordre avoit de crédit devant les tribunaux, autant une profession bien différente, la corporation des bouchers, en acquéroit dans toutes les émeutes : c'étoient des hommes de sang que rien n'effrayoit, et qui se montroient dans les séditions toujours prêts à prendre les armes. On excita de même Giano, à revoir les statuts des bouchers, et à réprimer les fraudes qu'ils commettoient. De cette manière, il se fit des ennemis ardens et dangereux, dans cette même populace qui lui avoit été si dévouée. Comme on alloit le pousser, par de nouvelles dénonciations, à se faire de nouveaux ennemis, Dino Compagni, l'historien, qui avoit découvert les vues perfides de ceux qui conseilloient Giano, les révéla à celui-ci, et voulut lui persuader de renoncer pour quelque-temps à une sévérité dangereuse. « Périsse plutôt, » répondit Giano, et la république et moi

» avec elle, que de supporter l'iniquité par 1292.
» de misérables intérêts privés, et de détruire
» la vraie liberté par une lâche tolérance (1). »

Cependant les ennemis de Giano, à la nou- 1294.
velle élection des prieurs, réussirent à faire tomber le choix des électeurs sur six des principaux chefs de cette aristocratie roturière qui avoit supplanté la noblesse. Comme ceux-ci furent en place, ils ouvrirent, pardevant le capitaine du peuple, une inquisition sur la conduite de Giano della Bella, et ils l'accusèrent d'avoir excité en secret une insurrection qui avoit eu lieu peu de mois auparavant.

Le bas peuple parut d'abord s'irriter d'une accusation semblable; il se rassembla autour de la maison de Giano della Bella, et lui offrit de prendre les armes pour le défendre, fallût-il pour cela se rendre maître de la ville. Le frère de Giano s'avança même, avec l'étendard du peuple, jusqu'à Orto San-Michele, à deux cents pas du palais public. Mais Giano, voyant qu'il étoit trahi par ceux mêmes qui, de concert avec lui, avoient élevé la puissance du peuple, et que ses ennemis étoient puissans, et rassemblés en armes devant le

(1) *Dino Compagni Cronaca de tempi suoi*, L. I, T. IX, p. 475-478.

1294. palais des prieurs, ne voulut pas exposer sa patrie à une guerre civile, et ne se crut pas non plus assez assuré de l'équité de ses juges, pour se présenter devant leur tribunal. Il céda donc, et sortit de Florence le 5 mars 1294, espérant que le peuple ne tarderoit pas à le rappeler; mais, au contraire, il fut condamné par le capitaine du peuple, et mourut en exil (1). « Ce fut, dit Villani, un grand » dommage pour notre cité, et surtout pour » le peuple, car c'étoit l'homme le plus loyal » et le plus franc républicain de Florence, » celui qui désiroit le plus le bien public, » et qui soumettoit le plus ses intérêts à » l'intérêt commun. Il étoit, il est vrai, or- » gueilleux et vindicatif, et il exerça quel- » ques-unes de ses vengeances contre les » Abatti, avec la force même du peuple. » Peut-être fut-ce en punition de cette faute, » qu'en vertu des lois qu'il avoit faites lui- » même, il fut condamné à tort et sans être » coupable, par des juges injustes. Il fut du » moins un grand exemple aux citoyens à » venir, pour leur apprendre à se garder » de vouloir dominer dans leur patrie, et à

(1) *Macchiavelli Storia Fiorent.* L. II, p. 110, 112. — *Dino Compagni Cronaca*, L. I, p. 478. — *Leon. Aretini Storia Fiorent.* L. IV.

» se contenter du rang égal de citoyens..... 1294.
» Son exil occasionna un grand changement
» dans l'administration de Florence; car dès-
» lors les artisans et le bas peuple perdirent
» leur influence sur la communauté, et le
» gouvernement resta entre les mains de la
» riche bourgeoisie (1). »

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 8, p. 350, 351.

CHAPITRE XXIV.

Pontificat de Boniface VIII. — Le parti guelfe se divise en deux factions, les Blancs et les Noirs. — Les Blancs persécutés se réunissent aux Gibelins.

1294 — 1303.

A PEINE, dans le dernier chapitre, avons-nous eu occasion de nommer les pontifes qui gouvernoient la chrétienté; pendant dix ans leur influence fut presque nulle sur l'Italie, soit qu'ils ne pussent prendre autant d'ascendant sur les conseils des républiques, au milieu de leurs révolutions intérieures, qu'ils en avoient eu sur les cabinets des princes; soit que la succession de plusieurs papes, qui mouroient tous peu de mois après avoir été élus, privât le siége pontifical d'une grande partie de sa puissance. Après Martin IV, Honorius IV, de la noble maison des Savelli de Rome, avoit régné deux ans (1). Perclu par la goutte, incapable de se lever, de s'asseoir, d'ouvrir

(1) Depuis le 2 avril 1285, jusqu'au 3 avril 1287.

ou de fermer les mains, il avoit été obligé, pour célébrer la messe et remplir ses fonctions, de faire faire une machine qui l'élevoit, l'abaissoit, le tournoit vers l'autel ou vers le peuple, tandis qu'un autre mécanisme suppléoit à ses doigts pour soutenir l'hostie. Ce pape cependant, au milieu de ses infirmités, possédoit une éloquence persuasive et un esprit vigoureux; mais il n'employa ses talens et son pouvoir qu'à enrichir ses parens, les Savelli de Rome (1). Après un interrègne de quelques mois, le cardinal-ministre des frères Mineurs, qui prit le nom de Nicolas IV, fut élu pour lui succéder. Ce pape régna quatre ans (2), pendant lesquels il ne travailla pas avec moins d'ardeur à combler d'honneurs et de richesses les Colonna de Rome, que son prédécesseur n'avoit travaillé en faveur des Savelli. Dans les libelles du temps, ce pape étoit représenté sortant avec peine d'une colonne de marbre, sa tête couronnée d'une mitre, tandis que deux autres colonnes placées devant lui, déroboient tout autre objet à ses regards (3). On ne nous a point appris

(1) *Chronicon Fr. Francisci Pipini*, L. IV, c. 22, T. IX, p. 727.

(2) Du 22 février 1288, au 4 avril 1292.

(3) Au commencement du siècle suivant, parut un livre,

les motifs de cette affection du pape pour la maison Colonne, à laquelle il étoit étranger par sa naissance. Les Colonna étoient déjà considérés alors comme étant d'une très-ancienne noblesse; mais leur puissance territoriale dans le patrimoine de saint Pierre, et leur crédit à la cour de Rome, ne datent que de ce pontificat (1).

La mort de Nicolas IV fut suivie d'un interrègne de deux ans et quelques mois, pendant lequel plusieurs cardinaux moururent des fièvres qu'occasionne le mauvais air de la campagne de Rome; d'autres étoient atteints de la même maladie. Cependant des séditions avoient éclaté à Rome et dans le patrimoine de l'église, et elles augmentoient l'inquiétude
1294. qu'un si long interrègne occasionnoit déjà aux fidèles. Un jour, le cardinal Latino, évêque d'Ostie, prit la parole dans l'assemblée

intitulé *Initium malorum*, où se trouvoit cette caricature, et où chaque pape étoit représenté par un dessin satyrique, qui faisoit connoître son caractère et son administration. *Fr. Franc. Pipini Chronic.* L. IV, c. 23, p. 728.

(1) La première occasion où je voie cette maison figurer dans l'histoire d'Italie, c'est sous le pontificat de Pasqual II, l'année 1100. Pierre della Colonna fit la guerre à ce pontife. A cette époque, sa maison étoit déjà en possession des deux terres de Colonna et de Zagarolo. *Pandulph. Pisanus, Vita Pasqual. Pap. II. Scr. Ital.* T. III, P. I, p. 355. D. — Voyez *Ottavio di Agostino Istoria della famiglia Colonna. Venezia* 1658, *in-fol.*

des cardinaux, pour presser ses frères de se réunir et de donner un chef à l'église, les avertissant de ne pas méconnoître les signes de la colère céleste; et leur déclarant qu'un saint homme venoit d'avoir une vision qui les menaçoit tous de la mort, si, avant le terme de deux mois, leurs suffrages ne s'étoient pas réunis pour porter un pape sur la chaire de saint Pierre. « C'est là sans doute, » reprit avec ironie le cardinal Bénoît Gaetani, qui fut depuis Boniface VIII; « c'est là une des » visions accoutumées de votre Pierre de » Morone. — « C'en est une, en effet, « répondit le cardinal Latino; « c'est une révé- » lation faite à cet homme de Dieu, que » les dons du saint-esprit rendent si digne » de commander aux fidèles (1). 1294.

Ces mots firent sur les cardinaux déjà ébranlés l'effet d'une inspiration divine. Ceux qui ne connoissoient pas Pierre de Morone, apprirent des autres que ce vieillard, religieux de l'ordre de Saint-Bénoît, vivoit d'aumônes, en hermite, sur le mont de Motrone, près de Sulmona, dans l'Abruzze citérieure; que là, dans sa misérable cellule, il macéroit son corps par les jeûnes les plus rigoureux

(1) *Poema in vitam Cœlestini V. Card. Sancti Georgii ad Velum Aureum*, L. II, c. 1, v. 34-64. T. III. *Rer. It.* P. I, p. 626.

1294. et les plus dures pénitences; que sa réputation de sainteté étoit confirmée par des grâces miraculeuses, qui obtenoient alors la plus pleine croyance. Les uns assuroient qu'il étoit venu au monde revêtu d'un habit de moine; d'autres, que Jésus-Christ étoit descendu d'une croix pour chanter avec lui des pseaumes; d'autres, encore, qu'une cloche céleste et harmonieuse l'éveilloit toutes les nuits à l'heure de la prière (1).

Le cardinal Latino fut le premier à donner sa voix au vénérable hermite; mais son exemple entraîna immédiatement tous ses confrères, et Pierre de Morone fut élu pape à l'unanimité. Un archevêque et deux évêques lui furent députés pour lui porter la nouvelle de son élection. Le pauvre hermite, en voyant arriver ces dignitaires de l'église, dont le rang étoit si supérieur au sien, se jeta à leurs genoux; les prélats, de leur côté, se mirent à genoux pour demander la bénédiction du nouveau pape. Lorsqu'on eut fait comprendre à Pierre l'étonnante révolution qui venoit de s'opérer dans sa destinée, il voulut se dérober par la fuite à tant d'honneurs; mais la foule, qui accouroit de toutes

(1) *Raynaldus Annales Ecclesiastici.* 1294, §. 8, T. XIV, p. 462.

parts pour voir un mendiant transformé en souverain, lui ferma le passage, et le força de revenir à sa cellule (1). 1294.

Le nouveau pape put compter deux rois parmi ceux qui se rendirent en foule auprès de lui. Charles II, roi de Naples, qui, depuis six ans, avoit été mis en liberté par l'Aragonois, moyennant une paix qu'il n'avoit pas observée, et des sermens dont le pape l'avoit relevé; et son fils, Charles Martel, qui portoit le titre de roi de Hongrie, depuis qu'il avoit épousé l'héritière de ce royaume. Les deux rois enchérirent sur les témoignages de respect que leurs sujets donnoient à Pierre de Morone; tous deux tinrent la bride de son âne, lorsque le pape, qui prit le nom de Célestin V, voulut faire son entrée solemnelle dans la ville de l'Aquila. Mais au prix de ces marques extérieures de respect, ils acquirent l'influence la plus grande sur l'esprit du nouveau pontife. Ils le déterminèrent d'abord à se refuser aux vœux des cardinaux, qui le pressoient de venir les joindre à Pérouse, à Rome, ou dans quelque ville de l'État pontifical. Célestin V, malgré leurs prières, fixa sa résidence, d'abord à

(1) *Raynaldus*, §. 10, p. 463. — *Petrarca de vita solitaria*, L. II, Sect. III, c. 18.

1294. l'Aquila, et ensuite à Naples. Peu après, Charles obtint de lui la nomination de douze nouveaux cardinaux, dont aucun n'étoit né dans l'État de l'église, tandis que trois étoient originaires des deux Siciles et sept François. Cette promotion peut être regardée comme la cause première de la translation du saint-siége à Avignon (1).

Bientôt Célestin donna des preuves plus éclatantes de son absolue incapacité pour gouverner l'église. Il convainquit ceux qui pouvoient en douter encore, que les vertus négatives d'un hermite, l'abstinence, la pénitence, l'oubli du monde et de ses intérêts, ne sont pas des qualités qui conviennent au souverain d'un État, ou même au directeur des consciences de toute la chrétienté. Les ministres qui l'entouroient, le trompoient chaque jour sur les grâces qu'ils lui faisoient distribuer. Tantôt, c'étoit le même bénéfice qu'il accordoit successivement à quatre ou cinq personnes, oubliant toujours qu'il avoit déjà fait à un autre la même grâce; tantôt, c'étoient des indulgences si plénières et si facilement acquises, qu'elles faisoient le scandale de la chrétienté; tantôt, c'étoit une

(1) *Vita Cœlestini V. a Cardin. Sancti Georgii*, L. III, c. 8, T. III, p. 636.

abnégation absolue des affaires; il s'enfermoit 1294.
alors dans la cellule qu'il avoit fait construire au milieu de son palais; et, pendant l'un des quatre carêmes dont il avoit surchargé son calendrier, il ne vouloit voir personne, et ne s'occupoit que des intérêts de son ame (1).

Les cardinaux s'alarmèrent d'une conduite qui menaçoit et l'honneur et l'indépendance de l'église; il y en avoit un parmi eux, Bénoît Caietan d'Anagni, qui avoit soin d'exciter leurs murmures, et d'accroître à leurs yeux, le danger que couroit la chrétienté. Cet homme n'avoit point d'égaux en adresse et en dissimulation; il avoit su, en même-temps, flatter les cardinaux, qui le regardoient comme le soutien des prérogatives de leur collège, et dominer l'esprit de Célestin, qui n'agissoit que d'après ses instructions, et qui peut-être n'avoit commis tant de fautes, que parce que son perfide directeur vouloit le rendre odieux et ridicule. Il restoit cependant au cardinal Caietan, un ennemi puissant, c'étoit le roi Charles II, qu'il avoit offensé pendant le précédent conclave, en repoussant avec hauteur, les reproches que ce monarque faisoit aux

(1) *Ptolomeus Lucensis Historia Ecclesiast.* L. XXIV, c. 31, p. 1200. *Scr. Rer. It.* T. XI.

1294. cardinaux divisés. On dit qu'une nuit il se rendit auprès du roi de Naples, et lui dit: « Sire, ton pape Célestin a voulu et a pu » te servir, mais il n'a pas su le faire; si tu » fais que je remplisse sa place, je voudrai, » je pourrai, surtout je saurai t'être utile. » Il convint alors de la manière dont il mettroit toutes les forces de l'église, sous la dépendance de Charles, si celui-ci lui assuroit le suffrage des douze cardinaux qui étoient ses créatures, et que Célestin avoit nommés; ensuite, il ne s'occupa plus que du soin de persuader à Célestin, d'abdiquer une dignité pour laquelle il n'étoit pas fait (1). Quelques-uns assurent qu'avec un portevoix, il lui en fit descendre l'ordre comme du ciel (2). Indépendamment de cette ruse, il avoit mille moyens encore de déterminer cet homme simple et timide, dont il alarma la conscience. En vain, lorsque le bruit se fut répandu que Célestin se préparoit à faire son abdication, une procession de tout le clergé napolitain vint solliciter ce pape

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 6, p. 348. — Villani place cette conversation après la renonciation de Celestino. Mais, outre qu'il n'est pas probable que le cardinal Caietan ait provoqué cette renonciation avant d'être sûr de son élection, comme les cardinaux furent sévèrement enfermés dans le conclave, elle ne put plus avoir lieu après.

(2) *Ferreti Vicentini Historia*, L. II, p. 966, T. IX.

de conserver sa dignité (1). Célestin, avec 1294.
le consentement des cardinaux, publia une constitution qui assuroit aux papes le droit d'abdiquer le souverain pontificat, pour le salut de leurs ames ; et dans un prochain consistoire, le 13 décembre 1294, il apporta sa renonciation, telle que le cardinal Caietan l'avoit écrite pour lui. Les cardinaux, d'après la constitution de Grégoire X, sur le conclave, que Célestin avoit remise en vigueur, furent immédiatement enfermés, et le 23 du même mois, leurs vœux unanimes se réunirent en faveur du cardinal Caietan, qui prit le nom de Boniface VIII.

Le nouveau pape redoutoit que quelqu'un ne profitât de la foiblesse de son prédécesseur, pour persuader à celui-ci, que sa renonciation n'étoit point légitime, et pour l'engager à se déclarer pape de nouveau. Une partie de l'église nioit en effet la validité de l'abdication de Célestin ; d'autres l'attribuoient à une foiblesse honteuse, et le Dante a placé l'ombre de celui qui fit le *grand refus*, parmi cette troupe ignorée, qui vécut sans infamie comme sans gloire. « Les cieux les ont chassés » pour n'être point souillés par leur pré- » sence ; l'enfer ne les admet pas, pour que

(1) L'historien Ptolomée, de Lucques, marcha lui-même à cette procession. *Hist. Eccles.* L. XXIV, c. 32, p. 1201.

1294. » les damnés ne se fassent pas honneur de leur » association (1). » Le foible Célestin auroit pu se croire enfin obligé par sa conscience, à révoquer un acte que tant de Chrétiens croyoient condamnable. Boniface VIII ne voulut pas en courir le risque ; et comme il quittoit Naples pour revenir à Rome, il conduisit avec lui, le pape qui avoit abdiqué.

1295. Cependant, Pierre de Morone, dans les premiers jours de l'année 1295, se déroba tout-à-coup à ses gardiens, et jeta par sa fuite,

(1) *Questi non hanno speranza di morte ;*
E la lor cieca vita è tanto bassa,
Che invidiosi son d'ogn' altra sorte.
.....
Mischiati sono a quel cattivo coro
Degli Angeli, che non furon ribelli,
Ne fur fedeli a Dio, ma per se foro.
Cacciarli i ciel, per non esser men belli :
Ne lo profondo inferno gli riceve,
Che alcuna gloria i rei avrebber d'elli.
.....
Poscia ch'io v'ebbi alcun riconosciuto,
Guardai, e vidi l'ombra di colui,
Che fece, per viliate, il gran rifiuto.

Inferno, *Ch. III, v.* 58.

Quelques commentateurs ont nié que le Dante eut Célestino en vue ; mais leur objection sur l'époque de la mort de ce pape est dépourvue de fondement ; et Pétrarque l'entendoit bien comme nous, lorsqu'il a repoussé, avec quelqu'amertume, l'inculpation du Dante. *De vita solitaria*, L. II, Sect. III, c. 18, p. 302. *Ed. Basileæ.*

son successeur dans la plus grande anxiété. 1295.
On apprit bientôt, il est vrai, qu'il n'avoit point imaginé de retraite plus sûre que son ancien hermitage, où il s'étoit retiré. Boniface alors lui envoya son caméristе, et l'abbé de Mont-Cassin, pour sommer l'hermite de revenir auprès du pape, s'il ne vouloit encourir toute son indignation. Le malheureux vieillard, rappelant les promesses réciproques qui avoient précédé son abdication, demandoit en suppliant, que le souverain pontife lui permît de vivre paisiblement dans cette solitude, et il promettoit à cette condition, de ne jamais adresser la parole à aucun autre homme qu'à ses frères hermites. Le caméristе du pape ayant reçu cette promesse, s'éloigna pour en faire part à son maître; mais il rencontra sur sa route, un autre messager qui lui portoit l'ordre de conduire sur-le-champ, le saint homme à Rome, quand ce devroit être par force. Le caméristе reprit alors la route de l'hermitage; son retour fut prévenu par un ami de Pierre de Morone, qui aida celui-ci à se cacher d'abord, à s'enfuir ensuite par une route dérobée. Ce malheureux vieillard, dont les forces étoient épuisées, et qui, dans son grand âge, étoit plus propre au loisir et au repos, qu'aux fatigues d'un voyage, s'enfonça dans une obscure forêt de la Pouille,

1295. par des chemins ignorés, sous la conduite d'un seul religieux, dans l'espérance d'y trouver quelques serviteurs de Dieu, qui lui donneroient un refuge. Il passa le carême avec les hermites de ces déserts; mais ceux qui le poursuivoient pour le conduire captif à Rome, arrivèrent enfin dans la même forêt. Voyant alors qu'il n'y avoit plus moyen de rester caché dans cette province, il s'embarqua pour traverser le golfe Adriatique; le vent contraire le repoussa vers le rivage, comme il avoit à peine fait quinze milles pour s'en éloigner. A Vestia où il débarqua, il fut saisi par les émissaires de Boniface; ceux-ci se virent forcés cependant à le traiter avec respect, parce que partout, une multitude innombrable se pressoit sur son passage. Ses gardiens ne pouvoient éviter, même en le faisant voyager de nuit, cette foule importune qui demandoit au saint homme sa bénédiction. Le pape fit confiner Pierre dans la tour de la forteresse de Fumone en Campanie; six soldats et trente archers furent employés nuit et jour à le garder, et c'étoit avec tant de sévérité, qu'aucun homme ne pouvoit obtenir la permission de lui parler. L'hermite demanda qu'on permît du moins à deux des frères de son ordre, de célébrer avec lui l'office divin. Cette grâce lui fut

accordée; mais aucun religieux ne pouvoit 1293.
supporter long-temps une réclusion aussi étroite sans tomber malade. En effet, il y avoit si peu d'espace dans la tour, que le saint homme étoit obligé de prendre la nuit, pour oreiller, les marches mêmes de l'autel devant lequel le jour il célébroit la messe. C'est dans cette prison que Célestin V mourut, le 19 mai 1296, vingt-deux mois après sa malheureuse élection (1).

Puisque nous nous sommes occupés si long-temps de l'histoire ecclésiastique, nous croyons devoir rapporter ici un trait de cette histoire, qui tombe justement sur l'époque dont nous parlons, et qui est bien assez célèbre et assez extraordinaire pour mériter, sinon notre croyance, du moins notre attention : c'est l'arrivée de la *santa casa* en Italie, et près de Loretto, le 10 de décembre 1294, trois jours avant celui où Célestin V fit son abdication solemnelle. » On ne sait point d'une » manière très-claire, » dit Horace Tursellinus, historien de Laurète, « pourquoi cette maison, » qui étoit arrivée en Dalmatie à Tersacto, » trois ans et sept mois auparavant, fut

(1) Ce récit est tiré d'une vie de Célestin V, par Pierre de Aliaco, cardinal, son contemporain. *L. II, c.* 15, 16 et 17. *Apud Surium Vita Sanctorum.* T. III, 19 mai.

1295. » transportée à cette époque, au travers de » l'Adriatique, et déposée dans le Picenum. » Ce qu'il y a de certain, » ajoute l'historien ecclésiastique, « c'est que les anges » l'apportèrent sur leurs aîles, dans un bois » appartenant à une matrone de Recanati, » nommée Lauretta, de qui cette maison a » reçu depuis son nom; que les arbres des » forêts s'inclinèrent vers elle pour la re- » cevoir, et que les bergers du voisinage » la découvrirent le lendémain, à un mille » de distance de la mer, dans un lieu où il » n'y avoit jamais eu de bâtiment. » Les anges cependant, à ce que racontent toujours les mêmes légendes, manifestèrent une inconstance assez extraordinaire pour des agens célestes. Ils changèrent deux fois encore la sainte maison de place, avant de la fixer dans l'endroit où elle est aujourd'hui, la portant tour-à-tour, tantôt sur une colline, tantôt sur une autre (1). Ce miracle, auquel la jolie et florissante ville de Laurette doit son existence, n'est point attribué à un temps de ténèbres, mais au contraire à un siècle déjà éclairé et rapproché de nous, du vivant du

(1) *Horatius Tursellinus Historiæ Lauretanæ*, L. I, c. 6-9. — *Raynaldi Annal. Eccles.* 1294. §. 24, p. 466; et 1295, §. 58, p. 487.

Dante, de Villani, de Dino Compagni, de Ptolomée de Lucques, de Ferretus de Vicence, et d'une foule d'historiens qui tous se taisent sur ces évènemens extraordinaires (1). On a peine à comprendre comment une tradition semblable a pu s'établir et s'enraciner dans l'esprit des hommes; comment, à l'origine même de cette tradition, les temples, les murailles presque romaines de Loretto, et la ville entière ont été fondées sur cette seule croyance. 1295.

La première translation de la maison sainte, de la Palestine à Tersacto en Illyrie, étoit liée à un évènement qui n'étoit que trop véritable, la prise de Saint-Jean d'Acre par Melec Seraph, et l'expulsion absolue des Latins de toutes les conquêtes qu'ils avoient faites dans la Terre-sainte. Acre ou Ptolémaïs fut prise le 19 mai 1291; trente mille Chrétiens y furent massacrés; et cette ville, qui étoit le marché général de tout l'Orient, fut fermée pour jamais aux Latins (2).

(1) Nous avons aussi deux vies de Boniface VIII, écrites par des auteurs presque contemporains, qui rapportent sans difficulté les miracles de Célestin V; elles se taisent sur la Santa-Casa. *Vita Bonifacii VIII, ex Mss. Bernardi Guidonis. Rer. It.* T. III, p. 670. — *Vita ejusdem ex Amalrico Augerio.* T. III, P. II, p. 435.

(2) *Marin. Sanuto Secreta Fidel. crucis*, L. III, P. XII, c. 21 et 22. — *Gesta Dei per Franc.* T. II, p. 230.

1295. Boniface ne se sentit pas plus tôt affermi sur son trône, qu'il exhorta les princes chrétiens à venger les outrages auxquels la religion avoit été exposée. Il écrivit à Édouard I, roi d'Angleterre, et à Adolphe de Nassau, roi des Romains, pour les déterminer à renoncer aux guerres dans lesquelles ils étoient engagés, et à porter leurs armes dans la Terre-sainte, afin de reconquérir les places fortes que les Infidèles venoient de surprendre à la honte des Latins (1). Mais s'il n'y avoit pas eu assez d'énergie dans la chrétienté pour défendre un petit nombre de forteresses, auxquelles l'honneur des nations qui professoient la religion du Christ, sembloit attaché, on ne devoit pas s'attendre que l'Europe entière se mît en mouvement pour en tenter de nouveau la conquête, lorsque toutes les difficultés étoient doublées, et que, le royaume de Jérusalem étant détruit sans retour, il ne restoit plus de princes et de peuples opprimés qui vinssent solliciter l'aide de l'Europe pour les délivrer d'un danger pressant. Aussi, après une courte fermentation, que causa le sentiment de l'opprobre, l'horreur du massacre de Ptolémaïs, et la pitié pour de malheureux fugitifs, les

(1) La lettre à Edouard, en date de Velletri, 5 cal. de juin, an 1, et celle à Adolphe, Anagni, 5 cal. julii, se trouvent dans *Raynald. Annal. Eccles.* §. 43-45, p. 483.

Chrétiens abandonnèrent la pensée de reconquérir la Terre-sainte, et la barrière des mers fut refermée entre l'Europe et l'Asie. 1295.

Le pontife qui, plus qu'un autre, auroit pu mettre de la chaleur à la poursuite de cette guerre sacrée, avoit d'autres intérêts plus proches de son cœur, auxquels il sacrifia sans balancer ces conquêtes éloignées. Il avoit pris l'engagement envers Charles II, roi de Naples, de le servir efficacement pour lui faire recouvrer la Sicile. Il étoit d'une famille originairement gibeline; mais, afin de remplir sa promesse, il se jeta dans le parti guelfe avec tant de violence, que jamais pontife, sans en excepter Martin IV lui-même, n'avoit si fort mis en oubli les qualités de père des fidèles, pour revêtir celles d'un chef de factieux.

Toute la conduite des pontifes précédens, aussi bien que de la maison de France envers les rois d'Aragon, avoit été fausse et perfide. Lorsqu'en 1288, Édouard d'Angleterre s'étoit entremis pour rétablir la paix, et procurer au roi Charles sa liberté, le traité sous sa garantie avoit été conclu aux conditions suivantes: Le royaume de Sicile devoit être cédé à Jacques d'Aragon, et celui de Naples rester à Charles; ce dernier s'engageoit à faire renoncer Charles de Valois son cousin, à tout droit qui auroit

1295. pu lui être transmis sur le royaume d'Aragon, par l'investiture de Martin IV; et pour prix de cette renonciation à des droits imaginaires, Charles de Valois devoit recevoir de l'Aragonois vingt mille livres pesant d'argent. Charles II, qui, n'étant point encore couronné, portoit seulement le titre de prince de Salerne, devoit être mis en liberté; mais il laissoit en retour ses trois fils en otage, avec soixante des premiers gentilshommes de Provence; et, si dans trois ans il ne remplissoit pas les conditions qui lui étoient imposées, il promettoit de revenir lui-même dans la prison d'où on le libéroit (1).

Mais Charles ne se fut pas plus tôt rendu à Rieti, où se trouvoit la cour pontificale, que Nicolas IV, qui régnoit alors, après avoir placé sur sa tête la couronne des deux Siciles, cassa et annulla toutes les conventions qu'il avoit faites avec Alfonse, et l'affranchit de ses sermens (2). Charles de Valois, loin de se regarder comme compris dans le traité de paix, se prépara pour une nouvelle attaque contre l'Aragonois; il conclut un traité d'alliance avec don Sanche, roi de Castille, qui abandonna

(1) *Mariana Historia de las Españas*, L. XIV, c. 11, p. 630.

(2) *Memoriale Potestat. Regiens.* T. VIII, p. 1171. L'auteur étoit présent à ce couronnement. *Raynaldus*, 1289, §. 13, p. 408. — *Barth. de Neocastro Hist. Sicula*, c. 112, p. 1153.

pour lui l'amitié d'Alfonse d'Aragon, et il se 1295.
prépara à punir ce dernier prince de sa confiance et de sa générosité.

La guerre, portée dans les États de celui-ci par les rois de Castille et de France, contraignit bientôt, en effet, l'Aragonois à se soumettre à des conditions plus dures. Il promit de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit fait passer à son frère en Sicile; il promit de lui refuser tout secours à l'avenir, et de l'exhorter, ainsi que sa mère, à renoncer au gouvernement de cette île. Il s'engagea encore à payer, pour le royaume d'Aragon, le tribut qu'un de ses ancêtres avoit promis à saint Pierre; et, à ce prix, il devoit être absous par l'église, et Charles de Valois devoit renoncer à ses prétentions (1).

La nouvelle de ce traité occasionna les plaintes amères des Siciliens, qui se voyoient abandonnés aux François, leurs plus cruels ennemis, par la famille et la nation qu'ils avoient choisies pour les protéger. Mais l'exécution de cette convention fut suspendue par la mort subite d'Alfonse, roi d'Aragon. Son frère Jacques, alors roi de Sicile, accourut à Saragosse pour remplir sa place,

(1) *Mariana*, L. XIV, c. 14, p. 634. — *Barth. de Neocastro Hist. Sicula*, c. 114, p. 1168.

1295. et à son départ de Sicile, il céda l'administration de cette île à Frédéric, son troisième frère.

Tels étoient les traités commencés et rompus entre la maison d'Anjou et celle d'Aragon, lorsque Boniface VIII essaya de rétablir la paix dans les deux Siciles, en offrant des récompenses aux rois, pour les engager à trahir leurs peuples. Un premier traité fut signé, par son entremise, entre Charles II et Jacques, roi d'Aragon; celui-ci reçut pour femme, avec une dot considérable, Blanche, fille du roi Charles, et il promit, non-seulement d'abandonner la Sicile aux armes du prince françois, mais encore d'aider à la conquérir, si les Siciliens continuoient à faire résistance. Pour prix d'un marché aussi honteux, le pape accorda au roi d'Aragon la souveraineté des îles de Corse et de Sardaigne, qui appartenoient aux Pisans et aux Génois. Le pape chercha ensuite à déterminer Frédéric, qui étoit en possession de la Sicile, à accéder à ce traité; et comme récompense, il lui offrit pour femme, Catherine, petite-fille de Baudoin II, seule héritière de ses droits, et qui portoit le titre d'impératrice de Constantinople; il y ajouta la promesse de cent mille onces d'or, qui devoient lui être payées en quatre ans, pour l'aider à conquérir l'em-

pire d'Orient (1). Cette proposition fut faite 1295.
par Boniface lui-même à l'infant D. Frédéric, dans une entrevue qu'ils eurent à Velletri. Mais le jeune prince étoit accompagné par le vénérable vieillard Giovanni de Procida, et par Roger de Loria, l'invincible amiral de Sicile, qui n'avoient garde de le laisser séduire par ces offres insidieuses.

Lorsqu'on apporta en Sicile la nouvelle du 1296.
traité signé par Jacques d'Aragon, les grands du royaume envoyèrent en Catalogne trois députés auprès de lui, pour s'éclaircir sur ces bruits injurieux qu'ils espéroient lui voir démentir. Mais Jacques ne fit point difficulté de communiquer à ces députés le traité lui-même qu'il venoit de conclure; alors ceux-ci déchirèrent leurs habits, et remplirent la cour de leurs gémissemens, suppliant le roi de ne pas abandonner des sujets fidèles, et de ne pas les livrer entre les mains de leurs ennemis. Et comme ils ne purent rien obtenir de lui, ils dressèrent un procès-verbal de sa renonciation à l'île de Sicile, et le rapportèrent à leurs concitoyens. Alors tous les barons, ayant Jean de

(1) *Histoire de Constantinople sous les empereurs françois*, L. VI, c. 17, p. 99. — *Mariana Hist. de las Españas*, L. XIV, c. 17, p. 638. — *Nicolai Specialis Hist. Sicula*, L. II, c. 21, p. 961.

1296. Procida et Roger de Loria à leur tête, déclarèrent que tous leurs liens avec Jacques d'Aragon étoient rompus, et que l'infant D. Frédéric, qu'ils couronnèrent à Palerme, étoit seul roi de Sicile. Peu de temps après, Boniface de Calamandrano, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, leur apporta des blancs-signés du pape et de Charles, qu'il offroit de remplir de toutes les conditions les plus avantageuses, de toutes les réserves de privilèges qu'ils pourroient désirer; mais les barons répondirent que c'étoit par leurs épées, et non par de vains parchemins, que les Siciliens avoient coutume d'affermir leur liberté (1). La plupart des Catalans qui se trouvoient alors en Sicile refusèrent d'obéir aux ordres de Jacques, déclarant par la bouche de Blasco d'Alagonia (2), que comme les Aragonois étoient les plus libres de tous les peuples qui eussent jamais obéi à des rois, leurs lois, et

(1) *Nicolai Specialis Historia Sicula*, L. II, c. 20-25, p. 959-964.

(2) L'un des priviléges des Ricos Hombres d'Aragon, étoit en effet de pouvoir rompre tous leurs liens avec la couronne, et déclarer même la guerre au roi, pourvu que, préalablement, ils renonçassent aux fiefs qu'ils tenoient de lui. *Hieron. Blancas Comment. Rer. Arag.* p. 737. Or, les Alagonia étoient une des douze plus anciennes familles de Ricos Hombres du royaume de Soprarbia, berceau de celui d'Aragon.

les constitutions mêmes de leur royaume, leur permettoient de retirer leur hommage à un monarque dont ils ne pouvoient approuver la conduite. 1296.

Ainsi la guerre recommença dans les deux Siciles avec plus de fureur que jamais; la Calabre surtout en fut le théâtre; Roger de Loria et l'infant Frédéric y remportèrent plusieurs victoires sur les François; et la fortune de la guerre ne changea en faveur des derniers, que lorsque le roi Jacques d'Aragon, pour remplir les engagemens de son honteux traité, fut venu lui-même porter la guerre dans les États de son frère, et lorsque le roi Frédéric, ayant fait un crime à Roger de Loria d'avoir épargné un de ses parens, se fut brouillé avec cet illustre amiral, et l'eut forcé à passer du côté de ses ennemis.

Mais avant de voir quelle fut la conclusion de cette guerre si longue et si cruelle; avant de réciter aussi comment, à cette époque même, Boniface VIII, qui n'avoit montré de la souplesse que pour obtenir la tiare, et qui sembloit vouloir se dédommager de sa dissimulation passée, par une hauteur excessive et les prétentions les plus exagérées, aliéna Philippe le bel, roi de France, son ancien allié, et entra en guerre avec la famille Colonna, il convient de rendre compte

1296. des révolutions qui, dans le même temps, éclatèrent aussi en Toscane, révolutions auxquelles ce pontife ne demeura pas étranger.

A vingt milles de Florence, sur la route de Lucques, au pied des Apennins qui séparent la Toscane du Modénois, est bâtie une ville qui, malgré la fertilité de son territoire et sa riante situation, n'a point acquis d'illustration par sa population, sa richesse, son commerce ou sa puissance; mais seulement par la violence de ses révolutions; par la haine profonde des partis qui la divisèrent; par la fatale influence de ces partis sur le reste de la Toscane et presque de l'Italie, où ils répandirent un levain de discorde, et où ils suscitèrent, pour une offense privée et une querelle de famille, une guerre universelle. Le peuple de Pistoia est peut-être le peuple le plus violent, le plus emporté, le plus factieux dont l'histoire nous ait conservé la mémoire. C'est un peuple qui semble avoir eu soif de guerres civiles; il ne fut point encore désaltéré de sang lorsqu'il eut réduit sa patrie à tenir un rang obscur parmi les villes d'Italie; il ne se reposa point sous le joug du despotisme, qui, étouffant toutes les passions, détruisant tous les intérêts, endort presque toujours les peuples dans le repos de la mort; il continua de combattre après

que la liberté, le gouvernement, la gloire ne pouvoient plus exister pour lui; tel qu'un des géans de l'Arioste, dans la chaleur de ses batailles, il oublioit qu'il étoit mort (1). Exemple à jamais mémorable de la fureur insensée que les noms seuls peuvent encore inspirer aux hommes, lorsqu'il ne subsiste plus aucune des causes qui avoient excité leur discorde. 1296.

Deux familles d'une ancienne noblesse, et qui possédoient de vastes fiefs dans la plaine et dans la Montagne de Pistoia (2), s'étoient mises à la tête des deux factions, les Cancellieri des Guelfes, les Panciatichi des Gibelins; et, pendant tout le treizième siècle, ces deux familles s'étoient combattues avec tant de fureur, qu'on avoit presqu'oublié l'origine de leur discorde, pour ne désigner plus leur parti que par leur nom. Les chefs de ces familles étoient incomparablement plus

(1) La guerre civile continua presque sans interruption à Pistoia jusques en 1539, quoique, depuis 1401, Pistoia ne fût plus qu'une ville de province sujette des Florentins, et que, depuis 1531, elle fût soumise, avec la Toscane presqu'entière, aux ducs de la deuxième maison de Médicis.

(2) On appeloit Montagne de Pistoia, une petite province située au milieu des Apennins, dont la capitale est San-Marcello. C'est de toute la chaîne des Apennins toscans la partie la plus pittoresque.

1296. puissans et plus respectés que ceux de la république; toutes les guerres paroissoient l'effet de leurs passions, tous les crimes sembloient leur ouvrage; aussi n'est-il pas étrange que le gouvernement de Pistoia ait pris, contre tout l'ordre de la noblesse, les sentimens les plus violens de haine et de jalousie. Ces sentimens éclatèrent à Pistoia plus tôt encore qu'à Florence. En 1285, le peuple déclara les magnats inhabiles au gouvernement de la ville; il les soumit à un régime particulier, et il ordonna que, chaque fois qu'une famille privée troubleroit l'ordre public, elle seroit inscrite dans le rôle des nobles, pour être punie à jamais de sa désobéissance aux lois (1).

Vers le temps où les Florentins avoient chassé de leur ville le comte Guido Novello avec les Gibelins, les Cancellieri avoient aussi chassé de Pistoia les Panciatichi, et, depuis cette époque, ils les poursuivoient dans leurs châteaux. La famille guelfe des Cancellieri, quoiqu'exclue du gouvernement par un décret, recueilloit tous les fruits de la victoire; dans la prospérité elle s'étoit accrue en nombre aussi bien qu'en richesses, et l'on comptoit plus de cent hommes d'armes portant le nom

(1) *Jacopo Maria Fioravanti, Memorie storiche della Città di Pistoia. Lucca* 1758. petit fol. c. 16, p. 239.

de Cancellieri, outre tous ceux qui tenoient 1296.
par des alliances à cette maison, l'une des plus puissantes de la noblesse italienne (1). La querelle qui divisa en deux factions ennemies la famille Cancellieri, et ensuite tous les Guelfes toscans, nous peut faire connoître, par ses circonstances, les mœurs et la férocité des nobles pistoïois.

Plusieurs gentilshommes de la famille Cancellieri se rencontrèrent dans une taverne où ils jouèrent ensemble; comme ils étoient déjà pris de vin, un d'eux, nommé Carlino, fils de Gualfredi, insulta et blessa un autre Cancellieri, chevalier aussi bien que lui, qui se nommoit Amadore, ou Dore, fils de Guillaume. Ces deux jeunes gens, quoique parens et portant le même nom, appartenoient à deux branches différentes de la même famille, que l'on distinguoit déjà par les noms de Blanche et de Noire: ces noms leur venoient de ce que leur ancêtre commun avoit eu deux femmes, dont l'une s'appeloit Blanche; les enfans de celle-ci avoient pris son nom, et avoient donné aux enfans de l'autre le nom de la couleur opposée. Dore étoit de la branche noire. En préparant sa vengeance sur la famille qui l'avoit insulté, il adopta

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 37, p. 368.

1296. un principe odieux, qui paroît avoir été constamment admis à Pistoia; c'est que, pour que la vengeance fût complète, il falloit qu'elle ne tombât pas sur l'offenseur; car, si elle n'atteignoit que celui-ci, elle n'étoit qu'un châtiment, qui, proportionné à l'offense, et attendu, ne pouvoit causer une douleur assez profonde à ceux dont on vouloit se venger. La première offense étoit tombée sur un innocent; pour que la réciprocité fût complète, il falloit que la seconde atteignît un homme également innocent. Dore, en sortant de la taverne où il avoit été maltraité, se plaça en embuscade; et le soir du même jour il vit passer devant lui un frère de celui qui l'avoit blessé, c'étoit un juge, nommé Vanni, il l'appela; et comme Vanni s'approchoit sans défiance, n'étant pas même instruit de la rixe du matin, Dore se jeta sur lui, à dessein de le tuer, et de son épée il lui coupa la main et l'atteignit au visage.

Le père de Dore, Guillaume, loin d'approuver une vengeance aussi odieuse, exercée contre un de ses parens, résolut d'appaiser, par une satisfaction éclatante, la querelle qui pouvoit diviser sa famille. Il livra Dore lui-même entre les mains du père irrité, en lui faisant dire qu'il s'en remettoit à lui de la punition d'un homme qui, malgré sa

faute, étoit encore parent de l'offensé; mais ce père, nommé Gualfredo, insensible à la générosité d'un procédé semblable, voulut infliger à Dore une punition égale à son offense; il lui trancha la main sur une mangeoire de chevaux; il le blessa au visage comme son fils avoit été blessé, et dans cet état il le renvoya aux Cancellieri noirs, en le chargeant de dire à son père que c'étoit avec le fer, non avec des paroles, qu'on guérissoit de semblables blessures (1). 1296.

De part et d'autre, une action féroce avoit été commise; et les Cancellieri de l'une et de l'autre branche, pour leur repos comme pour l'honneur de leur patrie, auroient dû désormais abandonner les coupables à la vengeance des lois, et refuser de s'armer pour des hommes qui avoient souillé leur nom par des actions aussi inhumaines; mais ce n'étoit pas ainsi qu'avoit coutume de juger la noblesse italienne (2). Les Cancellieri blancs

(1) *Istorie Pistolesi dall' anno* 1300 *all' anno* 1348, *anonime.* T. XI. *Scr. It.* p. 367. — *Fioravanti Memorie storiche di Pistoia,* c. 17, p. 248. — *Istoria di Pistoia e delle fazioni d'Italia di Michel Angelo Salvi.* T. I. *Pistoia* 1627. 3 vol. in-4.° — *Jannotii Manetti Hist. Pistoriens.* L. I, T. XIX, p. 1013. — *Giovanni Villani,* L. VIII, c. 37, p. 368. — *Macchiavelli Stor. Fiorentina,* L. II, p. 118.

(2) Ptolomée de Lucques, seul d'entre tous les historiens,

1296. et les Cancellieri noirs se montrèrent également disposés à venger l'offense que chacun d'eux avoit reçue; et comme par leurs parentés et leurs alliances ils tenoient à toute la noblesse de Pistoia, ils l'entraînèrent toute entière à prendre part à leur querelle. Ils armèrent également leurs vassaux et leurs cliens dans le territoire pistoïois, et toute la province de la Montagne fut en guerre pour les Blancs ou pour les Noirs.

1298. Les batailles rangées, livrées dans la ville, étoient encore le moindre mal qui résultât de cette discorde; l'un et l'autre parti, pour porter des coups plus inattendus et plus douloureux, avoit recours à des attentats plus inouïs. S'il y avoit dans l'une ou l'autre famille un homme que ses vertus fissent respecter et chérir de tous, ou même que son caractère paisible eût éloigné des dissentions

place dans ses *Annales Breviores*, T. XI, p. 1301, le commencement de cette querelle à l'an 1295; tout le reste de ceux que nous avons cités la rapportent à l'an 1300. Nous adoptons cependant le sentiment de Ptolomée de Lucques, qui étoit voisin et contemporain, et nous croyons que les faits accumulés dans le récit des autres, doivent être distribués dans les quatre années suivantes; ils avoient récapitulé sous une seule année, en commençant leur récit, tout ce qui s'étoit fait dans les années précédentes, et qui, isolé, n'étoit pas digne de mémoire. *Voyez*, sur la même opinion, *Flaminio del Borgo Dissert. dell' Ist. Tis.* p. 5.

civiles, et eût rendu comme inviolable au milieu des fureurs de la guerre, c'étoit lui que le parti contraire désignoit pour sa victime; et il ne croyoit savourer tout le plaisir de la vengeance, que lorsqu'il avoit bravé pour le crime la sauvegarde des lois, et tout respect divin ou humain. Ainsi Pero des Pecorini, qui étoit juge, fut tué par les Noirs, sans provocation, sur son tribunal, en présence du podestat lui-même; ainsi les mêmes Noirs tuèrent le cavalier Bertino, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus noble et le plus courtois chevalier de Pistoia. Ainsi Benedetto des Sinibaldi, le plus respecté des Cancellieri noirs, fut tué par les Blancs, dans une boutique ouverte sur la place; un des chevaliers du podestat fut tué par la même faction; et le podestat, voyant qu'il étoit impossible de rétablir l'ordre à Pistoia, et d'administrer la justice à ce peuple furieux, posa par terre, en présence du conseil, la baguette de la podesterie, et partit en abdiquant son emploi. 1298. 1299.

La ville de Pistoia sembloit menacée d'une ruine entière par les excès de l'anarchie et de la guerre civile; et la république florentine, qui se trouvoit à la tête du parti guelfe en Toscane, commençoit à craindre que l'intérêt de ce parti ne fût mis en danger par des

1299. séditions si violentes, et que les Gibelins, depuis long-temps exilés, ne profitassent des divisions et de l'affoiblissement de leurs adversaires, pour recouvrer leur ancien pouvoir.

1300. Les hommes les plus sages et de Florence et de Pistoia se réunirent pour chercher un remède à tant de maux. Enfin, par une délibération publique, les Anziani de Pistoia résolurent de confier pour trois ans la seigneurie de leur ville aux Florentins, pour qu'ils réformassent la république et y rétablissent la paix (1). La seigneurie ou balie, comme on commença vers ce temps à l'appeler, n'étoit point censée anéantir les franchises d'une république ou déroger à sa liberté; c'étoit un pouvoir législatif et extrajudiciaire, attribué dans un certain but et pour un certain temps, à un gouvernement que l'on croyoit mériter assez de confiance pour le choisir comme arbitre.

Les Florentins, ayant accepté la balie de Pistoia, envoyèrent dans cette ville un nouveau podestat et un nouveau capitaine du peuple, qu'ils chargèrent de choisir, moitié dans chaque parti, de nouveaux *Anziani*. C'étoit par ce nom que l'on désignoit à Pistoia le collège de douze magistrats présidés par

(1) *Istorie Pistolesi anonime*. T. XI, p. 374.

un gonfalonier de justice, qui étoit élu chaque 1300.
mois pour administrer la république. Les Florentins ordonnèrent ensuite aux chefs des deux factions blanche et noire, de s'éloigner de la ville qu'ils troubloient par leur haine (1); et, croyant qu'un gouvernement vigoureux auroit le pouvoir de réconcilier ces hommes irascibles, une fois qu'ils ne seroient plus entourés de leurs cliens, et de gens avides de venger leurs injures, les Florentins assignèrent à tous les Pistoïois exilés la ville même de Florence pour demeure.

Mais le repos de Florence n'étoit pas tellement assuré que cette république pût recevoir impunément dans son sein tant de levains de discorde; et les prieurs qui attirèrent à Florence des hommes avides de sang, et accoutumés à braver toutes les lois, commirent une faute bien grave, et dont ils eurent bientôt lieu de se repentir amèrement. En effet, depuis l'exil de Giano della Bella, la haine mutuelle des nobles et des citoyens s'étoit augmentée, quoiqu'elle n'eût point eu d'explosion. La cité paroissoit être, il est vrai, dans l'état le plus prospère; elle comptoit dans l'intérieur de ses murs, une milice de trente mille hommes propres à porter les

(1) *Jannotii Manetti Hist. Pistoriens.* L. II, p. 1009.

1300. armes, et dans le reste de l'État florentin, soixante et dix mille hommes étoient enrégimentés (1). Pour donner plus de lustre à la magistrature, les prieurs venoient de jeter les fondemens du magnifique palais public (2), qui devoit être en même-temps la résidence et la forteresse de la seigneurie; ils avoient ensuite fait élever de nouvelles murailles autour de la ville, dont le cercle étoit plus étendu que celui des deux enceintes plus anciennes; mais cette prospérité apparente contenoit en soi les germes de grands malheurs.

L'homme le plus considéré parmi ces nobles qui avoient fait exiler Giano della Bella, étoit Corso Donati, gentilhomme d'une ancienne famille; ses talens lui avoient acquis une haute influence sur tous les conseils, et sa bravoure avoit beaucoup contribué à la victoire de

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 38, p. 369.

(2) Ce palais, qu'on appelle aujourd'hui le palais vieux, fut fondé en 1298. La place qui est devant fut formée en abattant les maisons des Uberti; et, comme on ne vouloit pas que le palais du gouvernement reposât sur un terrein que les Gibelins avoient souillé par leur demeure, au lieu de faire le nouveau bâtiment carré, on lui donna la forme irrégulière qu'il conserve encore; en sorte qu'aucun de ses fondemens ne fut jeté dans une terre gibeline. *Giovanni Villani.* L. VIII, c. 26 et 31, p. 361.

Campaldino, sur les Arétins. Les Cerchi, fa- 1300.
mille du peuple, qui, par le commerce, avoit amassé de grandes richesses (1), achetèrent le palais des comtes Guidi, tout proche de celui des Donati; et comme les nouveaux riches étalent leur opulence avec plus de pompe, parce que c'est leur seule illustration, ils effacèrent l'ancien éclat des Donati par la richesse de leurs habits, la magnificence de leurs ameublemens, le nombre de leurs chevaux et de leurs domestiques. Un procès pour un héritage accrut la rivalité des deux familles, et développa leur haine mutuelle, et les Cerchi s'efforcèrent alors de s'affermir dans le rang où ils s'étoient élevés, en employant leurs richesses et leur crédit à servir ou protéger les hommes auxquels ils pouvoient être utiles. De cette manière, ils s'acquirent plusieurs partisans parmi la noblesse pauvre, dont les Donati excitoient la jalousie, parmi les citoyens, et surtout parmi les Gibelins. Arrivés au pouvoir long-temps après la victoire des Guelfes, ils n'avoient point conservé de ressentimens de famille

(1) *Cronaca di Dino Compagni*, L. I, p. 480, T. IX. — Les Cerchi, nous dit Dante, étoient sortis *del Pivier d'Acone*, et par conséquent ils étoient originairement des paysans. *Paradiso*, Ch. XVI, v. 65.

1300. contre un parti où ils n'avoient jamais eu d'ennemis personnels.

Tandis que ces semences de discorde existoient à Florence, les Pistoïois, exilés de leur patrie, y arrivèrent selon l'ordre qu'ils avoient reçu de la seigneurie ; les Blancs furent accueillis et logés dans leurs maisons par les Cerchi ; les Noirs reçurent l'hospitalité des Frescobaldi, amis et alliés des Donati ; et comme les deux factions qui commençoient à diviser Florence n'avoient point encore de nom, comme toutes deux prétendoient être encore le parti guelfe et le parti du peuple, elles adoptèrent la dénomination de blanche et de noire, qui, sans rien préjuger sur leurs intentions, sembloit mettre assez de distance entre elles. Corso Donati fut reconnu pour le chef des Noirs ; Vieri des Cerchi, pour le chef des Blancs de Florence (1).

Quoiqu'il n'y eût point eu encore de sang répandu, les esprits étoient tellement aigris à Florence, surtout par l'amère ironie de Corso Donati, qui ne cessoit de verser à flots le ridicule sur son rival Vieri des Cerchi, que l'accident le plus futile pouvoit occasionner

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 38, p. 369. — *Jannotii Manetti Hist. Pistoriens.* L. II, p. 1019. — *Anonimo Pistolese*, p. 374.

un combat. Un jour qu'une partie de la ville 1300.
étoit rassemblée sur la place des Frescobaldi, pour rendre les derniers devoirs à une femme qui venoit de mourir, les docteurs et les chevaliers, selon l'usage de Florence dans ces cérémonies, étoient assis sur des bancs, autour de la place, et les jeunes gens, par terre sur des nattes de jonc; les Donati et les Cerchi étoient placés les uns vis-à-vis des autres. Un jeune homme assis par terre, se releva pour arranger son manteau; ceux qui étoient placés vis-à-vis de lui, prenant ce mouvement pour l'indice d'un dessein de les attaquer, se levèrent à leur tour aussitôt, et mirent l'épée à la main; leurs adversaires se levèrent également, et le combat commença. Ce fut à grand' peine que les parens du mort, en se jetant dans la mêlée, purent séparer les deux partis.

Guido Cavalcanti, le poète le plus distingué de son siècle après le Dante, et en même-temps le philosophe le plus renommé; celui même que, pour la hauteur de son génie, le Dante désigne comme propre autant que lui à parcourir les trois royaumes des morts, étoit un des ennemis les plus ardens de Corso Donati (1). Cavalcanti, comme gendre de

(1) *Cronaca di Dino Compagni*, L. I, p. 481. — Sur la vie

1300. Farinata des Uberti, penchoit en secret pour le parti gibelin que les Blancs favorisoient; de plus, il avoit lieu de croire que Donati avoit voulu le faire assassiner dans un pélerinage qu'il avoit fait dernièrement à Saint-Jacques de Galice. Courtois autant que brave, mais orgueilleux et amant de la solitude, il ne fit point de préparatifs pour se venger. Seulement une fois, comme il traversoit à cheval les rues de Florence, avec plusieurs jeunes gens de la maison Cerchi, il rencontra Corso Donati aussi à cheval, et entouré de ses fils et de ses amis; il courut sur lui pour le frapper de son dard, mais sans pouvoir l'atteindre. La retraite de ses amis, et les pierres qu'on lui jeta des fenêtres, le forcèrent alors à s'enfuir.

Le parti des Blancs semble s'être composé à Florence des hommes les plus distingués par leur caractère, leurs talens et leur savoir; Dante Alighieri, Guido Cavalcanti, et Dino Compagni, l'historien, lui appartenoient également; mais malheureusement Vieri des Cerchi, le chef de ce parti, n'étoit pas digne des hommes qu'il avoit à conduire. Les Noirs

de Guido Cavalcanti, *voyez* Dante, *Inferno*, Ch. X, v. 52, et ses commentateurs. — *Benvenuto da Imola, Comment.* p. 1045 et 1186. — *Ant. Ital. Med. Ævi.* T. I. — *Tiraboschi Storia della letteratura Italiana.* T. IV, L. III, c. 3, §. 14, p. 374.

avoient plus de crédit à la cour de Rome et auprès du pape Boniface, soit parce qu'ils étoient plus entièrement dévoués au parti guelfe, que Boniface avoit embrassé avec chaleur; soit parce que le banquier du pape, et plusieurs hommes qui l'entouroient, appartenoient à ce parti. En conséquence, ce furent eux qui sollicitèrent Boniface de s'interposer pour être le pacificateur de Florence; mais le caractère violent de cet homme superbe, ne le rendoit guère propre à un office de paix. 1300.

Boniface fit venir à Rome Vieri des Cerchi, et lui demanda de faire la paix avec Corso Donati, lui promettant à ce prix, toute sa protection; mais Vieri répondit que, n'étant en guerre avec personne, il n'avoit aucune démarche à faire pour se réconcilier avec qui que ce fût, et il revint sans avoir rien voulu promettre (1). Alors, le pape envoya en Toscane le cardinal d'Aquasparta, comme médiateur entre les deux partis; ce cardinal, arrivé à Florence au mois de juin de l'an 1300, pria la seigneurie de lui accorder la balie de la ville, pour y rétablir la paix; il annonça en même-temps qu'il avoit intention de faire choix de ceux qui devoient être prieurs

(1) *Dino Compagni Cronaca*, p. 481.

1300. pendant les prochaines années, de manière qu'il y en eût autant de Blancs que de Noirs, et de distribuer leurs noms dans des bourses, pour qu'on les tirât au sort tous les deux mois, afin d'éviter ainsi le tumulte qu'excitoit chaque nouvelle élection, dans un temps où l'on se livroit avec tant de violence à l'esprit de parti (1). Mais comme à l'époque où le cardinal vint à Florence, les Blancs avoient acquis la principale part au gouvernement, ils craignirent que la cour de Rome ne profitât du pouvoir qu'elle demandoit, pour les abaisser, et ils refusèrent au cardinal, la balie; celui-ci partit alors, mais en sortant de la ville il la frappa d'un interdit.

La seigneurie, laissée à elle-même, s'efforça aussi à son tour de rétablir, sans secours étrangers, la paix dans la ville; elle crut pouvoir appaiser les dissentions, en exilant les chefs des deux partis; et en conséquence elle donna aux Noirs l'ordre de se rendre à la Pieve, dans le territoire de Perugia, et aux Blancs, celui de rester confinés à Sarzana, sur les frontières de l'État de Gênes. Le poéte Dante étoit un des prieurs qui prononcèrent cette sentence, et Dino Compagni assure avoir lui-même encouragé la seigneurie

(1) *Giovan. Villani*, L. VIII, c. 39, p. 371.

à prendre cette résolution (1). Mais les prieurs ne conservèrent pas long-temps l'apparence d'impartialité qu'ils avoient affectée ; sur la demande de Guido Cavalcanti, qui tomba malade à Sarzana, ils permirent aux Blancs seulement de rentrer à Florence, sous prétexte que l'air étoit mal-sain dans le lieu de leur exil. 1300.

Les chefs du parti des Noirs, étoient confinés dans un lieu voisin de Rome et de la cour du pape ; ils avoient déjà de la protection et des amis à cette cour, ils profitèrent de leur voisinage pour en acquérir davantage. Corso Donati se rendit à Rome ; il y fut secondé par les parens du pape, par son banquier, par le cardinal d'Aquasparta, qui ne pardonnoit pas aux Florentins d'avoir refusé sa médiation. Tous ensemble ils excitèrent Boniface contre les Blancs et contre le parti du gouvernement, et ils le déterminèrent à chercher un prince qui punît les Florentins de leur peu de déférence, et qui, rejetant du nombre des Guelfes, les hommes tiédes ou modérés, rétablît le parti de l'église dans son ancienne pureté. Ce prince devoit pacifier la Toscane, et conquérir la Sicile ; car le

(1) *Dino Compagni Cronaca*, L. I, p. 482. — *Giov. Villani*, L. VIII, c. 40, p. 372.

1300. pape mettoit plus d'importance encore à se venger de don Frédéric et de Roger de Loria, qu'à punir les Blancs florentins.

Vers cette époque, Charles de Valois, frère de Philippe le bel, roi de France, s'étoit acquis une haute réputation, par la conquête de toute la Flandre (1). Ce fut à lui que Boniface pensa de s'adresser. Il savoit, par l'expérience de ses prédécesseurs, que les princes françois étoient disposés à reconnoître comme des titres incontestables, les dons que leur faisoit le saint-siége, dans des pays où lui-même il n'avoit aucune jurisdiction. Il savoit qu'eux et leurs soldats étoient toujours prêts à combattre, dès que le signal leur étoit donné, non pas pour une cause seulement, mais pour toutes les causes et contre tous les hommes. Il promit à Charles de Valois, comme récompense de l'expédition à laquelle il l'invitoit, la même Catherine de Flandres, héritière de l'empire latin de Constantinople, qu'il avoit auparavant offerte à l'infant Frédéric de Sicile; et comme cette princesse étoit proche parente de Charles, il lui expédia la dispense nécessaire pour l'épouser (2), sous

(1) *Chronicon Guilelmi de Nangis, an.* 1299 *et* 1300, *in Spicilegio d'Acheri.* T. XI, p. 601.

(2) Chartre de dispense pour ce mariage, imprimée à la suite

condition que Charles viendroit sans retard, 1300.
avec un nombre suffisant de gens de guerre, combattre à ses frais pour la cause du saint-siége, soit contre Frédéric, usurpateur de la Sicile, soit contre tout autre ennemi de l'église. La succession à l'empire de Constantinople, ne fut encore que la moindre partie des promesses de Boniface à Charles; comme le pape n'avoit point voulu reconnoître Albert d'Autriche pour roi des Romains, il fit espérer à Charles, qu'il le feroit élever lui-même à cette haute dignité, et il l'assura qu'en attendant il lui confèreroit les droits de vicaire impérial en Toscane, comme un de ses prédécesseurs avoit déjà fait en faveur de Charles d'Anjou. A ces espérances éloignées, 1301.
Boniface joignit des concessions immédiates, dès que Charles de Valois eut accepté le traité qui lui étoit proposé. Le pape créa ce prince comte de Romagne, capitaine du patrimoine de saint Pierre, seigneur de la Marche d'Ancone, et avec un titre nouveau, pacificateur de la Toscane (1).

Avant que le prince françois pût arriver

de Ducange, dans son recueil, *p.* 24, ou édit. du Louvre, *p.* 41. — *Hist. de Constant. sous les emper. franç.* L. VI, c. 18 et suiv., p. 100.

(1) *Ptolomæi Lucensis Annales Breviores.* T. XI, p. 1304.

1301. en Toscane, la faction des Blancs, qui dominoit dans les conseils de Florence, avoit cherché à s'y fortifier ; cette faction jugea convenable de faire à Pistoia, l'essai de ses forces, et des moyens qu'elle pouvoit employer pour triompher. Le capitaine du peuple ne demeuroit dans cette ville, que six mois en charge ; le gouvernement florentin, en vertu de l'autorité de la balie qui lui avoit été confiée, donna d'abord cette place à Cantino Cavalcanti, issu d'une famille autrefois gibeline. Ce nouveau magistrat enfreignit la loi qui avoit été faite pour la pacification de Pistoia ; et au lieu de partager également les magistratures entre les deux partis, il choisit tous les Anziani parmi les Blancs ; peu après, avec le secours de ces Anziani mêmes, il destitua tous les Noirs qui possédoient le gouvernement de quelque château ou quelque place de confiance, pour mettre des Blancs à leur place (1). Lorsque ce capitaine du peuple eut accompli le temps de son office, les Florentins lui substituèrent André Gherardini, dont l'administration devoit être, et plus partiale encore, et plus violente. Ce dernier se fortifia d'armes et de chevaux ; il

(1) *Dino Compagni Cronaca*, p. 484. — *Istorie Pistolesi anonime*, p. 374.

s'assura des compagnies du peuple et de leurs gonfaloniers ; et, accusant alors les Noirs de vouloir livrer la ville de Pistoia aux Lucquois, il cita, l'une après l'autre, les familles les plus considérables du parti noir à comparoître devant son tribunal. Comme elles hésitoient à se mettre entre ses mains, il alla les attaquer avec ses archers et les gonfaloniers des compagnies ; il réduisit de force leurs maisons, avec des machines de guerre ou par l'incendie ; et, après avoir vaincu tout ce qui faisoit résistance, il chassa de la ville tous les Noirs ; il rasa leurs palais et leurs forteresses ; et il abandonna leurs biens au pillage. 1301.

Les Noirs, exilés de Pistoia, se retirèrent presque tous à Pescia, dans le val de Nievole; ville qui, depuis qu'elle avoit été brûlée par les Lucquois, en 1282, étoit restée sous leur dépendance. Il y avoit à Lucques, comme dans toutes les villes de Toscane, des guelfes ardens, qui devoient s'associer avec les Noirs; des guelfes modérés, qui, ne mettant plus un grand intérêt aux anciennes querelles, ne faisoient point scrupule de s'allier avec les Gibelins, pour acquérir, par leur moyen, plus de crédit dans la république, et qui adoptèrent pour eux-mêmes, le nom pistoïois de Blancs. Les premiers furent fortifiés par

1301. l'arrivée de tous les exilés de Pistoia; ils furent aigris par la défiance que les Florentins montroient à leur égard; et, peu après la révolution qui avoit chassé les Noirs de Pistoia, les Blancs furent chassés de Lucques (1). Castruccio Castracani des Interminelli, qui, dans la suite, releva le parti gibelin, et qui s'empara de la souveraineté de Lucques, de Pise et de Pistoia, fut compris dans cette proscription du parti blanc, dont sa famille étoit la plus distinguée. Agé à peine de vingt ans, il alla s'établir à Ancone; et comme avant la fin de l'année, il perdit dans cette ville son père et sa mère, il passa de là en Angleterre, où il fit ses premières armes (2). Cependant, Charles de Valois, cédant aux instances du pape, s'étoit mis en mouvement, avec cinq cents chevaux environ, pour servir l'église et seconder le roi de Naples. Il traversa sans difficulté la Lombardie; et, après s'être reposé quelque temps à Bologne, il entra en Toscane par les Alpes de Pistoia, ou le chemin de la Sambuca.

Le parti des Blancs avoit adopté les passions

(1) *Giovanni Villani*, L. VIII, c. 45, p. 374.

(2) *Vita Castruccii Auctore Nicolao Tegrino.* T. XI, p. 1316. — La vie du même Castruccio, écrite par Machiavelli, est un roman inventé à plaisir, auquel on ne peut point accorder de confiance.

des Gibelins, qui s'étoient réunis à lui; mais quoiqu'il ne fût plus un parti modéré, il prétendoit encore à la modération; il n'osoit point avouer ses sentimens intimes, et il se croyoit obligé à des ménagemens qui diminuoient de sa force, sans faire aucune illusion à ses ennemis. Si les Blancs s'étoient déclarés ouvertement gibelins, ils auroient pu fortifier les passages de la Sambuca, et arrêter ou écraser Charles, qui ne conduisoit avec lui qu'une poignée de monde; ils auroient resserré leur alliance avec les Gibelins de Pise, d'Arezzo, et des villes de la Romagne, et ils se seroient mis dans une situation à ne pouvoir être aisément renversés. Mais les Blancs vouloient se couvrir encore du nom du parti guelfe; ils se paroient au-dehors de leur dévouement à l'église et à la maison de France; ils n'osèrent prendre aucune résolution vigoureuse; et, sans se mettre en état de résister à leurs ennemis, ils ne réussirent point non plus à les appaiser. 1301.

Les Blancs de Pistoia, à la nouvelle de l'approche de Charles de Valois, firent entrer force fantassins et cavaliers dans la ville; ils garnirent les portes et les murs de machines propres à lancer les pierres; ils se préparèrent enfin comme pour soutenir un siége; mais en même-temps ils invitèrent Charles à entrer à

1301. Pistoia, et ils envoyèrent au-devant de lui des jouteurs et des pages à cheval, pour lui faire honneur, Charles descendit le long de l'Ombrone, comme s'il avoit eu intention de profiter de ces dispositions amicales, et lorsqu'il fut arrivé au Pontelongo, à deux milles de Pistoia, il tourna tout-à-coup à droite, et alla coucher au Borgo à Buggiano, sur la route de Lucques (1).

Les exilés noirs de Pistoia, et les chefs du même parti à Lucques, se rassemblèrent aussitôt autour de lui, et le confirmèrent aisément dans sa partialité en leur faveur. Charles de Valois prit ensuite la route de Fucecchio, San-Miniato et Sienne, pour se rendre à Rome et ensuite à Anagni, afin d'y recevoir les ordres du pape, avant d'entrer dans aucune des villes où la nouvelle discorde des Blancs et des Noirs avoit pénétré. Charles II, de Naples, vint le joindre dans la même ville d'Anagni, pour concerter avec lui l'expédition de Sicile, qui fut fixée pour le printemps suivant. En attendant cette époque, Boniface renvoya Valois à Florence pour pacifier cette ville, ou plutôt pour y faire triompher le parti des Noirs et du pape.

Charles revint donc à Sienne et ensuite à

(1) *Istorie Pistolesi anonime*, p. 377.

Staggia, dans l'automne de la même année, 1301.
s'avançant contre Florence. Dans cette ville on avoit fait l'élection des nouveaux prieurs qui devoient entrer en charge le 15 octobre, et on l'avoit fait porter plutôt sur des hommes paisibles, et qui ne donnoient de soupçon à aucun parti, que sur ceux que leur habileté auroit mis en état de sauver la république dans des circonstances aussi critiques. Dino Compagni, l'historien de cette époque, étoit un de ces prieurs, et ses écrits donnent bien l'idée qu'il étoit un de ces « hommes unis, » sans arrogance, disposés à mettre les places » en commun, » parmi lesquels il se range lui-même (1).

Tandis que les Noirs, par des contributions privées, avoient rassemblé soixante et dix mille florins, pour payer la solde des troupes que conduisoit Valois, les Blancs ne s'occupoient qu'à solliciter des traités de paix entre les familles ennemies. Les capitaines du parti guelfe, firent, par ordre des prieurs, des propositions d'accommodement entre les Cerchi et les Spini. Les Noirs, tout en paroissant prêter l'oreille à ces propositions, ne laissoient pas que de solliciter la venue de Charles, tandis que les Blancs s'endormoient sur ces fausses

(1) *Dino Compagni Cronaca*, L. II, p. 488.

1301. espérances de pacification, et ne faisoient aucun préparatif de défense.

Charles envoya de Staggia ses ambassadeurs à Florence, pour demander qu'on l'y admît comme un pacificateur et un ami, qui venoit réconcilier le parti des Guelfes et de l'église. Ces ambassadeurs demandèrent à être introduits au grand conseil, ce qu'on ne put leur refuser. Quand ils eurent parlé, les prieurs refusèrent la parole à tous les conseillers qui voulurent répondre en leur présence; un grand nombre de citoyens s'étoient levés dans cette intention; et les messagers de Charles purent juger, d'après l'empressement qu'ils mettoient à manifester leurs opinions en leur présence, que le parti des Noirs et du prince avoit repris de la force et de la hardiesse. La seigneurie, après la délibération secrète des conseils, et celle des arts et métiers, envoya de son côté des ambassadeurs à Staggia; ceux-ci promirent à Valois qu'il seroit accueilli avec honneur, pourvu qu'il s'engageât, par des lettres scellées et signées de lui, à ne point changer les lois ou les usages de la république, et à ne prétendre aucun droit ou aucune juridiction sur elle, soit à titre de vicaire de l'empire, ou de toute autre manière. Si Valois refusoit cette promesse, les ambassadeurs avoient ordre de lui faire fermer le passage de

Poggibonzi, qui étoit fortifié, et de lui refuser 1301.
des vivres. Charles signa sans difficulté tout ce qu'on lui demandoit, et confirma de vive voix sa promesse à son arrivée (1).

L'entrée à Florence du prince françois fut brillante; la seigneurie fit tout ce qui dépendoit d'elle pour le recevoir avec honneur. Charles avoit porté sa troupe à huit cents chevaux; les habitans de Perugia l'avoit accompagné avec deux cents hommes d'armes, sous prétexte de lui témoigner leur respect, et les Lucquois étoient venus au-devant de lui. Cante d'Agobbio, Malatestino, Maghinardo de Susinana, et plusieurs autres gentilshommes de Romagne, qui commençoient à faire le métier de condottieri, arrivoient également l'un après l'autre, avec huit ou dix chevaux, pour se

(1) Hugues Capet, parlant à Dante de Charles de Valois, qu'on appeloit aussi Charles sans terre, annonce ainsi ses trahisons. *Purgat.* Ch. XX, v. 70.

Tempo vegg'io, non molto dopo, ancoi,
Che tragge un' altro Carlo fuor di Francia
Per far conoscer meglio e se, e i suoi.
Senz' arme n'esce, e solo con la lancia,
Con la qual giostrò Giuda, e quella ponta
Si, ch'a Fiorenza fa scoppiar la pancia.
Quindi non terra, ma peccato ed onta
Guadagnerà, per se tanto più grave,
Quanto più lieve simil danno conta.

1301. joindre à la cour, et la seigneurie n'osoit refuser l'entrée à aucun d'eux.

Ce fut alors que les hommes les plus lâches et les plus vils crurent pouvoir faire parade de courage. « Pour le bien de la patrie, » disoient-ils, « nous ne craindrons point de » nous attirer l'inimitié de la seigneurie, et » de montrer quelles fautes elle a commises. » Dans le fait, la seigneurie n'étoit plus à craindre, et ne pouvoit plus les punir. « Nous » oserons, » ajoutoient-ils, « prendre le parti » des Noirs opprimés, et dévoiler l'injustice » dont on s'est rendu coupable envers eux, » en les excluant des offices. » Et les Noirs, qu'ils affectoient de prendre sous leur protection, avoient dans la ville douze cents gendarmes à leurs ordres. D'autres ne rougissoient pas de vanter la tranquillité dont on jouissoit depuis que la liberté étoit perdue; Baldino Falconieri occupoit la tribune la moitié de la journée, et c'étoit pour comparer le sommeil tranquille auquel les citoyens paisibles pouvoient désormais se livrer, avec les temps de troubles et de désordre dont on venoit de sortir (1).

Pendant que des hommes sans honneur vantoient cette tranquillité prétendue, les deux

(1) *Dino Compagni*, L. II, p. 492.

partis se préparoient à de nouveaux combats. 1301.
Mais Vieri des Cerchi, le chef des Blancs, n'avoit ni les talens ni l'énergie nécessaires pour conduire et sauver son parti. Les prieurs, qui ne vouloient point perdre le mérite d'une impartialité apparente, ne prenoient que des demi-mesures; personne n'osoit se mettre complètement en défense, de peur de rester à découvert, et d'être abandonné par eux. Les Blancs, qui étoient vraiment d'origine guelfe, cherchoient à s'accommoder avec leurs adversaires, en répétant qu'ils étoient tous du même parti; les Gibelins, associés auparavant avec eux, s'attendoient à se voir trahis, et se retiroient peu à peu, dans la crainte que la paix ne se fît entre les Guelfes, à leurs dépens. Les campagnards, qui avoient reçu ordre de s'armer, cachoient leurs gonfalons et se dispersoient; le podestat et ses archers avoient fait leur paix particulière avec les Noirs; et quoique l'étendard de l'État fût suspendu aux fenêtres du palais de la seigneurie, les citoyens ne prenoient point les armes pour s'y rendre, et se ranger autour de leurs prieurs (1). Cependant Charles de Valois avoit demandé les clefs de la porte romaine, près de laquelle il habitoit; et quoiqu'en les recevant il eût juré

(1) *Dino Compagni*, L. II, p. 495, 496.

1301. de nouveau qu'il feroit observer par ses soldats, les lois et les sentences portées par la république, cette nuit même, par la porte qu'on lui avoit livrée, il donna entrée dans la ville à Corso Donati, et à tous les exilés.

Les prieurs se plaignirent à Charles de cette infraction des traités; il jura qu'il n'y avoit point eu de part, il annonca même l'intention de la punir, et il demanda, pour pouvoir le faire, que les chefs des deux partis fussent remis entre ses mains, afin qu'il pût mettre un terme à tant de désordres, et rétablir enfin l'autorité de la république. Les prieurs, qui, chaque jour davantage, ressentoient leur impuissance, acquiescèrent à cette demande; les chefs des Blancs et des Noirs se rendirent volontairement auprès de Charles, les premiers avec crainte, les seconds avec assurance; et en effet, Valois relâcha immédiatement tous les Noirs, et fit jeter les Blancs dans de dures prisons. Les prieurs alors, mais trop tard, firent sonner le tocsin au palais; le peuple, effrayé, n'osa point sortir des maisons, et depuis ce moment, pendant six jours, les Noirs abusèrent de leur triomphe, sans qu'aucune police fût établie dans la ville pour réprimer l'excès du désordre (1). Les maisons

(1) Du 5 au 11 novembre 1301.

des Blancs furent abandonnées au pillage et brûlées ensuite; plusieurs des hommes les plus considérés de ce parti furent tués ou blessés par leurs ennemis particuliers; plusieurs héritières furent enlevées des mains de leur famille, et mariées par force, et au milieu de ce désordre, Charles de Valois feignoit de n'être instruit de rien, et de prendre l'incendie qui dévastoit les plus riches palais de la ville et les châteaux des campagnes, pour des feux de joie, ou pour la combustion accidentelle de quelque misérable cabane (1). 1301.

Après que la ville eut été abandonnée au pillage pendant six jours, de nouveaux prieurs, tous du parti des Noirs, entrèrent en charge le onze novembre 1301, et un nouveau podestat, Cante des Gabrielli d'Agobbio, fut chargé d'administrer la justice. Ce nouveau juge étoit encouragé à la sévérité, non-seulement par la violence du parti de qui il tenoit sa charge, mais plus encore par l'avarice de Charles de Valois, qui devoit partager avec lui les amendes qu'il imposeroit, et à qui le pape lui-même avoit représenté Florence comme une fontaine d'or.

(1) *Dino Compagni Cronaca*, L. II, p. 497-500. — *Giov. Villani*, L. VIII, c. 48, p. 375-378. — *Jannotii Manetti Hist. Pistor.* L. II, p. 1022, 1023. — *Istorie Pistolesi anonime*, p. 378.

1302. Pendant cinq mois que Valois passa dans cette ville, Cante des Gabrielli condamna environ six cents personnes à l'exil; il les soumit en même-temps à des amendes de six ou huit mille florins, avec menace de confiscation des biens s'ils ne les payoient pas. Dante Alighieri, qui étoit, à cette époque, ambassadeur à Rome pour la république, fut compris dans cette proscription. Nous reviendrons sur sa condamnation, qui fut prononcée le 27 janvier 1302. Petracco, fils de Parenzo dell' Ancisa, père du poéte Pétrarque, fut exilé en même-temps (1). D'autres furent accusés d'avoir conspiré contre la vie de Charles de Valois, et mis à la torture, moins pour leur faire confesser ce crime supposé, que pour leur faire révéler où ils avoient caché leurs trésors. Enfin, le 4 avril 1302, Charles de Valois partit de Florence pour la Sicile, emportant avec lui les malédictions des Toscans, dont il s'étoit dit le pacificateur.

On remarqua que Charles de Valois étoit venu en Toscane sous prétexte d'y apporter la paix, et qu'il l'avoit laissée en guerre; qu'il avoit passé en Sicile pour y faire la guerre, et qu'il en étoit ressorti après une paix

(1) *Dino Compagni Cronaca*, L. II, p. 502.

honteuse (1). Valois s'embarqua en effet à Naples avec Robert, prince de Calabre, fils de Charles II, et il vint débarquer en Sicile avec quinze cents chevaux, tandis qu'une flotte de cent galères protégeoit son passage, et l'assistoit dans le siége des places qu'il vouloit soumettre. Frédéric, roi de Sicile, n'avoit point des forces suffisantes pour tenir la campagne contre lui. Il y avoit vingt ans que l'île résistoit, presque sans assistance étrangère, à toute la puissance des François et de l'église; et le roi Frédéric, dans les deux ou trois années précédentes, s'étoit vu encore affoibli par la défection de Roger de Loria, son grand-amiral, qui avoit passé du côté des ennemis, et par l'attaque, aussi lâche que cruelle, de son propre frère, Jacques d'Aragon, qui étoit venu, comme gonfalonier de l'église, pour le dépouiller d'un royaume où lui-même avoit régné. La moitié de la Sicile avoit été conquise par Jacques, ou s'étoit révoltée, au moyen des intelligences qu'il y avoit conservées, lorsque ce roi parut accessible à un remords tardif, et repartit, au milieu de ses victoires, déclarant qu'il ne vouloit pas être ou l'instrument ou le témoin de la dernière catastrophe qui 1302.

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 49, p. 379.

1302. termineroit la ruine de son frère. Il quitta la Sicile en 1299, et peu de temps après, Frédéric commença à rétablir ses affaires par une bataille où il fit prisonnier Philippe, prince de Tarente, fils du roi Charles II.

Lorsque Valois débarqua en Sicile, à la fin d'avril 1302, il s'y rendit maître, par trahison, de Termoli; mais Frédéric, le plus brave prince et le plus habile capitaine de son temps, ne lui laissa pas poursuivre longtemps ses conquêtes. Évitant toujours un engagement général, où sa foiblesse l'auroit fait succomber, il le fatiguoit par des escarmouches; il enlevoit ses convois; il tuoit ses chevaux; et, redoublant pour lui les fatigues de la guerre, il vit bientôt le climat faire sur les soldats françois son effet accoutumé. Au siége de Sacca, la maladie se mit dans leur camp, et y fit en peu de temps de si grands ravages, que Valois, pour se retirer de son entreprise, fut obligé de demander la paix (1). Elle se fit à des conditions qui paroissoient plus avantageuses pour les François qu'elles ne l'étoient en effet. Frédéric fut autorisé à garder sous son gouvernement, pendant le reste de sa vie, la Sicile et les

(1) *Nicolai Specialis Historia Sicula*, L. VI, c. 10, T. X, p. 1040. — *Mariana Historia de las Españas*, L. XV, c. 5, p. 645.

îles adjacentes, avec le titre de roi de Tri- 1302.
nacrie; il consentit, d'autre part, à ce qu'à sa mort, ce royaume retournât aux Angevins. De part et d'autre, les deux rois se rendirent les conquêtes qu'ils avoient faites, l'un en Sicile, l'autre en Calabre; et tous deux confisquèrent les terres des barons et feudataires qui avoient abandonné leur cause pour passer à l'ennemi. Roger de Loria, et Vinciguerra de Palazzo, furent seuls exceptés, par le traité de paix, de cette loi générale. Enfin tous les prisonniers furent relâchés de part et d'autre, et Frédéric épousa Éléonore, fille de Charles II.

Quoique la reversion de la couronne, à la mort de Frédéric, fût stipulée en faveur des princes françois, ces princes pouvoient sans doute s'attendre à ce qu'avant cet événement, qui n'eut lieu, au reste, qu'en 1337, de nouvelles guerres et de nouveaux traités réglassent différemment encore la succession à la couronne; surtout ils pouvoient prévoir que les Siciliens, qui avoient fait Frédéric roi, et qui avoient combattu vingt ans pour secouer le joug des Angevins, ne se croiroient point liés par ce traité, et ne se soumettroient point à retourner sous une domination abhorrée.

Pour que la pacification de la Sicile fût

1302. complète, il falloit que le nouveau traité eût l'agrément de l'église, afin que les Siciliens fussent relevés des excommunications auxquelles ils avoient été si long-temps soumis. Boniface cependant ne voulut point accéder aux conventions entre les deux rois de Sicile, sans y apporter quelques modifications; mais il écrivit immédiatement à Frédéric (1), pour lui témoigner son affection et son désir de se réconcilier avec lui; et, d'après sa demande,
1303. au mois de juin suivant, Frédéric se reconnut feudataire du saint-siége pour le royaume de Trinacrie, comme Charles l'étoit pour celui de Naples, et il promit un tribut annuel de trois mille onces d'or (2), et un secours de cent chevaux ou d'un nombre déterminé de galères, toutes les fois que l'église seroit attaquée. A ces conditions, la réconciliation de Frédéric avec le saint-siége fut accomplie; et le pape, long-temps son ennemi, eut bientôt recours à son aide contre les François, qu'il avoit jusqu'alors protégés (3).

(1) Sa lettre, du 8 des ides de décembre, se trouve *ap. Raynaldi*, 1302, §. 5, p. 562.

(2) Par une lettre de Bénoit XI, des cal. de juin 1304, on voit que l'once d'or de Sicile équivaloit à cinq florins florentins, ou soixante francs de France. *Ap. Raynald.* T. XIV, p. 597.

(3) Le traité signé à Anagni, 12 juin 1303. *Ap. Raynaldi*, §. 24-29, p. 575 et suiv.

Boniface VIII, depuis qu'il étoit parvenu au souverain pontificat, avoit manifesté les deux traits dominans de son caractère, un orgueil sans bornes, et un emportement qui tenoit de la fureur, dès qu'il rencontroit quelque opposition. Pour parvenir jusqu'à la tiare, il avoit su, dans plus d'une occasion, développer de l'adresse, et faire preuve de souplesse et de modération; mais il avoit ensuite rejeté loin de lui des qualités qu'il regardoit comme au-dessous du chef de la chrétienté, et c'étoit de haute lutte qu'il prétendoit désormais vaincre toute espèce de résistance. Comme il avoit d'abord embrassé les intérêts de la maison de France, il s'étoit montré l'ennemi le plus implacable de ses ennemis; il les avoit poursuivis à outrance, et il sembloit avoir exclu tout espoir de réconciliation entr'eux et lui. Il avoit fait la guerre pendant huit ans à Frédéric de Sicile, avec non moins d'acharnement que Charles d'Anjou lui-même. Lorsqu'en 1298, Albert d'Autriche se révolta contre Adolphe de Nassau, se fit couronner roi des Romains à sa place, et le vainquit peu après dans un combat où Adolphe fut tué, Boniface, non-seulement refusa de le reconnoître, mais il le traita comme un traître et un rebelle; et, mettant la couronne sur sa propre tête, il 1303.

saisit une épée, et s'écria : « C'est moi qui » suis césar, c'est moi qui suis l'empereur, » c'est moi qui défendrai les droits de l'em- » pire » (1). Le même pape qui traitoit avec tant de hauteur les souverains, avoit craint moins encore de se faire des ennemis parmi les chefs de l'église ou les grands seigneurs de Rome. Le mercredi, premier jour du carême, comme il remplissoit cette fonction auguste et touchante de l'église romaine, de répandre des cendres sur la tête des hommes les plus superbes, pour leur rappeler le néant de leur existence et leur fin prochaine, Porchetto Spinola, archevêque de Gênes, s'approcha de lui à son tour. Boniface lui jeta les cendres avec violence dans les yeux, en s'écriant : « Gibelin ! rappelles-toi que tu es » cendre, et qu'avec les Gibelins tes pareils » tu retourneras en cendre » (2). Mais l'occasion où Boniface manifesta, plus que dans aucune autre, la violence de son caractère, ce fut dans sa querelle avec les Colonna.

Il y avoit dans le sacré collège deux cardinaux de la noble maison Colonna, Pierre

(1) *Chronicon Fr. Franc. Pipini*, L. IV, c. 47, p. 745.

(2) *Præfatio Maratorii in Chron. Jacobi de Varagine Archiep. Genuens.* T. IX, p. 3. — *Dissert. II dell' Istoria Pisana del Cav. Flaminio del Borgo*, p. 95.

et Jacques, qui tous deux s'étoient montrés contraires à l'élection de Boniface, et qui n'avoient été entraînés à lui donner leur voix que par une supercherie (1). Ils s'étoient crus assez puissans pour ne pas déguiser leur mécontentement. La famille Colonna s'étoit en effet élevée au rang des maisons souveraines de l'Italie. La ville de Palestrina, celles de Nepi, Colonna, Zagaruolo, et plusieurs châteaux lui appartenoient en propre; plusieurs personnages distingués par leur bravoure ou leurs talens, relevoient encore l'éclat de cette maison. L'inimitié de Boniface avoit probablement engagé les Colonna à se lier avec les rois de Sicile; ce fut du moins le prétexte que saisit le pape pour fulminer contr'eux une bulle qui commençoit par ces mots:

« Ayant considéré les actions abominables » des Colonna dans les temps passés; leur » récidive actuelle dans les mauvaises œuvres; » et les raisons de craindre de leur part une » conduite non moins criminelle à l'avenir, » il nous a été prouvé jusqu'à l'évidence, » que l'odieuse maison Colonna est amère à » ses domestiques, à charge à ses voisins, » ennemie de la république romaine, rebelle

(1) *Ferretus Vicentinus Hist.* L. II, p. 968. — *Fr. Franc. Chron.* L. IV, c. 45, p. 744.

» de la sainte église, perturbatrice du repos » de la ville et de la patrie, incapable de » souffrir des égaux, ingrate pour les bienfaits, » trop arrogante pour servir, trop ignorante » pour commander; étrangère à la modestie, » agitée par la fureur, ne craignant point » Dieu, ne respectant point les hommes, » tourmentée du désir de troubler la ville et » tout l'univers. » Après ces invectives, si indignes du père des fidèles, si peu séantes dans la bouche de tout souverain, Boniface accusoit les Colonna d'avoir approuvé et encouragé la révolte des Siciliens et des rois d'Aragon; il leur reprochoit de n'avoir point voulu livrer entre ses mains les villes et les châteaux qu'ils possédoient, et en conséquence il déposoit Pierre et Jacques Colonna de la dignité de cardinaux; il les privoit de tous les biens et de tous les revenus qui leur appartenoient; les frappoit d'anathême, aussi bien que tous ceux qui prendroient leur défense; excluoit leurs neveux, jusqu'à la quatrième génération, de la faculté d'entrer dans les ordres sacrés, et lançoit enfin l'excommunication contre tous ceux qui oseroient affirmer que Pierre et Jacques Colonna étoient encore cardinaux (1).

(1) *Bulla edita Romæ VI Idus Maii* 1297. *Apud Raynald.* §. 27-33, p. 506.

Les Colonna répondirent à une bulle aussi violente, par un manifeste dans lequel ils déclarèrent qu'ils ne reconnoissoient point Bonifacе pour pape et pour chef de l'église; que Célestin V n'avoit point eu le droit ni peut-être même la volonté d'abdiquer; et que l'élection de son successeur, faite pendant qu'il vivoit et régnoit encore, étoit nécessairement invalide et illégitime. Ce manifeste augmenta encore la fureur du pape, qui, dans une nouvelle bulle, confirma sa sentence de déposition et d'excommunication; les inquisiteurs furent chargés de poursuivre, pour crime d'hérésie, les Colonna et tous ceux qui partageoient leurs sentimens; et une croisade fut publiée contr'eux, avec indulgence plénière pour tous ceux qui y prendroient part (1).

Le pape n'avoit pas intention en effet de se contenter des seules punitions ecclésiastiques; après avoir renversé les palais et détruit les biens des Colonna dans Rome, il envoya l'armée croisée, sous la conduite de deux légats, Matthieu d'Aquasparta, cardinal de Porto, et l'évêque de Sainte-Rufine, pour former le siége de leurs châteaux. La plupart furent emportés de force; mais la ville de

(1) *Raynald. Annales Eccles. an.* 1297, p. 508.

Palestrina fit une plus longue résistance; et l'on assure que Boniface, désespérant presque de la soumettre, fit venir devant ses murs Guido de Montefeltro, le même qui, en 1282, avoit remporté à Forli une grande victoire sur les François, et qui plus tard avoit défendu Pise contre les attaques des Guelfes. Ce général gibelin, après la carrière militaire la plus brillante, avoit renoncé au monde, et il vivoit dans la pénitence, revêtu de l'habit de saint François. Boniface, en vertu de son serment d'obéissance, lui demanda d'examiner comment on pourroit réduire Palestrina, lui promettant en même-temps une absolution plénière, pour tout ce qu'il pourroit faire ou proposer de contraire à sa conscience. Guido céda aux sollicitations de Boniface; il examina les fortifications de Palestrina, et, ne découvrant aucun moyen de les emporter de force, il revint demander au pape de l'absoudre plus expressément encore de tout crime qu'il avoit commis, ou qu'il pourroit commettre en le conseillant, et lorsqu'il fut muni de cette absolution, « Je » n'y vois, dit-il, qu'un moyen, c'est de » promettre beaucoup et de tenir peu (1). »

(1) Dante a placé Guido dans l'enfer, pour avoir eu part à cette trahison, parce que l'absolution qu'il avoit reçue avoit

Après avoir ainsi conseillé la perfidie, il se retira dans son couvent. Boniface, en effet, offrit aux assiégés les conditions les plus avantageuses; il promit d'accorder leur grâce aux Colonna, si, dans l'espace de trois jours, ils se rendoient devant son tribunal. La ville lui fut alors livrée; mais le secret de sa vengeance ne lui fut pas assez bien gardé pour qu'elle fût complète. Si les Colonna s'étoient remis entre ses mains, ils auroient tous été envoyés à la mort; ils en furent avertis; et comme ils n'avoient plus aucun château qu'ils pussent défendre dans la campagne de Rome, ils allèrent chercher un refuge dans des pays éloignés, et quelques-uns se retirèrent en France, où Philippe le bel leur accorda un asile.

Malgré la faveur que Boniface avoit montrée en général à toute la maison de France, il avoit eu déjà quelques altercations avec Philippe le bel; et ce prince, non moins impatient, non moins irritable que Boniface, avoit plus de mémoire pour les injures que pour les bienfaits. Par une trahison insigne,

précédé la pénitence, et ne pouvoit, par conséquent, avoir d'efficace. *Ch. XXVII, v.* 67. — *Comment. Benevenuti Imolens. in Dant. Comœdiam. Antiq. Ital.* T. I, p. 1110 et suiv. — *Ferreti Vicentini Historia.* L. II, p. 970. — *Fr. Franc. Pipini Chronicon.* L. IV, c. 41, p. 741.

Philippe retenoit en prison Gui, comte de Flandres, et ses deux fils, qui, pour faire lever le siége de Gand, avoient signé un traité avec Charles de Valois, dont le roi ne tenoit aucun compte. Boniface sollicitoit la libération de ces prisonniers; et le roi s'offensoit d'autant plus de ces sollicitations, que sa conduite étoit plus honteuse. Le pape avoit voulu aussi mettre un terme à la guerre entre la France et l'Angleterre, et Philippe s'étoit choqué de son interposition, comme si elle dérogeoit à ses droits. Enfin, le pape, sans le consentement du roi, avoit érigé un nouvel évêché à Pamiers, et il avoit nommé l'évêque de Pamiers légat apostolique en France (1).

Quoique dans plus d'une occasion il eût accordé des annates et des décimes au prince françois, pour la guerre de Flandre, il avoit aussi quelquefois cherché à fermer le trésor ecclésiastique, ou du moins à le dispenser avec plus d'économie que ne le désiroit un prince toujours avide d'y puiser. De son côté, le roi avoit défendu la sortie de l'argent hors du royaume, afin de priver la cour de Rome de l'espèce de revenu qu'elle tiroit de

(1) *Continuatio Guillelmi de Nangis e Monas. Benedict. in Dachery.* T. XI, p. 603 et suiv. — *Meseray Abrégé Chronolog. R. de Philippe le bel.* T. II, p. 788 et suiv. — *Lettres de Boniface au roi, en* 1297. — *Raynaldus*, S. 43, p. 508.

la conscience de ses sujets (1). A l'occasion de quelques démêlés qu'il avoit eus avec l'évêque de Pamiers, il avoit fait jeter cet évêque en prison, et il avoit intenté contre lui une accusation, comme contre un rebelle, coupable du crime de lèse-majesté; et, comme le pape, outre cette violation des immunités ecclésiastiques, lui reprochoit d'avoir saisi les revenus de plusieurs menses épiscopales, Philippe crut convenable de s'appuyer de l'autorité des États de son royaume contre celle de l'église (2).

C'est alors que, pour la première fois, la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre les libertés de l'église gallicane. Avides de servitude, ils appelèrent *liberté* le droit de sacrifier jusqu'à leur conscience aux caprices de leurs maîtres, et de repousser la protection qu'un chef étranger et indépendant leur offroit contre la tyrannie. Au nom de ces libertés de l'église, on refusa au pape le droit de prendre connoissance des taxes arbitraires que le roi levoit sur son clergé; de l'emprisonnement arbitraire de l'évêque de Pamiers; de la saisie arbitraire des revenus ecclésiastiques de Rheims, de Chartres,

(1) Lettre de Boniface au roi, du 7 des cal. d'octobre 1296, §. 24 *et suiv.*, *p.* 496.

(2) *Raynaldus*, *ann.* 1301, §. 26, p. 556.

de Laon, de Poitiers; on refusa au pape le droit de diriger la conscience du roi, de lui faire des remontrances sur l'administration de son royaume, et de le punir par les censures ou l'excommunication, lorsqu'il violoit ses sermens (1). Sans doute la cour de Rome avoit manifesté une ambition usurpatrice, et les rois devoient se mettre en garde contre sa toute-puissance; mais il auroit été trop heureux pour les peuples, que des souverains despotiques reconnussent encore au-dessus d'eux un pouvoir venu du ciel, qui les arrêtoit dans la route du crime; et si les papes, au lieu de tomber dans la dépendance de Philippe le bel, étoient restés toujours ses supérieurs; la France se seroit sauvé tout au moins l'opprobre de la condamnation des templiers.

Tandis que le clergé écrivoit au pape, pour réclamer ce qu'il appeloit ses libertés, les gentilshommes françois mettoient plus d'emportement encore dans leur conduite envers le chef de l'église. Les mêmes hommes qui avoient naguères massacré les habitans innocens de l'Aragon et de la Sicile, parce qu'il avoit plu au pape d'octroyer ces royaumes à l'un de leurs princes, osèrent, pour servir

(1) Lettres du clergé de France au pape, en 1302. *Ap. Raynaldi*, §. 12, p. 563.

leur roi, intenter une accusation contre ce même pape. Guillaume de Nogaret, le 12 mars 1301, présenta une requête au roi, en présence des princes du sang et des évêques, pour accuser Boniface de simonie, d'hérésie, de magie et d'autres crimes énormes, et pour demander l'assistance du roi, afin d'assembler un concile général, pour délivrer l'église de son oppression (1).

Boniface n'étoit pas d'un caractère à demeurer en arrière de violences; il convoqua une assemblée du clergé françois à Rome, pour y réformer les abus introduits par les rois dans l'administration civile et ecclésiastique du royaume (2); et comme le roi empêcha son clergé de se rendre à cette assemblée, Boniface frappa d'une excommunication générale tous ceux qui mettroient obstacle à ce que des Chrétiens s'approchassent du siége des apôtres, quelle que fût la condition des contrevenans, fussent-ils revêtus de la dignité royale, et eussent-ils obtenu de quelque pape le privilége de ne pouvoir être excommuniés (3). Cette bulle étoit dirigée

(1) *Mezeray Abrégé Chronolog.* T. II, p. 793.

(2) Lettres encycliques au clergé de France, du 7 des nones de décembre 1301. *Raynald.* §. 29, p. 557.

(3) Bulle d'excommunication, en date de la fête de St. Pierre. Rome, 1302. *Raynaldus*, §. 14, p. 565.

contre Philippe le bel lui-même; et Boniface, qui ne doutoit pas que cet acte de sévérité ne l'amenât à se soumettre, fit partir en même-temps pour la France un légat, avec faculté d'absoudre le roi dès qu'il auroit reconnu ses torts. Mais Philippe, loin de se soumettre, préparoit une vengeance telle qu'aucun prince chrétien n'avoit osé encore, ou n'a osé depuis, en tirer une semblable du chef de la chrétienté.

1303. Guillaume de Nogaret, le même qui, le premier, avoit intenté une accusation contre le pape, partit pour l'Italie, avec Musciatto Franzesi, cavalier florentin, Sciarra Colonna et d'autres ennemis de Boniface. Il vint s'établir à Staggia, château entre Florence et Sienne, sous prétexte d'être plus proche de la cour de Rome, avec laquelle il devoit négocier pour les intérêts de son maître. Le pape habitoit alors Anagni, sa ville natale. Nogaret, qui avoit conduit avec lui environ trois cents chevaux, prodigua l'argent pour gagner des partisans dans l'État pontifical, et même dans Anagni, auprès du pontife. Lorsque tout fut prêt, et qu'il se fut assuré que la porte de la ville lui seroit livrée par un traître, il se rendit, par une marche rapide, le 7 septembre au matin, devant Anagni; la porte lui fut ouverte, et les François,

accompagnés des partisans des Colonna, parcoururent les rues en criant: *Vive le roi de France et meure Boniface!* Ils entrèrent, sans éprouver presqu'aucune résistance, dans le palais du pontife; mais les François se dispersèrent immédiatement dans les appartemens, pour piller les trésors immenses qui y étoient rassemblés, et Sciarra Colonna parvint seul, avec ses Italiens, jusqu'en présence de Boniface (1). 1303.

L'on ne peut guère douter que l'intention des conjurés ne fût de massacrer le pape: ils n'avoient pris aucune mesure ni pour le conduire ailleurs, ni pour le garder avec sûreté où ils étoient. Mais ce vieillard, que son grand âge seul de quatre-vingt-six ans auroit dû rendre vénérable, et qui, à l'approche de ses ennemis s'étoit revêtu de ses habits pontificaux, et s'étoit mis à genoux en prières devant l'autel, frappa, malgré eux, les conjurés d'un respect insurmontable; ils le menacèrent de le conduire prisonnier à Lyon,

(1) *Ferreti Vicentini Historia*, L. III, p. 1003. — *Giovanni Villani*, L. VIII, c. 63, p. 395. — *Chronicon Parmense*. T. IX, p. 848. — *Fr. Franc. Pipini Chronicon*, L. IV, c. 41, p. 740. — *Cronaca di Dino Compagni*, L. II, p. 506. — *Georgii Cardinalis ad Velum Aureum de canonisatione Sancti Petri*. T. III, L. II, c. 11, v. 150, p. 659. — *Vita Bonifacii Papæ, ex Mss. Bernardi Guidonis*. T. III, p. 672. — *Vita Bonifacii VIII, ex Amalrico Augerio*. T. III, P. II, p. 439.

1303. pour qu'il y fût jugé par un concile; mais ils n'osèrent point lever les mains sur lui (1); et Guillaume de Nogaret demeura interdit lorsque Boniface l'interpella, lui, descendant d'une famille hérétique, comme celui de qui il s'attendoit à recevoir la couronne du martyre. Les François continuèrent, pendant trois jours, à piller les trésors, sans prendre aucune résolution à l'égard de leur prisonnier. Enfin, le peuple d'Anagni, qui avoit été surpris, et qui, dans le premier moment, avoit paru plutôt disposé à seconder les conjurés, fut excité par le cardinal de Fiesque à prendre les armes; il attaqua les François, les chassa du palais, et libéra Boniface.

Cependant, les vœux criminels du roi de France furent accomplis, sans qu'il eût besoin d'employer le fer contre le vieux pontife. L'humiliation où il s'étoit vu réduit pendant les trois jours qu'il avoit passés entre les mains de ses ennemis, lui avoit causé tant d'épouvante et tant de rage, que sa raison en fut aliénée et sa santé détruite. Il revint immédiatement à Rome pour y être plus en sûreté, et il se confia aux Orsini, qui passoient

(1) Quelques historiens françois modernes ont prétendu que Sciarra Colonna avoit donné un soufflet à Boniface. Cette anecdote est démentie par tous les contemporains; tous affirment que personne n'osa le toucher.

pour ennemis des Colonna. Mais bientôt il fut ou crut être également arrêté par eux. D'autant plus jaloux de son pouvoir et de son indépendance, qu'il en avoit été privé pendant quelques jours, il regardoit toute résistance comme une attaque contre son autorité. D'autre part, soit que les Orsini voulussent cacher au public le scandale d'un pape frénétique, ou que, sous ce prétexte, ils le retinssent en effet prisonnier, d'accord avec les Colonna, un jour que Boniface vouloit sortir du Vatican et passer au Latran, où il avoit dessein de se mettre sous la protection des Annibaldeschi, les deux cardinaux Orsini lui refusèrent le passage, et le forcèrent à rentrer dans son appartement (1). 1303.

Le vieillard, frémissant de rage, fut laissé seul avec Giovanni Campano, homme qui s'étoit montré fidèle à lui dans toutes les circonstances. Cet ancien serviteur l'exhortoit à supporter avec courage son malheur, en se confiant au consolateur des affligés, qui y porteroit remède; mais Boniface ne répondit pas un seul mot; ses yeux étoient hagards; l'écume découloit de sa bouche; on entendoit le grincement de ses dents, et il repoussoit tout aliment. Sa frénésie sembloit augmenter

(1) *Ferreti Vicentini Historia.* L. III, p. 1006 et suiv.

1303. comme la nuit approchoit; il la passa toute entière sans fermer les yeux, comme il avoit passé le jour sans prendre de nourriture. Enfin, lorsqu'il paroissoit déjà s'affoiblir sous l'excès des souffrances de son ame, il donna ordre à ses domestiques, qui étoient rentrés auprès de lui, de se retirer; et, resté absolument seul, il ferma sur lui sa porte au verrou. Lorsqu'après une longue attente ses domestiques enfoncèrent cette porte, ils virent sur son lit son corps roide et glacé. Le bâton qu'il avoit porté à la main étoit rongé et couvert d'écume; il paroît qu'il avoit donné avec violence de la tête contre le mur, car ses cheveux blancs étoient souillés de son propre sang, et qu'il s'étoit ensuite jeté sur son lit, et s'étoit couvert la tête de ses couvertures, sous lesquelles il mourut probablement étouffé (1).

(1) Comme Boniface mourut trois ans après la descente supposée de Dante aux enfers, ce poéte ne pouvant l'y placer, a fait du moins qu'il y fût attendu. Nicolas III, puni pour sa simonie, entend quelqu'un parler autour de son bûcher; il se figure que c'est Boniface qui vient déjà pour le remplacer. *Inferno*, Ch. XIX, v. 52.

Ed ei gridò; se' tu già costi ritto,
Se' tu già costi ritto Bonifazio
Di parecchi anni mi menti lo scritto;
Se tu si tosto di quell aver sazio
Per lo qual non temesti torre a inganno
La bella Donna, e di poi farne strazio?

« Es-tu déjà debout, s'écria-t-il, es-tu déjà debout ici, » Boniface ? Tu devances de plusieurs années l'ordre des Destins. » Es-tu donc déjà rassasié de cette dignité usurpée, pour la- » quelle tu n'as pas craint d'enlever par artifice, et de ruiner » ensuite l'épouse de Jésus-Christ » ?

Mais, quelque haine que Boniface eût excitée, et quelque coupable qu'il se fût rendu envers Célestin, son prédécesseur, Dante n'en condamne pas avec moins de rigueur ceux qui l'outragèrent d'une manière si impie. Il met dans la bouche d'Hugues Capet le récit des crimes de sa race. *Purgatoire*, Ch. XX, v. 86.

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
E nel Vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un' altra volta esser deriso :
Veggio rinovellar l'aceto e 'l fele
E tra vivi ladroni essere anciso.

« Je vois entrer les fleurs de lys dans Anagni, et Christ fait » captif dans la personne de son vicaire. Je le vois une seconde » fois livré à la dérision; je le vois de nouveau abreuvé de fiel » et de vinaigre, et livré à la mort entre des brigands ».

CHAPITRE XXV.

Considérations sur le treizième siècle.

Nous venons de terminer pour l'Italie, l'histoire du treizième siècle; d'un siècle pendant lequel les peuples, faisant successivement et vainement l'essai d'un grand nombre de constitutions populaires, éprouvèrent toutes les calamités qu'une liberté désordonnée peut entraîner à sa suite; d'un siècle cependant, qui prépara les plus grands développemens de l'esprit humain, et qui donna la poésie et les arts aux nations modernes. Aucun espace de temps ne mérite peut-être un examen plus réfléchi des philosophes; aucun ne contient en soi le germe de plus d'idées et de plus d'évènemens.

Une des choses qui, sous le rapport politique, caractérisent l'esprit des villes libres pendant ce siècle, c'est la haine du peuple contre la noblesse, et les tâtonnemens des législateurs populaires, pour chercher une

garantie de l'ordre social, tantôt dans la propriété, tantôt contre la propriété elle-même. La question de la propriété, comme limitant ou comme donnant seule les droits politiques, pour les citoyens d'un État libre, a de nouveau été agitée de nos jours; mais ceux qui l'on traitée étoient loin de connoître toutes les expériences qui ont été faites par nos devanciers, dans un siècle vraiment libre, et avec des moyens de succès que la Providence n'a point accordés à tous les temps. Nous croyons ne point nous écarter de notre sujet, en examinant ici, d'une manière plus générale, les essais de constitution qui ont été faits en Italie, dans leurs rapports avec la propriété, et en cherchant à reconnoître dans l'observation de ces rapports, les vrais principes de l'ordre social.

Mais avant tout, il faut écarter une distinction, ou plutôt une dispute de mots, sur laquelle on a beaucoup insisté, afin de se conformer aux idées populaires de chaque siècle; tandis que les choses et les idées représentées par ces mots divers, étoient précisément les mêmes. Dans le moyen âge, on parloit des droits exclusifs des nobles, aujourd'hui de ceux des propriétaires de terre; par ces deux noms, mis quelquefois en opposition l'un avec l'autre, on a toujours

entendu la même classe d'hommes. L'idée qu'on se forme de cette classe a toujours été complexe ; l'autorité et le crédit qu'on a voulu lui confier ont toujours été le résultat de deux attributions différentes qu'elle réunit. L'idée d'une fortune impérissable, inséparable du sort de la patrie, s'est jointe à l'idée d'une éducation plus relevée, de sentimens plus distingués, d'un esprit de famille, d'un esprit de corps attaché à l'honneur, de longs souvenirs, et à l'espérance de la perpétuité.

Les législateurs du moyen âge n'avoient point considéré la noblesse, comme détachée de ses propriétés territoriales ; ils n'avoient point supposé que ce fût une prérogative uniquement inhérente au sang, qu'on ne pût jamais acquérir par le mérite, ou même, plus simplement encore, par la transformation de la richesse mobiliaire en immeubles. L'histoire des républiques d'Italie nous présente à chaque génération, des familles commerçantes, qui, devenues propriétaires, furent considérées aussi comme devenues nobles. Les Cerchi que nous venons de voir ; les Albizzi, les Alberti et les Medici que nous verrons bientôt s'élever à Florence ; les Adorni et les Fregosi, à Gênes, en sont des exemples assez connus. Mais l'on éprouvoit une certaine honte, à

reconnoître tant de mérite dans la richesse, qu'elle pût seule placer un homme au premier rang de la société; l'on ne vouloit pas présenter la noblesse, comme un prix proposé à cette lutte pour l'argent, qui s'établit assez d'elle-même parmi les hommes; l'on ne vouloit pas poser en principe, que, de quelque manière qu'un plébeïen fît fortune, les biens qu'il accumuloit lui donnoient des titres au respect et à l'obéissance de ses égaux.

De même aujourd'hui, les économistes, qui, dans leurs nouveaux systêmes, ont voulu établir en principe, que la patrie appartenoit aux seuls propriétaires de terre, et qu'après eux, il n'y avoit point de citoyens; les économistes n'ont pas supposé cependant que la propriété donnât une base suffisante à l'ordre social, de quelque manière qu'elle fût acquise, et que des brigands qui s'empareroient d'un gouvernement, pussent, en se partageant les terres des vaincus, acquérir aussitôt les sentimens patriotiques, les intérêts, toujours conformes à ceux de l'État, qu'ils supposent à la classe des propriétaires. Les économistes veulent aussi une longue transmission; ils veulent que le respect antique pour le droit de propriété, réponde du respect futur, pour ce même droit et pour tous les autres. Ils demandent les longs souvenirs et les longues

espérances ; ils demandent les affections locales ; ils demandent la fierté, née de l'indépendance, la bienveillance qu'entretient une profession exempte de jalousies, la confiance qu'excite une fortune qui n'est point soumise au hazard ni au caprice des hommes, l'illustration héréditaire des vertus des ancêtres, la noblesse enfin ; et s'ils ne prononcent pas ce nom, c'est par un vain respect pour les préjugés de leur siècle, qu'ils partagent peut-être, au lieu de les apprécier ; c'est quelquefois encore, parce qu'ils se placent en dehors de la noblesse, et à portée cependant des propriétés territoriales, et qu'en accordant tout à la classe qu'ils mettent en possession des droits de cité, d'une manière exclusive, ils veulent à toute force, s'inscrire eux-mêmes dans son rôle.

Beaucoup de vertus en effet semblent héréditaires dans la classe des nobles ou des propriétaires de terre ; et s'il falloit qu'une nation fût gouvernée par un seul ordre de l'État, il n'y auroit pas de raison sans doute, pour choisir aucun autre ordre, de préférence à celui-là. Mais heureusement les nations n'en sont pas réduites à la honteuse nécessité de se donner des maîtres ; il existe pour elles une loi universelle, une loi sans exceptions, qui les condamne à la servitude,

toutes les fois qu'elles auront attribué ou à 1285.
une classe, ou à un homme, ou même à une seule assemblée, dût-elle contenir tous les hommes de la nation, la totalité du pouvoir souverain; toutes les fois qu'elles n'auront pas réservé en dehors du gouvernement, un droit et des moyens de résistance, pour garantir les individus des usurpations du pouvoir souverain, pour empêcher que la liberté civile ne soit violée par les gouvernans, et pour mettre hors de doute, que les citoyens n'ont point renoncé à tous leurs droits individuels, pour les fondre dans l'État dont ils font partie. Il n'y a, il ne peut y avoir de gouvernement libre, que celui qui est mixte; que celui où, pour qu'aucune partie de la nation ne devienne toute-puissante, aucune n'est revêtue de la souveraineté; pour qu'aucune partie de la nation ne soit opprimée, aucune n'est dépouillée de tout droit politique, et de toute part au pouvoir suprême; que celui où, l'équilibre maintenant la liberté, il n'existe jamais dans l'État une puissance telle qu'elle puisse violer impunément le contrat social; que celui enfin, où la puissance souveraine existe, mais où il n'existe point de souverain, excepté la nation elle-même, puisque seule elle réunit tous les droits qui composent la souveraineté.

Ce n'est pas à dire que tous les hommes doivent ou puissent avoir une part égale à cette souveraineté; bien au contraire, ils ne doivent influer sur le gouvernement que dans la proportion des sentimens qu'ils éprouvent; et les classes inférieures du peuple, qui n'ont jamais d'idée sur le gouvernement, n'ont souvent pas même de sentiment à son égard. Il ne faut point les questionner sur ce qui n'a point pu être l'objet de leurs pensées; leur suffrage de commande ou d'imitation, n'exprime que les vœux des intrigans qui les conduisent. Mais ces classes elles-mêmes, arrivent à sentir lorsqu'elles sont opprimées; leur voix est sacrée quand elles se plaignent; leur voix est sacrée encore, quand l'enthousiasme de la vertu leur fait rendre un hommage volontaire aux hommes les plus héroïques de la nation; si l'on impose silence à leurs murmures, si l'on méprise leurs choix, la tyrannie pèse sur elles, et la nation a cessé d'être libre.

Les talens, la richesse, la naissance, mettent de grandes différences entre les hommes; et ceux qui sont favorisés de ces avantages, sont plus propres que d'autres à gouverner leurs compatriotes. Avec plus d'aptitude, ils ont même peut-être plus de droit au pouvoir. Les talens les rendent plus capables de faire

le bien général, la richesse lie leur intérêt à la prospérité publique, la naissance lie leur gloire à l'honneur national. Que la société mette leur distinction à profit; qu'elle se garde de repousser ces hommes dans la foule dont ils sont séparés; mais qu'elle se garde également de leur confier tous ses droits. Livrée comme une propriété, aux mains de ceux que le savoir seul distingue, elle pourroit se voir sacrifiée à de vaines théories; les philosophes pourroient, par de cruelles expériences, vouloir vérifier sur elle leurs dangereuses abstractions. Abandonnée aux riches, elle seroit exploitée comme une ferme, par leur dur égoïsme; la main de fer de la nécessité seroit appesantie sur les pauvres; et la propriété, qui n'est qu'une concession de l'ordre social, un privilége accordé à quelques-uns pour l'avantage de tous, seroit rendue plus sacrée que la santé ou la vie des hommes. La société rendue sujette des nobles, ceux-ci abreuveroient le peuple d'humiliations; ils regarderoient leur sang, comme étant d'une autre nature que celui de la classe vile qu'ils se plairoient à fouler aux pieds: les lois ne seroient rien pour eux; elles n'existeroient que contre leurs inférieurs, et aucune gloire ne seroit permise à celui qui naîtroit au-dessous d'eux. Le secret de la législation; c'est d'établir la

garantie nationale de la liberté, en conservant à chaque classe, à chaque ordre, à chaque individu, ses droits, ses priviléges, son influence sur la société, en proportion de l'intérêt qu'il peut y prendre. Mais le principe sacré, le principe conservateur de tout gouvernement libre, c'est que la souveraineté n'appartient ni aux classes, ni aux ordres, ni aux conseils, ni aux individus; que la souveraineté n'est nulle part hors de la nation toute entière; que nulle part n'existe celui qui pourroit vouloir au nom de tous, tout ce que chaque individu pourroit vouloir lui-même, imposer à tous, les sacrifices que chaque individu pourroit consentir à s'imposer.

Cependant, ont dit les économistes, la nation n'est composée que de propriétaires de terre; car, comme on pourroit supposer une ligue entre ceux-ci pour exclure tous les non propriétaires d'un pays, on doit reconnoître aussi qu'il dépend des premiers d'imposer des conditions à ceux qu'ils veulent bien laisser habiter sur leur sol (1). Étrange raisonnement?

(1) On retrouve cette opinion dans Garnier. *Note 32 de sa traduction d'Adam Smith.* T. V, p. 306. Cet économiste célèbre est dans cette occasion l'organe de toute sa secte. — J'ai déjà combattu les mêmes raisonnemens, d'après les principes d'Adam Smith sur l'économie politique, dans ma *Richesse Commerciale*, L. I, c. 3, p. 60.

dont on pourroit aussi bien conclure l'esclavage absolu de tout ce qui n'est pas propriétaire : car il n'est pas plus difficile de supposer un accord de tous les propriétaires de l'univers, que de tous ceux d'une nation. Quel est donc le terme des humiliations auxquelles seroient forcés de se soumettre les hommes qui seroient chassés de partout ? *A moins qu'ils ne violassent les lois*, dit l'économiste que nous venons de citer. Et qui en doute qu'il faudroit violer les lois, lorsque les lois ne seroient plus que l'expression de la volonté d'une classe usurpatrice qui auroit dépouillé la nation de son héritage ; lorsque la propriété, qui n'a d'autre garantie que le contrat social, seroit considérée comme donnant droit de détruire toutes les garanties que le contrat social a réservées pour tous les citoyens ?

Qu'ils sachent donc, les économistes, que leur système a été complètement adopté, et que, pendant plusieurs siècles, la souveraineté toute entière a été abandonnée aux seuls propriétaires du sol ; car le sol de l'Europe avoit été divisé entre les nobles, qui n'étoient encore que des soldats, et il n'y avoit pas dans tout l'Occident une seule parcelle de terre qui ne fût la propriété d'un gentilhomme. Ces propriétaires voulurent que la seule condition moyennant laquelle on pourroit habiter sur

leur sol, fût la servitude; et, comme il n'y avoit plus d'asile ouvert à ceux qui ne vouloient pas souscrire à cette condition, les propriétaires convinrent entr'eux de se renvoyer les fuyards (1). Grâce à la Providence, grâce à l'esprit de liberté qui se nourrit et s'exalte dans les réunions d'hommes, de telles lois furent violées. Partout où sur la propriété d'un noble, les habitations rapprochées des marchands et des artisans formoient une ville, les bourgeois de cette ville, les armes à la main, forcèrent le noble propriétaire à renoncer à ses prétentions tyranniques, et à reconnoître lui-même les bornes du droit de propriété. C'est ainsi que depuis le dixième au douzième siècle, les gens sans propriété territoriale reconquirent la liberté pour les générations futures.

Pendant le treizième siècle, la querelle entre les nobles propriétaires des campagnes, et les bourgeois établis dans les villes, avoit déjà changé de nature et d'objet. Les premiers reconnoissoient la liberté civile des seconds,

(1) La troisième des lois de Rotharis, roi des Lombards, prononce la peine de mort contre celui qui tente de s'échapper de sa province. *Leges Langobard.* T. I, P. II. *Rer. It.* p. 17. Et les gardiens des ports ou bateaux sur les rivières étoient punis des peines les plus sévères, même de mort, lorsqu'ils favorisoient les fugitifs. *Rotharis Leges* 270 *et suiv., p.* 38.

et prétendoient ne vouloir point y porter dat-teintes; mais ils demandoient que, par égard pour leur naissance, et même pour la dignité des républiques auxquelles ils s'étoient incorporés, on les chargeât exclusivement de l'administration de l'État. Seuls, disoient-ils, ils pouvoient nourrir ou affamer la cité dont ils faisoient partie; seuls, ils étoient enracinés au sol, et ne pouvoient jamais détacher leur intérêt personnel de l'intérêt de leur patrie; tandis que dans les villes ils avoient déjà vu s'élever des fortunes mobiles qui pouvoient s'accroître au milieu des calamités publiques, et que les commerçans pouvoient dérober avec facilité à toutes les révolutions. Les lois, disoient-ils, ne sauroient atteindre ces nouveaux riches, ils ne donnent à la société aucune garantie ni de leur attachement ni de leur obéissance; étrangers à leur propre cité, leur fortune les asservira plutôt au Soudan qui règne dans Alexandrie et conquiert Saint-Jean d'Acre, à l'empereur de Constantinople, ou au roi de France, à la jurisdiction desquels ils ont confié leurs comptoirs, qu'à leurs propres magistrats.

Les négocians cependant, qui, par un généreux dévouement, supportoient presque seuls les charges de l'État, sur des biens que les financiers de l'État n'auroient jamais pu

atteindre; les négocians s'indignèrent de ce qu'on osoit prétendre les exclure d'une souveraineté qu'ils avoient conquise, et dont ils étoient encore l'appui. Comme il n'est jamais vrai qu'aucune classe ait à elle seule un intérêt toujours conforme à celui de l'État, ils pouvoient répondre avec avantage aux allégations des gentilshommes. Ceux-ci prétendoient nourrir le peuple, parce que sur leurs terres avoit été récolté tout le bled qui avoit été porté au marché; à non moins juste titre les négocians prétendoient le nourrir, parce qu'ils lui avoient fourni tout l'argent avec lequel ce bled avoit été acheté. Ils avoient fait plus, ils avoient fourni au gentilhomme tous ses moyens de culture; car les fruits de la campagne sont dns bien autant au capital mobilier qui les fait naître, qu'au sol qui les porte. Les négocians, il est vrai, ne donnoient pas de garantie à l'État; mais c'est eux, au contraire, qui en exigeoient une de lui, LA LIBERTÉ. Fidèles à leur patrie tant qu'elle étoit libre, et ils l'avoient prouvé dans ses calamités, ils n'étoient pas de ces hommes qu'un tyran pût atteindre et enchaîner : sur le libre Océan, ou libres voyageurs au milieu de nations asservies, ils prépareroient dans l'exil les jours de la vengeance et de la liberté; tandis que les nobles, vendus tour-à-tour ou aux empereurs,

ou aux Condottieri, ou aux petits tyrans qui avoient élevé une principauté au milieu de leurs égaux, n'avoient que trop prouvé qu'ils se laissoient enchaîner par leurs propriétés territoriales, et que ces propriétés étoient une garantie, non point de leur amour pour leur patrie, mais de leur obéissance, en temps de paix, au maître quel qu'il fût; de leur lâcheté, en temps de guerre, vis-à-vis de l'ennemi quel qu'il fût, lorsqu'il pouvoit envahir et détruire leurs campagnes. Tant que les nobles vénitiens, voués uniquement au commerce, s'interdirent de posséder la moindre petite ferme au-delà de leurs lagunes, ils bravèrent les offorts et des Barbares et de l'Europe combinée contr'eux: lorsqu'ils échangèrent ces fortunes fugitives contre des fonds en terre ferme, ils attachèrent eux-mêmes, à leur col, la chaîne par laquelle tout ennemi puissant pouvoit les saisir. « Quelle fut, ci-» toyens, la politique de nos ancêtres? » disoit le comte Ugolin aux Pisans, quand il vouloit leur faire signer la paix avec la ligue guelfe. « Ils conquirent la Sardaigne; ils con-» quirent la Corse; ils ambitionnèrent des » richesses au-delà des mers; mais les villes » leurs voisines ils voulurent les conserver » pour amies. Ils ne disputèrent point aux » Florentins leur vaste et riche territoire. A

» quoi nous sert, en effet, la guerre que » nous faisons à Florence? à nous donner » pour ennemis nos sujets de Buti et de Cal- » cinaia, parce que leurs propriétés sont » dévastées, et à nous exposer à des humi- » liations douloureuses, pour des biens qui » ne sont point nos vraies richesses » (1).

Les nobles, cependant, n'étoient pas seuls propriétaires; il y avoit encore deux classes d'hommes qui avoient un droit sur le sol; des marchands qui possédoient des habitations à la ville et des maisons de plaisance à la campagne; des paysans que les républiques avoient affranchis. Mais les premiers, dont la propriété mobiliaire surpassoit souvent trente et cinquante fois la valeur de leurs immeubles, n'avoient point adopté les sentimens qu'inspiroit aux nobles une propriété toute foncière; et quoique le triomphe d'un parti fût presque toujours accompagné de la démolition des maisons et du séquestre des campagnes du parti contraire, ils n'en conservoient pas moins l'indépendance de leur caractère au milieu des révolutions. Les paysans, d'autre part, ne prenoient aucun intérêt aux affaires publiques; ils obéissoient sans délibération à qui vouloit

(1) *Chroniche di B. Marangoni. Supplement. Script. Etrur.* T. I, p. 570.

leur commander. Dans les hommes d'une classe tout-à-fait inférieure, il n'y a que la vie des villes et l'habitude d'être rassemblés, qui puisse élever les idées au-dessus du cercle étroit des intérêts domestiques, et rappeler qu'il existe une nation au bonheur de laquelle on doit songer.

Tant que les négocians des républiques italiennes ne demandèrent qu'une part à la souveraineté, proportionnée à l'intérêt qu'ils prenoient au bien-être de leur patrie, leur prétention étoit juste, et conforme aux droits d'un peuple libre. Mais l'irritation d'une longue querelle, l'ambition que les succès nourrissent, et les déréglemens de leurs adversaires, firent bientôt sortir de toute borne ces nouveaux chefs du peuple; et dans les vingt dernières années du treizième siècle, non-seulement les nobles furent contraints de mettre en commun des prérogatives qu'ils avoient voulu s'attribuer exclusivement, ils en furent absolument dépouillés eux-mêmes. Les cités, se considérant comme des républiques mercantiles, ne voulurent plus avoir pour chefs que des marchands. Les prieurs des arts à Florence durent tous appartenir à un commerce ou métier, et l'exercer personnellement (1). Les

(1) *Ordinament. Justitiæ*, Rub. 32 et 90.

neuf seigneurs et défenseurs de la communauté de Sienne, d'après le statut même de leur création, durent être marchands, et gens de moyenne condition (1). Les Anziani de Pistoia durent également être marchands et bourgeois, à l'exclusion perpétuelle des anciens nobles, et de ceux que l'État anobliroit, en punition de leurs crimes (2). Dans les deux derniers chapitres nous avons rendu compte de ces lois, et des révolutions ensuite desquelles elles furent établies. Des lois semblables, vers le même temps, avoient été portées dans les autres villes. Il y avoit aussi à Modène un registre, intitulé le *livre des nobles*, dans lequel tous les gentilshommes étoient inscrits, avec quelques bourgeois que les tribunaux leur avoient associés comme coupables des mêmes désordres, et tous ensemble étoient exclus de tous les offices publics (3). La même législation s'établit ensuite à Bologne, à Padoue, à Brescia, à Pise, à Gênes, et dans toutes les villes libres.

L'exclusion absolue des propriétaires fonciers de toute part à l'administration, entraîna

(1) *Malavolti Storia di Siena*, P. II, L. III, p. 50 vers.

(2) *Jacopo Maria Fioravanti*, c. 16, p. 239.

(3) *Antiquit. Italic. Medii. Ævi.* T. IV, Dissertat. LII, p. 673.

de très-grands désordres ; mais non point ceux cependant que les économistes supposent qu'on devroit craindre dans un cas semblable. Le gouvernement fut, à plusieurs égards, très-partial et très-injuste, comme le sera toujours le gouvernement d'une seule classe sur toute une nation ; mais il ne sacrifia point les campagnes à l'industrie des villes ; il fut même remarquablement favorable à l'agriculture. J'ai parlé, dans un autre ouvrage, des restes encore visibles de la grande prospérité des campagnes sous le gouvernement des anciennes républiques toscanes, et de la différence que l'œil le moins exercé peut saisir entre les fiefs qu'a enrichis leur réunion à la république, et ceux qui sont demeurés misérables sous la domination de leurs anciens seigneurs (1). Le gouvernement des marchands ne fut point non plus exclusivement occupé de commerce ; sa conduite fut, au contraire, plus libérale que celle des monarques qui lui ont succédé. Comme les négocians employoient presque toute leur fortune dans des pays étrangers où ils ne pouvoient point espérer de privilége, tout ce qu'ils demandoient c'étoit d'y jouir de la

(1) Tableau de l'agriculture toscane. *P. III*, §. 1, *p.* 226 *et suiv.*

liberté ; aussi chez eux en donnoient-ils l'exemple ; peu de monopoles ont été créés par leurs lois, et l'on est étonné de voir combien leurs historiens nous parlent peu du commerce, quoique tous les citoyens de l'État et ces écrivains eux-mêmes y fussent intéressés.

Mais l'aristocratie des marchands, une aristocratie roturière, devint bientôt odieuse à toutes les autres classes de la nation. L'on peut regarder comme injustes les priviléges de la naissance ; cependant des priviléges contre la naissance sont plus injustes encore. Les nobles ne pouvoient pas se soumettre à une exclusion qu'ils devoient regarder comme tyrannique ; les hommes d'un rang inférieur aux bourgeois, ne pouvoient pas admettre une distinction qui ne comprenoit point ce qu'ils regardoient comme réellement distingué. La richesse est trop souvent la récompense de la bassesse ou du vice, pour que par elle-même elle puisse inspirer la confiance et le respect. Les bourgeois inventèrent bien une nouvelle dénomination pour eux-mêmes ; ils s'appelèrent les citoyens opulens (*popolani grassi*), croyant se séparer ainsi des ordres inférieurs qu'ils appelèrent la populace, ou *la plebe ;* mais cette opulence dont ils s'enorgueillissoient, n'inspiroit

aucune considération. La noblesse nouvelle étoit pour l'ancienne un objet de haine, pour le peuple de dérision, pour tous de jalousie : elle fut attaquée avec fureur par les ordres qui lui étoient et supérieurs et inférieurs; elle se défendit par les moyens les plus arbitraires : à Florence, la fameuse ordonnance de justice fut portée pour mettre les nobles, en quelque sorte, hors de la protection des lois; les tribunaux se laissèrent dominer par les passions des gouvernans, la justice fut violée par des sentences prévotales, l'humanité offensée par des tortures et des supplices. « La même cause, dit Machiavel (1), » qui a divisé Rome, s'il est permis de com- » parer les petites choses aux grandes, a » divisé aussi Florence; mais ses effets, dans » l'une et l'autre ville, ont été bien différens; » l'inimitié qui, dans les commencemens de » Rome existoit entre le peuple et les nobles, » s'y terminoit par des disputes : à Florence » par des combats. A Rome, ces disputes » étoient suivies d'une loi : à Florence, de » l'exil et de la mort d'une foule de citoyens; » les querelles de Rome accrurent sans cesse » la vertu militaire : celles de Florence l'ont » entièrement détruite; celles de Rome ont

(1) *Istorie Fiorentine, Proemio del* L. III, p. 191.

» conduit cette ville de l'égalité de ses ci-
» toyens à l'inégalité la plus grande : celles
» de Florence l'ont réduite, d'une inégalité
» très-marquée à une égalité vraiment étrange.
» Tant de diversité dans les effets est provenue
» de la différence du but que ces deux peuples
» ont eu en vue. Celui de Rome désiroit jouir
» des honneurs suprêmes en commun avec les
» nobles : celui de Florence combattoit pour
» posséder seul le gouvernement, sans que
» les nobles y participassent. Et comme le
» désir du peuple romain étoit bien plus
» raisonnable, les nobles s'en tenoient pour
» bien moins offensés ; aussi cédoient-ils
» facilement sans en appeler aux armes. Après
» quelques différends, on convenoit de porter
» une loi qui satisfît le peuple, et qui cepen-
» dant laissât aux nobles leurs dignités. Mais
» le désir du peuple florentin étoit injurieux
» et injuste ; aussi la noblesse faisoit-elle plus
» d'efforts pour se défendre, d'où vient qu'on
» en venoit à l'exil ou à la mort des citoyens,
» et que les lois qu'on portoit ensuite,
» n'avoient point pour but l'utilité commune,
» mais l'avantage seul des vainqueurs. »

Dans les démêlés des citoyens, d'abord avec les nobles, et ensuite avec le peuple, la liberté civile fut sans doute fréquemment violée ; les droits que les hommes se sont

réservés par le contrat social, et dont la garantie a même été le seul but de leur association, furent plus d'une fois méconnus; cependant, au milieu de ce désordre, tandis que la liberté civile succomboit, la liberté démocratique restoit encore. Celle-ci se compose, non de garanties, mais de pouvoirs; elle n'assure aux nations ni le repos, ni l'ordre, ni l'économie, ni la prudence; mais elle est à elle-même sa propre récompense. C'est pour le citoyen qui l'a connue une fois, la plus douce des jouissances, que d'influer sur le sort de sa patrie, d'avoir part à sa souveraineté, surtout, de se placer immédiatement sous la loi, et de ne reconnoître d'autorités que celles que lui-même a créées. Cette manière de sortir de soi pour vivre en commun, pour sentir en commun, pour faire partie d'un grand tout, élève l'homme, et le rend capable des plus grandes choses. Les passions politiques font plus de héros que les passions individuelles; et quoique la connexion ne paroisse point immédiate, elles font aussi plus d'artistes, plus de poétes, plus de philosophes, plus de savans. Le siècle dont nous venons de finir l'histoire, en est la preuve. Au milieu des convulsions de ses guerres civiles, Florence a renouvelé l'architecture, la sculpture et la peinture; elle

a produit le plus grand poéte dont encore aujourd'hui puisse se vanter l'Italie ; elle a remis la philosophie en honneur ; elle a donné une impulsion en faveur des sciences, qui a été suivie par toutes les villes libres d'Italie, et elle a fait succéder à la barbarie les siècles des beaux-arts et du goût.

Le premier des beaux-arts que l'on vit renaître en Italie dans le moyen âge, ce fut l'architecture. Comme l'imitation n'est point son but, et que l'architecture s'élève au-dessus des objets créés, pour représenter les formes idéales de la beauté symmétrique et abstraite, telle que l'homme les conçoit, c'est de tous les beaux-arts celui qui porte le plus immédiatement le caractère du siècle, et qui fait le mieux connoître la grandeur, l'énergie ou la petitesse de la nation où il a fleuri, de l'homme qui l'a perfectionné. C'est l'art qui se passe le mieux de l'héritage des générations précédentes, et qui sait le mieux suppléer par le génie et la force de la volonté, aux petits secrets, aux petites manipulations, aux petites observances nécessaires dans tous les autres, et qu'il faut avoir étudiées avant de commencer à créer. Les pyramides des Égyptiens, antérieures au perfectionnement de tous les autres arts, et même des arts mécaniques, ont transmis à la distance de plusieurs milliers

d'années, la mesure de la force et de la magnificence d'un peuple qui, sans de tels monumens, nous paroîtroit peut-être fabuleux. Le dôme imposant de Florence, et cent édifices également somptueux, qui furent fondés dans le treizième siècle par les républiques italiennes, conserveront également la mémoire de ces peuples libres et généreux, auxquels l'histoire, jusqu'à présent, n'a point rendu justice.

L'architecture du treizième siècle porte encore d'une autre manière l'empreinte des mœurs du temps; elle est toute républicaine; elle est toute destinée à une utilité commune ou à une jouissance commune. Les murs des villes, les palais de la communauté, les temples ouverts à tout le peuple, et les canaux qui répandoient la fertilité sur tout un territoire, ont été construits dans ce siècle. La multiplicité de ces ouvrages, entrepris en même-temps dans toutes les villes d'Italie, fait voir combien l'émulation de pareils gouvernemens est plus favorable aux beaux-arts que le luxe des monarchies; combien l'esprit des communautés, où l'on bâtit en vue du public jusqu'aux maisons privées, donne plus d'encouragement aux architectes, que l'esprit des monarchies, où l'on bâtit en vue du prince jusqu'aux édifices publics; combien

enfin les artistes étoient plus flattés de recueillir les suffrages et l'admiration de leurs concitoyens, que de recevoir l'approbation et la paie d'un maître.

Les canaux publics et les murs des villes, destinés immédiatement et uniquement à l'utilité, s'allient de plus près aux sciences qu'aux beaux-arts. Cependant un génie créateur a toujours dû présider à ces entreprises, qui paroissent bien plus grandes encore, quand on les compare avec les forces de l'État qui les ordonnoit. Le canal nommé *Naviglio grande*, qui conduit les eaux du Tesin à Milan, par un espace de trente milles, fut entrepris en 1179, recommencé en 1257, et heureusement terminé peu après; il forme encore la richesse d'une vaste portion de la Lombardie (1). Dans le même temps, la ville de Milan faisoit rétablir ses murailles, qui ont vingt mille brasses de tour, et elle faisoit construire seize portes de marbre, dont la magnificence auroit pu convenir à la capitale de toute l'Italie (2). Les Génois, de leur côté, construisirent en 1276 et 1283 leurs deux belles

(1) *Memorie della Campagna di Milano, del Conte Gio. Giulini*, T. VIII, L. LIV, p. 143.

(2) *Galvan. Flamma Manipul. Florum*, c. 326, T. XI, p. 711.

darses et la grande muraille de leur môle ; et en 1295, ils achevèrent le magnifique aqueduc qui, au travers de leurs âpres montagnes, conduit, à un très-grand éloignement, des eaux pures et abondantes dans leur cité (1). Il n'y a pas une seule ville d'Italie qui n'ait entrepris à la même époque quelque ouvrage de même genre. En même-temps, des ponts de pierre furent jetés sur les rivières ; les rues et les places publiques furent pavées de larges plateaux de pierre ; la commodité des citoyens, et l'élégance intérieure des villes, furent rangées parmi les objets que tout gouvernement libre devoit se proposer d'atteindre (2).

Les progrès de l'architecture religieuse avoient précédé les travaux dont nous venons de parler. Les premiers édifices dignes de notre admiration, que les citoyens élevèrent par la réunion de leurs efforts, furent destinés à rendre hommage à la divinité ; et les deux villes dont la liberté précéda celle de toutes les autres, Venise et Pise, furent aussi celles qui, avant toutes les autres, dédièrent des temples magnifiques à l'être suprême. Le

(1) *Georgii Stellæ Annal. Genuens.* c. 4, T. XVII, p. 975, 976.

(2) *Tiraboschi Storia della letterat. Italiana.* T. IV, L. III, c. 6, §. 2, p. 450.

temple de Saint-Marc à Venise, dont l'imposante architecture allie tant de grandeur à la barbarie, fut construit dans le onzième siècle, et achevé vers l'année 1071. Le dôme de Pise, le premier modèle du goût toscan, de ce goût mâle, ferme et imposant, qui n'est ni grec ni gothique, fut commencé en 1063, et achevé vers la fin du onzième siècle (1). Le baptistère, ou l'église de Saint-Jean de la même ville, fut commencé en 1152; et l'admirable tour de Pise, ornée tout à l'entour de deux cent sept colonnes de marbre blanc, et que l'on pourroit considérer encore comme l'ouvrage le plus élégant du moyen âge, lors même que son inclinaison de six brasses et demie en dehors de la perpendiculaire n'attireroit pas tous les regards, et n'exciteroit pas l'admiration des architectes; la tour de Pise fut fondée en 1174.

Ces chefs-d'œuvre des Pisans, la beauté des marbres qu'ils rapportoient d'Orient pour orner les édifices publics de leur patrie, les

(1) Sur les monumens de Pise, outre mes propres observations, j'ai consulté seulement *Tiraboschi*, T. III, L. IV, c. 8, §. 7, p. 425, et les historiens pisans. Mais le premier cite *Dissertazioni sull' origine dell' Università di Pisa*, du même cavalier Flaminio del Borgo, qui a jeté tant de clarté sur l'histoire de cette république, et *Alessandro da Morrona Pisa Illustrata nell' arte del Disegno*. Je n'ai point vu ces deux ouvrages.

modèles de l'antiquité qu'ils étudioient dans leurs voyages, ranimèrent dans cette ville le goût de tout ce qu'il y a de beau et de grand, et l'introduisirent par elle dans le reste de la Toscane (1). Les plus grands architectes du treizième siècle furent Pisans, ou élevés à Pise. On regarde comme la première merveille de l'art, à cette époque, la construction, dans la ville d'Assise, du temple dédié à saint François; or, il paroît prouvé, malgré le témoignage de Vasari, que ce temple fut bâti par Nicolas de Pise, que le même Nicolas travailla au dôme de Sienne, et qu'il eut pour disciples Arnolfo et Lapo (2). Le premier de ces disciples, plus célèbre que son maître, dirigea, depuis l'an 1284 à l'an 1300 qu'il mourut, la construction, à Florence, de la loge et de la place des prieurs, de l'église de Santa-Croce, et de l'église plus magnifique encore du dôme ou de Santa-Maria del fiore. Cette église ne fut point achevée par Arnolphe; mais la première idée de sa coupole, égale en grandeur à celle de Saint-Pierre du Vatican, et portée comme elle dans les airs, appartient à cet architecte. A sa mort, il laissa

(1) *Tiraboschi.* T. IV, L. III, c. 6, §. 5, p. 454.

(2) *Lettere Sanesi del Padre della Valle,* T. I, p. 180, cité par Tiraboschi.

son ouvrage entrepris, sans indiquer comment il entendoit l'achever; et l'étonnante hardiesse de celui qui projeta une coupole semblable, que le reste des hommes croyoit impossible de fermer jamais, le talent de celui qui ferma cette voûte, sans la soutenir pendant la construction par aucun échafaudage, ont assuré une gloire immortelle à Arnolfo et à Brunnelleschi (1).

L'art de la sculpture, soit en marbre, soit en bronze, fit dans le même siècle des progrès non moins admirables; et c'est encore aux Pisans qu'est due la gloire de l'invention, aux Florentins celle du perfectionnement. Dès l'année 1180, Buonanno de Pise coula une magnifique porte de bronze pour le dôme de sa patrie. Cette porte fut détruite dans un incendie en 1596. Mais quelle que fût la beauté de cet ouvrage, il étoit bien inférieur

(1) Vasari, dans ses *Vite de Pittori*, raconte d'une manière très-piquante l'embarras où se trouvoient les Florentins, pour fermer la coupole élevée par Arnolfo, les projets absurdes qui furent proposés, et la hardiesse de Ser Filippo Brunnelleschi, qui défioit tous les artistes de son temps. Michel Ange, qui plaça une coupole semblable dans un plus grand temple, et à une plus grande hauteur, à St.-Pierre, a rendu un hommage éclatant à ses devanciers; il a choisi lui-même la place de son tombeau à Santa-Croce, de telle manière que, les portes du temple étant ouvertes, de son cercueil on pût voir l'admirable coupole d'Arnolfo et Brunnelleschi.

encore aux portes du baptistère de Florence, ouvrage d'Andrea de Pise, fils de l'architecte Nicolas. Ces portes, auxquelles il travailloit vers l'an 1300, ferment une des ouvertures du baptistère; à une autre sont les portes de Guiberti, que Michel Ange jugeoit dignes de servir de portes au paradis. Quoique placées à côté de ces chefs-d'œuvre du siècle des beaux-arts, les sculptures d'Andrea de Pise seront dans tous les siècles un des plus beaux et des plus admirables monumens de l'art de travailler les métaux. C'est un rapprochement curieux que de les comparer aux portes de la basilique de Saint-Paul *fuor di mura* à Rome, ouvrage informe et barbare du règne du grand Théodose, entrepris par les premiers sculpteurs de l'univers, sous la direction du plus puissant monarque de la chrétienté, dans un temps où les artistes avoient de toutes parts sous les yeux les inimitables modèles de l'antiquité, mais où le despotisme seul avoit suffi pour faire reculer la civilisation, et pour étouffer toute espèce de génie. Les portes de Saint-Paul ne sont pas sculptées en relief, mais seulement gravées, et les lignes qui forment le contour des figures sont garnies d'argent; leur travail semble un monument de l'impuissance de l'art, malgré

l'aide de la richesse (1). Les portes du baptistère de Florence sont en *alto rilievo*, distribuées en compartimens qui forment autant de tableaux achevés et d'un travail parfait. On voit aussi parmi les ornemens du dôme de Florence des statues en marbre du même sculpteur; d'autres, de son père, Niccolo Pisano, embellissent la façade du dôme d'Orvieto; et le père Guillaume della Valle assure que Michel Ange et Luca Signorelli se sont formés plus d'une fois sur leur modèle (2).

Le treizième siècle vit paroître aussi Cimabue et Giotto, que les Florentins représentent comme les restaurateurs de la peinture, quoique Pise et Sienne, Bologne et Venise, prétendent avoir eu des peintres plus anciens qu'eux, et au moins leurs égaux en mérite. Il paroît que quelques peintres avoient apporté en Italie, dans le douzième siècle, la manière barbare de peindre des Grecs d'alors, leurs

(1) L'église de St.-Paul fut fondée par le grand Constantin, aggrandie par Théodose, en 386, et terminée par Honorius, en 395. Elle n'est presque construite que des dépouilles d'autres édifices. Les plus magnifiques colonnes des temples grecs y sont rassemblées confusément, et supportent un toit qui ressemble à celui d'une grange.

(2) *Tiraboschi.* T. IV, L. III, c. 6, §. 6, note, p. 456.

lignes dures, leurs figures de profil, leurs attitudes roides et gauches. Tous ces défauts, comparés à la manière, plus barbare encore, des anciens peintres italiens, n'avoient pas empêché qu'on ne les imitât, et qu'on ne profitât de leurs leçons, à cause du brillant de leur coloris, et des fonds d'or avec lesquels ils savoient relever leurs figures. Vasari et Baldinucci assurent que Cimabue, qui étoit né à Florence en 1240, commença par prendre les leçons de ces peintres grecs; mais bientôt son génie lui fit abandonner de pareils modèles, pour en rechercher de meilleurs dans la nature elle-même. Il fut le premier qui réussit à la rendre avec vérité; et tous les anciens écrivains parlent avec admiration de son talent, dont rien encore n'avoit donné l'idée (1).

Giotto naquit, entre 1270 et 1276, à Colle de Vespignano, près de Florence. Il étoit fils d'un simple paysan. Un jour qu'en gardant ses moutons, il dessinoit sur la terre, Cimabue l'observa, fut frappé de son talent, et l'emmena avec lui. « Sous la direction de ce » maître, dit Baldinucci, Giotto se mit à » étudier avec ardeur, et il fit en peu de

(1) *Dante Purgatorio*, Ch. XI, v. 94. — *Comment. Benvenuti Imolens. ad locum. Ant. It.* T. I, p. 1185.

» temps des progrès si admirables, qu'on peut » affirmer que c'est lui qui a ressuscité, en » quelque sorte, l'art de la peinture. Il com- » mença le premier à donner quelque vi- » vacité aux têtes, et à leur faire exprimer » les passions, l'amour, la colère, la crainte » ou l'espérance. Il sut donner des plis plus » naturels aux draperies, et découvrit en » partie les règles du raccourci; enfin, il eut » dans la manière une certaine mollesse que » Cimabue, son prédécesseur et son maître, » n'avoit jamais connue (1). »

Mais bien au-dessus de Cimabue, de Giotto, et de tous les artistes, doit être placée la gloire du poéte créateur qui a donné à l'Italie et sa langue et sa poésie, et la seule énergie dont elle sache se parer encore aujourd'hui; du poéte qui n'a pas cessé d'échauffer et d'inspirer tous les hommes de génie de sa nation, qui a donné son caractère à Michel Ange, et qui, cinq siècles après sa naissance, a formé Alfieri et Monti.

Dante naquit à Florence, en 1265 (2), de

(1) *Baldinucci Notizie de Professori, etc.* T. I, p. 107. *Ap. Tiraboschi.* T. V, L. III, c. 5, §. 7, p. 612.

(2) Les biographes du Dante ne me paroissent point avoir fait attention que Guido Novello ne quitta pas Florence avant le 11 novembre 1266, et qu'avant cette époque, surtout avant

la famille guelfe des Alighieri ou Aldighieri. Son père, Aldighiero des Elisei, avoit sans doute partagé l'exil des Guelfes, après la bataille de Monte Aperto; mais il étoit rentré à Florence avant ses compagnons d'infortune, et pendant que le comte Guido Novello y dominoit encore avec ses Gibelins. Ce père mourut pendant que Dante étoit encore fort jeune; mais notre poéte fut confié aux soins de Brunetto Latini, philosophe dont nous avons déjà parlé dans un précédent chapitre; et avec son aide, et celle du poéte Guido Cavalcanti, son ami, il acquit une connoissance approfondie de toutes les sciences alors cultivées, de toute la littérature ancienne qu'il étoit possible d'atteindre avant que l'imprimerie eût multiplié les livres, et que les copies ignorées d'une foule de classiques fussent sorties de la poussière où on les avoit oubliées. Dante, dans sa jeunesse, étudia aussi aux universités de Bologne et de Padoue; dans un âge plus avancé, et lorsqu'il étoit déjà exilé, il visita celle de Paris, et y suivit un cours de théologie (1). Il unissoit le goût

la victoire de Charles sur Manfred, les Guelfes n'y étoient point rentrés. Il faut donc que le père du Dante eût été rappelé par les Gibelins.

(1) *Benvenuti Imolensis Comment. in Dantis Comœd. Proemium. Ant. It.* T. I, p. 1036.

des beaux-arts à celui des lettres, et son poème fait foi de son amitié pour le peintre Oderigi da Gubbio, pour Giotto, et pour le musicien Casella (1). En même-temps il suivoit aussi la carrière politique et militaire, que tous les citoyens d'un État libre doivent parcourir en commun. Il porta les armes, en 1289, à la bataille de Campaldino, où les Florentins remportèrent une victoire signalée, mais chèrement achetée sur les Arétins; et l'année suivante il combattit aussi à une bataille contre les Pisans, commandés alors par le brave comte de Montefeltro (2).

Les écrivains qui, deux siècles plus tard, commentèrent le Dante, voulant le relever en toute chose, l'ont présenté aussi comme un grand homme d'état, sur qui reposoit presqu'en entier le sort de la république florentine. Marie Philelphe, dans une vie inédite du Dante, prétend qu'il fut chargé de quatorze ambassades, et que dans toutes, excepté la dernière, il obtint ce qui faisoit le but de sa mission. Tous aussi lui attribuent la plus grande part à la détermination que prirent les prieurs d'exiler les chefs

(1) *Purgat.* Ch. XI, v. 79. *Ib.*, v. 88.

(2) *Memorie per la vita di Dante di Giuseppe Benvenuti già Pelli, premesse al* T. IV. *dell' opere di Dante edite dal Zatta*, §. 8. *Ap. Tiraboschi.* T. V, L. III, c. 2, p. 446.

des deux partis qui déchiroient Florence. Mais ce n'est point ainsi qu'en parlent les auteurs contemporains. Dino Compagni, qui étoit prieur lui-même au moment de la révolution, et qui rapporte, avec les détails les plus minutieux, les démarches, les discours, les foiblesses de tous les Florentins qui eurent quelqu'influence, ne met jamais Dante en scène comme un des chefs de l'État. Giovanni Villani, qui vivoit à la même époque, et qui penche plutôt en faveur des Noirs, comme Dino en faveur des Blancs, garde le même silence. Coppo de Stefani, également contemporain, n'en dit pas davantage (1). Paolin di Piero, autre contemporain florentin, ne nomme pas seulement le Dante dans sa chronique (2); et je crois que le seul fait avéré sur la part qu'eut notre poéte aux affaires publiques, c'est qu'il fut prieur du 15 juin au 15 août 1299, selon les uns, 1300, selon d'autres (3); qu'il fut un des ambassadeurs envoyés à Rome par les Blancs,

(1) *Delizie degli Eruditi Toscani.* T. X, Rub. 234, p. 28.

(2) *Supplem. in Etruriæ Script.* T. II, p. 51 et suiv.

(3) Ces prieurs étoient : Noffo di Guido; Neri di Mess. Jacopo del Judice; Neri d'Arrighetto Doni; Bindo di Donato Bilenchi; Ricco Falconetti; Dante Alighieri; Fazio da Miccio, Gonfalonière di Giustizia; Ser Aldobrandino d'Uguccione da Campi lor Notaio. *Delizie degli Eruditi Toscani.* T. X.

en janvier 1302; enfin, qu'il fut compris dans une sentence d'exil, prononcée presqu'en même-temps contre six cents citoyens du même parti que lui. Dans cette sentence il est accusé d'avoir vendu la justice, et reçu de l'argent contre les lois; mais le même reproche étoit adressé avec la même injustice à tous les chefs du parti vaincu. Cante de Gabrielli étoit un juge révolutionnaire qui vouloit trouver des coupables, et qui ne cherchoit pas même une apparence de preuves pour les condamner. La sentence est remarquable par le mélange de latin et d'italien dans lequel elle est conçue; il semble qu'on ait choisi à dessein le langage le plus barbare pour l'armer contre le poéte qui fondoit la littérature italienne (1).

(1) Voici cette sentence, telle qu'elle est rapportée dans le registre ou Livre XIX *delle Riformagioni*, aux archives de Florence.

Condennationes facte per Nobilem et Potentem militem, Dom. Çantem de Gabriellis Potestatem Florentie MCCCII.

(Après quelques autres) XXVII *Januarii*

Dom. Palmerium de Altovitis de Sextu Burghi,

Dantem Allagherii de Sextu Sancti Petri Majoris,

Lippum Becchi de Sextu Ultrarni,

Orlandinum Orlandi de Sextu Porte Domus.

Accusati dalla fama pubblica, e procede ex officio, ut supra de primis, e non viene a particolari, se non che nel Priorato contradissono la venuta Domini Caroli, e mette che fecerunt baratterias, et acceperunt quod non licebat, vel aliter quam

Après son exil, le Dante ne put jamais rentrer dans sa patrie. On lui fit un crime impardonnable d'une tentative qu'il fit, en 1304, en commun avec les autres exilés du parti blanc, pour surprendre Florence; et, comme la persécution avoit engagé notre poéte à s'allier de la manière la plus étroite au parti gibelin; comme il sollicita l'empereur Henri VII de Luxembourg de prendre en Italie la défense de ce parti; comme enfin son irritabilité, son goût et son talent pour la satire, l'avoient rendu également odieux et redoutable à ses ennemis, la sentence d'exil perpétuel fut confirmée une dernière fois en 1315; et le poéte, après avoir beaucoup voyagé dans presque toutes les parties de l'Italie, se fixa enfin chez Guido da Pollenta, seigneur de Ravenne, où il finit ses jours au mois de septembre 1321, à l'âge de cinquante-six ans. Dans son immortel poème il se fait prédire par Cacciaguida, son trisaïeul, la misère et la dépendance de ses derniers

licebat per leges, et cæt. in libras octo millia per uno, et si non solverint fra certo tempo, devastentur et mittantur in commune, et si solverint, nihilominus pro bono pacis stent in exilio extra fines Tusciæ duobus annis. Delizie degli Eruditi Toscani, *T. X, monumenti n.° 4, p. 94.* — Tiraboschi rapporte une sentence aggravante, prononcée par le même Cante, le 10 mars de la même année, pour soumettre à la peine de mort le Dante et ses compagnons, s'ils étoient pris. *T. V, L. III, c. 2, p. 448.*

jours, si humiliante pour une ame fière. « Tu » laisseras, lui dit-on, tout ce que tu chéris » avec le plus de tendresse, et c'est là le » trait que l'arc de l'exil lance avant tout » autre; tu éprouveras quelle est l'amertume » du pain d'autrui, et comme c'est suivre » un sentier pénible que de monter et de » descendre par l'escalier de l'étranger (1). » Il se fait prédire encore, par le même Cacciaguida, l'inimitié qu'il excitera contre lui par l'amertume de ses reproches; mais ces considérations ne l'arrêtent point à côté de celle de sa gloire. « Car, dit-il, si je me » montre ami timide de la vérité, je crains » de ne point trouver de vie chez ceux » qui appelleront notre temps le temps an- » tique (2). »

Le poème du Dante, sur lequel repose sa réputation, est, comme chacun sait, le récit

(1) *Paradiso.* Ch. XVII, v. 55.

Tu lascerai ogni cosa diletta
Più caramente, e questo è quello strale,
Che l'arco dell' esilio pria saetta.
Tu proverai sì come sa di sale
Il pane altrui, e come è duro calle
Lo scendere e'l salir per l'altrui scale.

(2) *Paradiso.* Ib., v. 118.

E s'io al vero son timido amico,
Temo di perder vita tra coloro,
Che questo tempo chiameranno antico.

d'un voyage mystérieux au travers des enfers, du purgatoire et du paradis; il assigne pour époque à ce voyage l'année 1300, depuis le lundi saint jusqu'au jour même de Pâques, époque à laquelle Dante étoit âgé de trente-cinq ans; il parcourt les deux premiers royaumes des morts sous la conduite de Virgile, et le paradis sous celle de Béatrix de Portinari, qu'il avoit aimée dans sa jeunesse, mais qui étoit morte en 1290; ce poème, divisé en cent chants, dont chacun ne passe guères cent cinquante vers, n'excite pas moins notre admiration par l'étonnante conception de ce monde des morts qu'il déploie tout entier à notre vue, que par la majesté de ses tableaux, la profonde sensibilité de quelques-unes des épisodes, et la richesse d'idées et de connoissances qu'il suppose dans l'auteur. Nous avons déjà inséré dans cet ouvrage plusieurs passages du Dante, et c'est d'après lui-même qu'il faut le juger.

Deux écrivains qui sont nés avant la mort du Dante, qui tous deux l'ont enrichi de commentaires, et qui étoient mieux à portée que personne de connoître son histoire, s'accordent à dire que Dante avoit composé les sept premiers chants de son poème avant son exil (1). Il me semble qu'il seroit difficile

(1) *Gio. Boccacio, origine, vita, studi e costumi di Dante,*

de produire une autorité assez forte pour réfuter la leur. Les preuves internes que Maffei, Flaminio del Borgo, et quelques autres ont fait valoir contre ce récit, ne sauroient être admises; car il n'est pas douteux que le Dante n'ait retouché tout son ouvrage à plusieurs reprises, et n'y ait ajouté, en diverses places, des vers analogues à l'époque à laquelle il y mettoit la dernière main. La touchante épisode de Francesca de Rimini, le morceau de tout le poème où il y a le plus de délicatesse et de sensibilité, porte l'empreinte des ménagemens que le Dante croyoit devoir à Guido da Pollenta, père de Francesca, son protecteur et son hôte à la fin de ses jours (1). Dans le premier chant, du vers 101 à 111, on trouve une prédiction relative à Cane della Scala, où sa grandeur future est annoncée; prédiction qui n'a guère pu être écrite avant l'année 1318, que Cane fut élu chef de la ligue gibeline. Tous les commentateurs, sans exception, se sont obstinés à supposer que l'on commençoit à écrire un poème par le premier vers, et que l'on suivoit jusqu'au dernier, sans jamais retourner

dalla p. 47, *Ediz. di Firenze*, 1723; *e nel suo commentar. Inferno.* Cant. VIII. *Et apud Flaminio del Borgo*, p. 45. — *Benvenuti Imolensis Comment.* Cant. VIII, v. 1, p. 1042.

(1) *Inferno.* Cant. V, v. 73 et suiv.

en arrière; ce qui, d'après le passage sur Can Grande, devoit les mener à conclure que Dante n'avoit commencé son immortel ouvrage que trois années avant sa mort; tandis qu'il n'avoit pas trop de toute la vigueur de la jeunesse pour en concevoir le plan, et qu'il a dû s'y mettre pendant qu'il étoit encore échauffé par les leçons de son maître Brunetto Latini, mort en 1294, et par les encouragemens de son ami Guido Cavalcanti, mort avant l'exil du Dante, en 1302.

Une anecdote rapportée par plusieurs auteurs contemporains, peut confirmer ce que dit Boccace, que le Dante avoit ébauché les sept premiers chants de son poème, avant son exil. Il savoit que la copie qu'il en avoit laissée à Florence, fut vue, non-seulement par Dino Frescobaldi ou Dino Compagni, qui la lui renvoyèrent, mais encore par plusieurs autres personnes auxquelles elle suggéra, en 1304, l'idée d'une fête bien étrange. On donnoit ordinairement à Florence, des fêtes pour le premier jour de mai. « Les habitans » du bourg San-Priano envoyèrent un hé- » raut, proclamer dans toutes les rues, nous » dit Villani, que quiconque vouloit savoir » des nouvelles de l'autre monde, devoit se » rendre le premier de mai, sur le pont de » la Carraia, ou sur les quais de l'Arno. Ils

» avoient préparé sur l'Arno, des barques » surmontées d'échafauds, qu'ils avoient ac- » commodées à la ressemblance et figure de » l'enfer, avec des feux, des supplices et » des martyres. Il y avoit des hommes déguisés » en démons, qui faisoient horreur à voir; » d'autres étoient nus, et sembloient des » ames exposées à divers tourmens, avec des » cris horribles, des sifflemens et des tem- » pêtes. Le tout ensemble formoit un spectacle » odieux et épouvantable. Comme cependant, » pour la nouveauté de ce divertissement, » une foule de citoyens s'y étoit rassemblée, » le pont, qui étoit alors de bois, étant sur- » chargé de cette foule prodigieuse, tomba » avec ceux qui étoient dessus; un grand » nombre d'entr'eux furent tués par la chûte, » ou se noyèrent dans l'Arno; beaucoup » d'autres furent blessés, et ce qui avoit été » annoncé par plaisanterie, se changea en » vérité: plusieurs allèrent savoir des nou- » velles de l'autre monde (1). » Les deux historiens qui racontent cette horrible fête, ne nomment point le Dante; mais comment ne pas supposer que la lecture des premiers chants de son poème, qu'on lui renvoya de

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 70, p. 403. — *Marchione di Coppo de Stefani. Delizie degli Eruditi Toscani.* T. X, L. IV, Rub. 243, p. 39.

Florence, justement à cette époque, fit naître la pensée de représenter ce qu'il avoit si bien peint à l'imagination, mais qu'il falloit se garder de présenter aux sens.

Le Dante fut déterminé, sans doute, par la publication du jubilé, à choisir l'année 1300 pour son voyage mystérieux, soit qu'il eût entrepris son poème avant ou depuis cette époque. C'étoit un moment favorable pour visiter le vaste empire des morts, que le point qui séparoit un siècle d'avec l'autre, et les hommes de deux générations. De plus, il y eut dans cette fête séculaire, quelque chose qui frappoit l'imagination, et qui la forçoit à retourner sur le passé. Boniface VIII, se fondant sur de prétendues traditions, accorda une indulgence plénière pour tous leurs péchés, à tous ceux qui, s'étant confessés, visiteroient quinze jours de suite les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Rome. Les Romains seuls, comme ils n'avoient point de pélerinage à faire pour y arriver, au lieu de quinze, dûrent les visiter trente jours de suite. Chaque vendredi et chaque jour de fête, on exposoit à la vénération des pélerins, le suaire du Christ, recueilli par sainte Véronique. Quoique Boniface, comme nous l'avons vu, inspirât peu de respect ou d'affection au monde chrétien, l'église entière

n'entretint aucun doute sur l'efficacité des indulgences qu'il accordoit ; et de toutes les parties de la chrétienté, les hommes de tous les rangs se portèrent en foule à Rome, pour recueillir ces grâces spirituelles. Giovanni Villani, qui fit lui-même ce pélerinage, assure que, pendant toute la durée de l'année, il y eut constamment à Rome, deux cent mille étrangers qui arrivoient, visitoient les églises, et repartoient pour être remplacés par d'autres (1). Ces flots d'étrangers qui se réunissoient en un même lieu, de toutes les parties du monde, qui se pressoient, se heurtoient, pour se préparer à se présenter devant le juge suprême, ne ressembloient point mal à cette foule toujours nouvelle, que Dante voyoit se présenter pour passer l'Achéron.

Ed avanti che sien di là discese,
Anche di quà nuova schiera s'aduna (2).

On ne sait pas mieux l'époque à laquelle Dante publia son poème, que celle à laquelle il commença de l'écrire. Nous avons déjà remarqué qu'il y fit de nouvelles additions,

(1) *Giovanni Villani*, L. VIII, c. 36, p. 367. — Ce fut au retour de ce voyage, l'esprit frappé de ce que sa génération avoit en quelque sorte défilé sous ses yeux, que Villani entreprit d'écrire son histoire.

(2) *Inferno*. Canto III, v. 116.

en 1318, et peut-être continua-t-il jusqu'au moment de sa mort. Avant l'invention de l'imprimerie, l'époque où un ouvrage cessoit d'être la propriété de l'auteur, pour devenir celle du public, n'étoit point si marquée qu'aujourd'hui, et les ouvrages du Dante étoient sans doute connus de plusieurs, longtemps avant qu'il y eût mis lui-même la dernière main. Franco Sacchetti raconte que le peuple les chantoit à Florence, avant que le Dante fût exilé (1), et que ce poéte ne pouvoit pas retenir sa colère, quand il entendoit défigurer ses vers par un maréchal ou par un ânier, qui ne le connoissoient pas.

Quelle qu'eût été la sévérité des Florentins envers le Dante, et l'injustice de leurs jugemens, après sa mort, la publication de son poème éleva ce citoyen illustre au rang qu'il méritoit d'occuper. De toutes parts on entreprit de le commenter; les fils du Dante, Pierre et Jacob, furent les premiers qui l'enrichirent de leurs notes. Jean Visconti, archevêque et seigneur de Milan, rassembla,

(1) Franco Sacchetti, florentin, est né en 1335, et mort vers 1400; son témoignage est donc d'un assez grand poids sur la date des publications du Dante.—Comme l'ânier interrompoit ses vers pour crier *Arri* en fouettant ses ânes, Dante le frappa, et lui dit : *cotesto arri non vi misi io.* Novelle LII et LIII. *Edizion Veronese* 1798, p. 119-122.

en 1350, les six hommes qu'il jugea les plus savans de toute l'Italie : deux théologiens, deux philosophes, et deux antiquaires florentins, pour qu'ils écrivissent un commentaire sur la *divine comédie* (1). Une chaire fut fondée à Florence, en 1373, pour commenter le Dante, et Boccace fut le premier professeur de cette science nouvelle ; une autre chaire fut établie à Bologne, pour le même objet, et Benvenuto d'Imola, dont nous avons les commentaires, y fut le premier professeur. Les Florentins redemandèrent à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, les cendres du Dante, aux successeurs de Guido da Pollenta ; ils frappèrent des médailles en son honneur, et ils couronnèrent solemnellement de lauriers sa statue dans leur baptistère.

Le Dante a réuni des connoissances si variées, qu'il suffiroit seul, à prouver les progrès que les sciences et la philosophie avoient faits de son temps ; mais beaucoup d'autres suivoient la même carrière ; et quoiqu'il y ait entr'eux et le Dante, la différence qui existe toujours des talens au génie, cependant on peut voir par eux, que l'amour de l'étude et l'ambition de la gloire littéraire, étoient universellement

(1) *Tiraboschi.* T. V, L. III, p. 458.

répandus; et que si le Dante s'est élevé au-dessus de son siècle, c'est qu'il s'est élevé aussi au-dessus de la nature humaine.

De cette foule, nous ne choisirons qu'un seul homme, Guido Cavalcanti, en même-temps poéte, philosophe, et chef de parti. Boccace nous dit de lui, dans une de ses novelles (1) : « Qu'il étoit un des meilleurs » logiciens qu'il y eût au monde, et très-» versé dans la philosophie naturelle. Il étoit » plein d'amabilité et de goût; il parloit avec » grâce ; il savoit mieux que personne, faire » tout ce qui convient à un gentilhomme; » de plus, il étoit fort riche, et disposé à » traiter avec générosité ceux qu'il croyoit » le mériter. Mais ses spéculations l'éloignoient » quelquefois de tout commerce avec les » hommes; et comme il tenoit un peu des opi-» nions des épicuriens, on disoit parmi le vul-» gaire, que tant d'études n'avoient eu pour » but, que de rechercher s'il pourroit » trouver que Dieu n'existoit point. » Les poésies de Guido, la seule chose qui nous soit restée de lui, ne confirment point cette accusation d'athéisme; mais elle pesoit déjà sur son père, et Dante lui-même l'avoit admise, puisque, malgré son amitié pour

(1) *Decamerone Giornata VI.* Novella 9.

Guido, il a placé Cavalcante Cavalcanti dans l'enfer, parmi les hérétiques épicuriens, et à côté de Farinata des Uberti. C'est pendant qu'il parle à celui-ci, qu'il voit paroître Cavalcanti. Le vieillard se lève pour chercher son fils, étonné que dans une carrière de gloire, il ne soit pas placé à côté du Dante. Une reponse ambiguë du Dante, le glace d'effroi; il croit son fils mort; « la douce » lumière céleste, s'écrie-t-il, ne frappe-» t-elle donc plus ses yeux? » et comme le Dante hésite à répondre, il tombe renversé dans les flammes, et ne reparoît plus. Le Dante hésitoit sans doute, parce qu'à cette époque même, Guido étoit malade, et qu'il ne tarda pas à mourir. Cependant, après son entretien avec Farinata, il charge celui-ci de rassurer ce père malheureux, et de lui dire que son fils est encore au nombre des vivans (1).

(1) *Inferno.* Canto X, v. 52.

Allor surse alla vista scoperchiata
Un' ombra, lungo questa, infino al mento:
Credo, che s'era inginocchion levata.
D'intorno mi guardò, come talento
Avesse di veder, s'altri era meco:
Ma, poi che'l suspicar fu tutto spento,
Piangendo disse, se per questo cieco
Carcere vai, per altezza d'ingegno,
Mio figlio ov' è, e perchè non è teco?

Il nous reste enfin à parler des historiens du treizième siècle, et de ceux qui, témoins des dernières années de cette période, quoiqu'ils aient écrit dans le quatorzième, doivent être considérés comme contemporains. Aucun autre pays au monde, n'en a produit un si grand nombre que l'Italie; à peine trouvons-nous une ville qui n'ait son historien, et quelques-unes, comme Florence et Padoue, en peuvent compter quatre, cinq, et davantage: aussi, depuis la fin du règne de Frédéric II, l'histoire prend-elle un autre caractère; une connoissance approfondie des faits, une vérité parfaite dans les détails, une naïveté pleine de grâce, un mouvement qui provient des sentimens les plus vrais,

Ed io a lui: da me stesso non vegno:
Colui, ch'attende là, per quì mi mena,
Forse cui Guido vostro ebbe a disdegno.
Le sue parole, e'l modo della pena
M'avevan di costui già letto il nome:
Però fu la risposta cosi piena.
Di subito drizzato, gridò: come
Dicesti, egli ebbe? *non viv' egli ancora?*
Non fiere gli occhi suoi lo dolce lome?
Quando s'accorse d'alcuna dimora,
Ch'io faceva dinanzi alla risposta,
Supin ricadde, e più non parve fuora.
.....
Allor, come di mia colpa compunto
Diss' io, ora direte a quel caduto
Che'l suo nato è coi vivi ancor congiunto.

sont les caractères de plusieurs historiens de cette époque ; ce sont ces traits qui rendroient leur lecture agréable, lors même qu'on ne mettroit aucun prix à être instruit des évènemens qu'ils rapportent : bien différens des chroniques fastidieuses dont nous avons fait usage pour commencer notre travail, et où nous faisions de vains efforts pour trouver, de loin en loin, quelque mouvement de vie, au milieu de la plus monotone sécheresse.

Les notes par lesquelles nous avons constamment justifié nos récits, ont déjà pu apprendre au lecteur, les noms et les ouvrages des historiens italiens de cette époque ; une énumération détaillée en seroit fastidieuse (1). Nous nous contenterons d'appeler l'attention du lecteur, sur un ou deux de ceux qui ont fixé la langue de leur patrie, et de ceux qui, employant toujours la langue savante, se sont rapprochés les premiers, de l'élégance et de la pureté des classiques latins, qu'ils prenoient pour modèles.

Le mérite de ces deux classes d'historiens est fort différent ; la naïveté et la grâce appartiennent exclusivement aux premiers,

(1) On peut lire sur les historiens italiens, les préfaces à chacun d'eux dans la collection de Muratori, et les deux chapitres de Tiraboschi, *T. IV, L. II, c.* 6, p. 295; *T. V, L. II, c.* 6, *p.* 362.

tandis que les seconds, avec plus d'étude et plus de savoir, n'ont jamais été exempts d'affectation et de pédanterie. Aussi, la lecture de Villani intéresse-t-elle toujours, tandis que Ferretus de Vicence, et Albertino Mussato, malgré l'amertume satirique du premier et l'éloquence du second, sont souvent fatigans.

La langue italienne, que le Dante avoit montrée être propre à la plus sublime poésie, fut employée dans le même temps par Ricordano Malaspina, Giovanni Villani, Dino Compagni, et l'anonime de Pistoia, pour écrire dans le style soutenu avec la prose la plus correcte et la plus élégante; de sorte que ces premiers pères de la littérature sont cités encore aujourd'hui pour leur autorité grammaticale, ou, ainsi que l'expriment les Italiens, comme faisant *texte de langue*. Giovanni Villani, de tous le plus célèbre, et à juste titre, embrasse en douze livres l'histoire de sa patrie, depuis son origine jusqu'à l'année 1348, qu'il mourut. Nous avons cité d'assez longs passages de son histoire, pour le faire connoître à nos lecteurs. L'année de sa naissance n'est pas connue; mais en 1300, à l'époque du jubilé, il étoit déjà parvenu à un âge adulte; il voyagea en France et dans les Pays-Bas,

pendant les années 1302 et 1304 (1); aussi raconte-t-il, d'une manière circonstanciée, les révolutions de ces contrées, et les guerres de Philippe le bel avec le comte de Flandres. A deux reprises il exerça l'office de prieur, en 1316 et 1320; plusieurs autres magistratures, et d'importantes ambassades lui furent confiées par sa patrie; il prit part aussi au service militaire dans la guerre contre Castruccio; et au milieu de ces occupations variées, il étoit en même-temps engagé dans le commerce; en sorte que, ruiné par la faillite de la maison Bonacorsi, il fut dans sa vieillesse, en 1345, traîné en prison pour dettes (2). Cette vie agitée donna de nouveaux moyens à Villani d'étudier les hommes, et de les bien peindre. Les historiens de la Grèce avoient, comme lui, parcouru toutes les carrières publiques et privées, et, par bien des traits, Villani est digne d'être comparé à Hérodote.

On reproche à Villani d'avoir pillé, sans jamais la citer, l'histoire de Ricordano Malespini, qui finit en 1280, époque de la mort de son auteur : cette histoire, en effet, se trouve souvent copiée mot à mot dans Villani;

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 58 et 78.

(2) *Elogi d'Illustri Toscani del Dott. Pietro Massai.* T. I. *Ap. Tiraboschi. l. c.*

et en revanche, Villani a été copié de la même manière par Marchione di Coppo Stefani, qui, après avoir adopté l'ouvrage de son prédécesseur, l'a prolongé jusqu'à l'année 1385, qu'il mourut (1). Ce double plagiat n'étoit sans doute pas considéré alors comme il le seroit aujourd'hui; chaque auteur, en faisant une chronique manuscrite pour l'usage de sa famille et de ses amis, s'occupoit de l'authenticité des faits, que, pour les temps antiques, il ne pouvoit jamais citer que sur le témoignage d'autrui, et non de la gloire que sa rédaction pourroit ou non lui mériter auprès du public. Nous sommes toujours trop disposés à oublier que l'invention de l'imprimerie a complètement changé la tâche des auteurs et leurs relations avec leurs lecteurs.

Dans d'autres parties de l'Italie, on n'avoit point encore adopté le dialecte florentin comme langue universelle; aussi trouvons-nous quelques historiens du treizième et du quatorzième siècle, qui emploient dans leur récit le dialecte de leur patrie, alors considéré peut-être comme aussi élégant que le toscan, tandis qu'à présent il n'est plus qu'un patois.

(1) Cette histoire a été publiée dans les T. VII et suivans *delle Delizie degli Eruditi Toscani da Fr. Idelfonso da San Luigi, Carmelitano scalzo. Firenze* 1776.

Matteo Spinelli de Giovenazzo, gentilhomme appulien, le plus ancien de tous les écrivains italiens, a employé dans ses journaux, qui s'étendent de l'an 1250 à l'an 1268, la langue napolitaine, telle à peu près qu'on la parle aujourd'hui (1). Un anonime pisan, contemporain du comte Ugolino et de Guido de Montefeltro, nous a laissé des fragmens curieux de l'histoire de sa patrie, écrits dans un dialecte pisan, qui n'est plus en usage nulle part (2). De même, au milieu du quatorzième siècle, l'historien de Cola di Rienzo écrivit son journal en langue romanesque, qui ressemble plus encore au patois napolitain qu'à celui qu'emploie aujourd'hui le bas peuple de Rome (3).

La barbarie des dialectes que l'on parloit dans le reste de l'Italie, et l'affectation qu'on auroit reprochée à un Lombard ou à un Sicilien qui auroient voulu écrire en langue florentine, forcèrent presque tout le reste des historiens du treizième siècle à employer la langue latine. Mais, tandis que plusieurs ne connoissoient et n'employoient de cette langue

(1) T. VII, *Scr. Ital.*

(2) *Fragmenta Hist. Pisanæ.* T. XXIV, p. 643.

(3) *Antiq. Ital. Med. Ævi.* T. III, p. 251. — Voyez aussi *gli Annali di Ludovico Monnaldeschi*, écrits dans la même langue. *Script. Ital.* T. XII, p. 529.

que le style barbare des notaires, quelques hommes d'un esprit distingué, qui avoient embrassé avec ardeur l'étude de la littérature, firent reparoître, presque dans sa pureté, la langue des orateurs et des poétes de Rome. Ils chassèrent cette foule de mots que l'usage du barreau surtout avoit fait adopter de l'Allemand et de l'Italien, et ils s'imposèrent la règle, qui souvent dégénéroit en affectation, de n'employer aucune expression si elle n'étoit justifiée par l'exemple des écrivains du siècle d'Auguste. A la tête de ces restaurateurs de la langue latine, il faut placer Jean de Cermenate, notaire milanois (1), Albertinus Mussatus de Padoue (2), et Ferretus de Vicence (3). L'élégance de leur style, aussi bien que leurs poésies historiques, leur acquirent beaucoup de gloire dans leur siècle. Il nous seroit difficile aujourd'hui de partager cet enthousiasme pour des compositions dans une langue morte, où l'on ne sent presque jamais le feu de l'originalité et l'impulsion du génie, mais au contraire, le travail pénible de l'imitation. Cependant il ne faut pas oublier que c'est

(1) *Scr. Rer. It.* T. IX, p. 1223.

(2) *Ib.*, T. X, p. 1.

(3) *Ib.*, T. IX, p. 935.

aux efforts de ces littérateurs, et à l'enthousiasme du public pour eux, que nous avons dû le développement du génie de Pétrarque et de Boccace, et ensuite, par les soins de ces derniers, le rétablissement de l'ancienne littérature, qu'ils arrachèrent à l'oubli et à la destruction. Sans eux, nous ne jouirions point aujourd'hui de l'héritage de l'antiquité.

CHAPITRE XXVI.

État de la Lombardie. — Affaires de l'église ; translation du saint-siége à Avignon. — Siége de Pistoia. — Condamnation de l'ordre des Templiers.

1300—1308.

Nous avons, depuis quelque temps, arrêté nos regards presque exclusivement sur la Toscane. Le grand intérêt que les historiens florentins ont su répandre sur leurs récits, le caractère vraiment remarquable de leurs compatriotes, et l'influence toujours croissante, pendant plusieurs siècles, de leur république sur la politique du monde policé, placent Florence sur le devant de la scène, dans toute histoire des peuples d'Italie. Ainsi l'on ne peut écrire l'histoire de la Grèce, sans la rapporter à la république d'Athènes, et sans rechercher plutôt les relations de tant d'États indépendans avec cette ville illustre, que les détails de leurs révolutions intérieures.

Cependant, au commencement du quatorzième siècle, la Lombardie, et toute la partie

de l'Italie qui est située au nord des Apennins, furent agitées par de si grandes révolutions, que nous sommes obligés de reporter notre attention sur elles. Mais cette attention ne nous amène point à un résultat satisfaisant; elle ne peut suffire pour nous faire connoître les détails, ou saisir l'ensemble de l'histoire la plus compliquée que l'univers ait présentée dans aucun temps ou dans aucune contrée. Quand on arrête, pour la première fois, ses regards sur cette histoire, on est frappé comme de l'aspect d'une fourmillière qu'on a troublée : tous les individus sont animés d'un mouvement rapide et continuel; des passions inconnues les agitent; ils se pressent, ils se croisent, ils se devancent, ils se combattent; l'œil ne peut point les suivre, ou les distinguer l'un d'avec l'autre.

Mais l'histoire particulière, l'histoire détaillée de chaque ville d'Italie, vient attacher des noms à chacun de ces personnages; elle nous révèle le secret de chaque caractère, le motif particulier qui le fait agir; elle développe des passions généreuses, des pensées profondes, des projets élevés, dans chacun de ces groupes que notre première vue avoit jugés si petits. Plus nous les étudions et plus nous nous assurons, qu'en politique, il n'y a point de grandeur relative, et que toutes les

fois qu'on dispute de la liberté et de la souveraineté, soit dans un village, soit dans l'empire du monde, les intérêts sont toujours les mêmes, savoir les plus grands et les plus nobles que le cœur humain puisse admettre; les talens sont les mêmes aussi, et l'étude de l'homme est aussi complète. Cette agitation universelle, cette vivacité des passions, cette importance de chaque individu, ont fait de l'histoire de l'Italie une source inépuisable d'instruction pour les érudits. Il n'y a aucune ville qui n'ait au moins trois ou quatre historiens, souvent bien davantage; et chacun de ces historiens présente un intérêt d'autant plus grand, qu'il est plus volumineux, et qu'il a écrit avec plus de détails. La seule collection des écrivains italiens du moyen âge, antérieurs au seizième siècle, contient ceux de soixante-huit villes ou régions : on a fait depuis plusieurs supplémens à cette collection, mais on n'y a point fait entrer les écrivains bien plus volumineux des trois derniers siècles. La bibliographie historique de l'État pontifical contient, en un gros volume in-quarto, les noms seulement des historiens particuliers de soixante et onze villes encore existantes dans l'État de l'église, et de seize villes détruites (1).

(1) *Bibliografia storica delle Città e luoghi dello Stato Pontificio. Roma* 1792. 1 vol. in-4.°

Plusieurs siècles d'un travail assidu ne suffiroient pas à les lire tous.

Ce qui augmente la confusion pour la Lombardie, c'est que, au commencement du quatorzième siècle, la plupart des villes étoient gouvernées par un seigneur ou tyran; car les Italiens, de même que les Grecs avant eux, employoient ces deux noms comme synonymes; qu'en même-temps, un autre seigneur détrôné ourdissoit, du lieu de son exil, des complots contre sa patrie, et que l'un et l'autre s'allioient tour-à-tour au parti des nobles ou au parti du peuple, aux Guelfes ou aux Gibelins, en sorte que chacune de ces principautés étoit une scène continuelle de désordres et de révolutions.

Ce qui empêchoit ces petits États de jouir du repos qu'une forme monarchique de gouvernement semble assurer plus efficacement qu'aucune autre, c'est que cette forme n'étoit garantie encore par aucune loi ou par aucune opinion publique. Le chef de l'État n'étoit encore aux yeux de tous que le dépositaire d'un pouvoir confié par le peuple pour l'avantage du peuple; dès qu'il en abusoit, il n'étoit secondé par aucun système d'obéissance passive qui pût le soustraire au reproche d'usurpateur et de tyran; aucun droit héréditaire n'étoit reconnu ou même supposé dans la

famille régnante. Il semble qu'il auroit été facile d'établir la croyance à un droit semblable, dans un pays où tant d'autres prérogatives étoient héréditaires, où la noblesse conservoit, même en dépit des lois, une si haute influence; où la transmission héréditaire des fiefs avoit accoutumé à l'obéissance héréditaire des vassaux. Il auroit été heureux, sans doute, que cette croyance s'établît; car lorsqu'un peuple a perdu sans retour toute chance de vivre libre, le repos d'une monarchie régulière est peut-être le seul bien qui soit encore à sa portée. Mais les petits monarques de chaque ville s'opposoient eux-mêmes à ce que leur pouvoir fût attribué à un droit héréditaire, parce que l'hérédité auroit presque toujours été retorquée contre eux. Ceux qui avoient succédé à une république, avoient abaissé des nobles plus anciens et plus illustres qu'eux; ceux qui avoient succédé à d'autres seigneurs, n'avoient tenu aucun compte du droit de leurs prédécesseurs, et se sentoient intéressés à le nier. Ils se disoient donc mandataires du peuple; ils ne prenoient jamais le commandement d'une ville, lors même qu'ils l'avoient soumise par les armes, sans se faire attribuer solemnellement par les anciens ou par l'assemblée du peuple, selon que les uns ou les autres se montroient

plus dociles, le titre et les pouvoirs de seigneur général, pour un an, pour cinq ans, ou pour toute leur vie, avec une paie fixée, qui devoit être prise sur les deniers de la communauté. Ainsi l'archevêque Othon Visconti, qui gouvernoit Milan, prépara, de son vivant même, les voies à son neveu Matteo, pour lui succéder. En 1287, il le fit élire par le peuple de Milan, capitaine pour une année; en 1290, il lui fit conférer la même dignité par les villes de Novare et de Verceil; et en 1294, après avoir obtenu pour lui du roi des Romains, Adolphe de Nassau, le titre de vicaire impérial en Lombardie, il obtint du peuple une autorisation pour accepter ce titre (1). Après ces précautions, lorsque l'archevêque Othon mourut, en 1295, âgé de quatre-vingt-huit ans, son neveu Matteo se trouva déjà investi du pouvoir, et n'éprouva aucune difficulté pour lui succéder. Un seigneur nouveau avoit plus grand soin encore de se faire revêtir par le peuple lui-même, de l'autorité qu'il vouloit exercer. Ainsi Alberto Scotto se fit nommer, en 1290, par l'assemblée du peuple de Plaisance, capitaine et seigneur général de cette ville (2). Ainsi Ghiberto de Correggio, en 1303,

(1) *Tristani Calchi Historiæ Patriæ*, L. XVIII, p. 382 *ad* p. 390. *Ap. Grævium.* T. II.

(2) *Chronicon Placentinum.* T. XVI, p. 483.

étant entré à Parme, comme pacificateur, avec les Crémonois, après avoir excité une sédition, et fait crier dans les rues par ses partisans, *vive le seigneur Ghiberto*, eut soin de faire assembler le grand conseil le même jour, pour s'y faire proclamer seigneur, défenseur et protecteur de la cité et du peuple de Parme. Il reçut l'investiture de cette dignité par la tradition de l'étendard de la Vierge Marie, et du drapeau du carroccio, et il la fit confirmer encore le lendemain par les délibérations du conseil général (1).

Si ce respect pour la souveraineté du peuple avoit pu être accompagné d'un respect égal pour sa liberté, nul doute que la Lombardie n'eût pu trouver un sort heureux, par le mélange dans son gouvernement, des formes monarchiques avec les républicaines. Les magistratures populaires, les conseils, les assemblées nationales qui existoient encore, auroient suffi pour tempérer l'autorité monarchique, si les nouveaux seigneurs n'avoient pas pris à tâche d'avilir ces corps. D'autre part, le prince auroit été maintenu par la garantie nationale; il auroit appelé en sa faveur l'appui des lois, et sa force constitutionnelle auroit été protégée par un peuple

(1) *Chronicon Parmense*. T. IX, p. 847.

heureux et libre. Mais les usurpateurs embrassent rarement dans leurs vues un si long avenir; la résistance leur est odieuse, et ils s'empressent de détruire le pouvoir qui met des limites à leur autorité, encore qu'ils sachent que ce même pouvoir s'armera aussi en leur faveur contre leurs ennemis. Les seigneurs de Lombardie gouvernoient despotiquement; mais leur existence étoit courte comme celle des despotes. Leurs parens ou leurs amis conspiroient contr'eux; leurs ennemis les attaquoient à force ouverte, et le peuple les abaissoit quelquefois aussi rapidement qu'il les avoit élevés.

Le Piémont, dans la dernière moitié du treizième siècle, avoit été témoin de deux révolutions, qui avoient précipité deux souverains du faîte des grandeurs à la plus misérable des conditions humaines. Boniface, comte de Savoie, auquel Guichenon donne encore les titres de duc de Chablais et d'Aoste, de seigneur de Bugey et de Tarentaise, de marquis de Suse et d'Italie, et de prince de Piémont, n'étoit pas, il est vrai, souverain de toutes les provinces dont son historien lui donne un peu légèrement les titres (1);

(1) *Guichenon, Histoire généalogique de la maison de Savoie.* T. I, c. 11, p. 277.

mais il joignoit à la Savoie, et à de vastes possessions au-delà des Alpes, la seigneurie de Turin et de plusieurs villes du Piémont. Les habitans de Turin, cependant, lassés de son gouvernement, chassèrent tout-à-coup ses officiers de leurs murs, et lui déclarèrent la guerre. Boniface, qui étoit en Savoie, passa les monts, en 1262, et s'avança jusqu'à Rivoli, pour réduire les révoltés; il y fut surpris et fait prisonnier par les républicains qui avoient été ses sujets; il fut gardé dans leurs fers jusqu'à sa mort, qui arriva l'année suivante, sans que tous les efforts des amis de sa puissante maison pussent obtenir sa libération.

Les marquis de Montferrat portoient un nom plus illustre encore peut-être que les comtes de Savoie: l'origine des uns et des autres est également enveloppée de ténèbres; mais le rôle brillant que plusieurs marquis de Montferrat avoient joué dans la Terre-sainte et à Constantinople, la possession du royaume de Thessalonique, qui leur avoit été accordée lors de la division de l'empire d'Orient, et l'alliance récente de Yolande, fille du marquis Guillaume, avec l'empereur Andronic Paléologue, avoient élevé ce marquis au rang des premiers princes de l'Italie. Outre les fiefs qu'il possédoit par droit héréditaire, il étoit,

en 1290, capitaine et seigneur général de Pavie, Novare, Verceil, Tortone, Alexandrie, Albe et Yvrée. Il désiroit réduire également sous sa dépendance la ville d'Asti, la plus belliqueuse, la plus riche et la plus commerçante des républiques du Piémont. D'autre part, les Visconti, seigneurs de Milan, jaloux de sa puissance croissante; favorisoient secrètement la ville d'Asti. Celle-ci ne se contenta pas de leur assistance; elle chercha des alliés parmi les sujets eux-mêmes du marquis Guillaume; elle fit, entr'autres, des avances aux Alexandrins, qui paroissoient las de la domination de ce prince; les habitans d'Asti leur offrirent trente-cinq mille florins, s'ils vouloient chasser leur seigneur général et entrer en ligue avec eux. Guillaume, averti de cette négociation, accourut devant Alexandrie; malgré que la ville fût déjà en état de révolte, il ne balança point à y entrer avec une suite peu nombreuse, soit qu'il comptât sur l'effet que produiroit sa présence, ou que des traîtres lui eussent promis l'assistance d'un parti qu'ils tournèrent ensuite contre lui. Guillaume, cependant, ne fut pas plus tôt arrivé devant la maison commune, qu'il fut saisi et jeté en prison; on fit construire pour lui une cage de fer, dans laquelle on l'exposa aux yeux du public comme une bête féroce.

Pendant dix-huit mois, il traîna sa malheureuse existence dans cette cage, jusqu'en 1292 qu'il mourut de douleur (1).

Une troisième catastrophe devoit bientôt étonner aussi la Lombardie, et prouver de nouveau l'instabilité du pouvoir des seigneurs: c'étoit la chûte de la maison Visconti. Matteo Visconti, qui en étoit le chef, avoit profité de la mort du marquis Guillaume, et de la grande jeunesse de son fils Jean, pour étendre sa domination sur le Montferrat. Il avoit forcé les peuples, par ses armes, à lui déférer le titre de capitaine général de la province, dans la ville de Casal Sant Evasio, qui en étoit la capitale. Il avoit ensuite contraint le jeune marquis Jean à confirmer ce pouvoir usurpé par un traité, et ce prince lui-même avoit été réduit à se mettre, pour cinq ans, sous la tutèle de l'ennemi de sa famille (2).

Matteo Visconti s'étoit en même-temps fortifié par des alliances qui sembloient devoir lui garantir une longue prospérité. En 1298, il avoit fait épouser sa fille à Albuino della Scala, fils d'Alberto, seigneur de Vérone,

(1) *Gulielmi Venturæ Chronicon Astense*, c. 14, T. XI, p. 168. — *Benvenuti de Santo Georgio Hist. Montisferrati.* T. XXIII, p. 403.

(2) *Tristani Calchi Historiæ Patriæ*, L. XVIII, p. 388.

et le plus puissant des chefs du parti gibelin. Deux ans après, Matteo contracta une alliance qui paroissoit plus brillante encore. Il fit épouser à son fils Galeazzo, une fille du marquis Azzo d'Este, veuve de Nino de Gallura, le chef des Guelfes de Pise. Cette princesse avoit été promise à Alberto Scotto, seigneur de Plaisance; mais Matteo, qui mettoit la plus haute importance à s'allier aux marquis d'Este, seigneurs, à cette époque, de Ferrare, Modène et Reggio, supplanta le seigneur de Plaisance, et contracta une étroite union avec les chefs les plus puissans du parti guelfe en Lombardie (1).

Mais Alberto Scotto ne mit point en oubli l'injure qu'il venoit de recevoir; s'il différa sa vengeance, ce ne fut que pour la rendre plus éclatante. Il forma contre Visconti une ligue des seigneurs qui gouvernoient en Lombardie les villes du second ordre. Le premier

(1) *Chronicon Estense.* T. XV, p. 348. — *Chronicon Parmense.* T. IX, p. 841. — *Dante Purgatorio.* Cant. VIII, v. 70 et suiv. Le poéte reproche à Béatrix d'Este ces secondes noces, avec assez d'amertume. Il paroit même préférer la maison des Visconti de Pise, souveraine de Gallura, depuis plusieurs siècles, aux Visconti de Milan, usurpateurs qui devoient bientôt être renversés. Les historiens milanois, surtout Corio et Merula, s'emportent à cette occasion contre le Dante. Nous avons dit ailleurs que, quoique ces maisons portassent le même nom, elles n'avoient point une origine commune.

qu'il y fit entrer fut Philippone, comte de Langusco, qui, depuis quelques années, s'étoit rendu maître de Pavie, d'où il avoit chassé un autre seigneur, Manfred Beccaria, avec sa faction. Philippone avoit, comme Alberto Scotto, à se venger des Visconti, et pour une injure presque semblable. Matteo avoit autrefois promis sa fille en mariage au fils de Philippone; mais, enorgueilli par de plus hautes alliances, il venoit, en 1302, de lui 1302.
manquer de parole, et de la marier à un autre. Alberto Scotto s'associa ensuite Antonio Fisiraga, tyran de Lodi, Corrado Rusca, tyran de Como, Venturino Benzone, tyran de Crème, la famille des Cavalcabo, qui dominoit à Crémone, celle des Brusati, qui dominoit à Novare, et celle des Avvocati, qui dominoit à Verceil. Enfin, le marquis Jean de Montferrat, dépouillé depuis long-temps de ses États par les Visconti, se joignit à la même ligue.

Les confédérés rassemblèrent leur armée dans la Ghiara d'Adda, auprès du village de Lavania. Les della Torre, exilés de Milan depuis vingt-cinq ans, s'empressèrent de se joindre à eux. Plusieurs nobles milanois, ennemis secrets de Matteo Visconti, vinrent aussi grossir leur camp; tandis que d'autres, devenus suspects de méditer une défection semblable, furent jetés dans les fers. Parmi

1302. ces derniers, Matteo n'épargna point son propre oncle, Pierre Visconti. Il sortit ensuite de Milan, à la tête d'une partie des troupes qu'il avoit rassemblées; mais il fut obligé de laisser son fils Galeazzo dans la ville, avec deux mille hommes, pour contenir les Milanois, qui, loin de le seconder, faisoient retentir des cris de liberté à ses oreilles (1).

Bientôt la rebellion éclata aussi dans les campagnes; et Visconti, entouré d'ennemis, et ne voyant point arriver les secours qu'il avoit fait demander au marquis d'Este, accepta l'entremise de quelques ambassadeurs vénitiens, et consentit à traiter avec ses ennemis. Cependant les conditions qu'on lui offroit étoient dures. Tous les exilés devoient être rappelés dans leur patrie; et Matteo, déposant le pouvoir suprême, devoit vivre l'égal et non plus le maître de ses concitoyens. Il s'y soumit; et, licenciant son armée, il se

(1) *Annales Mediolanens. anonimi.* T. XVI, c. 74, p. 688. — *Galvan. Flammæ Manipul. Florum.* T. XI, c. 341, p. 717. — *Chron. Parmense*, p. 843. — *Tristani Calchi Historiæ Patriæ*, L. XVIII, p. 398. — *Bernardino Corio delle Historie Milanesi.* P. II, p. 160. — *Giorgio Giulini Memorie della Città e Campagna di Milano.* T. VIII, L. LIX, p. 534. — *Georgii Merulæ Alexandrini Antiq. Vicecomitum*, L. VI. *Ap. Grævium.* T. III, p. 118. — *Paulus Jovius in Mathæum Magn. Ib.*, p. 278. — *Petri Azarii Chronicon de gestis in Lombardia.* T. XVI, c. 11, p. 301. — *Chronic. Placentinum.* T. XVI, p. 484.

retira dans le château de Saint-Columban, qui lui appartenoit. Avant que ce traité fût connu à Milan, le fils de Matteo, Galeazzo, fut forcé, par le peuple révolté, à sortir de la ville, où l'on proclama le rétablissement de la république et de la liberté. Par un décret du peuple, tous les della Tore furent rappelés dans leur patrie, et, peu après, tous les Visconti furent enveloppés dans une sentence d'exil. 1302.

Cette révolution renouvela, dans la partie supérieure de la Lombardie, les partis guelfe et gibelin, dont on commençoit à mettre les noms en oubli. Les Visconti étoient considérés comme Gibelins, et les della Torre comme Guelfes; mais, les uns et les autres, pendant le temps de leur domination, avoient peu consulté cet esprit de parti dans les alliances qu'ils avoient formées. Alberto Scotto, pour donner plus de consistance au nouveau gouvernement et à sa propre autorité, s'annonça comme le zélé partisan des Guelfes, et il proposa une ligue guelfe entre les villes qui l'avoient assisté contre les Visconti. En effet, des députés de ces villes se rassemblèrent à Plaisance, au mois de juillet; et là, une alliance fut proclamée entre Milan, Plaisance, Pavie, Bergame, Lodi, Asti, Novare, Verceil, Crème, Come, Crémone,

1302. Alexandrie et Bologne. Alberto Scotto fut déclaré chef de cette ligue; et, en même-temps, comme pacificateur de la Lombardie, il fut autorisé à engager, ou, s'il le falloit, à forcer toutes les villes à rappeler leurs exilés (1).

Mais le pouvoir d'Alberto Scotto ne fut pas de longue durée, et la ligue même qu'il venoit de former, tourna bientôt ses forces contre lui. L'esprit de parti, qu'il avoit ranimé, acquit trop de véhémence pour qu'il pût le soumettre à sa politique. Les Guelfes prirent de la jalousie de ce qu'Alberto accueilloit et rassembloit autour de lui les émigrés de
1303. tous les partis. Ils le forcèrent, l'année suivante, ainsi que les villes d'Alexandrie et de Tortone, à quitter leur alliance. Albert offrit alors ses secours aux Visconti, pour rentrer dans Milan, dont il les avoit fait chasser; mais il se trouva moins en état de les servir qu'il ne l'avoit été de leur nuire. Il s'unit cependant à eux, aux seigneurs de Mantoue et de Vérone, et, enfin, à Ghiberto de Correggio, qui venoit de se faire nommer seigneur et défenseur de Parme.

1304. En 1304, les troupes de la ligue guelfe vinrent attaquer Alberto Scotto dans Plaisance; et comme cette ville, qu'il gouvernoit

(1) *Chronicon Parmense.* p. 845, T. IX.

depuis quatorze ans, étoit lasse de son autorité, 1304.
une sédition contre lui éclata en même-temps dans ses murs. Les citoyens de Crémone et de Lodi, qui ne vouloient pas exposer au pillage et à la ruine une ville voisine qui avoit été long-temps leur alliée, se retirèrent, et laissèrent Alberto Scotto se débattre comme il pourroit avec ses sujets. Toute l'armée guelfe suivit l'exemple des Crémonois. Mais Ghiberto de Correggio, au contraire, qui étoit accouru de Parme, avec deux mille soldats, pour protéger Alberto, entra dans la ville comme médiateur, et donna le conseil à son ami de s'en retirer au plus vîte avec ses enfans, pour se soustraire à la fureur des révoltés. Dès qu'Alberto fut hors de Plaisance, Ghiberto essaya de se faire proclamer seigneur à sa place, par les soldats qui l'entouroient. Le peuple cependant n'avoit pas chassé un maître pour en recevoir un autre immédiatement après. Il courut aux armes, en s'excitant par le cri ordinaire des Italiens libres : *Popolo, Popolo!* et Ghiberto fut obligé de se retirer en toute hâte, avec les chevaliers qu'il avoit conduits, sans recueillir aucun fruit de la trahison qu'il avoit méditée contre son allié (1).

(1) *Chronicon Parmense Synchron.* T. IX, p. 852. — *Chronicon Placentinum.* T. XVI, p. 485.

1306. Peu de temps après, deux autres encore des grandes villes de la Lombardie, Modène et Reggio, recouvrèrent leur liberté. Modène, en 1289, s'étoit donnée au marquis Obizzo d'Este; en 1293, cette ville avoit passé sous la domination du marquis Azzo VIII, son fils et son héritier. Le 26 de janvier 1306, le peuple prit les armes, et chassa le podestat du marquis, quoiqu'il eût sous ses ordres une garnison de sept cents chevaux et de mille fantassins; il rappela tous les exilés, et rétablit le gouvernement populaire, manifestant en même-temps sa joie d'avoir recouvré sa liberté, par des fêtes continuelles où les citoyens ne paroissoient que revêtus de ceintures d'or, et ornés de guirlandes de fleurs (1). Le lendemain, le peuple de Reggio, sous la conduite des gentilshommes gibelins, prit également les armes contre les troupes du marquis d'Este, et les chassa aussi de la ville (2). Après cette révolution, il ne resta plus à la maison d'Este que Ferrare; et même, deux ans après, cette ville lui fut encore ôtée, à la mort du marquis Azzo VIII, comme nous le verrons dans un autre chapitre.

(1) *Annales Veteres Mutinens.* T. XI, p. 73, 76, 77. — *Chronicon Estense.* T. XV, p. 354.

(2) *Chronicon Regiense Gazatæ.* T. XVIII, p. 17.

Tant de révolutions, opérées au nom des 1306.
deux partis, guelfe et gibelin, pourroient donner lieu de croire que de nouveaux sujets de discorde avoient aigri l'animosité de ces factions, et que l'empereur et le pape, pour l'intérêt desquels elles prétendoient combattre, avoient mis en œuvre de nouveaux moyens pour les armer l'une contre l'autre. Cependant, au contraire, Albert d'Autriche, roi des Romains, ne prenoit aucun intérêt à l'Italie, ne donnoit aucun secours aux Gibelins, et ne se soucioit point de l'anarchie qui désoloit cette belle partie de son empire. De-là, l'imprécation du Dante contre lui. « O Albert d'Allemagne, tu abandonnes celle » qui aujourd'hui se montre indomptable et » sauvage, tandis qu'affermi sur ta selle » tu devrois la soumettre au frein. Qu'un » juste jugement frappe du ciel sur ta race; » qu'il soit inattendu et non méconnoissable, » pour que ton successeur en sente de l'effroi; » car toi et ton père, entraînés loin de nous » par votre cupidité, vous avez permis la » désolation du jardin de l'empire » (1).

(1) *Purgat.* Ch. VI, v. 97.

O Alberto Tedesco, ch'abbandoni
Costei, ch'è fatta indomita e selvaggia
E dovresti inforcar li suoi arcioni:

Le pape, d'autre part, loin d'exciter les deux partis à la discorde, paroissoit avoir oublié que l'un des deux lui étoit plus particulièrement dévoué; et il employoit tous ses soins, toute son autorité, et jusqu'aux punitions spirituelles les plus rigoureuses, pour les réconcilier entr'eux.

1303. Après la mort de Boniface VIII, les suffrages des cardinaux s'étoient réunis en faveur de Nicolas, cardinal-évêque d'Ostie, originaire de Trévise. Les vertus et les talens de ce prélat l'avoient avancé successivement de la condition la plus ignoble et la plus pauvre, à la dignité de cardinal, qui lui avoit été conférée par Boniface (1). Il prit le nom de Bénoît XI,

Giusto giudizio dalle stelle caggia,
Sovra'l tuo sangue, e sia nuovo ed aperto,
Tal che'l tuo successor temenza n'aggia.
Ch'avete tu, e'l tuo padre sofferto,
Per cupidigia di costà distretti,
Che'l giardin della'mperio sia diserto.

Quelques commentateurs ont vu dans cette imprécation une prédiction de la mort violente d'Albert d'Autriche, tué en mai 1308, par son neveu Jean; d'où ils ont conclu que ceci avoit été écrit depuis. A la chaleur de ce morceau, je le croirois au contraire écrit pendant qu'Albert refusoit d'assister les émigrés gibelins. L'imprécation n'est point assez détaillée, pour qu'on ait lieu de croire que le poéte savoit d'avance qu'elle seroit exaucée.

(1) *Raynaldi Annales Eccles.* §. 45, p. 584.

lorsque le 14 d'octobre, quatre jours seu- 1303.
lement après la mort de Boniface, son nom fut proclamé à tout le peuple, comme celui de l'homme que les cardinaux venoient de choisir. Ces chefs de l'église, à cette époque, étoient au nombre de dix-huit, et le plus accrédité d'entr'eux étoit Matteo Rosso des Orsini, le même qui avoit retenu Boniface à Rome, jusqu'à sa mort, dans une espèce de prison. Quatre cardinaux, ses parens, lui assuroient dans le sacré collège la plus haute influence. Matteo Rosso ne paroît pas cependant avoir cherché à se faire élire pape lui-même; il semble plutôt avoir voulu soumettre l'église à un gouvernement aristocratique, et priver son chef de toute autorité. En effet, Bénoît XI ne pouvoit soumettre à la justice les cardinaux et les magnats puissans, qui, entourés de satellites, ébranloient la ville de Rome par leurs passions, et repoussoient le joug des lois. Les Colonna, quoique soumis encore à une sentence de proscription, étoient aussi rentrés dans la ville, et s'étoient entourés de gens armés; d'autres seigneurs, dont la conduite n'avoit pas été moins criminelle, défioient le pontife; et celui-ci, isolé au milieu de cette cour orageuse, n'ayant, à cause de l'obscurité de son origine, ni parens, ni alliés naturels dont il pût s'entourer, et

1303. auxquels il pût se confier, étoit obligé de tolérer ou de dissimuler un scandale et des forfaits qu'il condamnoit en secret (1).

1304. Bénoît fut forcé de se soumettre à cette tyrannie jusqu'à la fin de l'hiver; mais à l'approche des chaleurs de l'été de 1304, il annonça son intention de fixer son séjour dans la ville d'Assise, pour se soustraire au mauvais air de Rome. Les cardinaux s'opposèrent hautement à ce projet de voyage, et le pape auroit enfin été forcé d'y renoncer, si Matteo Rosso des Orsini ne s'étoit pas, pour quelque fin secrète, déclaré en faveur du pontife. Bénoît sortit avec joie de Rome; il traversa Viterbe et Orviète, et parvint à Pérouse, où il fut reçu comme le père des fidèles, et non plus comme le serviteur des cardinaux. De cette ville il entreprit de gouverner l'église avec une main plus assurée; il essaya de réconcilier les Blancs et les Noirs de Florence; il somma le gouvernement de cette république de rappeler Vieri des Cerchi de son exil; et, ne pouvant ramener ce gouvernement aux sentimens de paix qu'il exigeoit de lui, il frappa Florence d'une sentence d'excommunication.

On assure que Bénoît, pour se soustraire

(1) *Ferreti Vicentini Historia*, L. III, p. 1012, T. IX.

à la tyrannie des cardinaux et des grands seigneurs de Rome, avoit dessein de transporter la cour pontificale en Lombardie. Pendant qu'il avoit à lutter sans cesse autour de lui pour sa sûreté personnelle; pendant qu'il étoit en même-temps obligé de faire usage de toute son autorité pour ramener la paix dans les pays où il avoit dessein de fixer sa résidence, il n'osoit pas s'exposer à l'inimitié du plus puissant souverain de l'Europe, d'un homme qui avoit montré qu'il croyoit tous les moyens légitimes pour nuire à ses ennemis. Bénoît fit donc plusieurs démarches pour se réconcilier avec Philippe le bel, et il commença par l'absoudre, ainsi que ses sujets et ses ministres, de l'excommunication qu'ils avoient encourue pour avoir détenu ceux qui se rendoient à Rome, ou qui y faisoient passer de l'argent. Peut-être aussi ceux qui avoient contribué à l'arrestation sacrilège du pape Boniface furent-ils absous par la même bulle, à l'exception du seul Guillaume de Nogaret (1). 1304.

(1) Cette bulle et une lettre à Philippe le bel, toutes deux en date de Pérouse, 3 des ides de mai, se trouvent *ap. Raynaldi*, 1304, §. 9 et 10, p. 594, 595. — Deux phrases incidentes, et qui paroissent étrangères à tout le reste de la bulle, absolvent, sans en donner aucun motif, les complices de l'arrestation de Boniface. Je les crois ajoutées après coup. C'est une chose notoire

1304. Cependant Bénoît balançoit entre la politique et les devoirs de sa place; l'injure qu'avoit éprouvée Boniface étoit trop grave, l'exemple étoit trop dangereux, pour que ses successeurs le pardonnassent jamais entièrement. Si Bénoît avoit recouvré une complète indépendance, sans doute il auroit demandé raison à Philippe le bel de sa conduite sacrilège. Il indiqua même cette volonté par une nouvelle bulle, en date de Pérouse, sept des ides de juin (le 7 juin). « C'est » pour de justes raisons, dit-il, que nous » avons différé jusqu'à aujourd'hui de punir » le forfait épouvantable que des scélérats » ont commis sur la personne de notre pré» décesseur, Boniface VIII d'heureuse mé» moire. Mais nous ne pouvons pas différer » davantage de nous lever, ou plutôt Dieu » lui-même doit se lever avec nous, pour » dissiper ses ennemis, et les chasser de » devant sa face. » — Bénoît fait alors l'énumération de ceux qu'il avoit vus lui-même se souiller de cet attentat; il nomme avec Guillaume de Nogaret, quatorze gentils-

que les actes de ce pontife et de son prédécesseur ont été altérés avec effronterie, pendant le séjour de la cour à Avignon. Des pages entières furent arrachées des registres pontificaux, des lignes effacées, et l'on peut le croire aussi, des lignes ajoutées, lorsque le roi de France y voyoit son avantage.

hommes, presque tous Italiens, qui l'avoient 1304.
assisté. Après avoir peint leur crime avec les couleurs les plus vives, il ajoute : « Ayant » donc observé les formes de droit, nous » dénonçons que tous ceux qui ont été nommés » ci-dessus, et tous autres qui ont participé » au même crime; tous ceux qui, en leur » propre personne, ont contribué aux attentats » commis dans Anagni, contre Boniface, et » tous ceux qui ont donné, pour les com- » mettre, des secours, des conseils, ou de la » faveur, ont encouru la sentence d'excom- » munication promulguée par les sacrés ca- » nons. Avec le conseil de nos frères, et » en présence de cette multitude, nous » les citons péremptoirement à se présenter » en personne devant nous, avant la fête » des saints apôtres Pierre et Paul, pour » y entendre la juste sentence qu'avec l'aide » du seigneur nous prononcerons sur les » attentats notoires dont nous venons de » parler » (1).

Philippe le bel pouvoit se regarder comme compris dans cette nouvelle bulle d'excommunication; il s'apercevoit que le pontife commençoit à se croire indépendant; il avoit

(1) Cette bulle est rapportée dans *Raynaldi*, 1304. T. XIV, §. 13, p. 596.

peut-être formé d'avance le dessein qu'il exécuta au premier interrègne, d'asservir entièrement la cour de Rome; et l'odieux caractère de ce prince que le Dante a nommé *la peste de la France*, rendoit de sa part tous les crimes vraisemblables. Selon Ferreto de Vicence, historien contemporain (1), Philippe, averti que le pape préparoit contre lui des édits redoutables, séduisit à force d'or, par le moyen de Napoléon, cardinal des Ursins, et de Jean le Moine, cardinal françois, deux écuyers du pape, qui mêlèrent du poison parmi des figues fleurs (2) qu'ils lui présentèrent. Le pontife lutta pendant huit jours contre le poison qui dévoroit ses entrailles, et mourut enfin le 4 juillet 1304. Giovanni Villani accuse les seuls cardinaux de ce crime, et Francesco Pipino, ainsi que Dino Compagni, autres contemporains, en confirmant les circonstances du poison, n'osent nommer personne (3). Raynaldus, prêt à entrer dans la scandaleuse histoire des papes françois d'Avignon, craint sans cesse de se compromettre,

(1) *Ferreti Vicentini Hist.* L. III, T. IX, p. 1013.

(2) On appelle figues fleurs, en Italie, celles de la première récolte.

(3) *Giovanni Villani.* L. VIII, c. 80, p. 416. — *Franc. Pipini Fratris Ordinis Prædicat. Chronic.* L. IV, c. 48, T. IX, p. 746. — *Cronaca di Dino Compagni*, L. III, p. 515.

et passe sous silence cette accusation de poison, bien assez authentique pour être au moins réfutée par lui.

A la mort de Bénoît XI, les cardinaux, au nombre de vingt-cinq, se rassemblèrent à Pérouse, et s'enfermèrent dans le conclave; mais, dès qu'ils voulurent procéder à une nouvelle élection, ils se partagèrent en deux factions et sous deux chefs, tous deux de la maison des Orsini. Matteo Rosso Orsino, qui prétendoit lui-même à la pourpre, avoit dans son parti le cardinal François Caietan, neveu de Boniface VIII, et tous ceux qui étoient attachés à ce pontife, à sa famille, et à l'ancien parti guelfe. Napoléon des Orsini, chef de l'autre parti, étoit secondé par le cardinal Nicolas d'Aquasparta de Prato, par tous ceux qui étoient liés avec les Colonna, par le roi de France et par les Gibelins. Après de vaines épreuves répétées pendant près de dix mois, les cardinaux demeurèrent convaincus que ni l'un ni l'autre des deux chefs de parti, ni même aucun membre du sacré collège, ne réuniroit les deux tiers des suffrages nécessaires pour l'élection.

Cependant, le peuple de Pérouse, impa- 1305.
tienté de tant de délais, commençoit à menacer les cardinaux, et diminuoit leurs rations de vivres. Il falloit terminer une fois; et le

1305. cardinal de Prato proposa au cardinal Caietan, de la faction contraire, un expédient qui paroissoit concilier les droits de tous, et accélérer cependant l'élection. Puisqu'on avoit jusqu'alors vainement essayé de réunir les suffrages en faveur d'un italien, il proposa de nommer un ultramontain; et afin que les deux partis eussent une influence égale sur cette nomination, il proposa que l'un fît une présentation de trois prélats, et que l'autre, dans quarante jours, fût tenu de choisir entre ces trois, laissant au cardinal Caietan et aux siens celle de ces deux fonctions qui lui plairoit davantage. Cette proposition fut acceptée et approuvée par tous les cardinaux; on en dressa un acte muni de leurs sceaux et de leurs signatures; et le parti anti-françois préféra désigner les trois prélats, se croyant assuré ainsi d'avoir un pape qui lui conviendroit, sur lequel des trois que tombât l'élection. Pour être plus sûr de leurs dispositions futures, il ne choisit que des prélats dont l'inimitié pour le monarque françois étoit déjà déclarée; à leur tête il mit Bertrand de Gotte, archevêque de Bordeaux, qui avoit de graves sujets de plainte contre Philippe et contre Charles de Valois, son frère. Les deux autres prélats étoient aussi des François.

Dès que ce choix eut été communiqué au

parti gibelin, le cardinal de Prato dépêcha 1305.
un courrier à Philippe, pour lui porter les conventions arrêtées entre les cardinaux, et lui conseiller de faire choix de Bertrand de Gotte, après s'être assuré de lui. Philippe reçut cette nouvelle à Paris, le onzième jour, et, partant aussitôt pour la Gascogne, il donna rendez-vous au prélat dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean d'Angely. Tous deux s'y rendirent avec peu de suite. « Ayant entendu ensemble la messe, » et s'étant juré mutuellement le secret, dit » Villani, le roi commença par presser Ber- » trand, avec de belles paroles, de se récon- » cilier avec Charles de Valois. Ensuite il » lui dit: archevêque, vois, j'ai en main le » pouvoir de te faire pape, si je veux; c'est » pour cela que je suis venu vers toi; car, » si tu me promets de m'octroyer six grâces » que je te demanderai, je t'assurerai cette » dignité, et voici qui te prouvera que j'en » ai le pouvoir. Alors il lui montra les lettres » et les conventions de l'un et de l'autre » collège. Le gascon, convoiteux de la di- » gnité papale, et, voyant tout-à-coup qu'il » dépendoit du roi de la lui faire avoir, » comme hors de lui-même de joie, se jeta » aux pieds de Philippe, et dit: monseigneur, » c'est à présent que je vois que tu m'aimes

1305. » plus qu'homme qui vive, et que tu veux » me rendre le bien pour le mal. Tu dois » commander, moi obéir, et toujours j'y serai » disposé. Le roi le releva, l'embrassa, et » lui dit : les six grâces que je te demande sont » les suivantes. La première, que tu me ré- » concilies parfaitement avec l'église, et me » fasse pardonner la faute que j'ai commise » en arrêtant le pape Boniface; la seconde, » que tu rendes la communion à moi et à » tous les miens; la troisième, que tu m'ac- » cordes les décimes du clergé dans mon » royaume pendant cinq ans, pour couvrir » les frais de la guerre de Flandre; la qua- » trième, que tu détruises et annulles la mé- » moire du pape Boniface; la cinquième, que » tu rendes la dignité de cardinal à messires » Jacques et Pierre de la Colonne; la sixième » grâce et promesse est grande et secrète, » mais je me réserve de la demander en » temps et lieu. L'archevêque promit tout » par serment sur l'hostie sacrée, et, de » plus, il donna pour ôtages son frère et » deux de ses neveux. Le roi, de son côté, » promit et jura qu'il le feroit élire pape. »

Toute cette négociation avoit été conduite avec le plus profond secret, et Matteo Rosso ou le cardinal Caietan ne soupçonnoient point que le roi de France connût leurs conven-

tions. Le trente-cinquième jour depuis le 1305.
départ de son courier, le cardinal de Prato reçut la réponse de Philippe et l'ordre d'élire l'archevêque de Bordeaux. Après avoir communiqué cette réponse à son parti, il fit prévenir l'autre parti qu'il étoit prêt à prononcer. Dans une assemblée générale, les conventions précédentes furent confirmées par de nouveaux sermens, après quoi le cardinal de Prato prêcha sur un texte de l'écriture; et, en vertu de l'autorité qui lui étoit commise, il élut pour pape messire Bertrand de Gotte, archevêque de Bordeaux. Le *Te Deum* fut alors entonné selon l'usage; mais ce fut avec une égale allégresse de chaque parti; car tous deux croyoient avoir un pape tout à eux. Cette élection fut publiée le 5 juin 1305, après que le saint-siége eut été vacant dix mois et vingt-huit jours (1).

Soit que Bertrand, qui prit le nom de Clément V, voulût briller dans sa nouvelle dignité aux yeux de ses concitoyens, ou que la manière dont les cardinaux avoient traité ses deux prédécesseurs lui causât de l'effroi, ou qu'enfin Philippe le bel eût mis obstacle

(1) Ce récit, emprunté de Giovanni Villani, *L. VIII, c.* 80, *p.* 417, est confirmé par saint Antonin, *P. III, Tit.* 21, *c.* 1, et adopté par Raynaldus, qui a inséré dans ses annales le fragment du dernier. *T. XV*, p. 1. *Annal. Eccles.*

1305. à son voyage, le pape, au lieu de se rendre à Rome, suivant l'usage invariable de l'église, au lieu de prendre la conduite de son troupeau, et de se mettre à la tête de l'administration de ses États; le pape, dis-je, étonna toute la chrétienté, en sommant les cardinaux de se rendre à Lyon, pour son couronnement, qu'il avoit fixé au jour de la Saint-Martin, 12 novembre 1305. Avec des regrets amers, les cardinaux se virent forcés d'obéir; le roi de France, Charles de Valois, et les principaux barons d'au-delà des Alpes assistèrent à la cérémonie de la consécration; et, le 17 décembre, Clément créa douze nouveaux cardinaux, savoir, Jacques et Pierre Colonne, dégradés par Boniface, et dix françois ou gascons, créatures de Philippe le bel (1).

Toute la conduite de Clément, et sa honteuse obéissance à toutes les fantaisies de la cour de France, manifestèrent assez par quel scandaleux marché il avoit acquis la tiare. Après avoir introduit dans le sacré collège un grand nombre de créatures de Philippe, il révoqua toutes les censures dont ce prince, ses ministres et ses complices avoient été frappés; il abrogea toutes les constitutions

(1) *Annales Ecclesiastici Raynald.* T. XV, p. 5.

de Boniface, qui lui causoient quelqu'ombrage; il accorda au roi de France des décimes à prendre sur le clergé; il en accorda d'autres au comte de Flandres, pour que, par leur moyen, celui-ci pût payer un tribut aux François; il autorisa Philippe à saisir, au nom de la religion, tous les Juifs de son royaume, le jour de la fête de Sainte-Madelaine; à confisquer tous leurs biens, et à les envoyer en exil; enfin il prodigua ses bulles, ses prédications et ses indulgences, pour former une nouvelle croisade, qui, sous la conduite de Charles de Valois, devoit conquérir l'empire de Constantinople, sur Andronic, fils de Michel Paléologue; et la principale raison qu'il alléguoit pour dépouiller ce prince malheureux, c'est qu'Andronic, sans cesse aux prises avec les Turcs, n'étoit pas assez fort pour se défendre contr'eux, et que sa défaite ouvriroit l'Europe aux Musulmans (1).

C'est sans doute un honteux motif d'attaquer un prince pour sa foiblesse; et si le pape avoit réellement l'intention d'opposer une digue aux Barbares, sa politique étoit aussi fausse qu'elle étoit injuste; car, en frappant de nouveaux anathèmes Andronic,

(1) *Voyez* une bulle du 6 des ides de mars 1307, *Raynald.* §. 6, p. 15.

1306. son clergé et sa nation (1), il augmentoit encore l'animosité qui, depuis long-temps, séparoit les Grecs des Latins, et il réduisoit les premiers à préférer souvent le joug des Musulmans à celui des Catholiques persécuteurs. Aussi le pape n'avoit-il dans le fond d'autre but que celui de satisfaire la cupidité et l'ambition des princes de la maison de France, de ce Valois même qui avoit été son ennemi personnel; et pourvu qu'il satisfît le roi, il ne calculoit point quels funestes résultats sa politique pourroit avoir pour la chrétienté.

Il étoit vrai, cependant, que l'administration défiante et foible d'Andronic, exposoit l'Europe entière aux plus grandes calamités. La nation sans doute, et peut-être, dans ce siècle, au nom de la nation européenne, le clergé auroit eu le droit de déposer ce prince incapable; mais ce ne devoit être alors que pour lui en substituer un qui, fort de l'amour et de la confiance de ses peuples, pût arrêter les progrès effrayans des Turcs.

Andronic l'ancien avoit succédé à son père Michel Paléologue, le 11 décembre 1282 (2).

(1) Excommunication d'Andronic Paléologue, en date de Poitiers, 3 des ides de juin 1307. *Raynald.* §. 7, p. 16.

(2) *Nicephorus Gregoras Hist.* L. VI, c. 1, p. 80.

Il avoit montré quelques-unes de ces vertus privées qu'il est toujours si facile de découvrir dans le souverain le plus foible; la flatterie nous les transmet, et elle cache les vices qui leur sont unis dans un caractère pusillanime. Ce ne fut qu'au commencement du quatorzième siècle que ses intérêts commencèrent à se mêler avec ceux de l'Italie. Auparavant, perdu dans les intrigues de sa cour et de son église, il avoit supprimé, par une imprudente économie, la flotte que son père avoit établie à grands frais pour se défendre contre le roi de Naples (1). Son frère, Constantin Porphyrogénète, ayant excité sa défiance, il l'avoit fait arrêter avec tous ses amis. Il avoit introduit dans l'empire les Alains, qui, pour se soustraire au joug des Tartares, avoient demandé un asile dans les provinces d'Asie, mais qui étoient devenus plus à charge à ces provinces que les Turcs mêmes qu'ils devoient combattre (2). Enfin, après avoir provoqué ces derniers, il leur avoit opposé une si foible résistance, que les Turcs s'étoient emparés de toutes les provinces d'Asie, les avoient divisées en pachalics,

(1) *Nicephorus Gregoras Hist.* L. VI, c. 3, p. 88.

(2) *Ib.*, c. 10, p. 103.

et avoient chassé les Grecs au-delà de l'Hellespont (1).

Ainsi s'étoient passées les vingt premières années du règne d'Andronic l'ancien, lorsqu'en 1302 la paix entre le roi de Naples et celui de Sicile engagea le dernier à licencier les vieilles bandes qui, pendant ces mêmes vingt années, avoient si vaillamment défendu la Sicile contre les François. Ces soldats, rassemblés de pays différens, n'avoient ni champs ni foyers qui les rappelassent; accoutumés à vivre ensemble dans la licence, et quelquefois par le brigandage, ils redoutoient le retour de l'ordre et de la tranquillité, que la paix des deux Siciles alloit rendre à l'Italie méridionale. Les généraux étoient animés du même esprit d'aventure que les soldats; au lieu de se disperser pour chercher du service dans différens pays, ils résolurent de rester unis, et de mettre l'armée toute entière au service du premier souverain qui voudroit les employer (2). C'est ainsi que commencèrent les compagnies proprement dites d'aventure, ou les condottieri. Les chefs de cette entreprise étoient Roger de Flor, vice-amiral de Sicile, Bérenger de Entença,

(1) *Nicephorus Grégoras*, L. VII, c. 1, p. 107.

(2) *Giovanni Villani*, L. VIII, c. 50, p. 379.

Fernand Ximenes de Arenos, et Bérenger de Rocafort, tous personnages d'une haute distinction (1). Le premier étoit d'origine allemande, quoique né à Brindes; il avoit été Templier, et renonça, dit-on, à cette vocation, après la prise de Saint-Jean d'Acres, pour se vouer uniquement aux armes, ou même à la piraterie (2). Les autres étoient des ricos hombres aragonois ou catalans.

Les généraux de la compagnie d'aventure offrirent leurs services à Andronic, pour recouvrer les provinces d'Asie que les Turcs venoient de lui enlever; ils furent acceptés avec empressement. Andronic décora Roger de la dignité de grand-duc, et lui donna sa propre nièce en mariage. Sous la conduite de ces chefs, on fit passer en Grèce environ huit mille hommes, tant Catalans qu'Almogavares (3). C'est par ce dernier nom qu'on

(1) *Histoire de Constantinople de Ducange*, L. VI, c. 23, p. 102.

(2) *Georg. Pachymeris Hist. Andronici*, L. V, c. 12, T. XIII, p. 235.

(3) Il existe une relation de cette expédition, écrite sur les mémoires d'un de ses capitaines, intitulée : *Espedicion de los Catelanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos por D. Francisco de Moncada Conde de Osona*. Je ne l'ai point encore vue.

désignoit l'infanterie espagnole, composée souvent d'un mélange de Maures et de Chrétiens. Ces soldats furent cantonnés à Cysique, où ils vécurent du pillage des Grecs qu'ils venoient défendre. Jamais les prétendus droits de la guerre ne furent exercés avec plus de barbarie dans une ville ennemie, qu'ils ne le furent par les Catalans dans la ville alliée où ils étoient cantonnés (1). Cette vie de brigandages paroissoit si douce aux Almogavares, qu'ils ne vouloient point la quitter pour marcher contre l'ennemi. Cependant, au printemps de l'année 1305, on les détermina enfin à se mettre en mouvement pour délivrer Philadelphie, assiégée par les Turcs. L'armée de ces derniers, commandée par Ali Syras, fut défaite à Aulax, leur général blessé mortellement, et l'autorité des Grecs momentanément relevée au-delà du Bosphore. Mais l'indiscipline des Catalans faisoit autant redouter leurs succès que leurs défaites; et Andronic, qui soutenoit en même-temps la guerre en Thessalie contre les Bulgares, désiroit diviser la grande compagnie, afin de recueillir le double avantage de la rendre elle-même moins puissante, et d'opposer en même-temps de vaillans soldats aux deux ennemis

(1) *G. Pachymeris Hist. Andron.* L. V, c. 21, p. 249.

qu'il craignoit le plus. Il invita donc Roger à joindre une partie de ses troupes à l'armée de Michel Paléologue, fils de l'empereur. Roger, d'après cette demande, passa le Bosphore, non point avec quelques troupes seulement, mais avec toute son armée, et il vint s'établir à Gallipoli, où il prit ses quartiers d'hiver, et où il se fortifia (1).

Tel étoit l'état de l'Orient, lorsque Clément V entreprit de réveiller les droits de Charles de Valois, époux de Catherine de Flandres, à la succession de l'empire des Latins. Il écrivit d'abord à l'archevêque de Ravenne et aux évêques de Romagne, à ceux de la Marche d'Ancone et de l'État de Venise, comme aux ecclésiastiques les plus voisins de la Grèce, pour leur faire prêcher la croix contre les Grecs (2). Il défendit à tout prince chrétien, sous peine d'excommunication, de contracter alliance avec Paléologue (3); enfin il s'efforça d'engager Frédéric de Sicile à prendre part à cette guerre sacrée. Frédéric vouloit, s'il lui étoit possible, conserver quelqu'autorité sur l'armée catalane, qui l'avoit 1307.

(1) *Ducange Hist. de Constantinople*, L. VI, c. 31, p. 105. — *Nicephorus Gregoras*, L. VII, c. 3, p. 111. — *Pachymeris*, L. VI, c. 3, p. 283.

(2) Sa lettre du 2 des ides de mars 1307. *Raynald.* p. 15.

(3) Bulle du 3 des nones de juin. *Ib.*, p. 16.

1307. servi long-temps avant de passer en Grèce; il avoit déjà envoyé auprès des chefs de cette armée, entre lesquels il s'étoit manifesté quelque division, l'infant Fernand de Majorque, son cousin germain, pour les réunir sous ses ordres; et si cette négociation réussissoit, le roi de Sicile étoit de tous les princes latins celui qui pouvoit le plus aisément commander à toute la Grèce. Le pape enfin écrivit aussi aux Vénitiens et aux Génois, pour les déterminer à seconder avec leurs forces maritimes l'expédition de Charles de Valois (1).

Mais ces deux derniers peuples n'étoient guère disposés à s'allier, et à entreprendre de concert, pour le compte des François, la conquête de l'Orient. Pendant sept ans ils s'étoient fait l'un à l'autre la guerre avec fureur, se disputant l'empire des mers. Cette guerre avoit commencé, en 1293, par un combat accidentel dans les mers de Chypre, entre quatre galéaces de Venise et sept vaisseaux marchands de Gênes. La haine nationale et la jalousie extrême des deux peuples les avoient empêchés de faire ou d'admettre aucune apologie pour un évènement auquel

(1) Sa lettre en date du 19 des cal. de février 1306. §. 3, p. 9. *Raynaldus.*

leurs gouvernemens n'avoient point eu de part; et, pendant les cinq années suivantes, ils s'efforcèrent mutuellement de s'accabler par des armemens toujours plus redoutables (1). Dans l'année 1295, les Génois mirent en mer cent soixante galères, dont chacune étoit montée par deux cent vingt hommes, tous originaires de Gênes ou des deux Rivières. Cette flotte si redoutable rentra, il est vrai, dans le port, sans avoir rencontré l'ennemi, après l'avoir vainement cherché dans les mers de Sicile. L'année suivante, les deux flottes ennemies se cherchèrent de nouveau sans se trouver; mais soixante-cinq galères vénitiennes, commandées par Roger Morosini, vinrent attaquer les Génois habitans à Galata, vis-à-vis de Constantinople; et comme ceux-ci n'avoient pas des forces suffisantes pour se défendre, ils se retirèrent tous avec leurs effets dans la capitale de l'empire grec, tandis que leurs maisons furent livrées aux flammes par les Vénitiens (2).

(1) *Annales Genuens.* L. X, p. 606. — *Uberti Folietæ. Hist. Genuens.* L. VI, p. 402. — Les annales de Gênes, écrites par ordre de la république, par des auteurs contemporains, continuateurs de Caffaro, finissent précisément à cette époque. Le dernier continuateur est Jacob Doria, auteur du dixième livre.

(2) *Nicephorus Gregoras*, L. VI, c. 11. — *Chronicon Januense Jacobi a Varagine.* T. IX, p. 56.

Les Génois, protégés dans cette occasion par l'empereur Andronic, resserrèrent les liens qu'ils avoient formés depuis long-temps avec les Grecs. Les Vénitiens, au contraire, se déclarèrent ouvertement ennemis de l'empire. Mais la puissance de ceux-ci fut abaissée en 1298 par la bataille de Corzola ou Corcyre la noire, qui mit fin à la guerre. L'amiral génois Lamba Doria s'étoit avancé jusqu'à cette île au fond de l'Adriatique, pour y rencontrer André Dandolo, qui, avec une flotte de quatre-vingt-quinze galères, ne refusa pas le combat. Il fut long et acharné; mais la victoire se décida en faveur des Génois, quoiqu'un peu inférieurs en force, lorsque quinze vaisseaux détachés par l'amiral Doria, pour prendre le vent, vinrent attaquer en flanc la flotte vénitienne, déjà engagée avec le reste de l'escadre. La déroute fut si complète qu'il n'échappa que douze galères; les Génois en brûlèrent soixante-six et en conduisirent dix-huit à Gênes, avec sept mille prisonniers. André Dandolo, l'amiral vénitien, étoit lui-même de ce nombre (1). Après

(1) *Ubertus Folieta Genuens. Hist.* L. VI, p. 405. — *Marini Sanuti Vite de Duchi di Venezia.* T. XXII, p. 579. — *Storia Veneziana di Andrea Navagiero.* T. XXIII, p. 1010. — *Andreæ Danduli Chronicon.* T. XII, P. II, p. 407.

ce terrible combat, les deux nations presqu'aussi épuisées, l'une par sa victoire, que l'autre par sa défaite, consentirent à faire la paix. Elle fut conclue, en 1299, par l'entremise de Matteo Visconti, et les captifs furent rendus de part et d'autre. La même année la paix avoit aussi été signée entre les Génois et les Pisans, et les malheureux survivans de la déroute de la Meloria avoient été remis en liberté après seize ans de captivité.

La paix n'avoit point mis un terme à l'animosité des Génois et des Vénitiens; aussi devoit-on s'attendre que dans la guerre d'Orient ils embrasseroient des partis opposés, comme ils le firent en effet. Les Vénitiens, le 19 décembre 1306, conclurent un traité avec Charles de Valois, par lequel ils s'engageoient à équiper, de concert avec lui, une flotte qui mettroit en mer de Brindes, au mois de mai 1308, et qui porteroit un nombre de soldats suffisant pour recouvrer l'empire de Constantinople. Jusqu'à cette époque, les Vénitiens promettoient de maintenir constamment douze galères armées dans les mers de Grèce, pour protéger les partisans de l'empire latin (1).

(1) Traité au recueil des chartres pour l'histoire de Constantinople. *p.* 33.

Les Génois, d'autre part, s'allièrent plus étroitement que jamais avec Andronic Paléologue; ils lui donnèrent avis des négociations entreprises soit par les François, soit par Frédéric de Sicile avec les Catalans, et ils le déterminèrent à se mettre en défense contre cette troupe mercenaire.

Tous ces projets de conquête n'eurent aucune suite de la part des François; la mort de Catherine, épouse de Charles de Valois, de qui ce prince tenoit son droit à l'empire, peut-être aussi l'épuisement de ses finances, le firent renoncer à son expédition et manquer de parole aux Vénitiens. Mais les deux républiques maritimes ne s'en engagèrent pas avec moins de vivacité dans cette querelle; les Génois, comme alliés des Grecs; les Vénitiens, comme alliés des Catalans, dont la grande compagnie d'aventure, devenue suspecte à l'empereur et odieuse à ses sujets, se trouvoit en guerre ouverte avec eux. Roger de Flor fut assassiné par les Alains qui suivoient le fils de l'empereur; Bérenger de Entença fut fait prisonnier par les Génois dans un engagement devant Reggio de Calabre. La grande compagnie, privée de ces deux chefs, en nomma d'autres auxquels elle se soumit; elle forma une espèce de gouvernement régulier avec un conseil de régence, et elle s'intitula

l'armée des Francs qui règnent en Thrace et en Macédoine (1). Cette redoutable armée, s'alliant avec les Turcs, ravagea toutes les provinces de l'empire grec. Après une suite d'aventures, elle passa, en 1311, dans le duché d'Athènes, qui appartenoit alors à Gauthier de Brienne; et, s'étant brouillée avec le duc, elle le défit dans une grande bataille, où il fut tué, avec environ sept cents chevaliers françois, les descendans des anciens conquérans de la Grèce. Athènes, Thèbes et tout le duché furent soumis par les Catalans, qui s'établirent à demeure dans cette province (2), tandis que le fils du dernier duc françois, qui s'appeloit Gauthier de Brienne, comme son père, passa en Italie, où nous le verrons ensuite devenir le tyran de Florence; d'autre part un florentin, plus tard encore, fut mis en possession du duché d'Athènes.

Tandis que, depuis l'Espagne et la France jusqu'à la Grèce, Clément V donnoit dans son administration des preuves de sa dépendance

(1) *L'hueste de los Francos que reynan en Thracia y Macedonia.*

(2) *Hist. de Constantinople de Ducange*, L. VI, c. 7 et 8, p. 117, 118. — *Nicephorus Gregoras*, L. VII, c. 7, p. 125. — *Laonici Chalcocondylæ de rebus Turcicis*, L. I, T. XVI. *Byz. Ven.* p. 8.

de Philippe le bel et de sa partialité, sa conduite à l'égard des villes de Toscane fut toujours celle d'un pacificateur étranger aux factions guelfes et gibelines, et plus disposé à favoriser les Blancs que les Noirs, seulement parce que les premiers étoient exilés et persécutés. Pour faire rentrer ceux-ci dans leur patrie, Clément fit des efforts constans, mais inutiles il est vrai. Il n'avoit point été nourri dès son enfance dans les préjugés de ces anciennes factions, et ses alliances ne l'y attachoient pas non plus. Quoique la maison de France eût été autrefois alliée des Guelfes, Philippe, dans sa brouillerie avec Boniface, s'étoit uni aux Colonna et au cardinal de Prato, qui étoient Gibelins; et le dernier, auquel Clément V devoit plus immédiatement son élection, avoit eu, sous le pontificat de Bénoît XI, une cause particulière d'être mécontent des Noirs qui gouvernoient Florence. Il convient de reprendre cette partie de l'histoire toscane que nous avons été forcés de laisser en arrière, pour ne pas rompre le fil d'autres évènemens.

Nous avons dit que Bénoît XI avoit entrepris de réconcilier les Blancs et les Noirs de Florence; dans ce but, il avoit envoyé le cardinal de Prato en Toscane. Celui-ci fit son entrée à Florence le 10 de mai 1303;

et, après avoir rassemblé tous les citoyens sur la place de Saint-Jean, il leur fit connoître la mission pacifique et l'autorité que le pape lui avoit confiées; alors il demanda aux Florentins de s'en remettre avec confiance à sa médiation. Le peuple commençoit à être mécontent du nouveau gouvernement; il voyoit le danger attaché à une discorde qui ébranloit toute la république, et qui avoit déjà ruiné une moitié de ses citoyens; de manière que dans un parlement il consentit à donner au cardinal une pleine autorité ou *balie*, pour réformer la république: lui accordant non-seulement les pouvoirs nécessaires pour conclure des paix particulières entre les familles ennemies, mais encore le droit de nommer le gonfalonier, les prieurs, et tous les magistrats jusqu'au 1.er mai de l'anné 1304. Cette balie fut prolongée ensuite pour une autre année. Le cardinal profita de l'autorité qui lui étoit accordée pour conclure, pendant son séjour à Florence, plusieurs pacifications entre les familles puissantes, et les consolider par des mariages. Il augmenta aussi l'influence du peuple sur le gouvernement, en rétablissant les gonfaloniers des compagnies, et il obtint l'agrément des nouveaux prieurs, pour admettre dans la ville des commissaires des Blancs, afin de traiter

avec ceux que nommeroit le parti régnant. Parmi les premiers on remarque Petracco dell' Ancisa, père du poéte Pétrarque (1).

Mais l'expulsion des Blancs de Florence avoit augmenté le crédit de l'ancienne noblesse guelfe, et celle-ci voyoit avec défiance les tentatives du cardinal pour l'abaisser de nouveau. Elle mit, en conséquence, beaucoup d'adresse à indisposer le peuple contre lui et à susciter des obstacles secrets à la pacification qu'il méditoit. Ce parti contrefit une fois le cachet du cardinal, et envoya, comme de sa part, des ordres aux Blancs et aux Gibelins de Bologne, de venir à son secours; l'approche de cette armée excita l'indignation du peuple; le cardinal eut beau protester qu'il n'avoit point eu de part à sa venue, et la renvoyer: l'apparition de ces troupes ennemies porta une atteinte à son crédit, dont il ne se releva pas.

Les chefs des Noirs demandèrent ensuite au cardinal de s'occuper de la pacification de Pistoia avant de terminer celle de Florence. Le parti blanc, dominant à Pistoia, disoient-ils, devoit accorder aux Noirs des conditions aussi avantageuses que celles que les Noirs

(1) *Cronaca di Dino Compagni*, L. III, p. 511. — *Giov. Villani*. L. VIII, c. 68, p. 401.

dominans à Florence accorderoient aux Blancs émigrés. Le cardinal passa par Prato pour se rendre à Pistoia; quoiqu'originaire de cette ville, il ne l'avoit encore jamais vue; le peuple l'y reçut avec des démonstrations de respect, qui augmentèrent la jalousie des Noirs. Les Guazzalotti, chefs de ce parti à Prato, s'en vengèrent au retour du cardinal, qui n'avoit rien pu obtenir des Pistoïois; ils lui firent fermer les portes de la ville, et proscrivirent ses parens et leurs partisans, qui furent forcés de s'enfuir. Le cardinal irrité, excommunia la ville de Prato, et accorda les indulgences de la croisade à ceux qui s'armeroient contr'elle. A son retour à Florence, il s'aperçut que son manque de succès à Pistoia et Prato, détruisoit les restes de son crédit; dans une émeute, la famille des Quaratesi, voisine du palais qu'il habitoit, fit tirer contre lui. Alors le cardinal, s'adressant au peuple qui l'entouroit, s'écria: « Puisque » vous voulez être en guerre et en malé- » diction, que vous n'écoutez point le mes- » sager du vicaire de Dieu, que vous ne lui » obéissez point, et que vous ne voulez ni » repos ni paix entre vous, restez donc avec » la malédiction de Dieu, et celle de la » sainte-église. » Il partit ainsi le 4 de juin 1304, et laissa la ville excommuniée.

Bénoît XI, à Pérouse, confirma cette excommunication.

Une sédition suivit à Florence, le départ du cardinal; pendant que ceux qui l'avoient forcé à se retirer, combattoient ceux qui vouloient la paix, un prêtre nommé Ser Neri Abatti, mit feu aux maisons des Blancs, dans deux endroits différens de la ville. Ceux-ci, occupés à combattre, ne purent point arrêter l'incendie, qui s'étendit dans le centre de la cité, et qui consuma dix-sept cents maisons, dans les quartiers occupés par les magasins des marchands; en sorte que le dommage fut immense, et que plusieurs des plus riches familles, entr'autres les Cavalcanti et les Gherardini, furent complètement ruinées (1).

Ensuite de l'excommunication dont Florence avoit été frappée, douze chefs du parti des Noirs, cités par le pape, se rendirent à Pérouse, avec cent cinquante chevaliers de leurs amis. Le cardinal de Prato écrivit alors aux Gibelins et aux Blancs de Pise, d'Arezzo, de Bologne et de Pistoia, que c'étoit le moment de surprendre Florence, et de se venger. Les Blancs se réunirent en effet, et s'avancèrent avec un grand secret; mais

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 71, p. 404.—*Dino Compagni Cronaca*, L. III, p. 513.

les émigrés florentins arrivèrent à la Lastra, deux milles au-dessus de Florence, avec les Bolonois, les Arétins et les Romagnols, le 21 juillet, deux jours avant celui qui 1304.
étoit fixé pour le rendez-vous. Ils étoient forts de seize cents chevaux, et de neuf mille hommes d'infanterie. Le comte Fazio devoit venir de Pise, pour les joindre, et il s'étoit avancé jusqu'au château de Marti, avec quatre cents chevaux; Tolosato des Uberti, d'autre part, devoit arriver de Pistoia, avec trois cents chevaux, et grand nombre de fantassins; il prit la route de la montagne, lorsqu'il sut l'arrivée prématurée de ses alliés, devant Florence.

Baschiera de Tosinghi, jeune émigré florentin, commandoit la première troupe qui étoit arrivée à la Lastra. Plusieurs messages qu'il reçut des Blancs de Florence, l'encouragèrent à s'avancer, sans attendre les deux troupes de Pise et de Pistoia, et, ce qui étoit une plus grande faute, sans attendre la nuit, qui auroit suspendu la chaleur suffocante, dont les hommes et les chevaux souffroient également, et qui auroit permis aux Blancs de Florence, de passer secrètement auprès de lui. Les Blancs entrèrent, sans éprouver de résistance, par la porte de San-Gallo, qui n'étoit encore que la porte d'un

1304. faubourg, et ils parvinrent jusqu'à la place de Saint-Marc, où ils se rangèrent l'épée nue à la main, mais la tête couronnée d'olivier, et criant *la paix, la paix!* Cependant, comme personne ne se joignoit à eux, ils envoyèrent une petite division pour surprendre la porte des Spadai, où ils éprouvèrent quelque résistance. La même division s'avança ensuite vers le dôme, et, en route, elle se vit attaquée par plusieurs de ceux qu'on auroit dû croire prêts à seconder les émigrés, soit que l'entreprise leur parût imprudente et mal conduite, soit, comme le raconte Machiavel, qu'ils voulussent bien accorder la paix à leurs prières, mais non à leurs armes (1). Cependant, le feu ayant été mis à quelques maisons proche de la porte, les Blancs qui étoient entrés dans la ville, craignirent d'être coupés, et ils retournèrent vers Baschiera, sur la place de Saint-Marc. Leur retraite fut alors annoncée aux Bolonois, qui étoient restés à la Lastra, sans faire aucun mouvement; et ceux-ci, croyant toute l'armée gibeline en déroute, reprirent aussitôt le chemin de Bologne. En vain Tolosato des Uberti, qui les rencontra comme il arrivoit avec ses Pistoïois, voulut les reconduire vers Florence, il n'y eut pas

(1) *Macchiavelli Storie Fiorent.* L. II, p. 131.

moyen de les arrêter. Baschiera, d'autre part, souffroit infiniment, sur la place de St.-Marc, de la chaleur excessive et du manque d'eau; en sorte qu'il donna de son côté, le signal du départ. Dans sa retraite, poursuivi par les Florentins, il perdit beaucoup de monde (1). Ainsi, par une suite de fautes, le parti des Blancs, qui tenoit presque en main la victoire, eprouva une déroute complète. 1304.

C'étoit justement à l'époque de cette attaque malheureuse, que Bénoît XI mourut. Pendant que les cardinaux étoient enfermés au conclave, pour l'élection de son successeur, les Noirs crurent pouvoir poursuivre leurs avantages, sans craindre qu'un pacificateur vînt, de nouveau, suspendre leur vengeance. Les deux gouvernemens de Florence et de Lucques résolurent donc de réduire Pistoia, où plusieurs de leurs émigrés s'étoient retirés, et où commandoit Tolosato des Uberti, l'héritier de cette famille, de tout temps gibeline, qui avoit produit le grand Farinata. Les Florentins ajournèrent au mois de mai, le siége de Pistoia; et ils s'engagèrent à ne point s'éloigner de ses murs, que la ville 1305.

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 72, p. 405. — *Dino Compagni Cronaca*, L. III, p. 516. — *Istorie Pistolesi anonime*. T. XI, p. 390.

1305. ne fût réduite. Ils firent demander un général à Charles II, de Naples, et celui-ci leur envoya Robert de Calabre, son fils et son héritier présomptif, avec trois cents cavaliers aragonois ou catalans, et un corps considérable d'infanterie almogavare. Ces troupes espagnoles, de même que celles qui avoient passé en Grèce, avec Roger de Flor, avoient été licenciées par Frédéric de Sicile, et se mettoient au service de tous les princes qui les vouloient employer.

Le duc de Calabre partit de Florence, le 22 mai 1305, à la tête des milices de cette république, et il rencontra devant Pistoia, les troupes de Lucques. Les deux armées se partagèrent les travaux du siége, et élevèrent des redoutes de tous les côtés de la ville, à un demi-mille de distance de ses murailles; après quoi, le duc fit publier qu'il accordoit trois jours pour sortir de Pistoia, à tous ceux qui ne voudroient pas être considérés comme ennemis de l'église et du roi de Sicile; mais qu'après ce terme, tous ceux qui demeureroient dans la ville assiégée, seroient traités comme rebelles, en sorte qu'il seroit permis à chacun, de leur courir sus et de les tuer. Comme les Pistoïois n'avoient point assez de vivres dans leurs magasins, ils profitèrent de la concession du duc de

Calabre, pour faire sortir de la ville, un grand nombre de bouches inutiles (1). 1305.

Pistoia est située dans une plaine ; ses murailles étoient fortes, et leur circuit peu étendu ; leur approche étoit défendue par de grands fossés pleins d'eau ; les portes étoient fortifiées ; plusieurs châteaux ou redoutes soutenoient le mur, et l'art des siéges n'étoit point encore assez perfectionné pour qu'on pût espérer de réduire la ville par la force. Les généraux guelfes prirent donc le parti de l'attaquer par la famine ; ils firent creuser de l'une à l'autre de leurs redoutes, de grands fossés, qu'ils garnirent de palissades ; et lorsque cet ouvrage fut achevé, il devint impossible de faire entrer aucune munition dans la ville. Les Pistoïois, pour interrompre les travailleurs, faisoient de fréquentes sorties, et combattoient avec une grande valeur ; mais ils étoient tellement inférieurs en nombre, qu'ils étoient toujours repoussés avec perte. Ces escarmouches étoient souvent suivies d'actes de cruauté, trop odieux pour que nous devions en conserver la mémoire. Une haine violente de parti, et une foule de vengeances personnelles à exercer, enflammoient encore l'animosité nationale.

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 392.

1305. Les Pisans envoyoient des secours d'argent, mais ils ne se sentoient pas assez forts pour rompre leur trève avec les Florentins, et s'avancer avec une armée capable de faire lever le siége; les Bolonois avoient peu d'affection pour Pistoia, et ne songeoient point à la secourir. Cependant, Tolosato des Uberti et Agnello Guglielmini, recteurs de la ville assiégée, commençant à manquer de vivres, firent sortir de Pistoia, les pauvres, les enfans, les veuves, et presque toutes les femmes de basse condition. Horrible spectacle pour les citoyens, de voir conduire leurs femmes aux portes de la ville, les livrer aux mains des ennemis, et refermer les portes sur elles! Celles qui n'avoient pas parmi les assiégeans, des parens, des alliés, ou des hommes, qui, par générosité, prissent leur défense, éprouvoient les dernières insultes; malheur à celles surtout qui tomboient entre les mains des émigrés noirs de Pistoia (1).

1306. Dès que le cardinal de Prato fut parvenu auprès du nouveau pape Clément V, il lui demanda d'interposer ses bons offices en faveur des Pistoïois assiégés, parmi lesquels le cardinal comptoit plusieurs parens. Clément en effet envoya sommer le duc Robert et les

(1) *Cronaca di Dino Compagni*, L. III, p. 518.

Florentins de se retirer du siége de Pistoia. Le 1306
duc obéit; mais les Florentins restèrent, et nommèrent pour leur capitaine Cante des Gabrielli d'Agobbio, homme sans pitié, le même qui avoit prononcé les sentences de condamnation contre le Dante, et contre les Blancs exilés de Florence.

Les gouverneurs de Pistoia gardoient soigneusement le secret sur l'état de leurs provisions de vivres, et ils continuoient à les distribuer avec économie, mais en suffisance pour maintenir les forces des soldats en état de combattre. Ils avoient résolu, lorsqu'ils seroient arrivés à la fin de leurs munitions, de l'annoncer au peuple, et de faire alors une sortie générale, où ils vendroient chèrement leur vie, et où peut-être, avec la force que donne le désespoir, ils réussiroient à mettre leurs ennemis en fuite. Cependant le pape, averti que les Florentins n'avoient tenu aucun compte de ses ordres, envoya, sur la prière des Pistoïois, le cardinal Napoléon des Orsini comme légat et pacificateur en Toscane.

Les Florentins cherchèrent à prévenir sa venue, mais surtout à le priver des secours de la ville de Bologne, dominée par les Blancs, et qui auroit pu s'armer en faveur de Pistoia; ils y envoyèrent des ambassadeurs, en apparence pour se plaindre de l'assistance que les

1306. Bolonois donnoient à leurs ennemis, mais en effet, pour chercher à soulever, contre les Gibelins qui le gouvernoient, le peuple qui, par d'anciennes habitudes, étoit attaché au parti guelfe. Ils réussirent, le 5 février, à exciter une première sédition, mais elle se termina d'une manière désavantageuse pour les Guelfes; cependant ils revinrent bientôt à la charge : le peuple fut échauffé par la supposition ou la découverte d'un traité avec les Gibelins de Lombardie; le comte Tordino de Panico se mit à sa tête, et après un combat autour du palais public, tous les Lambertazzi furent exilés, leurs maisons furent rasées, et les Blancs de Florence, qui s'étoient réfugiés à Bologne, furent forcés de chercher un autre asile (1).

Le cardinal des Orsini, ou étoit présent à Bologne pendant cette révolution, ou y arriva peu après. Il n'échappa point lui-même aux insultes de la populace, qui avoit remarqué sa prédilection pour les Gibelins et les Blancs, et il fut forcé de se retirer précipitamment à Imola. Mais en partant il excommunia Bologne; il priva la ville de son université, et, par la

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 390.—*Giov. Villani,* L. VIII, c. 83, p. 422. — *Cronica miscella di Bologna.* T. XVIII, p. 308. — *Memor. Histor. Mathæi de Griffonib.* p. 134. — *Ghirardacci Istoria di Bologna,* L. XV, p. 486.

bulle qu'il publia, il détermina tous les pro- 1306.
fesseurs, ainsi que leurs écoliers, à quitter cette demeure, pour se rendre à Padoue (1).

En même-temps, les Florentins firent entrer dans Pistoia un moine chargé d'offrir des conditions honorables aux assiégés. Ce négociateur promit que la ville resteroit libre; qu'on n'en démoliroit aucune partie; que les personnes et les biens seroient protégés, et que les châteaux dépendans de Pistoia ne seroient point détachés de son territoire. Les Pistoïois ne pouvoient pas balancer long-temps sur les sûretés qu'ils devoient demander; ils étoient arrivés au bout de leurs vivres, et le lendemain même étoit le jour fixé pour la dernière sortie. Ils acceptèrent donc les conditions qu'on leur offroit, et Pistoia fut livrée aux armées des Florentins et des Lucquois, le 10 avril 1306, après avoir été assiégée dix mois et demi (2).

Mais la capitulation qui venoit d'être conclue fut violée avec effronterie par les vainqueurs; les Florentins et les Lucquois se partagèrent tout le territoire de Pistoia, et ne laissèrent à cette ville, pour tout district,

(1) *Ghirardacci*, L. XV, p. 488.

(2) *Dino Compagni Cronaca*, L. III, p. 519.—*Istorie Pistolesi anonime*, p. 393.

1306. qu'un mille de rayon autour de ses murailles; ils se réservèrent la nomination des recteurs, l'un des peuples alternativement élisant le podestat, et l'autre le capitaine du peuple; ils firent combler les fossés, démolir les murailles, et abattre les tours des Gibelins, le tout aux frais de la commune de Pistoia; enfin ils réduisirent au désespoir les malheureux Pistoïois, et firent regretter amèrement leur victoire aux émigrés eux-mêmes qui avoient eu la folie de recourir à des armes étrangères pour rentrer dans leur patrie.

1307. Le cardinal des Orsini, cependant, voyant qu'il étoit arrivé trop tard pour secourir Pistoia, ne renonça pas à la venger; il rassembla dans Arezzo, où il se rendit en 1307, dix-sept cents chevaux et un corps considérable d'infanterie; mais il ne sut point ensuite en tirer parti, ni détruire l'armée florentine, dans un moment où, saisie d'une terreur panique, elle s'étoit d'elle-même mise en déroute; de sorte que, perdant peu à peu tout crédit et toute considération, il fut obligé de quitter la Toscane. Il laissa de nouveau Florence sous l'interdit, et renouvela contre cette ville la sentence d'excommunication du cardinal de Prato; après quoi il retourna en France auprès du pape, qui se trouvoit alors avoir un grand besoin de l'appui de tous ses cardinaux.

L'implacable Philippe le bel poursuivoit 1307.
encore le nom de Boniface, qu'il avoit fait mourir désespéré; il vouloit que le pape, au scandale de toute la chrétienté, condamnât la mémoire de son prédécesseur; il vouloit qu'en même-temps ce pontife l'aidât à faire tomber tout le poids de ses vengeances sur un ordre de chevaliers religieux, qui, seuls dans le clergé françois, avoient préféré l'autorité de l'église à celle du roi, et qui avoient osé hésiter dans l'accomplissement de ses volontés. Ces mêmes chevaliers avoient encore aigri le monarque, en manifestant leur mécontentement des fréquentes altérations et falsifications de monnoies, par lesquelles Philippe ruinoit le peuple.

Clément V ne pouvoit accorder au roi de France sa première demande; il ne pouvoit condamner la mémoire de Boniface pour crime d'hérésie, et faire exhumer ses os pour les brûler, sans révolter toute la chrétienté. Boniface s'étoit peut-être rendu coupable de plus d'un crime; mais sa doctrine avoit toujours été conforme à celle de l'église, et le sixième livre des décrétales, dont il étoit l'auteur, en faisoit foi. De plus, un jugement semblable contre le chef de la religion, fût-il mérité, étoit fait pour ébranler la religion elle-même; l'autorité de Clément, que l'on pressoit de

1307. condamner son prédécesseur, se seroit trouvée viciée dans sa source, car plusieurs des cardinaux qui l'avoient élu, étoient de la création de Boniface ; si celui-ci étoit hérétique, leur nomination et l'élection de Bénoît XI et de Clément V étoient nulles; et Clément, qui cessoit d'être pape, n'avoit plus le droit de condamner son prédécesseur. Telles furent les raisons que le cardinal de Prato fit valoir auprès du roi, lorsque celui-ci pressa Clément de prononcer cette sentence, et qu'il lui déclara que c'étoit la sixième de ses promesses, celle dont il s'étoit réservé le secret jusqu'au moment de son accomplissement. Le cardinal, afin de contenter Philippe, offroit de remettre ce jugement à un concile général, qui seul étoit revêtu d'une assez grande autorité pour condamner le chef de l'Église (1).

L'on supposoit que ceux qui avoient assisté Philippe dans l'insulte faite à Boniface, étoient les mêmes qui le pressoient de poursuivre la mémoire de ce pontife. Pour les appaiser, Clément accorda, par une bulle des calendes de juin 1307, l'absolution la plus complète et la plus entière au roi, à son royaume, à ses agens, et à tous ceux qui avoient pu d'aucune manière être compris dans les censures ecclé-

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 91, p. 427.

siastiques. Cette absolution fut accordée sans 1307.
condition à tous, hormis les seuls Guillaume de Nogaret et Reginald Supino, auxquels le pape imposa, comme pénitence, une expédition à la Terre-sainte (1). L'année suivante il expédia les lettres de convocation pour un concile œcuménique, qui dut s'assembler à Vienne en Dauphiné, le 1.er octobre 1310.

La proscription de l'ordre des Templiers, seconde demande de Philippe, paroissoit ne lui tenir pas moins à cœur que la condamnation de la mémoire de Boniface; et Clément V, par une lâche et cruelle politique, sacrifia un ordre qui étoit l'honneur de la chrétienté, et une foule de chevaliers qu'il exposa aux plus horribles supplices, pour sauver, non point la mémoire d'un mort, mais sa propre autorité, compromise par le procès qu'on vouloit le forcer d'intenter.

L'ordre des Templiers avoit été fondé, vers l'année 1128, par neuf chevaliers françois, de ceux qui avoient accompagné Godefroi de Bouillon (2). Quoiqu'il eût été ouvert à toute

(1) Voyez la bulle *apud Raynald.* 1307, §. 10 et 11. T. XV, p. 17. — *Continuatio Guillelmi de Nangis in D. L. Acherii Spicilegio.* T. XI, p. 639.

(2) *Vita Honorii II. ex manuscriptis Bernardi Guidonis.* T. III. *R. It.* p. 422.

1307. la chrétienté, le nombre des chevaliers français étoit supérieur à celui des chevaliers de toutes les autres nations mises ensemble; presque tous leurs grands-maîtres avoient été françois, et dans plusieurs langues on avoit conservé aux chevaliers leur nom françois, *frères du temple*, Φρειριοι τȣ Τεμπλȣ (1), *frieri del tempio*, sans le traduire. Pendant les cent quatre-vingts ans, que l'ordre avoit existé, il avoit été un modèle des vertus chrétiennes et chevaleresques; dans le formulaire françois de la réception des chevaliers, on les avertissoit de l'immense sacrifice qu'ils alloient faire à la religion. « Vous ne savez pas, » leur disoit-on, « les forts commandemens qui sont par dedans » la maison, car forte chose est, que vous qui » êtes sire de vous-même, vous vous fassiez » serf d'autrui. A grand peine ferez jamais » chose que vous voulez; car se vous voulez » être en la terre deçà mer, l'on vous mandera » de-là, etc. » Après avoir exigé du récipiendaire des promesses d'obéissance, de chasteté, de fidélité; après avoir pris sur ses mœurs et sur sa vie passée les informations les plus sévères et les plus détaillées, celui qui tenoit le chapitre devoit l'accueillir enfin et lui dire: « Si vous accueillons à tous les bienfaits de

(1) *Pachymeris Hist. Andron.* L. V, c. 12, T. XIII, p. 235.

» la maison, et si vous promettons du pain et 1307.
» du bois, et de la pauvre denrée de la
» maison, et de la peine et du travail
» assez » (1). En effet, à cette époque surtout, il y avoit de la peine et du travail pour cet ordre; car, chassé par les Turcs de la Terre-sainte, après l'avoir vaillamment défendue, son grand-maître, le vénérable Jacques de Molay, s'étoit retiré dans l'île de Chypre avec la fleur des Templiers; et c'est là qu'il préparoit, avec les Hospitaliers de Saint-Jean, la conquête de l'île de Rhodes, qu'ensuite les Hospitaliers exécutèrent seuls.

Tels étoient les hommes qui, tout-à-coup, le treize d'octobre au matin, furent arrêtés d'un bout du royaume de France à l'autre, et jetés dans d'affreuses prisons (2); tandis que Jacques de Molay, rappelé de l'Orient par le roi, étoit venu avec confiance se mettre entre les mains de ses bourreaux. Sur la déposition de deux misérables, le prieur de Montfaucon, condamné pour ses déréglemens à une prison perpétuelle, et Noffo Dei, Florentin, pendu depuis pour d'autres crimes,

(1) *Voyez* les pièces justificatives imprimées à la suite de la tragédie des Templiers, *p.* 112 *et suiv.*

(2) *Continuatio Guillelmi de Nangis ap. d'Acheri Spicileg.* p. 625.

1307. ils furent accusés des forfaits les plus odieux et les plus absurdes en même-temps (1). On prétendit qu'ils renioient la religion, pour laquelle ils ne cessoient de combattre; qu'ils autorisoient la plus scandaleuse et la plus dégoûtante débauche; on cita des traits que l'histoire ne peut plus répéter, mais qui portent en eux-mêmes leur propre démenti; et l'on exposa tous ces généreux chevaliers à d'horribles tortures, leur promettant une grâce absolue, et même celle de l'ordre, s'ils avouoient les charges portées contr'eux, et multipliant les tourmens, souvent jusqu'à causer leur mort, s'ils persistoient dans leurs dénégations. Plusieurs chevaliers, vaincus par la douleur, confessèrent en effet tout ce qu'on leur demandoit; mais lorsqu'ils voulurent se rétracter, après avoir été retirés des mains des bourreaux, ils furent déclarés hérétiques relaps et condamnés aux flammes. Ceux qui, à la torture, avoient refusé d'avouer les crimes prétendus de l'ordre, furent considérés comme également coupables; on les avertissoit d'avance que le dernier supplice seroit la peine de leur obstination, et ce supplice étoit épouvantable. Écoutons Giovanni Villani, auteur contem-

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 92, p. 429.

porain, qui parle avec horreur de toute cette 1307.
procédure. « Cinquante-six Templiers, dit-il,
» furent conduits dans un grand parc, à Saint-
» Antoine, hors de Paris; on les lia chacun
» séparément à un pilier; on approcha du feu
» de leurs jambes, qu'on fit brûler peu à peu,
» les avertissant cependant que quiconque
» d'entr'eux voudroit reconnoître son erreur,
» et confesser les péchés dont il étoit accusé,
» seroit délivré. Au milieu de ces tourmens,
» leurs parens et leurs amis les exhortoient à
» se reconnoître, et à ne pas se laisser mourir
» d'une mort si vile; aucun d'eux cependant
» ne voulut confesser; mais avec des pleurs
» et des cris, ils protestoient qu'ils étoient
» innocens et chrétiens fidèles; ils invo-
» quoient le Christ, la vierge Marie, et les
» autres saints; et, au milieu de ce martyre,
» brûlans et consumés, ils terminèrent leur
» vie » (1).

Un poéte françois vient, en quelque sorte, d'offrir un sacrifice expiatoire à la mémoire des malheureux Templiers; il a fait répandre des larmes à ses compatriotes sur les souffrances de ces chevaliers, et sur les crimes du roi, du pontife, de leurs juges, et de leurs persécuteurs. Il a joint au talent poétique une rare érudition, et il a répandu une

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 92, p. 429.

grande lumière sur l'histoire des héros qu'il vouloit placer sur le théâtre. Mais les contemporains eux-mêmes des Templiers ne les avoient pas laissés sans témoignage de leur innocence; l'un des saints que vénère l'église, a traité de calomnieuses toutes les accusations portées contre les Templiers; elles ne furent inventées, dit-il, que par avarice, pour dépouiller ces chevaliers des grands biens qu'ils possédoient (1). L'annaliste ecclésiastique confesse que cette accusation devient vraisemblable, lorsqu'on observe que Philippe avoit pour conseillers les plus scélérats des imposteurs et des calomniateurs. Ce roi, dit-il, qui avoit envahi les biens des églises, qui avoit opprimé ses peuples, qui avoit falsifié la monnoie, qui avoit dépouillé tous les Juifs de ses États, et recherché d'autres profits honteux, qu'il dissipoit plus honteusement encore, pouvoit bien être tenté par les richesses du temple, lui qui les envahit, après avoir déclaré par ses lettres patentes qu'il les respecteroit. Guillaume Ventura, l'historien d'Asti, déclare aussi que cette persécution ne fut excitée que par l'envie et la cupidité de Philippe, qui haïssoit les Templiers, parce que ces religieux avoient osé prendre le parti

(1) *Sanctus Antoninus Archiep. Florentinus*, P. III, tit. 21, c. 1, f. 3, p. 92. *Ap. Raynald. an.* 1307, §. 12, p. 18.

de Boniface, dans la querelle entre le pontife et le monarque (1). Beaucoup d'autres écrivains anciens qui se contentent de rapporter avec étonnement des accusations si inattendues, ne se sont abstenus sans doute de les juger, que parce que l'église s'étoit déjà prononcée, et que le concile de Vienne, ayant condamné l'ordre en 1311, les fidèles n'osoient pas s'élever contre les décisions de cette assemblée.

Le concile de Vienne abolit l'institution des Templiers dans toute la chrétienté, et déclara leurs biens dévolus à l'ordre des Hospitaliers. Ces biens, qui, en France et en Italie, avoient déjà été confisqués, furent rachetés à grand prix par les chevaliers de Saint-Jean, qui s'appauvrirent au lieu de s'enrichir par cette acquisition. En Espagne, les biens du temple furent attribués aux ordres militaires de cette contrée; en Portugal, ils servirent à doter l'ordre nouveau du Christ, formé des Templiers portugais, et vrai représentant de cet ordre illustre. Mais avant de rendre ces biens aux ordres religieux, les souverains s'enrichirent partout de leur séquestre; aussi tous les rois imitèrent-ils l'avidité de celui de France, en dépouillant

(1) *Chronicon Astense Guillelmi Venturæ*, c. 27, T. XI, p. 192.

les Templiers, quoiqu'ils ne livrassent point, comme lui, ces chevaliers aux supplices affreux auxquels Philippe le bel les condamna. L'ordre étoit composé, à cette époque, d'environ quinze mille chevaliers, qui furent tout-à-coup enlevés à la défense de la chrétienté (1). Jacques de Molay, leur grand-maître, fut des derniers envoyé au bûcher, avec le frère du dauphin de Viennois : leur supplice fut postérieur à la sentence du concile. Molay, séduit par des promesses, ou cédant à l'effroi de la torture, paroît avoir confessé une partie des accusations portées contre son ordre; mais dès qu'il fut sous les yeux du public, il se hâta de rétracter la confession qu'on lui avoit arrachée, déclarant qu'il avoit mérité la mort pour avoir cédé aux instances et aux menaces du roi (2). La plupart des historiens racontent qu'au moment de son supplice, ou lui ou l'un de ses chevaliers cita au tribunal de Dieu et le pape et le roi, les sommant d'y comparoître dans un an et un jour, pour y rendre raison de leur tyrannie, puisqu'ils ne pouvoient être traduits sur la terre par-devant aucun tribunal. Tous deux moururent en effet dans le terme

(1) *Ferreti Vicentini*, L. III, T. IX, p. 1018.

(2) *Giov. Villani, loc. cit.* p. 430.

indiqué. Mr. Raynouard a profité de cette tradition.

Mais il est dans le ciel un tribunal auguste
Que le foible opprimé jamais n'implore en vain,
Et j'ose t'y citer, ô pontife romain.
Encor quarante jours ! Je t'y vois comparoître.
Chacun en frémissant écoutoit le grand-maître ;
Mais quel étonnement, quel trouble, quel effroi,
Quand il dit : O Philippe, ô mon maître, ô mon roi !
Je te pardonne en vain, ta vie est condamnée ;
Au tribunal de Dieu je t'attends dans l'année.

CHAPITRE XXVII.

Affaires de Florence. — Règne et expédition en Italie de l'empereur Henri VII de Luxembourg.

1308—1313.

1308. Le triomphe du parti des Noirs à Florence et dans les villes guelfes de Toscane, et la soumission de Pistoia à ce parti, sembloient devoir assurer pour quelque temps la paix à toute cette contrée, puisque les adversaires du gouvernement, vaincus dans toutes les rencontres, ne sembloient plus en mesure de troubler l'État. Le parti gibelin dominoit encore, il est vrai, dans les deux villes de Pise et d'Arezzo; mais ces deux républiques avoient été forcées de demander la paix aux Guelfes; la première étoit suffisamment occupée à maintenir son autorité sur la Sardaigne, que le roi d'Aragon vouloit lui enlever en vertu d'une concession du pape, et elle n'avoit garde de provoquer de nouvelles hostilités sur le continent. Le parti guelfe sembloit donc affermi d'une manière inébranlable dans

sa domination, lorsque d'abord une discorde 1308.
intérieure, ensuite l'arrivée en Italie d'un empereur sans armée, dont les titres et les droits faisoient presque le seul pouvoir, ébranlèrent de nouveau la ligue guelfe, à la tête de laquelle se trouvoit Florence, et renversèrent toute la balance politique de l'Italie. Il existe dans les républiques un excès de vie qui ne permet jamais de jouir du repos et de la paix; tandis que dans les monarchies, une mort anticipée arrête l'essor de toutes les ames, et met obstacle à tout perfectionnement. Dans les premières, l'ame de chaque citoyen, jetée dans un moule différent, semble ne pouvoir se plier à une loi commune: c'est peu pour lui de jouir de la liberté comme membre d'un corps libre; il aspire à une existence indépendante, et ne trouve jamais dans le régime qui impose le moins de gênes, assez de jeu pour sa volonté propre, assez de déploiement pour ses passions. Dans la monarchie, au contraire, lorsqu'un maître a ôté à l'homme tout souci pour ses intérêts politiques, il ne peut plus rendre à son ame des passions généreuses pour d'autres objets; il ne peut plus l'appeler à l'action que par des jouissances immédiates; la gloire, le pouvoir, même la fortune, lorsqu'elle doit être le prix de combinaisons

1308. hardies et d'une longue persévérance, sont sans attraits pour des sujets, et le monarque qui s'efforce de réveiller chez un peuple privé de toute liberté, les lettres, les beaux-arts, l'esprit d'entreprise et le commerce, ressemble au physicien qui, par les prestiges du galvanisme, excite dans un cadavre quelques-uns des mouvemens de la vie qu'il a perdue.

Les avantages d'une victoire pour un parti, ne peuvent jamais répondre à toutes les espérances qu'avoient formées tous les chefs du parti victorieux; et ces espérances trompées occasionnent presque toujours la division des vainqueurs. Corso Donati avoit été à Florence, le chef principal de la révolution, qui avoit envoyé les Blancs en exil, et rendu les Noirs tout-puissans; la république sembloit avoir adopté son inimitié privée, pour Vieri des Cerchi, et s'être animée de toutes ses passions. Cependant, Donati trouva bientôt qu'il n'avoit recueilli aucun fruit de sa victoire; les chefs de la noblesse, auxquels il s'étoit associé, se montrèrent jaloux de son crédit, et lui disputèrent son influence sur l'administration de la république. Il voulut alors faire l'épreuve de sa puissance individuelle, en se jetant dans l'opposition; il critiqua les mesures des principaux magistrats; il contredit leurs opérations, et bientôt il s'aperçut avec

douleur, qu'il ne les arrêtoit pas, et qu'il ne faisoit que les irriter. Enfin, il essaya de former un parti, contre le parti qu'il avoit long-temps dirigé; et tandis que Rosso della Tosa, Geri Spini, Pazzino des Pazzi, et Betto Brunelleschi gouvernoient la république, il s'associa pour combattre ces chefs de la noblesse, avec les Bordoni et les Medici. Les derniers étoient une famille du peuple, qui commençoit à s'enrichir, et qu'on voit pour la première fois à cette époque, figurer dans les affaires publiques. 1308.

Corso Donati accusoit en toute occasion le gouvernement, de vénalité et de dilapidation; ses ennemis répondirent par une accusation plus populaire encore, et par conséquent plus dangereuse pour lui; ils assurèrent qu'il vouloit usurper la tyrannie, et ils en donnèrent en témoignage, son luxe, ses dépenses, l'orgueil de ses discours, les cliens qu'il s'étoit attachés, et, plus que tout, le mariage qu'il venoit de contracter. Ce mariage étoit suspect en effet. Corso Donati, le chef du parti guelfe entre les Guelfes, Corso qui avoit persécuté les Blancs, seulement parce qu'ils s'étoient montrés disposés à pardonner à quelques Gibelins, venoit d'épouser la fille d'Uguccione della Faggiuola, le chef de tous les Gibelins de la Romagne

1308. et de la Toscane, et le plus redouté capitaine des ennemis de la république. Lorsque cette accusation, répandue parmi le peuple, eut éveillé la défiance contre un homme regardé long-temps comme le premier citoyen de Florence, ses ennemis jugèrent que le moment convenable étoit arrivé pour se défaire de lui. La seigneurie fit un jour sonner le tocsin; et dès que le peuple armé, se fût rassemblé sur ses places d'armes, les prieurs des arts accusèrent solemnellement Corso Donati, pardevant le tribunal du podestat, d'avoir voulu trahir le peuple, et s'élever à la tyrannie. Corso Donati, sommé de comparoître, refusa de se rendre devant son juge, et l'évènement prouva qu'il avoit raison de se défier de la partialité ou de la dépendance du podestat; car les formes de la justice furent si peu respectées dans ce jugement, que, dans l'espace de deux heures, le juge passa de la citation et de l'enquête à la sentence, et condamna le prévenu contumace, comme traître et rebelle, à la peine de mort.

Les prieurs sortirent alors du palais public, précédés par le gonfalonier de justice; ils furent suivis par le podestat, le capitaine du peuple, et l'exécuteur, avec leurs archers; tout le peuple, armé et rangé par compagnies, marchoit ensuite; dans cet ordre, ils s'a-

vancèrent contre les maisons des Donati, 1308.
dont ils entreprirent l'attaque. Corso, de son côté, avoit rassemblé ses amis, et s'étoit fortifié par des barricades dans le quartier qu'il habitoit. Il avoit aussi fait demander des secours à son beau-père; mais les auxiliaires qu'Uguccione della Faggiuola lui envoya, n'arrivèrent pas à temps pour le défendre. Corso, accablé par la goutte, quoiqu'il animât ses amis de la voix, ne pouvoit pas combattre lui-même; après une résistance de quelques heures, ses barricades furent enfoncées, et il s'enfuit avec peine dans la campagne. Bientôt il y fut arrêté par des soldats catalans qu'on avoit envoyés à sa poursuite. Comme il vit qu'on le ramenoit vers la ville, il préféra une mort immédiate, au supplice qu'on lui réservoit: il s'élança de son cheval, de manière à se briser la tête contre une pierre; ses gardes le voyant grièvement blessé, l'achevèrent de leurs hallebardes (1).

Le gouvernement florentin se conduisit d'une manière plus généreuse envers les Pistoïois, qu'il ne l'avoit fait envers son propre concitoyen. Depuis la prise de Pistoia, les

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 96, p. 432. — *Dino Compagni Cronaca.* T. IX, L. III, p. 521. — *Leonardo Aretino Hist.* L. IV, p. 129. — *Niccolò Macchiavelli Hist. Fior.* L. II, p. 132.

1308. malheureux habitans de cette ville, opprimés par leurs vainqueurs, dépouillés par les receteurs étrangers qui présidoient à leurs tribunaux, accablés d'impositions, privés de tout leur territoire, déchirés enfin par une guerre civile, que les Gibelins fugitifs avoient rallumée dans les châteaux des montagnes; les Pistoïois, dis-je, étoient réduits au désespoir, lorsqu'ils virent arriver à leurs portes, le capitaine du peuple, choisi par les Lucquois,
1309. pour les gouverner pendant l'année 1309. C'étoit un homme de basse condition et sans fortune, qu'ils supposèrent, d'après sa pauvreté, devoir être plus avide encore, que tous ses prédécesseurs. Les Pistoïois, dans l'état d'épuisement où ils se trouvoient, sans trésors, sans soldats, sans protecteurs, sans amis, sans ressources que leur désespoir, déclarèrent cependant, que jamais ils ne recevroient ce magistrat inique. « Il s'éleva » dans la cité, » dit l'historien de Pistoia, qui étoit présent à cette révolution, « il » s'éleva dans la cité, comme il plut à Dieu, » une grande rumeur: c'étoit comme une » voix divine, venue du ciel; chacun crioit: » *que la ville se fortifie!* et au même instant, » sans qu'aucun supérieur en donnât l'ordre, » hommes, femmes, enfans, gentilshommes » et bourgeois, saisirent des planches, des

» ais, des ferremens, et les portèrent autour 1309.
» de la ville, où ils élevèrent des barricades
» sur les murailles abattues. Ce travail se
» commença trois heures avant midi, et à
» complies, la ville toute entière étoit en-
» tourée de palissades. Aussitôt on entreprit
» de creuser les fossés du côté de Lucques.
» Les Lucquois, avertis que les Pistoïois se
» fortifioient, marchèrent aussitôt, peuples
» et cavaliers, jusque dans le val de Nievole;
» de leur côté, les Pistoïois, instruits de
» leur approche, envoyèrent tous leurs enfans
» hors de la ville, et déterminèrent de se
» défendre en désespérés, et de mourir tous
» ensemble, plutôt que de souffrir davan-
» tage (1). »

L'ancien capitaine du peuple, nommé par les Florentins, étoit resté dans la ville avec ses archers; et comme Pistoia est de quelques milles plus près de Florence que de Lucques, il avoit peut-être déjà reçu quelque renfort de ses compatriotes, lorsqu'il apprit que les Lucquois s'étoient avancés jusqu'à Ponte lungo, à deux milles de Pistoia. Emu de compassion pour le peuple qu'il avoit gouverné six mois, et dont il avoit connu les souffrances, il s'avança au-devant des

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, an. 1309, p. 395.

1309. Lucquois, et tenta de les arrêter, tantôt par des prières, tantôt même par des menaces; il leur annonça que sa république ne permettroit point la ruine de Pistoia, et que lui-même il étoit prêt à se joindre aux insurgés, si les Lucquois s'avançoient davantage; il les détermina enfin à se retirer à Serravalle, pour lui donner le temps de négocier (1). D'autres pacificateurs vinrent bientôt se joindre à lui; ce furent des ambassadeurs envoyés par la république de Sienne, pour rétablir la paix entre les villes de la ligue guelfe. Ces ambassadeurs obtinrent d'être choisis pour arbitres entre les Pistoïois et les Lucquois. Ils prononcèrent alors, que les palissades de Pistoia seroient abattues, et que la ville resteroit pendant huit jours ouverte, mais sous leur sauvegarde, pour satisfaire ainsi, l'orgueil offensé des Lucquois. Au bout de ce temps, les Pistoïois devoient être maîtres de fortifier leur ville comme il leur conviendroit. A l'avenir ils devoient continuer à prendre leurs recteurs à Florence et à Lucques; mais, au lieu d'en abandonner l'élection à ces deux républiques, ils devoient les choisir eux-mêmes et librement. Cette sentence fut exécutée, et rendit

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 111, p. 440.

à Pistoia presque toute l'indépendance et la liberté dont cette république avoit été privée depuis la guerre des Blancs et des Noirs. 1308.

La mort de trois souverains, Azzo VIII d'Este, Albert d'Autriche, roi des Romains, et Charles II, roi de Naples, occasionna, vers cette époque, de nouvelles révolutions en Italie. Azzo d'Este étoit le chef de la plus ancienne famille de princes italiens; ses ancêtres avoient été déclarés seigneurs de Ferrare, avant qu'aucune autre république se fût encore soumise au pouvoir d'un seul. L'antiquité de cette dynastie semble n'avoir eu d'autre effet que de la corrompre aussi la première. Azzo d'Este paroit être le plus ancien exemple de ces tyrans efféminés, lâches et cruels, qui, pendant le siècle suivant, devinrent plus communs dans les villes lombardes. Nous avons vu, dans le précédent chapitre, que les peuples de Modène et de Reggio s'étoient déjà révoltés contre lui; peu s'en fallut qu'à sa mort sa famille ne perdît encore pour jamais Ferrare, et même les châteaux qui formoient son antique héritage. Par son testament, Azzo VIII avoit appelé à sa succession le fils de son fils naturel, au préjudice de son frère et de ses neveux. Cette injustice occasionna une guerre civile dans la famille d'Este; elle excita en même-temps l'ambition

1308. des États voisins, qui se flattèrent d'avoir trouvé une occasion de s'agrandir. Les Vénitiens entrèrent à Ferrare comme auxiliaires du bâtard d'Este; le pape, d'autre part, envoya au secours du frère d'Azzo un cardinal avec des milices; mais bientôt, abandonnant son client, il manifesta la prétention de réunir Ferrare au domaine immédiat de l'église, parce que cette ville, dans les derniers diplomes des empereurs, avoit été déclarée appartenir à saint Pierre. La succession du marquis fut alors disputée, non plus entre ses héritiers légitimes et testamentaires; mais entre le pape et les Vénitiens; les armes spirituelles furent employées, aussi bien que les temporelles, contre la république, par le cardinal Arnaud de Pellagrue, neveu du pape Clément V, et chargé par lui de la guerre de Ferrare; les Vénitiens éprouvèrent de grands revers, et les marquis d'Este, ainsi que les Ferrarois, furent également trahis par la république et l'église, et dépouillés par tous leurs alliés.

La mort d'Albert d'Autriche, roi des Romains, étoit un évènement d'une bien plus haute importance, et il devoit causer de plus grandes révolutions. Albert avoit succédé, en 1298, à son rival Adolphe de Nassau, qu'il avoit vaincu et fait tuer à la suite de la

bataille. Dès-lors il s'étoit constamment occupé 1308.
d'étendre les possessions de la maison d'Autriche, et de rendre son autorité plus arbitraire dans les États qui lui étoient déjà soumis; son ambition excita la révolte des habitans de Vienne et de ceux de la Stirie; elle l'engagea dans des guerres dangereuses avec les villes de la Suisse, Berne, Zuric, Fribourg, qui, à l'exemple des villes de l'Italie, s'étoient affranchies pendant les longs interrègnes de l'empire, et se gouvernoient en républiques; enfin elle lui fit entreprendre d'asservir les habitans des trois Waldstettes, Uri, Schwitz et Underwald, qui ne relevoient et ne vouloient relever que de l'empire, et qui, réduits au désespoir, dans la dernière année de la vie d'Albert, chassèrent de leur pays ses gouverneurs et ses satellites, et jurèrent sur le rutly la confédération helvétique, le plus ferme appui de leur liberté (1).

Par une suite du même plan d'usurpations, Albert retenoit l'héritage de son neveu Jean d'Autriche, fils unique de son frère Rodolphe, qu'il auroit dû mettre en possession, à sa majorité, d'une partie des biens de la maison de Habsbourg, et il avoit rejeté ses demandes

(1) *Joh. Muller, Schweitzerischer Eidgenossenschaft Geschichte*, L. I, c. 18, p. 633.

1308. avec des railleries piquantes. Le jeune homme confia son indignation secrète à quelques gentilshommes mécontens d'Albert comme lui, et qui l'encouragèrent à se venger. Le 1.er mai 1308, comme Albert se rendoit de Stein à Baden, les conjurés le séparèrent du reste de son cortège, à l'issue des vallées qui conduisent au gué de Windisch, en prétextant qu'il ne falloit pas trop surcharger le bateau qui devoit les passer; et comme ils furent arrivés sous le château de Habsbourg, dans un champ qui appartenoit de toute ancienneté à la famille d'Albert, et sous les yeux de tout son cortège, qui n'étoit séparé de lui que par la rivière de la Reuss, Jean d'Autriche plongea sa lance dans la gorge de son oncle, en s'écriant: « reçois le prix de » l'injustice. » Au même instant le roi des Romains fut achevé par les autres conjurés (1).

Cependant, le prince Jean n'avoit pas pris de mesures pour recueillir les fruits de sa conjuration; effrayé du sang qu'il avoit versé, et tourmenté de remords, il s'enfuit dans les montagnes, où il erra quelque temps solitaire; il passa ensuite en Italie, et vint se cacher à Pise, où l'on croit qu'il termina

(1) *J. Muller, Schweitzerischer Eidgen. Geschichte,* L. II, c. 1, T. II, p. 10.

ses jours dans un couvent d'Augustins (1). 1308.
Non-seulement ses complices, mais tous leurs parens, tous leurs amis, tous leurs serviteurs, poursuivis avec une cruauté impitoyable par Agnès, veuve d'Albert, périrent sur l'échafaud; la mort du roi fut vengée sur plus de mille personnes, presque toutes innocentes.

(1) Schiller a introduit dans son Guillaume Tell, Jean, qu'il nomme parricide, cherchant un asile auprès du héros. Je ne puis me refuser de citer les beaux vers dans lesquels le meurtrier peint son malheur.

O wenn ihr weinen kônnt, lasst mein Geschick
Euch jammern, es ist fürchterlich. — Ich bin
Ein Fürst — Ich wars — Ich konnte glücklich werden.....

Darum vermeid ich alle ofne Strassen,
An keine Hütte wag ich anzupochen —
Der Wüste kehr' ich meine Schritte zu,
Mein eignes Schreckniss irr' ich durch die Berge
Und fahre schaudernd vor mir selbst zurück,
Zeigt mir ein Bach mein unglückselig Bild.
O wenn ihr Mitleid fühlt und Menschlichkeit.....

« O, si vous pouvez pleurer, que mon histoire vous attendrisse; » elle est terrible. — Je suis un prince, — je l'ai été, — j'ai pu » être heureux..... C'est pour cela que j'évite tous les » chemins ouverts, que je n'ose frapper à la porte d'aucune » cabane, que j'ai tourné mes pas du côté du désert, et que mon » propre effroi m'égare au travers de ces montagnes, où je » frissonne en reculant, lorsqu'un ruisseau me représente ma » malheureuse image. Oh ! si vous sentez la pitié et l'humanité ».....

(Il tombe aux pieds de Tell.)

1308. Philippe le bel, averti de la mort d'Albert d'Autriche, avoit demandé au pape, qu'en accomplissement de la grâce inconnue qu'il s'étoit réservée en lui procurant la tiare (1), Clément l'aidât à faire obtenir la couronne impériale à Charles de Valois, son frère. Clément qui n'avoit ni le courage ni la force de refuser rien, promit son appui au roi de France, mais en même-temps il écrivit aux électeurs allemands, pour les engager à presser leur élection, s'ils vouloient se soustraire à l'influence de la France, et pour leur indiquer, comme l'homme le plus digne d'arrêter leur choix, le comte Henri de Luxembourg, prince peu riche et peu puissant, quoique d'une ancienne famille, mais prince en qui tout le monde s'accordoit à reconnoître l'ame noble et loyale d'un franc chevalier. L'élection fut publiée le 25 ou le 27 novembre 1308, au grand étonnement de toute la chrétienté; et le pape s'étant hâté de la confirmer, le jour de l'Épiphanie de l'année suivante, Henri, le septième du nom entre les rois d'Allemagne, le sixième entre

(1) Déjà, en accomplissement de cette même grâce, Philippe avoit demandé au pape de fixer la cour de Rome en France, de poursuivre la mémoire de Boniface, de détruire l'ordre des Templiers.

les empereurs, fut couronné à Aix-la-Cha- 1308.
pelle (1).

Quoique Henri ne possédât en propre que le petit comté de Luxembourg et la ville de Trèves, qu'il avoit soumise dans une guerre récente, et dont son frère étoit évêque, cependant ses alliances lui assuroient l'appui d'un grand nombre de princes du second ordre. Une sœur de son père avoit épousé ce fameux Gui, comte de Flandres, qui avoit remporté tant de victoires sur les François; lui-même il avoit épousé une fille du duc de Brabant; Amédée, comte de Savoie, avoit épousé l'autre, et le frère du dauphin de Viennois étoit gendre du comte de Savoie.

La réputation personnelle de Henri attira 1309.
auprès de lui plusieurs barons allemands, flamands et françois, et leur concours le rendit assez puissant, dès la première année de son règne, pour qu'il pût assurer à sa famille le royaume de Bohême, en faisant épouser à son fils Jean, l'une des filles de Venceslas l'ancien; l'autre fille étoit mariée au duc de Carinthie, qui fut privé, par un décret, de toute part à la succession (2). Nous verrons

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 101 et 102, p. 436.

(2) *Ferreti Vicentini Historia*, L. IV, p. 1056. — *Notæ Osii ad Albert. Mussatum.* T. X, p. 263.

1309. ce même Jean, roi de Bohème, prendre plus tard une part importante aux affaires d'Italie, et la couronne impériale rentrer, par son fils et son petit-fils, dans la maison de Luxembourg.

Mais Henri VII auroit bientôt excité la jalousie de tous les princes de l'empire, s'il avoit tenté d'étendre davantage son autorité sur l'Allemagne : passer en Italie étoit pour lui, en même-temps, un moyen de chercher une gloire et une puissance nouvelle, et de calmer, par son absence, l'inquiétude des princes allemands, qui ne vouloient point avoir de maîtres. L'Italie étoit devenue en quelque sorte étrangère à l'empire romain. Depuis la déposition de Frédéric II au concile de Lyon, en 1245, l'église et tout son parti en Italie n'avoient plus reconnu d'empereurs. Depuis trente-cinq ans, il est vrai, des rois des Romains, destinés à recevoir la couronne impériale, régnoient en Allemagne : ce n'étoit point des candidats, mais des chefs reconnus de l'empire; cependant ces chefs eux-mêmes attachoient la plus haute importance à être consacrés par le pape, et à recevoir de lui la couronne d'or dans la ville même de Rome. Parmi les Italiens et les gens d'église, plusieurs croyoient que l'autorité du monarque sur l'Italie dépendoit de cette cérémonie, ou plutôt de la présence du

souverain en deçà des Alpes. Cette supposition étoit confirmée par l'abandon de Rodolphe de Habsbourg et de ses successeurs, qui n'avoient eu presqu'aucune relation avec l'Italie. Dans un espace de soixante-quatre ans, tous les gouvernemens de cette contrée s'étoient détachés de l'empire, comme si l'empereur ne devoit plus avoir aucune autorité sur eux. 1309.

C'est un phénomène vraiment étrange que, pendant ce long interrègne, l'opinion publique, loin de se prononcer contre l'autorité impériale, de la circonscrire, ou même de l'anéantir, l'ait au contraire étendue, qu'elle l'ait élevée au-dessus de toutes les limites, et qu'elle ait abattu devant elle les bornes que d'autres siècles lui avoient opposées.

Les Henri, Lothaire, Conrad et Frédéric Barberousse étoient les chefs d'une corporation libre; leurs prérogatives étoient limitées par les priviléges des grands et du peuple; le pouvoir législatif étoit réservé à la nation assemblée dans ses diètes; les devoirs des feudataires, réglés d'après leur tenure, se réduisoient à de certains services bien connus d'eux et de leur chef, et ils avoient enseigné à ce chef à connoître au moins aussi bien quels droits eux-mêmes s'étoient réservés. Après un siècle et demi de guerres, presque

1309. toutes désavantageuses à l'empire, après soixante-quatre ans d'interrègne, cette constitution fut ensevelie dans l'oubli, et l'empereur ne fut plus considéré que comme un monarque absolu. Lorsqu'il étoit reconnu par l'église, consacré et couronné par le souverain pontife; lorsqu'il étoit présent en Italie, et qu'il établissoit son tribunal sur une terre de l'empire, on ne supposoit pas qu'il y eût aucun pouvoir sur la terre, celui du pape excepté, qui pût s'élever contre lui, aucun droit, aucun privilége dont il ne fût l'arbitre, et qu'il ne pût confirmer ou anéantir. Toutes les libres institutions des peuples du Nord furent oubliées, et l'*empereur, toujours auguste*, fut considéré comme le vrai représentant des césars de Rome, anciens maîtres du monde, auxquels l'univers entier étoit ou devoit être soumis. Henri de Luxembourg étoit un prince très-pauvre; il n'avoit d'autre force que celle de son caractère noble, généreux et chevaleresque; aussi ne fut-ce pas par une puissance réelle, mais par la force de l'opinion, qu'il partageoit lui-même, que ce prince réussit à changer la face de l'Italie entière; qu'à son gré il abaissa ou releva les tyrans et les princes souverains; qu'il commanda aux républiques, et renversa leurs lois et leurs gouvernemens; qu'il imposa des

contributions énormes, mais payées sans ré- 1309.
sistance; qu'enfin il rassembla sous ses étendards des peuples auxquels, de tout temps, il avoit été étranger, et qui se croyoient cependant obligés de le servir à leurs frais. Si trois ou quatre républiques seulement lui résistèrent, ce fut avec le sentiment secret d'avoir manqué à leur devoir; tandis que leurs historiens, et les écrivains guelfes les plus zélés pour la liberté partagèrent l'opinion de leur siècle sur les droits illimités de l'empereur.

Ce sentiment de droit et de devoir devient particulièrement remarquable, lorsqu'il s'applique à un souverain électif, élu par un peuple étranger, et que la nation qui se croit liée envers lui est cependant une nation libre, et accoutumée aux mœurs et aux idées républicaines. Une opinion publique, si contraire aux passions naturelles aux hommes, étoit l'ouvrage des érudits, et surtout des jurisconsultes. L'étude de l'antiquité, qui avoit été reprise avec l'ardeur la plus vive dans le treizième siècle, n'avoit point produit, comme il semble qu'on auroit dû s'y attendre, des sentimens plus généreux, plus d'élévation dans l'ame, plus d'amour pour la liberté. La Grèce n'étoit presque pas connue des savans, et il leur restoit de Rome bien

1309 plus de monumens de l'empire que de ceux de la république. Tous les poétes latins sont souillés par les lâches flatteries qu'ils ont prodiguées aux empereurs; les historiens, quoique plus fiers et plus libres, avoient cependant rendu hommage aux césars sous lesquels ils écrivoient; les philosophes ne s'étoient formés qu'à l'école du malheur et de la tyrannie : bien plus, les écrivains du siècle d'Auguste, encore pleins des souvenirs d'une liberté récente, n'avoient pas, dans le moyen âge, été placés, comme aujourd'hui, hors du pair à l'égard de tout le reste de la littérature latine. Les savans des treizième et quatorzième siècles ne se proposoient guère moins d'imiter Boéce, Symmaque, ou Cassiodore, que Cicéron ou Tite-Live (1); et l'antiquité, qu'aujourd'hui nous nous représentons toujours libre, paroissoit, à nos

(1) Félix Osius, dans son ridicule commentaire sur l'histoire d'Albertinus Mussatus, prétend découvrir dans chaque ligne de son auteur, une imitation de Symmachus, de Macrobius, de Sidonius, de Lactantius, etc. Les trois quarts de ces rapprochemens sont probablement des rêves de sa pédanterie; et c'est ainsi qu'on voit une fois seize lignes de texte lui fournir quatre-vingt-six pages in-folio de notes. *L. I, R.* 11, *p.* 39-125. On peut conclure cependant, de tous les rapports qu'il découvre, que le style de Mussatus, comme ses idées, s'étoient formés par l'étude des auteurs de la basse latinité. *Rer. It. Script.* T. X, p. 1 et suiv.

ancêtres, toujours réunie et asservie sous l'em- 1309.
pire des césars.

Mais les jurisconsultes, bien plus encore que les érudits, contribuèrent à soumettre l'opinion du treizième siècle aux lois et aux mœurs de la cour des césars de Rome et de Constantinople. Jamais la jurisprudence n'avoit été plus universellement cultivée; jamais elle n'avoit mené plus directement et plus sûrement aux honneurs et à la richesse. En étudiant les lois positives de Justinien, les jurisconsultes avoient, peu à peu, renoncé à l'autorité de leur propre raison; ils ne recherchoient jamais ce qu'ordonnoit la justice, mais ce qu'avoient prononcé les empereurs. On peut voir dans les ouvrages de Baldo et de Bartole, qui fleurirent au quatorzième siècle, l'immense travail en même-temps et la profonde servilité des légistes. S'affectionnant au livre qui leur avoit coûté tant de peine, en raison de la peine même qu'il leur avoit coûté, ils manifestoient pour les pandectes et le code un respect qui tenoit de l'adoration; et ils voyoient dans ces lois d'une monarchie étrangère ou détruite, la règle unique du droit public, du droit des nations, comme du droit criminel et civil.

Henri lui-même étoit intimement convaincu de son droit divin sur toutes les terres de

1309. l'empire ; mais il étoit plein, en même-temps, du plus profond respect pour l'église romaine ; il admettoit toutes les concessions que les césars, ses prédécesseurs, avoient faites au pape ; il étoit déterminé à n'être désormais que leur champion, jamais leur adversaire, et il se croyoit assuré de l'appui de Clément V, qui l'avoit invité lui-même à se rendre à Rome, et qui avoit fait partir des légats pour l'accompagner dans son voyage, et le couronner au nom de l'église au Vatican. Mais Clément V, foible, vain et menteur, fut toujours en contradiction avec lui-même. Allié de princes ennemis, que souvent il avoit armés les uns contre les autres, il les trahissoit tous également, parce qu'il se trahissoit lui-même ; et sa politique paroissoit inexplicable aux autres, parce que lui-même n'en avoit pas la clef.

Presqu'en même-temps que Clément, qui nourrissoit une haine secrète contre Philippe le bel, sous le joug duquel il s'étoit mis, et un désir ardent d'arrêter son ambition, lui suscitoit un rival dans la personne de Henri de Luxembourg ; et qu'après avoir obtenu pour celui-ci les suffrages des électeurs, au préjudice de Charles de Valois, il le pressoit de passer en Italie pour réprimer l'ambition de la maison de France ; le même pape

distribuoit des trônes aux princes françois, et les enrichissoit des trésors de l'église. Charles II, roi de Naples, mourut le cinq mai 1309, et sa succession fut disputée entre Robert, son second fils, et Caribert, ou Charles Hubert, roi de Hongrie, fils de Charles Martel, qui avoit été frère aîné de Robert, et qui étoit mort avant son père. Robert prit les devants sur son neveu; il se rendit en hâte à la cour pontificale d'Avignon, et, lui soumettant des prétentions qui sont contraires aux lois fondamentales des royaumes d'Europe, il obtint de Clément une sentence qui le mit en possession du royaume de Naples, et qui confirma celui de Hongrie à son neveu. En même-temps que Robert reçut sa couronne des propres mains du pape, il obtint de lui une décharge de toutes les dettes que son père avoit contractées envers l'église, et qui montoient, à ce qu'on assure, à trois cent mille florins (1). 1309.

Henri de Luxembourg s'avança jusqu'à Lausanne, dans l'été de l'année 1310, pour s'y préparer à passer en Italie : c'est là qu'il reçut des ambassadeurs de presque tous les États italiens. Les chefs des factions dominantes vouloient, avec l'appui de l'empereur, conserver leur pouvoir; les exilés s'adressoient 1310.

(1) *Giov. Villani.* L. VIII, c. 112, p. 440.

1310. à lui, au contraire, pour qu'il les aidât à rentrer dans leur patrie; les Guelfes, comme les Gibelins, croyoient avoir des droits à sa protection, puisque l'empereur étoit allié du pape, et tous étoient en effet également bien accueillis. Cependant, ni Robert, roi de Naples, dont la couronne ne relevoit plus de l'empire, ni les principales républiques de la ligue guelfe de Toscane, Florence, Sienne et Lucques, non plus que Bologne, n'envoyèrent point d'ambassadeurs à Henri. Ce n'est pas que les villes toscanes n'eussent déjà nommé leurs députés pour se rendre auprès de lui; mais elles furent averties que Henri annonçoit l'intention de pacifier l'Italie, et de faire rappeler les émigrés dans toutes les villes; elles résolurent alors de ne point entrer avec lui dans une relation qui les auroit bientôt mises dans sa dépendance. Les Pisans, au contraire, conçurent les plus grandes espérances, lorsqu'ils virent un empereur prêt à entrer en Italie, et ils chargèrent leurs ambassadeurs de déposer à ses pieds un présent de soixante mille florins, en l'invitant à se presser de se rendre en Toscane (1).

Vers la fin de septembre de l'année 1310, Henri de Luxembourg passa les Alpes de Savoie, et entra en Piémont par le Mont-

(1) *Giov. Villani*, L. IX, c. 7, p. 447.

Cénis. Après avoir visité Turin, il fit son entrée dans Asti le 10 octobre, et il fut reçu par les citoyens de cette ville comme leur seigneur. Il n'avoit alors que deux mille chevaux avec lui, et encore cette troupe n'étoit pas arrivée en un seul corps; mais les cavaliers qui la formoient étoient venus d'Allemagne les uns après les autres, pour se joindre à lui. Tous les seigneurs de la Lombardie se mirent en mouvement, dès que Henri parut. Guido della Torre qui commandoit à Milan avec l'appui du parti guelfe, fit dire à l'empereur de se fier à lui, et qu'il répondoit de lui faire faire le tour de l'Italie entière, comme d'une province soumise, l'oisel sur le poing, et sans qu'il eût besoin de soldats (1). Philippone, comte de Langusco, seigneur de Pavie, Simon de Colobiano, seigneur de Verceil, Guillaume Brusato de Novare, et Antoine Fisiraga de Lodi, vinrent en personne à la cour, avec une députation choisie dans les villes qu'ils s'étoient assujéties. Henri, sans faire entr'eux de distinction de parti, les admit tous à son conseil, et leur promit à tous des grâces et des faveurs personnelles; mais en même-temps il leur déclara que le 1310.

(1) *Nicolai Botruntinensis Episcopi, Henrici VII Iter Italicum* T. IX, p. 888.

1310. pouvoir qu'ils s'étoient arrogé dans les villes étoit illégitime ; qu'il vouloit que ces villes rentrassent sous la domination immédiate de l'empire, et que tous les émigrés y fussent rappelés. Comme sa demande étoit conforme aux vœux des citoyens de chaque ville, les seigneurs ne voyant point de moyen de résistance, résignèrent de bonne grâce la tyrannie entre les mains de l'empereur, et lui remirent les clefs de leurs cités. En retour, ils reçurent de lui des fiefs et des titres de noblesse (1).

Le seul Guido della Torre sembloit se préparer à faire résistance, quoiqu'il eût d'abord, par son message, reconnu l'empereur. Il avoit contracté alliance avec les villes de Toscane, guelfes comme lui ; et, sans leur secours, il pouvoit, par ses propres forces, opposer à Henri une armée égale à la sienne, et la payer plus long-temps que lui. Il voyoit cet empereur priver tous les seigneurs de leur pouvoir, et il avoit, en particulier, plus de raisons de craindre qu'un autre. Matteo Visconti, son ennemi et l'ennemi de sa maison, et l'archevêque de Milan, Casson della Torre, son propre neveu, avec lequel il s'étoit

(1) *Albertini Mussati Historia Augusta*, L. I, R. 10, p. 332, T. X.

brouillé, avoient passé dans le camp de l'empereur, et sollicitoient cet empereur à s'avancer contre Milan (1). 1310.

Henri passa deux mois en Piémont, où il réforma le gouvernement de toutes les villes; il établit partout des vicaires impériaux, pour rendre la justice en son nom, au lieu des podestats et des magistrats municipaux : en même-temps, cependant, il abaissa les tyrans, et il rappela dans toutes les cités les exilés et les émigrés. Il s'avança ensuite rapidement contre Milan, où il envoya devant lui son maréchal, avec ordre de lui préparer des logemens dans le palais même du peuple qu'occupoit Guido; en même-temps il fit commander à Guido de s'avancer lui-même, sans armes, hors de la ville, avec tout le peuple, pour le recevoir. Jusqu'alors Henri avoit contribué au bonheur des peuples partout où il avoit passé, en rétablissant la paix, la justice, et même la liberté; car la liberté étoit bien plus respectée par les vicaires généraux qu'il établissoit, que par les seigneurs qu'il forçoit d'abdiquer. Aussi les citoyens de Milan voyoient-ils avec plaisir son approche. Guido, instruit de leurs dispositions, effrayé de la marche inattendue de l'empereur et de

(1) *Henrici VII Iter Italicum.* T. IX, p. 891.

1310. l'ordre qu'il recevoit de lui, prit le parti de l'obéissance ; il licencia ses troupes, et sortit de la ville, sans armes, à la tête du peuple, pour recevoir et reconnoître son souverain (1).

La soumission de Milan décida celle de toute la Lombardie. A la sommation de l'empereur élu, des députés de toutes les villes, depuis les Alpes jusqu'à Modène d'une part, jusqu'à Vérone et Padoue de l'autre, se rendirent à Milan pour assister au couronnement. Il se fit avec la couronne de fer, dans cette ville et non point à Monza, le
1311. 6 janvier 1311. « Tous les députés prêtèrent » serment de fidélité », dit dans sa relation l'évêque de Botronte, l'un des compagnons de Henri, « sauf les Génois et les Vénitiens, » et pour ne point jurer, dirent beaucoup » de choses que je n'ai retenues, sauf qu'ils » sont d'une quinte essence, ne voulant ap- » partenir ni à l'église, ni à l'empereur, ni » à la mer, ni à la terre, et pour ce, ne » vouloient jurer » (2).

Dans le mois qui suivit son couronnement, Henri pacifia, sans distinction de parti, toutes les villes qui s'étoient soumises à lui. A Como, il fit rentrer les Gibelins, à Brescia

(1) *Albertinus Mussatus Hist. Augusta*, L. I, R. 11, p. 337. — *Henrici VII Iter Italicum*, T. IX, p. 893.

(2) *Henr. VII Iter Italicum.* T. IX, p. 895.

les Guelfes, à Mantoue les Gibelins, à Plai- 1311.
sance les Guelfes, et de même ailleurs; nommant partout, pour exercer la justice, des vicaires généraux, avec toutes les attributions des anciens podestats. Les seigneurs della Scala, cependant, qui dominoient à Vérone, ne voulurent jamais consentir à ce que les Guelfes, sous la conduite du comte de Saint-Boniface, fussent admis de nouveau dans leur ville, après un exil de plus de soixante ans; et Henri fut obligé de renoncer à sa demande, soit que Vérone fût une ville trop forte et trop éloignée pour qu'il voulût entreprendre de la soumettre par les armes, soit qu'il eût trop d'obligations aux deux frères, Cane et Alboino della Scala, partisans zélés de l'empire, qui, des premiers, s'étoient déclarés en sa faveur, pour vouloir diminuer ou mettre en danger leur autorité.

Mais Henri étoit pauvre, et n'avoit, en quelque sorte, formé son armée que d'aventuriers titrés, de princes et de seigneurs qui avoient abandonné leurs petits États, dans l'espérance de faire, à la suite de l'empereur, une fortune rapide et brillante. La nécessité de satisfaire à leur avidité mettoit Henri dans un état de gêne continuel, et le força bientôt à mécontenter les peuples que ses talens et ses vertus le rendoient digne de gouverner.

1311. Il demanda, pour fournir à ses premiers besoins, un don gratuit aux villes, à l'occasion de son couronnement. Le sénat de Milan fut assemblé pour délibérer sur la somme que le peuple et la communauté pourroient payer, d'après l'état de la fortune publique. Dans ce sénat se trouvoient réunis les deux chefs des partis opposés, Matteo Visconti, et Guido della Torre, qui, non-seulement prétendoient à la souveraineté de leur patrie, mais qui, tour-à-tour avoient été en possession de la seigneurie. Tous deux avoient en vue, ou de se procurer la faveur de Henri, ou d'aigrir le peuple contre lui, afin de le chasser de la ville. Ils enchérirent donc à l'envi sur la proposition qu'avoit faite Guillaume de la Posterla, de donner cinquante mille florins à l'empereur; Visconti proposa d'en ajouter dix mille pour l'impératrice, et della Torre fit porter à cent mille la somme totale. En vain les marchands et les jurisconsultes firent supplier le monarque, par des députations, de diminuer une contribution que la ville ne pouvoit payer; Henri refusa de se relâcher de la concession que le sénat lui avoit faite, et les impôts furent immédiatement augmentés, au grand mécontentement du peuple (1). Les murmures prirent

(1) *Albert. Mussati Hist. August.* L. II, R. 1, p. 341.—

même un caractère si sérieux, et ils furent 1311.
accompagnés de tant de menaces contre les ultramontains, que l'évêque de Botronte n'osoit souvent point sortir du couvent où il logeoit, de peur d'être insulté par le peuple. Henri, qui justement, à cette époque, pensoit à quitter Milan pour s'acheminer vers Rome, crut, pour sa sûreté, devoir emmener avec lui des otages qui lui répondissent de la fidélité des deux partis. Il demanda cinquante chevaliers à la ville, sous prétexte de l'accompagner et de lui faire honneur; mais il désigna pour cette expédition Matteo Visconti, Galeazzo, son fils aîné, et vingt-trois gentilshommes gibelins, Guido della Torre, Francesco, son fils aîné, et vingt-trois gentilshommes guelfes. Un pareil choix augmenta le mécontentement, et il amena, ou parut amener, le rapprochement des deux partis. Le peuple comparoit de nouveau les ultramontains à tous les Barbares, anciens ennemis du nom romain; il leur donnoit le même nom, et s'écrioit qu'il étoit honteux de leur asservir la patrie. Quelques-uns faisoient le calcul des forces réelles de Henri, et démontroient aux mécontens que, si l'on détachoit de lui les Italiens, non pas

Henric. VII Iter Italic. T. IX, p. 895.— *Tristani Calchi Hist. Patriæ*, L. XX, p. 425.

1311. Milan seulement, mais la moindre des villes lombardes seroit en état de se mesurer avec lui.

Les fils des deux chefs de parti, Galeazzo Visconti et Francesco della Torre, eurent une entrevue hors de la porte Ticinese, ensuite de laquelle plusieurs cavaliers parcoururent les rues de Milan, en criant : « Mort aux » Allemands ! le seigneur Visconti a fait la paix » avec le seigneur della Torre ! » Aussitôt le peuple prit les armes, et se rassembla dans divers quartiers, mais surtout près de la porte neuve, autour des maisons des Torriani. Henri, sans perdre de temps, envoya toutes ses troupes attaquer ces maisons, avant qu'on eut le temps de les fortifier. Cependant son inquiétude étoit extrême; car, avec sa poignée de chevaliers allemands, il n'auroit pu résister au milieu d'une ville ennemie, si les Visconti s'étoient en effet unis aux Torriani, et la noblesse au peuple. Mais il y a lieu de croire que Matteo Visconti avoit ourdi une double trahison, et qu'après avoir engagé Guido della Torre à prendre les armes, il n'avoit lui-même rassemblé ses anciens partisans que pour être prêt à fondre sur son ancien ennemi. Galeazzo, son fils, commandoit une troupe considérable de Gibelins, qui, après être restée quelque temps indécise, sans doute pour mieux prévoir l'issue

du combat, vint se joindre aux Allemands. 1311.
Les nobles et les Gibelins, qui se trouvoient mêlés avec les Torriani, ne voyant aucun de leurs chefs à leur tête, se retirèrent du combat. Bientôt les barricades furent enfoncées, les maisons des Torriani pillées et incendiées, et Guido, avec son fils, forcés de s'enfuir (1).

Cette sédition de Milan fut comme un signal donné à toutes les villes guelfes de Lombardie, pour se révolter et chasser leurs vicaires impériaux, avec les émigrés que Henri avoit fait rentrer. Crème, Crémone, Brescia, Lodi et Como se révoltèrent presqu'en même-temps, et se fortifièrent de l'alliance de Guido della Torre, et des Milanois fugitifs. Mais ces villes n'avoient point assez bien pris leurs mesures pour être en état de faire une longue résistance : leurs greniers étoient vuides, leurs trésors épuisés, et le sort des Torriani leur inspiroit plus de terreur que de désir de vengeance; en sorte que, peu après cette levée de boucliers, les villes les plus foibles implorèrent la clémence de Henri, lorsqu'il s'approcha d'elles pour les soumettre. Lodi et Crème lui ouvrirent leurs portes, et obtinrent

(1) *Henrici VII Iter Italicum.* T. IX, p. 897.—*Albertini Mussati Hist. Aug.* L. II, R. 1, T. X, p. 342.—*Ferretus Vicentinus*, L. IV, p. 1060. — *Tristani Calchi Hist. Patriæ*, L. XX, p. 426.

1311. leur pardon, qui ne les mit pas à l'abri de beaucoup de vexations particulières. Les chefs des Guelfes de Crémone s'évadèrent, et les Gibelins, ayant rendu la ville, furent cruellement punis par l'empereur d'une faute à laquelle ils n'avoient point eu de part. Deux cents des principaux citoyens, qui étoient venus se jeter aux pieds de Henri, pour demander grâce, furent envoyés dans d'affreuses prisons; les murailles et les fortifications de Crémone furent rasées; la communauté fut taxée à une amende de cent mille florins; enfin, les propriétés et les personnes des citoyens furent abandonnées à la licence et aux vexations des Allemands vainqueurs.

La ville de Brescia restoit seule à soumettre; mais celle-ci, qui avoit accueilli les fugitifs de Lodi, de Crème et de Crémone, se confirma dans la résolution de se défendre, lorsqu'elle vit combien les autres avoient eu à se repentir de leur soumission. Henri, le 19 mai 1311, vint, avec toute son armée, mettre le siége devant Brescia. Dans cette ville, Thebaldo Brusati, le chef du parti guelfe, fut chargé par ses concitoyens de pourvoir à la défense de la patrie, et il fut revêtu pour cela du titre et de l'autorité de seigneur et de prince (1).

(1) *Jacobi Malvecii Chronicon Brixianum.* Distinctio IX, c. 4, T. XIV, p. 967. — *Ferreti Vicentini*, L. IV, p. 1071.

La ville fut défendue par ses soins, et par le courage des habitans, pendant l'été tout entier. Les Bressans remportèrent plusieurs avantages sur les Impéraux; et quoique, dans une de leurs sorties, Thebaldo Brusati fût fait prisonnier, ils ne voulurent point racheter sa vie au prix de leur soumission. Ce chef généreux les exhorta, de sa prison, à combattre encore; Henri, pour le punir de ses conseils, le fit livrer à un horrible supplice; mais, par de terribles représailles, les Bressans firent pendre aux créneaux de leurs murs soixante prisonniers allemands. Peu après, Walerano, comte de Luxembourg, l'un des frères de Henri, fut tué dans une escarmouche; et le monarque, qui languissoit de recevoir à Rome la couronne impériale, et qui, cependant, croyoit son honneur intéressé à venger les affronts qu'il avoit reçus devant Brescia, se trouvoit réduit à une très-fâcheuse situation, d'autant plus que les maladies s'étoient introduites dans son camp, et y faisoient de grands ravages. 1311.

Henri crut devoir recourir aux armes spirituelles de l'église. Il étoit accompagné par trois cardinaux-légats, chargés de le couronner à Rome au nom du pape; il pria l'un d'eux de frapper les Bressans d'une excommunication, pour hâter leur soumission; mais celui-ci lui répondit, que, quoiqu'il eût reçu du pape le

1311. pouvoir de lier et de délier en son nom, il ne vouloit pas compromettre l'autorité de l'église dans une occasion où elle ne seroit d'aucun avantage. « Car, ajouta-t-il, les Italiens » se soucient bien peu des excommunications: » les Florentins n'ont tenu aucun compte de » celles du cardinal-évêque d'Ostie, les Bo- » lonois de celles du cardinal Napoléon des » Orsini, les Milanois de celles du cardinal de » Pelagrue. Si un glaive matériel ne les ra- » mène pas par la crainte à l'obéissance, le » glaive spirituel n'y réussira jamais » (1).

Ces mêmes cardinaux, au lieu de recourir aux foudres de l'église, essayèrent donc ce que pourroient faire leur crédit personnel et leur persuasion. Ils entrèrent dans la ville, et par leur entremise, surtout par celle de Lucas de Fiesque, le premier d'entr'eux, une capitulation honorable, mais ensuite mal observée, fut accordée, au commencement d'octobre, aux Bressans, qui commençoient à manquer de vivres. L'empereur entra dans la ville par la brêche; soixante mille florins furent payés à son trésor; et Henri, prenant sa route par Crémone, Plaisance, Pavie et Tortone, se rendit à Gênes, où il arriva le 21 octobre (2).

(1) *Henrici VII Iter Italicum.* T. IX, p. 903.

(2) *Jacobi Malvecii Chronicon Brixianum.* Distinct. IX,

La ville de Gênes avoit été déchirée, pendant les années précédentes, par de violentes guerres civiles. Obizzo Spinola, soutenu par le parti gibelin, avoit dominé sur la république pendant une année, avec un pouvoir presque absolu. Il avoit été chassé ensuite par les Grimaldi et les Fieschi réunis aux Doria; enfin la lassitude et la ruine mutuelle avoient forcé les deux partis à conclure une paix qu'ils ne paroissoient pas disposés à observer longtemps, lorsque l'arrivée de Henri à Gênes apporta, comme l'observe l'historien de cette république, un changement important dans la constitution de l'État. « Pour la première fois, » dit-il, une domination étrangère fut re- » connue chez nous, exemple fréquemment » imité depuis par la postérité; en sorte qu'on » a lieu de s'étonner que le même peuple, » qui n'a épargné aucune dépense d'hommes » ou d'argent, qui s'est montré si belliqueux » et si opiniâtre, lorsqu'il a voulu étendre son » empire sur des nations étrangères, et tout- » à-fait éloignées de lui; le peuple, qui n'a » épargné aucune dépense d'hommes ou d'ar- » gent, qui ne s'est refusé à aucun danger, 1311.

c. 1-19, p. 965-976. — *Albertini Mussati Hist. Aug.* L. IV, p. 383-398. — *Henr. VII Iter Italicum*, T. IX, p. 899-905. — *Ferreti Vicentini*, L. IV, p. 1080. — *Tristan. Calchi Hist. Patr.* L. XX, p. 432-434.

1311. » pour venger la majesté de son nom sur les » princes les plus puissans et les plus redou- » tables; que ce peuple, dis-je, n'ait point » combattu pour conserver chez lui son indé- » pendance, et qu'il ait cru appaiser toutes » les discordes, en se soumettant volontai- » rement à une domination étrangère. Il est » vrai qu'il a prouvé en même-temps que, de » tous les peuples, il étoit celui qui suppor- » toit le moins patiemment la servitude; car » tous les maîtres qu'il a appelés du dehors, » il a bientôt su les chasser » (1).

Les Génois accordèrent en effet à Henri, pour le terme de vingt ans, une autorité absolue sur la république. Mais ils ne tardèrent pas à se repentir de s'être soumis de cette manière à un maître. Henri renvoya le podestat qui rendoit la justice dans la ville; il établit à sa place un vicaire impérial; il priva de ses gardes l'abbé du peuple : c'étoit le nom que l'on donnoit à un magistrat populaire, qui, comme les tribuns de Rome, devoit être le protecteur des plébeïens; enfin il imposa une contribution de soixante mille florins sur la république (2). Comme Henri séjourna plusieurs mois à Gênes, où il perdit sa femme,

(1) *Ubertus Folieta Genuens. Hist.* L. VI, p. 410.

(2) *Albertini Mussati Hist. Augusta*, L. V, R. 1, p. 399.— *Ferretus Vicentinus*, L. V, p. 1088.

qui l'avoit accompagné jusque-là, bientôt il se trouva de nouveau sans argent; alors il fut obligé de contracter des dettes pour sa dépense journalière; et, comme il ne les acquittoit point, ses créanciers excitèrent contre lui des murmures plus violens encore. En même-temps, Henri recevoit la nouvelle que la Lombardie presque entière s'étoit révoltée une seconde fois, à la suggestion des Florentins, et qu'elle avoit contracté une ligue guelfe, dans laquelle étoient entrés Ghiberto de Correggio, seigneur de Parme, Philippone Langusco de Pavie, le marquis Cavalcabo exilé de Crémone, Guido della Torre exilé de Milan, les villes d'Asti, de Verceil, et d'autres encore (1). 1311. 1312.

Des ambassadeurs de Robert, roi de Naples, vinrent à Gênes au-devant de Henri. Ces deux princes se disputant la domination de l'Italie, devoient se considérer l'un l'autre avec défiance. Henri, malgré l'impartialité qu'il avoit affectée à son arrivée, n'avoit trouvé des adversaires que parmi les Guelfes, des amis zélés que parmi les Gibelins. Robert, d'autre part, étoit ligué avec tous les Guelfes de l'Italie; il se déclaroit leur protecteur, et faisoit ouvertement des préparatifs pour les

(1) *Alb. Mussati*, L. V, Rub. 9, p. 409.

1312. défendre. Cependant, jusqu'à cette époque, Henri avoit évité soigneusement tout sujet de contestation avec lui. Il n'avoit point voulu recevoir le serment de fidélité des villes d'Albe et d'Alexandrie, ou du marquis de Saluces, quoique ces villes et ce marquis relevassent de l'empire, parce qu'ils s'étoient mis sous la protection de Robert; Henri se montroit aussi disposé à rapprocher les deux familles par le mariage d'une de ses filles avec un des princes de Naples; mais les députés de Robert mirent pour condition à ce mariage, qu'un des frères de leur roi seroit revêtu de la dignité de sénateur à Rome, et du vicariat de Toscane. Bientôt on apprit que le prince Jean de Naples étoit arrivé à Rome avec une armée, pour défendre l'approche de cette ville contre l'armée impériale, et que, s'étant joint aux Orsini, il avoit attaqué les Colonna et tous les partisans de Henri. A la réception de cette nouvelle, les ambassadeurs de Robert s'évadèrent de Gênes pendant la nuit; et les deux rois, sans qu'il y eût encore entr'eux de déclaration de guerre, firent de nouveaux préparatifs pour se nuire (1).

La ligue guelfe de Toscane, dont Robert

(1) *Albertini Mussati Hist. Augusta*, L. V, Rub. 6, p. 406. — *Ferreti Vicentini*, L. V, p. 1091.

étoit le chef, avoit rassemblé des troupes dans 1312.
l'État de Lucques et le pays de Sarzana, pour fermer ce passage à Henri; elle en avoit placé d'autres dans les Apennins, entre Florence et Bologne, pour défendre également cette seconde entrée de la Toscane (1). Henri avoit envoyé, par cette dernière route, deux députés pour lui préparer les voies et faire prêter aux Toscans le serment de fidélité; ces députés étoient Pandolfe Savelli, notaire pontifical, et Nicolas, évêque de Botronte, auteur d'une relation fort intéressante de l'expédition de Henri en Italie (2).

Ces deux envoyés, arrivés sur le territoire de Bologne, firent demander au podestat et aux conseillers de cette république, la permission de traverser la ville pour se rendre en Toscane. Au lieu de leur répondre, on mit en prison leur messager : mais celui-ci, ayant trouvé moyen de s'échapper, vint les avertir du danger qu'ils couroient, comme ils n'étoient plus qu'à trois milles des murs. Les députés se hâtèrent alors de prendre la route de la

(1) *Giovanni Villani*, L. IX, c. 20 et 26, p. 453, 456.

(2) Cette relation fut adressée au pape Clément V, par l'évêque de Botronte, à la fin de l'année 1313 ou au commencement de 1314. On peut difficilement trouver un auteur qui mérite une foi plus entière, comme acteur principal dans des événemens qu'il a écrits peu de mois après en avoir été témoin.

1312. montagne, qu'ils trouvèrent couverte de soldats florentins, en sorte que ce n'étoit pas sans inquiétude et sans danger qu'ils s'avançoient. Le second jour, ils vinrent coucher aux Lastres, à deux milles de Florence. « Avant d'y arriver », dit l'évêque de Botronte, « nous envoyâmes devant nous aux » podestat, capitaine, et autres gouverneurs » de la ville, le même notaire qui avoit été » arrêté à Bologne, pour les prévenir que » nous venions comme messagers de paix, » et pour l'avantage de la Toscane, avec des » lettres de votre sainteté et des lettres du » roi; nous les faisions prier, en même-temps, » de nous préparer un logement. Les magis- » trats ayant reçu nos lettres, convoquèrent » le grand conseil, selon la coutume de » Florence; ce conseil resta assemblé jusqu'au » coucher du soleil. Notre messager, fatigué » d'un si long retard, et n'ayant point d'hos- » pice préparé pour lui-même, se retira, » après avoir chargé quelqu'un de l'avertir » au lieu qu'il indiqua, si on le redemandoit » pour lui répondre. Dès qu'il fut parvenu à » son logis, le conseil se sépara, et manifesta » par des faits la réponse qu'il avoit résolu » de nous faire. Les huissiers de la ville, à » cette heure tardive, signifièrent au peuple, » de la part du conseil, dans tous les lieux

» où l'on avoit coutume de faire des pro- 1312.
» clamations, que nous étions arrivés à deux
» milles de la ville, nous, les nonces et
» ambassadeurs de ce tyran, roi d'Allemagne,
» qui avoit détruit autant qu'il avoit pu le
» parti guelfe en Lombardie, et qui, à pré-
» sent, se rendoit en Toscane, par mer, pour
» détruire les Florentins, et pour introduire
» chez eux leurs ennemis; que ce roi nous
» envoyoit par terre, nous qui étions prêtres,
» pour bouleverser leur patrie sous l'ombre
» de l'église; en sorte qu'ils bannissoient pu-
» bliquement le seigneur roi, et nous qui
» étions ses nonces, et permettoient à qui
» vouloit nous offenser, de le faire impu-
» nément, soit dans nos personnes, soit dans
» nos propriétés, assurés qu'ils étoient que
» nous portions une grande somme d'argent
» pour corrompre les Toscans, et pour solder
» les Gibelins. — Notre messager, lorsqu'il
» entendit cette proclamation, eut peur, et
» n'osa point sortir de son logis, ou nous
» faire avertir par personne. Mais un vieillard
» de la maison Spini, qui avoit été banquier
» du pape Honorius, oncle du seigneur
» Pandolfe, mon compagnon, écrivit à celui-
» ci une lettre qui contenoit toutes ces choses.
» Nous étions déjà couchés, et nous dormions
» quand sa lettre nous parvint aux Lastres;

1312. » nous nous levâmes, ignorant ce que nous
» devions faire : retourner à Bologne ou sur
» son district, étoit pour nous la résolution
» la plus dangereuse de toutes, comme nous
» l'avions éprouvé, nous ne connoissions
» pas d'autre chemin, et l'heure avancée
» augmentoit notre péril. Nous écrivîmes au
» podestat et au capitaine de Florence, qui
» tous deux étoient nés dans les terres de
» l'église, l'un à Radicofani, l'autre dans la
» Marche, pour savoir d'eux ce que nous
» devions faire après cette proclamation. Le
» matin, nous fîmes préparer nos chevaux et
» charger les fardeaux ; et, comme nous étions
» à table, attendant toujours notre messager,
» et la réponse du podestat, nous entendîmes
» sonner le tocsin. Aussitôt nous vîmes toute
» la rue pleine de gens armés, à pied et à
» cheval, ils entourèrent notre maison, et
» un bel homme de la maison des Magalotti,
» plébeïen, voulut monter notre escalier, en
» criant *à mort ! à mort !* mais notre hôte,
» l'épée à la main, ne permettoit à personne
» de monter.

» Pendant le tumulte, nos bêtes de somme
» et presque tous nos chevaux nous furent
» enlevés par les soldats ; ceux-ci pénétrèrent
» ensuite par différens endroits sur l'esca-
» lier, et entrèrent dans notre chambre, les

» couteaux tirés. De nos domestiques, les uns 1312.
» s'enfuirent, se jetant par les fenêtres dans
» un jardin au-dessous, et de ce nombre fut
» le frère prêcheur, mon compagnon (1);
» d'autres se cachèrent sous les lits, craignant
» la mort, en sorte qu'il en resta peu autour
» de nous. Mais Dieu, qui nous délivra de
» leurs mains, conforta si bien nos cœurs,
» que, sur ma conscience, je ne craignis
» point pour moi, quoique je fusse plus exposé
» qu'un autre. Pendant que cela se passoit,
» il y avoit du tumulte à Florence; plusieurs
» disoient qu'il étoit mal fait de nous bannir
» ainsi, surtout de bannir le seigneur Pan-
» dolfe, qui étoit des plus nobles de Rome.
» Pour cette raison, le podestat nous envoya
» un de ses chevaliers, et le capitaine un
» citoyen; ils le firent à la prière de ce
» marchand de la maison Spini, qui s'appeloit,
» je crois, Avvocato, et qui vint aussi avec
» eux. En route ils trouvèrent une partie de
» nos chevaux et de nos bêtes de somme, que
» l'on conduisoit à la ville; ils les enlevèrent
» aux soldats, et nous les rendirent, nous
» disant en même-temps que, si nous aimions
» la vie, nous devions rebrousser chemin

(1) L'évêque de Botronte étoit religieux dominicain, et, d'après les règles de l'ordre, il étoit accompagné partout par un autre religieux de son couvent, mais d'un rang subalterne.

1312. » aussitôt, tandis qu'ils s'occuperoient de nous
» faire rendre ce que nous avions perdu. Nous
» voulûmes leur exposer notre ambassade,
» ils refusèrent de l'entendre ; nous voulûmes
» leur montrer vos lettres, ils refusèrent de
» les voir. Nous leur demandâmes de nous
» permettre de passer à Florence de nuit et
» bien gardés, de sorte que nous ne pussions
» parler à personne ; ils le refusèrent, disant
» qu'ils avoient ordre de nous faire retourner
» d'où nous venions. Ce vieux Avvocato de
» Spini nous avoit dit à part, que nous nous
» gardassions de passer par Bologne, ou son
» territoire, parce qu'on y avoit déjà fait
» dire que nous serions expulsés du district
» de Florence, et que les Bolonois devoient
» nous traiter comme ennemis publics, pour
» que personne autre n'osât entrer après nous
» dans les pays de la ligue. Nous qui con-
» noissions la lâcheté, la méchanceté, et la
» sottise des Bolonois, nous répondîmes que,
» quand on devroit nous tuer, nous ne repas-
» serions pas par Bologne. Après une grande
» délibération entr'eux, ils nous mirent enfin
» sur un chemin qui conduisoit aux terres
» du comte Guido, entre Bologne, la Ro-
» magne et Arezzo. Ils ne purent nous faire
» rendre que onze chevaux et trois bêtes de
» somme : le seigneur Pandolfe perdit plus

» que moi, parce qu'il avoit plus à perdre. 1312.
» Pour moi, je perdis ma chapelle, et tout
» ce que j'avois au monde d'or et d'argent,
» excepté un stilet d'or à mes tablettes, et un
» anneau à mon doigt » (1).

Cette résolution de ne point recevoir les ambassadeurs de l'empereur, qui est rapportée plus brièvement par Villani (2), n'avoit point été prise sans motif; et les messagers florentins auroient fait beaucoup plus sagement de conduire les deux ambassadeurs sur le territoire neutre de Modène, que de les laisser pénétrer en Toscane comme ils firent. Car ces mêmes prélats, qui arrivèrent comme des fugitifs dans les fiefs impériaux des Apennins, n'y furent pas plus tôt parvenus, que tous les comtes Guidi, des deux branches, guelfe et gibeline, s'empressèrent de venir à leur rencontre, de leur offrir de l'argent et des chevaux, et de prêter entre leurs mains serment de fidélité à l'empereur. Les ambassadeurs s'établirent ensuite dans un château nommé Civitella, entre Arezzo et Sienne; ils y formèrent un tribunal impérial, où ils citèrent d'abord les villes de Florence et de Sienne. « Comme elles restèrent en con-
» tumace, » dit l'évêque de Botronte, nous

(1) *Henr. VII Iter Ital.* T. IX, p. 908.
(2) *Giov. Villani.* L. IX, c. 25, p. 455.

1312. » procédâmes contre elles, et les condam-
» nâmes à plusieurs peines temporelles, selon
» l'autorité qui nous avoit été confiée, en
» observant toujours les règles du droit,
» auxquelles, pour ma part, je n'entends
» pas grand chose; mais le seigneur Pandolfe,
» mon compagnon, est fort expert dans
» l'une et l'autre loi, à ce que disent ceux qui
» s'y connoissent. »

Les deux prélats citèrent ensuite les habitans d'Arezzo, Cortona, Borgo San-Sepolcro, Monte Pulciano, San-Savino, Lucignano, Chiusi, Citta della Pieve et Castiglione Aretino. A la réserve des habitans de Chiusi et de Borgo San-Sepolcro, tous obéirent aux sommations, et tous prêtèrent le serment de fidélité; en sorte que ces deux prélats, lorsqu'ils furent avertis que Henri étoit arrivé à Pise, vinrent l'y joindre avec un grand nombre de comtes et de seigneurs, et à la tête des milices de plusieurs villes.

Henri, pour se mettre en état de quitter Gênes, avoit été obligé de recourir aux Pisans, qui lui avoient prêté une somme d'argent considérable; il s'étoit ensuite mis en mer le 16 février 1312, avec trente galères, conduisant avec lui quinze cents hommes d'armes environ; et, après avoir été retenu dix-huit jours à Porto Venere, par les mauvais temps,

il étoit arrivé à Pise le six de mars (1). La ville de Pise, de tout temps attachée aux empereurs et au parti gibelin, consacra sans réserve toutes ses forces et toutes ses richesses au service de Henri. Elle lui avoit envoyé à Gênes, en députation, le comte Fazio (ou Boniface) de Donoratico, fils de ce comte Gherardo, qui avoit péri avec Conradin sur un même échafaud (2), et elle l'avoit fait accompagner par vingt-quatre des premiers citoyens de la république. Elle lui avoit déjà envoyé à deux reprises des sommes d'argent considérables, et elle lui offrit un nouveau présent lorsqu'il entra dans la ville. Elle consentit à lui donner la seigneurie absolue, et à suspendre le gouvernement de ses Anziani, pour ne dépendre que de lui. Enfin, pour lui complaire, elle renouvela la guerre avec Florence et Lucques, et, attirant sur soi toutes les forces de la ligue toscane, pendant que Henri s'acheminoit vers Rome, elle ne laissa pas que de lui envoyer encore un renfort de galères et six cents arbalétriers (3). 1312.

Henri séjourna deux mois à Pise, pendant

(1) *Giov. Villani*, L. IX, c. 36, p. 458. — *Ferretus Vicentinus*, L. V, p. 1093.

(2) *Albert. Mussatus Historia Augusta*, L. V, R. 5, p. 404.

(3) *Cronica di Pisa*. T. XV, p. 985.

1312. lesquels il fortifia son armée de tous les Blancs et de tous les Gibelins exilés des villes guelfes; il s'achemina ensuite vers Rome, à la tête de deux mille chevaux, par la route de Piombino et de la Maremme. Le roi Robert avoit envoyé son frère Jean à Rome avec une petite armée, pour prendre possession du Vatican et d'une moitié de la ville. Cependant il avoit fait assurer de nouveau Henri, que, loin de vouloir s'opposer à son couronnement, il n'avoit envoyé des Napolitains à Rome que pour lui faire honneur. Henri s'approchoit donc avec une pleine confiance; mais il trouva le Ponte Molle, fortifié par le prince Jean, qui l'envoya défier, en lui déclarant qu'il avoit ordre de son frère d'empêcher son couronnement. Henri, cependant, le 7 mai 1312, passa le pont de vive force; la ville où il entra ensuite étoit divisée entre deux armées et deux partis. Les Colonna s'étoient déclarés pour l'empereur, et les Orsini pour le roi de Naples. Avec l'aide des premiers et du sénateur don Louis de Savoie, il fut mis en possession du Capitole et de Saint-Jean de Latran; peu après il s'empara aussi du Colysée, de la tour des Comtes, de celle de Saint-Marc, et du mont des Savelli, formé des décombres du théâtre de Marcellus; mais toutes ses attaques contre le Vatican et la Cité Léonine

furent sans succès, en sorte que, renonçant à se faire couronner dans la basilique destinée de tout temps à cette cérémonie, il obtint des trois cardinaux, que le pape avoit chargés de cette fonction, qu'ils le couronnassent dans l'église de Saint-Jean de Latran, dont il étoit le maître. Il y fut sacré le 29 juin 1312, jour de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul (1). 1312.

Le nouvel empereur se trouvoit à Rome dans une situation assez critique; une moitié de la ville même qu'il habitoit étoit en guerre ouverte avec lui; une armée ennemie, égale à la sienne, y étoit cantonnée; et des renforts pouvoient arriver de toutes parts, à cette armée, en deux ou trois jours de marche, tandis que Henri n'avoit point d'alliés qui ne fussent très-éloignés; que Cane della Scala, et les Gibelins, qui lui étoient restés fidèles en Lombardie, étoient retenus chez eux par la guerre que leur faisoient les villes guelfes, et que l'air pestilentiel de Rome causoit un si grand effroi dans sa propre armée, qu'il lui fut impossible d'empêcher sa division. Le duc de Bavière, le comte Louis de Savoie, le comte de Hainault, le frère du dauphin de Viennois, et environ quatre cents chevaliers

(1) *Henr. VII Iter Italic.* p. 919. — *Ferretus Vicentinus*, L. V, p. 1104.

1312. quittèrent Henri au milieu de l'été, pour retourner dans leur pays (1). Comme il étoit dans cette situation critique, la république de Pise s'empressa de venir à son secours; elle équipa six galères pour lui porter du renfort; et, comme ces galères furent rencontrées, devant la Meloria, par la flotte de Robert, et prises, après un combat obstiné, la république fit partir immédiatement pour Rome, par la voie de terre, six cents arbalétriers, et en même-temps une somme considérable d'argent (2).

Henri s'étoit retiré à Tivoli, petite ville plus proportionnée que Rome à la foiblesse de son armée; c'est là qu'il attendit, dans un air plus sain, la fin des chaleurs de l'été (3). A l'issue du mois d'août il se remit en route par Sutri, Viterbe et Todi, pour rentrer en Toscane, afin d'y punir les Florentins et tous les peuples de la ligue guelfe, qui avoient cherché avec tant d'acharnement à lui susciter des ennemis dans toutes les parties de l'Italie. Il ravagea le territoire de Pérouse; il recueillit des soldats parmi les habitans de Todi, de Spolète, de Narni, et de Cortone, qui embrassèrent

(1) *Albert. Mussatus*, L. VIII, Rub. 8, p. 464.

(2) *Bernardo Marangoni Chron. di Pisa*, p. 616.

(3) *Ferretus Vicentinus*. L. V, p. 1108.

tous son parti; et enfin il arriva devant Arezzo, où il fut accueilli avec enthousiasme par les Gibelins. 1312.

Ce fut dans la guerre contre Henri VII, que les Florentins, pour la première fois, embrassèrent par leurs négociations la politique de l'Italie entière, et qu'ils se placèrent au centre du parti guelfe, comme s'ils en étoient les chefs. Ils ne s'étoient pas contentés de leur alliance avec les villes voisines, Bologne, Lucques et Sienne; ils avoient recherché aussi celle de Guido della Torre, avant son expulsion de Milan, et, loin de l'abandonner depuis sa chûte, ils lui avoient envoyé des secours d'argent et des soldats mercenaires, pour l'aider à recouvrer la seigneurie. Les Florentins avoient eu aussi la principale part à l'insurrection de Brescia; pendant le siége de cette ville, Henri avoit saisi leur correspondance et découvert que c'étoient eux qui fournissoient aux Bressans l'argent nécessaire pour se défendre. Les Florentins avoient tout récemment déterminé à la révolte et à la guerre la ville de Padoue, en excitant sa jalousie contre Cane della Scala, que Henri avoit investi de la seigneurie de Vérone et de Vicence. Ils avoient payé douze mille florins à Giberto de Correggio, pour l'engager à faire déclarer la ville de Parme contre

1312. l'empereur; enfin, ils avoient envoyé à Rome des troupes pour s'opposer au couronnement de Henri. En même-temps ils étendoient leurs négociations jusqu'à la cour d'Avignon et à celle de France, et ils sembloient les premiers avoir conçu l'existence des relations qui doivent lier tous les membres de la république européenne, et de la balance de pouvoirs, qui doit assurer la liberté de tous. C'est un phénomène remarquable, que ces vastes plans de politique aient eu leur première origine dans une république démocratique, dont le gouvernement étoit renouvelé en entier tous les deux mois, et dont les chefs, pour la plupart marchands, étrangers par état aux affaires publiques, ne restoient pas assez long-temps en place pour voir jamais la fin d'aucune négociation qu'ils eussent commencée. Mais, dans une petite république, la force de vie, la pensée, le sentiment, au lieu de n'appartenir qu'à la magistrature, se trouvent dans la masse entière du peuple. Les seigneurs-prieurs de Florence étoient les organes, non les créateurs de la volonté nationale; et le plan vigoureux de politique, qui unissoit au nom du parti guelfe une moitié de l'Italie contre l'empereur, avoit été conçu, avoit été adopté par le conseil même du peuple; tant l'éducation que la liberté donne aux hommes change, pour la

masse d'une nation, les habitudes, les sen- 1312.
timens et les facultés.

Malheureusement, parmi les vertus publiques que les Florentins devoient à la forme de leur gouvernement, on ne peut point compter les vertus militaires. On employoit déjà généralement dans toute l'Italie des soldats mercenaires pour faire la guerre, et on les désignoit par le nom de Catalans, non que ces mercenaires eussent tous fait partie des vieilles bandes catalanes que Frédéric de Sicile avoit réformées : une foule d'aventuriers d'Espagne, de France, et d'ailleurs étoit venue se joindre à eux, pour faire le métier lucratif de soldat. La valeur brutale de ces mercenaires qui vendoient leur sang au plus offrant, et qui n'étoient accessibles à aucun sentiment noble de patrie ou de liberté, avoit diminué aux yeux des Italiens, de l'estime qui est due au vrai courage. Les Florentins trouvoient tout simple que des citoyens, que des gentilshommes ne se battissent pas comme ces êtres dégradés, qui, dès leur enfance avoient été élevés comme des dogues pour le combat. Sans arriver à pardonner la lâcheté, ils n'attachoient pas un sentiment de honte à l'infériorité de bravoure et de forces; ils l'avouoient même, et ne pensoient point à se mesurer avec une nation plus brillante, à moins qu'une très-

1312. grande supériorité de nombre ne compensât amplement l'infériorité reconnue de vertu militaire.

La guerre des Florentins contre Henri VII mit en évidence, en même-temps, leur courageuse fermeté et leur manque de valeur. Lorsqu'ils surent que Henri rassembloit toutes ses forces pour les conduire contre eux, ils n'essayèrent point d'entrer en négociation avec lui, ou de détourner l'orage; ils ne refusèrent point de faire tête avec les forces d'une seule ville, à l'empereur reconnu de l'Allemagne et de l'Italie; ils ne calculèrent ni les dangers auxquels sa colère et sa puissance pouvoient les exposer à l'avenir, ni la ruine immédiate de leurs campagnes, Mais, d'autre part, lorsqu'avec le secours de leurs alliés, ils eurent rassemblé une armée deux fois supérieure en forces à la sienne, ils ne hasardèrent point un combat avec lui; ils se renfermèrent dans leurs remparts, et ne se firent jamais illusion sur le manque de bravoure de leurs soldats.

Dès qu'on apprit à Florence l'arrivée de l'empereur dans la ville d'Arezzo, la seigneurie, sans attendre le secours des villes alliées, fit partir presque toutes les forces de la république, savoir, dix-huit cents lances et un gros corps de gens de pied, pour le château de l'Ancisa, à quinze milles au-dessus de Florence,

sur l'Arno. Les généraux florentins espéroient 1312.
pouvoir retenir Henri devant ce château, sans être obligés d'en venir à une bataille, qu'ils refusèrent. Mais l'empereur, sous la conduite des Gibelins du pays, tourna le château par une route au travers des montagnes, et vint se placer entre l'Ancisa et Florence, après avoir mis en déroute une partie des troupes de la république, qui vouloient s'opposer à son passage. L'armée florentine se trouvoit ainsi coupée, en quelque sorte, à l'Ancisa; et comme elle n'avoit pas de vivres, elle se seroit trouvée dans un grand danger, si l'empereur avoit entrepris de la forcer. Il crut profiter mieux encore de son avantage, en marchant tout de suite sur Florence. En effet, lorsque l'armée impériale se présenta devant cette ville, le 19 septembre 1312, brûlant les maisons et les villages à mesure qu'elle avançoit, elle y jeta la plus grande épouvante; car il paroissoit impossible qu'elle fût arrivée jusque-là, sans avoir détruit l'armée florentine, campée à l'Ancisa, et dont on n'avoit point de nouvelles. Cependant, au son du tocsin, toutes les compagnies de milice se rassemblèrent sur la place des Prieurs, l'évêque lui-même s'arma, ainsi que ses prêtres; et, avec les chevaux qu'on employoit aux cérémonies religieuses, il vint prendre la garde de la porte Saint-

1312. Ambroise. On palissada les fossés, on éleva les redoutes, et on se prépara au combat. Ce ne fut que deux jours après que l'armée florentine, en s'avançant de nuit et par des chemins détournés, pût rentrer à Florence. Henri avoit espéré que sa présence inattendue causeroit un mouvement dans la ville; mais, comme il n'avoit encore qu'un millier de chevaux avec lui, il ne se sentit pas assez fort pour l'attaquer dans les règles (1).

Pendant les jours suivans, le reste de l'armée de l'empereur, qu'il avoit laissée à Todi et dans le val d'Arno supérieur, le rejoignit. Il reçut aussi des renforts des Gibelins et des Blancs de Toscane et de la Marche, qui venoient se ranger sous ses étendards. Mais des renforts bien plus considérables arrivoient à Florence. Les Lucquois envoyèrent à la seigneurie six cents chevaux et deux mille fantassins; les Siennois tout autant; les Pistoïois cent chevaux et cinq cents fantassins; Prato, Colle, San-Miniato et San-Gemignano envoyèrent en tout deux cents chevaux et mille fantassins; Bologne, quatre cents chevaux et mille fantassins; et les villes de la

(1) *Giov. Villani*, L. IX, c. 45 et 46, p. 463. — *Ferretus Vicentinus*, L. V, p. 1111. — L'évêque de Botronte prétend au contraire que l'armée florentine rentra dans la ville avant l'arrivée de l'empereur. *Henr. VII Iter Ital.* p. 925.

Romagne et des terres de l'église, quatre cent cinquante chevaux et quinze cents hommes de pied. En tout, les Florentins se trouvèrent avoir plus de quatre mille chevaux; ce qui étoit plus du double de ce qu'en avoit l'empereur. 1312.

Entièrement tranquillisés par des forces si supérieures, les Florentins reprirent le train accoutumé de leurs affaires, comme en temps de paix; toutes les portes étoient ouvertes, excepté celle devant laquelle étoit campé l'empereur, et les expéditions de marchandises se faisoient comme à l'ordinaire. Mais les Florentins n'essayèrent jamais d'attaquer Henri, ou de défendre par la force leurs campagnes contre lui; ils lui laissèrent ensuite passer l'Arno, et ravager le voisinage de San-Cassiano, son nouveau quartier-général; jusqu'à ce qu'enfin, le 6 janvier 1313, Henri, voyant qu'il ne gagnoit rien par un plus long séjour, et que les maladies se mettoient dans son armée, s'éloigna de Florence, et alla s'établir à Poggibonzi, sur la route de Sienne, château où il séjourna deux mois (1). 1313.

Les Florentins s'applaudirent sans doute de n'avoir point compromis le sort de leur patrie

(1) *Giov. Villani.* L. IX, c. 47, p. 465. — *Albertini Mussati Hist. August.* L. IX, R. 4, p. 475.

1313. par un combat, lorsqu'ils virent que l'armée de l'empereur se détruisoit elle-même par des maladies que la fatigue et le besoin avoient occasionnées. La salubrité de l'air de Poggibonzi, ni celle de la saison, ne les faisoient point cesser. Les escarmouches des Siennois et des Florentins faisoient perdre chaque jour, à l'armée, quelques soldats, et rendoient son approvisionnement plus difficile. Enfin, le 6 de mars, Henri, voyant qu'il ne recueilloit aucun avantage de son séjour à Poggibonzi, partit avec son armée pour revenir à Pise. Erigeant alors dans cette ville un tribunal impérial, il cita devant cette cour les villes qui lui avoient résisté, et entreprit de soumettre, par des sentences, les ennemis qu'il n'avoit pu humilier par des victoires. Les Florentins furent condamnés les premiers; leurs franchises furent annullées; leurs juges et notaires furent cassés; la communauté fut taxée à une amende de cent mille florins, et le droit de battre monnoie lui fut ôté, pour être attribué avec le même coin, le même titre et la même valeur, à Ubizzino Spinola de Gênes, et au marquis de Montferrat (1).

Enfin, le même tribunal termina ses procédures par une condamnation bien plus hardie;

(1) *Giov. Villani.* L. IX, c. 48, p. 467.

le roi Robert, de Naples, fut atteint par une 1313.
sentence, en date du 7 des calendes de mai, par laquelle Henri le déclaroit déchu de son trône, comme coupable envers lui de lèse-majesté; en même-temps, il délioit ses sujets de leur serment de fidélité, et leur défendoit de prêter désormais obéissance à leur ci-devant roi (1).

Mais ces condamnations, au moment où l'empereur les prononçoit, étoient plutôt un objet de dérision que de crainte; son armée étoit tellement affoiblie, que, s'il avoit tenu la campagne, il auroit couru risque d'être accablé par les troupes de la république; il donna donc des ordres pressans en Allemagne, pour qu'on y assemblât pour lui une nouvelle armée, et il envoya au-devant d'elle l'archevêque de Trèves, son frère, pour la lui amener plus promptement (2). Jusqu'à ce que ce renfort si nécessaire lui fût parvenu, n'ayant avec lui que mille gendarmes, il passa l'été sous la protection de la république de Pise, faisant la guerre aux Lucquois pour le compte de cette cité (3), et, se rendant digne, au milieu des difficultés dont il étoit entouré, de l'éloge que

(1) *Albert. Mussatus Hist. Aug.* L. XIII, R. 5, p. 524.

(2) *Ib.*, L. XII, R. 6, p. 516.

(3) *Chroniche di Pisa di B. Marangoni*, p. 617.

1313. Villani fait de lui. « Jamais, dit-il, l'adversité » ne troubla ce prince; jamais la prospérité » ne l'enfla de présomption, ou ne l'enivra » de joie ».

Pendant ce repos forcé, Henri contracta une étroite alliance avec Frédéric, roi de Sicile; les deux monarques convinrent d'attaquer de concert Robert de Naples, comme chef du parti guelfe, et leur ennemi le plus dangereux. Frédéric de Sicile arma cinquante galères, et vint débarquer mille cavaliers en Calabre, où il s'empara de Reggio, et de quelques autres villes. A la réquisition de l'empereur, les deux républiques de Pise et de Gênes armèrent une flotte de soixante et dix galères, sous le commandement de Lamba Doria, et l'envoyèrent sur les côtes du royaume de Naples. Les Pisans qui s'épuisoient pour fournir des troupes de terre à l'empereur, équipèrent moins de vaisseaux pour cette flotte que les Génois (1). D'autre part, de très-grands renforts arrivèrent enfin à Henri, d'Allemagne et d'Italie, et, le 5 août 1313, il partit de Pise pour marcher contre Naples, à la tête de deux mille cinq cents chevaliers ultramontains, la plupart Allemands, de quinze cents chevaliers italiens, et d'un nombre proportionné de gens de pied.

(1) *Giov. Villani*, L. IX, c. 50, p. 467.

De même que Henri voyoit dans le roi 1313.
Robert son principal adversaire, les Florentins avoient cru devoir chercher en lui leur appui et leur sauveur. Encore que l'empereur n'eût point eu contre eux les succès qu'il attendoit sans doute, la situation de la république étoit assez fâcheuse. Son territoire avoit été ravagé pendant l'hiver précédent; plusieurs de ses gentilshommes, et tous les émigrés blancs et gibelins s'étoient établis dans les châteaux des montagnes, pour lui faire la guerre; le trésor étoit épuisé par les armemens des années précédentes, et les renforts considérables que recevoit l'empereur, les alarmoient d'autant plus qu'ils ne savoient point de quel côté il tourneroit ses armes. Ils envoyèrent, en conséquence, deux ambassadeurs à Naples pour demander du secours; les villes de Sienne, de Perugia, de Lucques et de Bologne joignirent leurs envoyés à cette députation, et tous ensemble, introduits devant le roi, lui exposèrent les dangers de leur situation, et s'efforcèrent de lui faire comprendre que sa sûreté étoit attachée au maintien de l'indépendance des républiques toscanes, qui, avec tant de zèle, avoient embrassé son parti. Robert répondit par les protestations d'attachement les plus rassurantes; il déclara que si les dangers de son royaume n'avoient pas exigé sa

1313. présence, il auroit voulu venir lui-même commander les troupes toscanes, et se faire le capitaine des Florentins; il promit du moins d'envoyer son frère Pierre à sa place, avec un corps considérable de cavalerie; mais à une seconde audience, la confiance qu'il avoit inspirée aux ambassadeurs fut fort diminuée, par la demande qu'il leur fit de l'avance de la solde de ses troupes pour trois mois. L'épuisement du trésor de la république florentine rendoit fort difficile de trouver la somme que demandoit Robert, d'autant plus que les villes de Bologne, de Lucques, de Sienne et de Pérouse, plus éloignées du péril, ne vouloient supporter aucune part de cette contribution. Les Florentins firent bien l'avance de leur contingent, selon la proportion fixée par le traité d'alliance; mais comme le reste ne fut point payé, les troupes napolitaines ne se mirent point en mouvement, et le sacrifice d'argent qu'on venoit de faire avec tant de peine, demeura sans fruit.

Les Florentins crurent enfin que le seul moyen d'engager le roi Robert à les défendre, c'étoit de lui donner des droits sur eux, se reposant sur les dangers mêmes de la guerre où il étoit engagé, pour l'empêcher de changer son autorité en tyrannie. Les conseils portèrent donc un décret qui

donnoit aux prieurs l'autorité de faire ce qu'ils jugeroient devoir être le salut de la république; et ceux-ci, par une délibération solemnelle, conférèrent, pour cinq ans, à Robert, roi de Naples, les droits et les titres de recteur, gouverneur, protecteur et seigneur de Florence, sous la condition cependant qu'il enverroit dans la ville un de ses fils ou de ses frères, pour la défendre; qu'il ne rappelleroit point les émigrés; qu'il conserveroit les lois de la république, et maintiendroit la magistrature suprême des prieurs, sous la même forme sous laquelle elle étoit alors usitée (1). 1313.

L'empereur cependant s'avançoit rapidement avec son armée, par la route de San-Miniato et de Castel Fiorentino. Il passa entre Colle et Poggibonzi, et vint camper dans la plaine fameuse de Monte Aperto, jetant la terreur dans la ville de Sienne, qui le voyoit presque à ses portes, avec des forces si considérables. Mais au milieu de sa pompe militaire, lorsque aucune armée ne sembloit suffisante pour l'arrêter, et que nulle part il ne se présentoit des troupes en campagne pour le combattre, il avoit déjà cessé d'être redoutable. Il portoit en lui-même les germes d'une maladie

(1) *Leonardo Aretino Hist. Fior.* L. V, p. 140.

1313. mortelle, contractée dans le mauvais air de Rome, ou plus anciennement peut-être, pendant les souffrances du siége de Brescia. La disposition de son sang s'étoit déjà manifestée par un charbon au-dessous du genou; mais comme Henri n'avoit rien diminué de son activité, le danger qu'il couroit n'étoit soupçonné de personne. Un bain qu'il prit hors de saison fit éclater la maladie; il fut enfin forcé de s'arrêter à Bonconvento, douze milles au-delà de Sienne, et là, le jour de Saint-Barthelemy, 24 août 1313, Henri VII mourut, au milieu de son armée, d'une manière si inattendue, que plusieurs attribuèrent sa mort au poison, et qu'on répandit même le bruit qu'un frère dominicain, en lui donnant la communion, avoit mêlé du napel à l'hostie ou à la coupe consacrée (1).

Un évènement aussi inattendu que la mort de l'empereur, en même-temps qu'il changeoit la balance de toute l'Italie, excita les transports les plus vifs, de joie chez les Guelfes, de douleur chez les Gibelins. Les Pisans,

(1) *Hist. Augusta Albert. Mussat.* L. XVI, R. 8, p. 568. — *Giov. Villani*, L. IX, c. 51, p. 468. — *Flaminio del Borgo Ist. Pisan.* Dissert. II, p. 88. — *Note d'Uberto Benvoglienti alla Cron. Sanese d'Andr. Dei.* T. XV, p. 48. — *Cronica di Pisa.* T. XV, p. 986. — *Malavolti Storia di Siena*, P. II, L. IV, p. 71. — *Ferretus Vicentinus*, L. V, p. 1115.

plus que tous les autres, s'abandonnèrent au désespoir. Ils avoient dépensé pour ce monarque la somme prodigieuse de deux millions de florins; et, au lieu d'avoir acquis quelque chose par son assistance, après s'être épuisés d'hommes et d'argent, ils se trouvoient abandonnés seuls pour se défendre contre de nombreux et puissans ennemis, qu'ils n'avoient provoqués que pour lui plaire. Ils essayèrent d'abord de retenir l'armée impériale sous leurs ordres, en offrant à tous les soldats la même paie que leur donnoit Henri; mais les Allemands, après avoir perdu leur empereur, ne songeoient plus qu'à retourner en hâte dans leur patrie, et plusieurs d'entr'eux vendirent aux Florentins et aux Guelfes les châteaux dont ils se trouvoient momentanément en possession. Frédéric de Sicile vint en personne à Pise, pour concerter, avec ces républicains, les moyens de soutenir le parti gibelin; mais il fut tellement effrayé de leur situation, qu'il ne voulut point entreprendre la défense de leur ville, même sous la condition d'en être déclaré seigneur. Le comte de Savoie et Henri de Flandres refusèrent également, et pour la même raison, le même honneur; enfin les Pisans appelèrent Uguccione della Faggiuola, Gibelin de la Romagne, qui, à 1313.

1313. cette époque, étoit vicaire impérial à Gênes; ils retinrent, sous ses ordres, environ mille chevaliers allemands, brabançons et flamands; tout le reste repassa les Alpes, regardant l'Italie comme absolument étrangère pour eux, depuis que Henri ne les conduisoit plus.

Cependant le corps de cet empereur avoit été apporté à Pise avec une grande pompe; de magnifiques obsèques lui furent faites par la république, et un tombeau lui fut élevé dans le dôme, où il est demeuré jusqu'à présent (1).

(1) Ce sarcophage a cependant été déplacé deux fois, en 1494 et en 1727. Il est à présent dans la chapelle de la Madonne, sous l'orgue, au dôme de Pise.

CHAPITRE XXVIII.

Affermissement de l'aristocratie vénitienne ; le grand conseil est rendu héréditaire. — Victoire d'Uguccione della Faggiuola, sur les Florentins. — Son expulsion de Pise et de Lucques. — Padoue perd sa liberté. — Seigneuries lombardes.

1313—1317.

Au milieu du tourbillon de la politique italienne, la république de Venise restoit toujours étrangère à tous les évènemens qui se passoient autour d'elle; isolée par ses lagunes, elle sembloit ne point appartenir à l'Italie; elle ne prenoit aucune part aux factions si violentes des Guelfes et des Gibelins, qui baignoient de sang jusqu'au rivage dont la lagune la séparoit. Elle avoit témoigné à Henri VII son respect pour l'empire, en lui envoyant une députation solemnelle ; mais elle avoit en même-temps protesté pour le maintien de son indépendance, et elle n'avoit point partagé ni les conquêtes, ni les revers

de l'empereur. Cet isolement dans lequel se maintenoient les Vénitiens, nous empêche de faire marcher leur histoire de front avec celle des autres peuples d'Italie. Nous ne pouvons revenir à eux que de générations en générations, pour embrasser d'un coup-d'œil l'affermissement graduel de leur système intérieur de politique, ou pour reconnoître l'étendue et la solidité que donnoient à leur puissance leurs conquêtes et leur commerce dans le Levant.

L'année 1297, époque de la clôture du grand conseil (*serrata del mazor conseio*), est ordinairement considérée comme le point fixe de l'établissement de l'aristocratie héréditaire, à Venise. Cependant, comme cette révolution, déjà préparée pendant tout le cours du treizième siècle, ne fut point accomplie par ce seul décret, mais que la première *réformation* (1) eut besoin, au contraire, d'être développée et fortifiée par un grand nombre de lois subséquentes, j'ai préféré attendre, pour en rendre compte, l'époque où, les derniers développemens ayant été donnés au nouveau système d'aristocratie héréditaire, on pût le regarder comme définitivement établi.

(1) On appelle ainsi à Venise les lois du grand conseil.

Les usurpations lentes et tacites du grand conseil avoient enfin excité la jalousie du peuple; celui-ci sentoit, vers la fin du treizième siècle, qu'il étoit devenu étranger à son gouvernement; il regrettoit surtout la part qu'il avoit eue aux élections, et les égards que témoignoient pour lui les nobles, lorsque ses suffrages étoient comptés pour quelque chose. Le doge, dépouillé de presque toutes ses prérogatives, ne prenoit plus désormais parti que pour le grand conseil, dont il étoit la créature et l'instrument; mais les plébeïens, se rappelant que, dans des temps plus anciens, le doge avoit été l'homme du peuple, désiroient élever à cette dignité quelqu'un qui, pour prix de leur confiance, les remît en possession des prérogatives de citoyens souverains dans un État libre.

Ces dispositions se manifestèrent en 1289, à la mort du doge Jean Dandolo. Tandis que quarante-un électeurs, désignés par le mélange du sort avec les suffrages du grand conseil, délibéroient sur le choix d'un successeur à la dignité ducale, le peuple, se rassemblant sur la place de Saint-Marc, proclama doge Jacques Tiepolo, fils de Lorenzo, qui avoit été revêtu de la même dignité, de 1272 à 1282. Tiepolo avoit acquis une grande popularité par ses vertus privées, et par la

douceur de son caractère ; mais il n'étoit nullement propre à devenir chef de parti ; il n'avoit eu aucune part au mouvement populaire, par lequel on vouloit l'élever à la première dignité de sa patrie ; il entreprit lui-même, d'après les ordres du grand conseil, de le dissiper ; et, lorsqu'il vit qu'il ne lui restoit aucun autre moyen de se refuser à la confiance de ses concitoyens, il partit en secret pour Trévise, où il demeura jusqu'à ce qu'on eût donné, par le mode ordinaire, un autre chef à la république (1).

Les électeurs demeurèrent dix jours enfermés à Saint-Marc, sans oser prendre sur eux de donner au peuple un autre doge que celui qu'il avoit désigné. Lorsque la fermentation populaire parut enfin calmée, ils proclamèrent Pierre Gradenigo, qui étoit alors podestat de Capo d'Istrie. Ce choix cependant redoubla le mécontentement des plébeïens ; car Gradenigo, homme vindicatif et passionné, avoit de tout temps manifesté son zèle pour le système et le parti aristocratique. Tiepolo revint avant lui à Venise, pour calmer, par sa douceur, l'effervescence

(1) *Sandi Storia Civile Venez.* P. II, L. V, c. 1, p. 9. — *Andrea Navagiero Storia Veneziana.* T. XXIII, p. 1006. — *Marin Sanuto, Vite de Duchi di Venezia.* T. XXII, p. 577. — *Laugier, Hist. de Venise,* L. IX, T. III, p. 154.

du peuple; quelques jours après, Gradenigo fit son entrée dans la ville avec dix galères armées, qui avoient été le chercher en Istrie.

Le nouveau doge fut de bonne heure engagé dans une guerre dangereuse avec les Génois, guerre qui, de 1293 à 1299, compromit l'existence même de la république. Nous en avons déjà parlé au chapitre XXVI, ainsi que de la défaite des Vénitiens à Corzola, ensuite de laquelle la paix fut signée entre les deux nations. Cette guerre sembla distraire le peuple de son mécontentement, et lui fit fermer les yeux sur les progrès de l'aristocratie; mais elle ne détourna point Gradenigo de l'exécution du projet qu'il avoit formé pour abaisser les plébeïens, et pour se venger de la haine d'une partie de ses compatriotes.

L'élection annuelle du grand conseil étoit la seule partie de la constitution qui eût encore quelque chose de populaire. Le mode de cette élection avoit éprouvé dans les dernières années plusieurs changemens qu'il seroit difficile de bien comprendre, à moins d'être entièrement initié dans la police intérieure et les formalités de la république; ces changemens n'avoient point confirmé le droit héréditaire de la noblesse, mais n'avoient point non plus limité la toute-puissance du

grand conseil, qui, au fond, se renouveloit toujours lui-même. En 1286, un changement beaucoup plus important avoit été proposé par les trois chefs de la quarantie. Ils avoient demandé que l'on donnât pour règle aux électeurs annuels de ne jamais faire entrer dans le grand conseil, que ceux qui en avoient déjà été membres, ou ceux qui prouveroient que leurs ancêtres y avoient siégé depuis l'institution de ce conseil, en 1172 (1). Cette proposition, qui tendoit à désigner d'une manière si précise la classe des nobles, fut ajournée. Sans doute, ce qui empêcha le conseil d'y donner son assentiment, c'est que tous les citoyens nouveaux, membres de ce conseil, craignirent que, s'ils reconnoissoient si expressément la prééminence de la noblesse, à chaque nouvelle élection on n'eût soin de les exclure, eux qui n'en jouissoient pas, pour donner la préférence à de plus anciennes familles.

Pierre Gradenigo n'entreprit point de renouveler cette loi, quoiqu'elle atteignît immédiatement le but que lui et tout le parti aristocratique avoient en vue. Au lieu d'en faire l'épreuve, le dernier jour de février 1297, jour qui finissoit l'année vénitienne, il pro-

(1) *Vettor Sandi Storia Civ.* P. II, L. V, c. 1, p. 6.

posa le décret qui depuis a été considéré comme la clôture du grand conseil, et qui en a conservé le nom, mais qui, en présentant un appât beaucoup plus immédiat aux membres actuels de ce corps, s'éloignoit moins cependant en apparence des formes usitées et des élections nationales.

Gradenigo exposa au conseil, comme une chose reconnue, que, depuis plus d'un siècle, l'élection rouloit toujours à peu près sur les mêmes personnes ou les mêmes familles, en sorte que ceux qui avoient part à l'administration, ou étoient actuellement membres du conseil, ou l'avoient été dans les années immédiatement précédentes. Il proposa, en conséquence, de ne plus considérer, quant aux membres du conseil, s'ils devoient être réélus, mais s'ils avoient mérité d'être exclus d'un corps dont ils faisoient partie; corps regardé comme l'élite de la nation, et qui, depuis long-temps, avoit été mis en possession de la souveraineté. Un pareil jugement sur les droits politiques des premiers hommes de l'État, ne pouvoit être attribué, disoit Gradenigo, qu'au premier tribunal de l'État, à la quarantie. En conséquence, le doge demanda que la liste du grand conseil, pendant les quatre dernières années, fût soumise au tribunal de la quarantie; que les juges

ballottassent, l'un après l'autre, les noms de chacun des citoyens portés sur cette liste, et que quiconque réuniroit douze suffrages sur les quarante, fût reconnu comme membre du grand conseil. Le doge déclara cependant que son intention n'étoit point de fermer sans retour l'entrée du grand conseil aux autres citoyens; pour leur laisser, disoit-il, le même accès à ce corps souverain, qu'ils avoient eu auparavant, il proposa que trois électeurs fussent nommés par le grand conseil, et chargés de faire une liste supplémentaire, prise du reste des citoyens, mais seulement jusqu'au nombre que fixeroit le doge dans son petit conseil: cette liste devoit être soumise, comme la précédente, aux suffrages de la quarantie, et les nouveaux éligibles, ainsi que les premiers, devoient réunir seulement douze votes sur les quarante (1).

Jusqu'ici ce décret ne paroît être que la translation du droit d'élection à la quarantie criminelle, et l'on ne voit pas immédiatement, comment il peut instituer une noblesse héréditaire et seule souveraine. Le peuple, en

(1) *Sandi*, L. V, c. 1, p. 11, d'après le texte de la *Parte*, déposé *all' Avogaria del Commune.* — *Marin Sanuto, Vite de Duchi di Venezia*, p. 580, T. XXII.

effet, n'en sentit pas tout de suite les conséquences, et il ne s'aperçut pas immédiatement que le renouvellement du grand conseil, qui se fit l'année suivante d'après les mêmes principes, se trouvoit réduit à une vaine formalité; car la quarantie confirma, pendant trois années de suite, tous ceux qu'elle avoit élus la première fois. Les trois électeurs nommés chaque année par le grand conseil pour former une liste des *autres* citoyens éligibles (c'étoit le terme employé par la loi), la composoient d'après le même principe aristocratique, et cherchoient seulement à suppléer aux vacances occasionnées par la mort de quelques membres. En 1298, un décret, rappelant celui qui avoit été proposé en 1286, prescrivit aux électeurs de ne présenter personne qui n'eût pas lui-même siégé déjà dans le grand conseil, ou dont les ancêtres paternels n'en eussent pas été membres; en 1300, on défendit plus expressément l'admission d'hommes *nouveaux;* en 1315, on ouvrit un livre au conseil de la quarantie, dans lequel tous ceux qui avoient les qualités que l'on requéroit des éligibles, devoient, après l'âge de dix-huit ans, se faire inscrire par les notaires du conseil, afin que les électeurs pussent d'un coup-d'œil connoître tous ceux qu'il leur étoit permis de présenter; en 1319, ces

inscriptions furent soumises à l'inspection des avogadors de la communauté, qui furent tenus de s'assurer dans le mois, par une procédure inquisitoriale, si la personne inscrite avoit toutes les qualités requises; et la même année enfin, par un nouveau décret qui compléta le système aristocratique, les trois électeurs annuels furent supprimés, le renouvellement périodique du grand conseil, qui étoit censé avoir lieu à la fête de Saint-Michel, fut aboli; et quiconque put prouver les conditions requises, eut droit de se faire inscrire sur le livre d'or à l'âge de vingt-cinq ans, et d'entrer, sans nouvelle élection, au grand conseil. De-là cette formule usitée encore de nos jours pour les preuves de noblesse à Venise: *Per suos et per viginti-quinque annos:* prouver que ses ascendans paternels ont été membres du même conseil, et prouver son âge.

Ainsi la révolution que plusieurs historiens ont représentée comme l'ouvrage d'un jour (1), ne fut accomplie que dans un espace de vingt-trois ans, encore avoit-elle été préparée pendant tout le cours du siècle précédent. Cette lenteur seule peut expliquer la patience et la résignation du peuple vénitien, qui fut

(1) Entr'autres, *Laugier, Hist. de Venise,* L. X, T. III, p. 190 et suiv.

endormi par une politique dissimulée; mais qui ne se seroit pas laissé enlever tout-à-coup le précieux héritage des droits politiques dont il auroit été en possession. Malgré l'art avec lequel Gradenigo avoit dérobé aux yeux du peuple la connoissance de ses projets et des vues ambitieuses du grand conseil, la révolution ne put pas s'accomplir sans résistance et sans effusion de sang.

La première sédition éclata en 1299, peu après la paix avec la république de Gênes; elle étoit dirigée par des plébeïens, Marin Bocconio, Giovanni Baldovino et Michele Giuda. Si la constitution n'avoit pas éprouvé de changemens, ces hommes auroient pu prétendre, par leur fortune et leurs talens, à entrer dans la magistrature; leur intention étoit d'ouvrir de nouveau par la force, l'entrée du grand conseil aux hommes de leur ordre: ils furent prévenus par la vigilance de Gradenigo; les chefs périrent sur l'échafaud; d'autres furent exilés ou punis de différentes manières.

Une conspiration bien plus importante éclata 1310.
dix ans plus tard, et l'on vit à sa tête les familles les plus nobles et les plus puissantes de Venise. Quelques gentilshommes étoient demeurés exclus du grand conseil à la réforme

1310. de 1297, en sorte qu'ils se trouvoient rangés au-dessous de plusieurs plébeïens qui y occupoient une place; d'autres siégeoient dans le grand conseil, mais la révolution ne les satisfaisoit pas davantage; car au lieu d'augmenter leur crédit, elle l'avoit diminué; elle les avoit confondus parmi la foule des conseillers, dont autrefois la faveur du peuple les séparoit. Boémond Tiepolo, frère de ce Jacques que le peuple avoit voulu opposer à Gradenigo, se mit à la tête d'une conjuration nouvelle; il s'associa les principaux chefs des maisons Querini et Badoero. Cette dernière, qui avoit porté auparavant le nom de Participazio, avoit, pendant les premiers siècles de la république, possédé la dignité ducale comme par droit héréditaire. Les Dauri, Barbari, Barocci, Vendelini, Lombardi, et d'autres gentilshommes encore, se joignirent aux conjurés; ils associèrent à leurs projets la masse des plébeïens mécontens; ils se fortifièrent aussi du nom de l'église et du parti guelfe, accusant le doge d'être gibelin, parce qu'il avoit attiré sur la république les excommunications du pape par son entreprise sur Ferrare. Cependant les noms de Guelfes et de Gibelins avoient jusqu'alors été inconnus à Venise. Les conjurés projetèrent de

s'emparer par la force de la place de Saint-Marc et du palais ducal, de tuer le doge, de dissoudre le grand conseil, et de le remplacer, selon l'ancien usage, par une élection annuelle. 1310.

On ne connoissoit point encore à Venise la police soupçonneuse inventée depuis par le gouvernement de cette république. Dans un temps plus rapproché de nous, les mécontens, toujours surveillés par les inquisiteurs d'État, toujours entourés d'espions et de délateurs, loin de pouvoir conduire un complot jusqu'à la veille de son exécution, n'auroient pas même eu la possibilité de se rassembler pour se plaindre; car il vint un temps où la sûreté des gouvernans fut considérée comme le but unique de l'ordre social, et où on lui sacrifia la sûreté, la liberté, la tranquillité des citoyens. Le doge ne fut instruit de la conspiration que le dimanche quinze juin, au soir : on lui rapporta qu'il se formoit un grand rassemblement chez Boémond Tiepolo, et un autre devant la maison Querini. Aussitôt il fit assembler les conseillers de la seigneurie, les chefs des quarante, les officiers de nuit, les avogadors de la communauté, et les nobles qu'il savoit être plus attachés au nouvel ordre. Il envoya sommer les séditieux de se dissiper,

1310. et en même-temps il fortifia toutes les avenues de la place de Saint-Marc (1).

Pendant ce temps, les conjurés s'étoient rendus maîtres de la chambre des officiers de paix au Rialto, et de celle des blés. Au point du jour, le lundi matin, ils marchèrent vers la place. Des soldats étrangers étoient mêlés aux conjurés, et rendoient plus redoutable la troupe déjà très-nombreuse de ceux-ci; aussi la bataille fut-elle des plus sanglantes, lorsqu'ils attaquèrent le doge et ses troupes. Mais ce dernier, qui avoit eu plusieurs heures pour se préparer, avoit profité de l'avantage des lieux, avantage immense pour celui qui se défend. Les rues qui aboutissent à la place de Saint-Marc sont tellement étroites et tortueuses, que la multitude des assaillans devenoit absolument inutile; ils tomboient, sans avoir combattu, sous les coups de ceux qui défendoient les barricades, ou qui, des maisons, lançoient des pierres sur eux. Après une attaque obstinée, Marco Querini et son fils Benedetto furent tués; les autres conjurés, découragés par l'inutilité de leurs efforts, se retirèrent vers le pont du Rialto, et se fortifièrent dans le

(1) Lettres du doge aux chatelains de Coron et de Modon. *Ad calcem Chron. Danduli.* T. XII, p. 488.

quartier de la ville situé au-delà du grand canal. Si le doge les y avoit poursuivis, il auroit éprouvé à son tour le même désavantage, qui, d'après la construction de Venise, est le partage de tous ceux qui attaquent; mais il offrit immédiatement aux conjurés de traiter, promettant d'user avec douceur de sa victoire; et il profita si bien du découragement où les avoit jetés le combat autour de Saint-Marc, qu'il engagea tous les gentilshommes de la conjuration à sortir de la ville, et à promettre qu'ils se rendroient dans le lieu d'exil qu'il leur assigneroit (1). 1310.

Le danger qu'une conjuration aussi puissante avoit fait courir à la république, ou plutôt au parti aristocratique, inspira une longue terreur à ce parti, et lui fit prendre, pour sa sûreté, des précautions qui dénaturèrent entièrement la constitution de l'État. Pour veiller sur les conjurés, qui la plupart étoient demeurés en armes à Trévise, ou dans le voisinage de la ville; pour réprimer

(1) Sandi et Muratori placent cette conjuration à l'année 1309, sans que je puisse comprendre pourquoi. Toutes les lettres originales, rapportées par Raphayn Caresino, à la suite de Dandolo, portent la date de 1310; et les deux plus anciens historiens de la république, Navagiero, *p.* 1016, et Marin Sanudo, *p.* 588, portent la même date. Voyez aussi *Laugier, Hist. de Venise*, L. X, T. III, p. 228.

les complots des mécontens, et pour assurer, par une puissance dictatoriale, le salut de ceux qui gouvernoient l'État, le grand conseil institua le conseil des dix, qui devoit durer deux mois seulement ; il lui délégua une autorité souveraine, et le chargea de réprimer et punir, dans les nobles, les délits de félonie et de haute trahison ; il lui donna en même-temps une pleine faculté de disposer des deniers publics, d'ordonner et de pourvoir, comme le grand conseil, dans son entière souveraineté, pourroit le faire.

Le conseil des dix fut élu par le grand conseil, qui s'imposa la règle de ne point nommer en même-temps, pour exercer ces fonctions redoutables, deux membres de la même famille, ou seulement du même nom. Ce conseil fut composé, outre les dix conseillers *noirs*, qui, après l'année 1311, furent élus pour une année, du doge, et des six conseillers *rouges*, qui forment la seigneurie (1). Ces derniers ne sont en place que huit mois. De cette manière, le conseil des dix étoit réellement composé de dix-sept membres, qui se renouveloient tous à des époques différentes. Le doge étoit président

(1) Les noms de noirs et de rouges leur étoient donnés d'après la couleur de leur robe de cérémonie.

à vie; les dix noirs étoient élus dans quatre assemblées, pendant les mois d'août et de septembre de chaque année, et, des six rouges, trois étoient renouvelés tous les quatre mois (1).

Le décret qui institua le conseil des dix, déléguoit les droits de la souveraineté à une commission, ce qui est toujours dangereux pour la liberté politique; mais il faisoit plus encore, il déléguoit à cette commission un pouvoir arbitraire qui ne fait point partie de la souveraineté elle-même; un pouvoir qui n'a point été cédé, par les citoyens, au gouvernement, et qui ne peut exister sans détruire la liberté civile, et les droits les plus chers des individus. Le conseil des dix fut autorisé à poursuivre et punir les délits des nobles, par une procédure secrète et inquisitoriale, qui, ne donnant aucune garantie à la société, peut sauver le coupable et punir l'innocent; mais qui, par son mystère même, inspiroit à toute la nation la terreur profonde qu'on vouloit entretenir en

(1) *Vettor Sandi Stor. Civile*, L. V, c. 11, p. 32. — *Andrea Navagiero Storia Veneziana*. T. XXIII, p. 1019. — *Laugier, Hist. de Venise*, L. X, T. III, p. 243. — *Mémoires histor. et polit. de Léopold Curti*. 2.e édit. P. I, c. 4, T. I, p. 81. — Vettor Sandi ne décide pas cependant positivement si, dès son origine, le conseil des dix fut présidé par le doge et son petit conseil.

elle. Les témoins, loin d'être confrontés à l'accusé, ne lui étoient pas même nommés; et, de leur déposition assermentée, l'on retranchoit tout ce qui pouvoit les faire reconnoître, en sorte que le témoignage juridique fut changé en une délation perfide et un vil espionnage. C'est en effet depuis cette époque que le conseil des dix commença d'entretenir des milliers d'espions pour surveiller et souvent calomnier la conduite de tous les citoyens; et c'est alors aussi que commença cet art pernicieux des gouvernemens modernes qu'on a déguisé sous le nom de police. La condamnation et le supplice restoient, pour l'ordinaire, aussi secrets que l'instruction. Le conseil n'étoit comptable de ses sentences et de sa conduite à aucune autorité dans la république; on ne pouvoit appeler de lui qu'à lui-même; et, par son premier jugement, il s'imposoit souvent, selon son bon plaisir, des règles qui mettoient obstacle à ce qu'il revît la sentence qu'il avoit prononcée. Ainsi il déclaroit quelquefois qu'il n'accorderoit pas la grâce du coupable avant un certain nombre d'années, ou sans une majorité des deux tiers, des trois quarts, des cinq sixièmes des suffrages, majorité souvent impossible à obtenir (1).

(1) Voyez les *Mémoires historiques et politiques de Léopold*

Le conseil des dix, presque dès son institution, s'empara de la direction suprême de la république; il réunit tous les pouvoirs, épars jusqu'alors; il donna un centre à l'autorité, et une puissance irrésistible à la volonté directrice du gouvernement. En d'autres termes, il établit le despotisme, et ne conserva de la liberté que le nom seulement. D'ailleurs il eut les qualités que l'on vante quelquefois dans un gouvernement ferme; une vigilance qu'on ne pouvoit tromper, une profonde politique dans ses projets, une constance inébranlable dans leur exécution. Il agrandit au dehors la république, quoique, par son manque de foi, il la fît détester; il la maintint tranquille au dedans; il prévint les conjurations dès leur naissance, et rendit toujours impuissante la haine qu'excitoit son despotisme. Mais la stabilité du gouvernement n'est un avantage pour la nation, que lorsque le gouvernement lui-même est un bien. Que servoit au noble vénitien, que le conseil des dix n'eût rien à redouter, si chaque jour sa liberté à lui, sa propriété, sa vie, étoient plus exposées par ce conseil seul, qu'elles ne pouvoient l'être par ses

Curti, P. I, c. 4, T. I, p. 81-109; et P. II, c. 4, T. II, p. 1-95.

ennemis? Quel avantage résultoit-il, pour la nation, des accroissemens donnés à son territoire, si la nation elle-même perdoit son honneur sous le despotisme, et si, en devenant conquérante, elle ne faisoit qu'augmenter le nombre de ses compagnons d'esclavage? Il y a, dans l'établissement d'une vraie tyrannie, pour la conservation de la liberté, une contradiction si frappante, qu'il est bien étrange de voir des hommes s'en contenter pendant plusieurs siècles. Le conseil des dix a duré près de cinq cents ans, aggravant chaque jour, jusqu'au dernier de son existence, le joug qu'il avoit imposé à la nation; et cependant il l'avoit tellement accoutumée à croire à la nécessité de son pouvoir, que le corps des nobles, sur qui ce pouvoir pesoit le plus, ne prit jamais la ferme résolution de le détruire, comme il en étoit le maître chaque année, aux élections d'août et de septembre, où ce conseil étoit renouvelé. Si dans ces élections, le grand conseil refusoit la majorité absolue des suffrages à tous ceux qui se présentoient pour entrer dans les dix, le conseil des dix étoit supprimé de fait. A plusieurs reprises, les nobles ont fait usage du droit qu'ils avoient de refuser ainsi leurs suffrages, pour amener les dix à mettre quelques limites à leur

pouvoir; mais jamais ils n'ont persisté, comme ils l'auroient dû, jusqu'à l'entière abolition de ce corps odieux.

Deux choses cependant sont dignes de remarque dans ce despotisme républicain. La première, c'est la consolation que les citoyens peuvent trouver de la perte de leur liberté civile, dans l'acquisition ou dans le partage d'un grand pouvoir. Cette compensation n'existe que dans un État où les citoyens sont en petit nombre, et où, par conséquent, la chance de parvenir au pouvoir suprême, est assez grande ou assez prochaine, pour adoucir le sacrifice journalier que chaque citoyen fait de ses droits à ce pouvoir. Ainsi, dans les républiques de l'antiquité, il n'existoit aucune liberté civile; le citoyen s'étoit reconnu esclave de la nation dont il faisoit partie; il s'abandonnoit en entier aux décisions du souverain, sans contester au législateur le droit de contrôler toutes ses actions, de contraindre en tout ses volontés; mais, d'autre part, il étoit lui-même, à son tour, ce souverain et ce législateur. Il connoissoit la valeur de son suffrage dans une nation assez petite pour que chaque citoyen fût une puissance, et il sentoit que c'étoit à lui-même, comme souverain, qu'il sacrifioit, comme sujet, sa liberté civile. De même à Venise, où la nation n'étoit

plus composée que de nobles, et où le nombre de ces citoyens actifs ne passoit pas douze cents, chacun d'eux avoit le droit, chacun même avoit l'espérance assez prochaine, d'entrer à son tour dans ce terrible conseil des dix, et d'exercer à son tour cette puissance qu'il avoit redoutée toute sa vie. Cette espèce de compensation exista réellement, tant que la république demeura prospérante; et elle entretint l'attachement des nobles à leur patrie, malgré le despotisme de son gouvernement. On sent combien une pareille compensation seroit illusoire, si, au lieu de douze cents nobles, la république avoit compté des millions de citoyens actifs. Dans les deux derniers siècles, elle devint illusoire d'une autre manière : une oligarchie se forma dans l'intérieur de l'aristocratie, et le conseil des dix ne fut plus accessible qu'à une soixantaine de familles tout au plus.

L'autre objet digne de remarque, c'est la manière dont, dans une république, un pouvoir exécutif immense, militaire et financier, peut avec facilité être limité ou même aboli. Si dans les quatre assemblées annuelles où les membres du conseil des dix devoient être élus successivement, les gentilshommes se contentoient de refuser leur suffrage, sans discussion et sans jugement, ce conseil si

puissant, qui disposoit de toutes les finances, de toutes les forces de terre et de mer, de tous les tribunaux de la république, et même de la vie de tous les individus, ce conseil cessoit d'exister. Au sein de son autorité despotique, il ne lui vint pas une seule fois la pensée, pendant les cinq siècles de son existence, de se continuer de lui-même, malgré le suffrage de ses commettans (1). La possibilité réservée au souverain, de faire cesser une autorité despotique, ne suffit point sans doute pour la garantie de la liberté; mais elle nous indique, du moins, quelle est la seule manière pratique de retenir dans la dépendance sociale un trop vaste pouvoir exécutif. Vainement le soumettroit-on à la responsabilité la plus rigoureuse, par-devant les tribunaux; vainement établiroit-on une haute cour nationale, pour juger les abus de pouvoir: ceux qui disposent de l'armée et du trésor, ne se laissent pas intimider par de vaines paroles; et une accusation, une citation pour rendre compte de leur conduite, ne sera pour eux qu'un avis de

(1) Le grand conseil refusa pour la première fois ses suffrages en 1582; pour la dernière, en 1761. Auparavant il avoit employé des moyens plus immédiats avant d'en venir à cette dernière ressource. Depuis il en a menacé plusieurs fois, jusqu'à la fin de la république.

préparer des armes pour la défendre. Il faut, comme on le pratiquoit à Venise, que la première attaque les fasse rentrer immédiatement dans le rang de citoyens; qu'on les dépouille du pouvoir de nuire, au lieu de penser à les punir; qu'on les dépouille par un simple refus de suffrages, qui n'expose personne à leur vengeance, qui ne demande point le déploiement d'un grand courage civil; qu'on les dépouille, sans que le corps qui les frappe entre en jouissance de leurs droits et de leurs prérogatives; car il ne faut pas que, sous prétexte de pourvoir à la liberté nationale, il ne consulte dans cette occasion que son ambition ou son orgueil. Plus on examinera cette institution bien simple de Venise, et plus on trouvera qu'on en pourroit faire l'application la plus heureuse, à des gouvernemens plus libres (1).

(1) Cette possibilité de refuser son suffrage au conseil des dix, et de l'abolir par ce fait seul qu'on ne le continue pas, est aussi ancienne que l'institution de ce conseil. Par la *Parte* du grand conseil, du 3 janvier 1311, en même-temps que le conseil des dix fut confirmé pour cinq ans, il fut ordonné que tous ses membres seroient approuvés de nouveau tous les quatre mois, un à un, par le grand conseil. A cette époque, les dix n'étoient pas encore obligés, après un certain temps de service, de faire place à de nouveaux élus, et ils n'étoient point soumis à la *Contumacia*, selon le langage des lois vénitiennes; mais ils pouvoient être confirmés indéfiniment. Voyez *Naugiero Ist. Veneta*. T. XXIII, p. 1020.

Pendant que les Vénitiens, occupés de modifier leur gouvernement, s'interdisoient de prendre part aux affaires générales de l'Italie, et qu'après s'être emparés de Ferrare, ils cédoient de nouveau les forteresses de cette ville aux légats pontificaux, pour acheter leur paix avec l'église; tandis qu'ils ne dirigeoient plus leurs armes que sur la Dalmatie, contre les villes souvent rebelles de Zara, de Traù et de Sebenico, les Guelfes toscans, délivrés de la terreur que Henri VII leur avoit inspirée, se préparoient, en réunissant toutes leurs forces, à écraser le parti gibelin, et à punir la ville de Pise, des secours qu'elle avoit donnés à l'ennemi de leur liberté.

Mais, comme nous l'avons dit ailleurs, la 1313.
république pisane avoit retenu à sa solde un millier de gendarmes allemands, et leur avoit donné pour chef, Uguccione della Faggiuola, l'un des plus renommés et des plus habiles capitaines du parti gibelin. Uguccione, arrivé à Pise le 22 septembre 1313, en repartit presque immédiatement, pour ravager le territoire de Lucques. Avant que les Guelfes se fussent préparés à son attaque, il avoit pris Buti, pillé Sainte-Marie del Giudice, et insulté les Lucquois jusqu'au pied de leurs murs. La ligue guelfe, retardée et entravée

1313. par Robert, roi de Naples, qu'elle s'étoit donné pour chef, ne prenoit aucune mesure vigoureuse; les Florentins abandonnoient les Lucquois, leurs alliés, et Robert envoya solliciter les Pisans de conclure la paix avec lui, tandis qu'il auroit dû profiter pour les soumettre, des forces supérieures dont il pouvoit disposer, et du découragement que la mort de Henri avoit jeté parmi les Gibelins.

Les chefs de la république de Pise, et surtout Banduccio Buonconti, le plus considéré d'entr'eux, ne se laissoit point enivrer par ces premiers succès; ils se voyoient presque seuls exposés au courroux de Robert, qui, encore occupé à cette époque de projets plus importans, ne tarderoit sans doute pas à retourner toutes ses forces contre eux. Robert fut institué par le pape, en vertu
1314. d'une bulle du 14 mars 1314, vicaire impérial de toute l'Italie, durant la vacance de l'empire; en même-temps il fut élevé au rang de sénateur de Rome; par droit héréditaire, il étoit souverain du royaume de Naples et du comté de Provence; enfin, il avoit été reconnu pour seigneur, par la Romagne et par les villes de Florence, Lucques, Ferrare, Pavie, Alexandrie et Bergame; et il y avoit joint plusieurs fiefs en Piémont. Un si puissant souverain étoit, pour la république de

Pise, un ennemi bien redoutable ; aussi, les 1374.
consuls de la mer et les Anziani de cette ville, s'empressèrent-ils, d'après les ouvertures qui leur furent faites par Robert, d'envoyer à Naples un ambassadeur ; ils profitèrent de ce que le roi se préparoit à porter la guerre en Sicile contre Frédéric, et ils signèrent avec Robert, un traité de paix et d'alliance aux conditions suivantes. Les Pisans promettoient de ne donner aucune assistance aux ennemis du roi, et nommément à Frédéric d'Aragon ; ils s'engageoient à fournir à Robert, cinq galères pendant trois mois, et à lui payer cinq mille florins par mois, pour son expédition de Sicile. Pour rendre cette paix commune aux Florentins et aux Lucquois, ils accordoient aux premiers, une franchise de gabelles dans leur port, et ils rendoient aux seconds, les châteaux qu'ils leur avoient pris. Enfin, ils rappeloient eux-mêmes tous les Guelfes qu'ils avoient exilés, et leur rendoient les droits de cité (1).

Ensuite de cette paix, les Pisans devoient renvoyer Uguccione della Faggiuola, et leurs troupes allemandes ; Uguccione n'avoit d'existence que par la guerre ; le combat avec

(1) *Chroniche di Pisa di Bern. Marangoni*, p. 626. — *Monumenta Pisana*. T. XV, p. 989.

1314. des forces inférieures lui paroissoit moins à craindre que le repos; et, soit qu'il eut le sentiment de ses ressources, ou la détermination de risquer le tout pour le tout, après avoir vainement essayé d'empêcher les conseils de ratifier la paix, il appela le peuple à prendre les armes; il fit porter dans les rues, des aigles vivantes, enseigne des Gibelins, et il fit crier à la trahison contre les Guelfes. La troupe des séditieux qu'il commandoit, rencontra celle de Banduccio Buonconti, qui vouloit défendre l'indépendance des magistrats; il la dissipa, et faisant ensuite saisir Banduccio et son fils, il les accusa d'avoir voulu trahir le parti gibelin et la liberté de leur patrie, et il leur fit en conséquence couper la tête. Il rassembla ensuite le conseil déjà intimidé par cette exécution, et lui fit décréter que nul ne pourroit être élu magistrat, s'il ne prouvoit que lui et ses ancêtres avoient toujours été gibelins. De cette manière, il acquit une autorité presque tyrannique sur le gouvernement de la république; alors il ne songea plus qu'à renouveler la guerre avec une plus grande vigueur.

La jalousie qui éclata entre quelques familles guelfes à Lucques, lui fournit bientôt l'occasion de signaler son administration par

une conquête brillante. Les Obizzi, famille 1314.
guelfe de la noblesse lucquoise, s'étoient élevés pendant les dernières années au-dessus de toutes les familles rivales; c'étoient eux qui dirigeoient tous les conseils de la république. Depuis plus d'un demi-siècle que le parti guelfe dominoit à Lucques, il avoit eu le temps de concentrer les pouvoirs dans l'aristocratie; et la révolution qui, en 1301, avoit chassé les Blancs de cette ville, avoit affermi encore l'autorité de la noblesse. Le peuple nourrissoit contre elle un grand mécontentement; les nombreux exilés du parti des Blancs et de la famille des Interminelli, étoient regrettés; et lorsqu'un parti dans la noblesse, joignit sa jalousie contre les Obizzi au ressentiment du peuple, le gouvernement n'eut plus assez de forces pour se maintenir. Arrigo Bernarducci, le chef des mécontens, après avoir fait devant les Anziani, un tableau des ravages auxquels les exposoient leur guerre avec les Pisans, et la négligence de Robert, qui ne les défendoit pas, força ces magistrats à proposer la paix dans le grand conseil. Les votes de ce corps ne furent pas même partagés; des commissaires furent nommés; ils s'abouchèrent à Ripafratta, avec ceux de Pise; et la paix fut conclue en peu

1311. de jours, sous condition que les Lucquois rappelleroient tous leurs exilés (1).

A la tête de ces exilés, rentra dans Lucques Castruccio Castracani des Interminelli, jeune homme qui annonçoit déjà les rares talens qu'il devoit déployer un jour, et qui, pendant les dix années qu'il avoit passées en exil loin de sa patrie, avoit visité l'Angleterre, la Flandre et les villes gibelines de la Lombardie; là, il s'étoit formé au métier des armes sous les meilleurs généraux (2). Castruccio voulut profiter de la supériorité que son retour pouvoit assurer au parti gibelin; il fit secrètement demander des secours à Uguccione della Faggiuola, et le 14 juin 1314, il vint s'établir et se fortifier avec son parti devant la porte San-Freddiano, pour être en état de l'ouvrir au général gibelin dès qu'il se présenteroit. Les Guelfes vinrent bientôt attaquer Castruccio; et pendant qu'il se défendoit dans les maisons des Honesti et des Fatinelli, Uguccione arriva aux portes de Lucques avec toute la gendarmerie de Pise. Aucun Guelfe ne se présenta pour défendre les murs, aucun Gibelin du parti de Castruccio ne songea non plus à

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 405.

(2) *Nicolai Tegrimi Vita Castruccii Castracani.* T. XI, p. 1318.

imposer des conditions à cette armée alliée; 1314.
et Uguccione ayant fait une brèche à la muraille, entra dans Lucques et livra la ville au pillage, avant que les Guelfes et les Gibelins, qui combattoient entr'eux, fussent avertis de son arrivée. Le butin que firent les Pisans à cette occasion fut immense (1); outre qu'ils dépouillèrent, avec la dernière rigueur, les Lucquois, pour qui ils avoient long-temps nourri une haine violente, ils trouvèrent dans l'église de San-Frediano le trésor du pape, qu'il avoit fait venir de Rome, pour le transporter ensuite en France, lorsque les chemins seroient plus sûrs, et qu'il avoit déposé dans la ville de Lucques, la forteresse en quelque sorte du parti guelfe. Uguccione,

(1) Le butin fait à Lucques devoit être d'autant plus considérable, que les Lucquois avoient fait, des premiers, un grand commerce de banque; on les accusoit d'être tous usuriers. Comme un diable en apportoit un en enfer, le Dante lui fait dire :

Ecco un degli Anzian di santa Zita :
Mettete' l sotto, che io torno per anche
A quella terra che n'è ben fornita :
Ogni uom v'è barattier, fuorche Bonturo :
De'l nò, per li denar, vi si fa ita.

Inferno, *Cant. XXI, v.* 38.

Et Bonturo Dati, qu'il exceptoit seul, étoit cependant l'usurier le plus renommé de l'Europe.

1314. après avoir fait cette importante conquête, établit à Lucques, son fils Francesco, pour gouverneur, et revint à Pise (1).

Les Guelfes lucquois, chassés de leur patrie, se fortifièrent dans quelques châteaux du val de Nievole, et recoururent aux Florentins pour obtenir d'eux des secours. Le peuple de Florence, vivement touché du malheur de ses alliés, et effrayé des conséquences que ce malheur pouvoit avoir pour lui-même, rassembla de toutes parts des soldats, et accorda aux Arétins une paix avantageuse, afin de pouvoir tourner toutes ses forces contre Uguccione. En même-temps, il fit demander au roi Robert les secours que ce monarque avoit si long-temps différé d'envoyer. Enfin, le 18 août 1314, Pierre, le plus jeune des frères du roi de Naples, entra dans Florence avec trois cents gendarmes, envoyés par Robert au secours de la ligue guelfe.

Cette petite troupe n'étoit point suffisante pour rendre aux Florentins l'avantage sur un général aussi actif et aussi vaillant qu'Uguccione. Celui-ci ne laissoit aucun repos aux Guelfes de son voisinage; il ravageoit presque

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 406. — *Giov. Villani*, L. IX, c. 59, p. 471. — *Chroniche di Pisa del Marangoni*, p. 629. — *Monumenta Pisana.* T. XV, p. 991.

en même-temps les terres de Pistoia, de San- 1314.
Miniato et de Volterra; il avoit soumis les châteaux les plus importans du val de Nievole, et il avoit formé le siége de Montecatini, le seul de ces châteaux entre Lucques et Pistoia, qui restât dans les mains des Guelfes.

Les Florentins voyoient avec une extrême inquiétude les progrès d'Uguccione; ils s'étoient liés les mains l'année précédente, lorsqu'ils avoient donné la seigneurie de leur ville au roi Robert. Dès-lors, ne disposant plus librement de leurs propres finances, et n'ayant point un crédit indépendant, ils se trouvoient hors d'état de faire par eux-mêmes un effort, vigoureux contre l'ennemi qui les harceloit. Ils recoururent donc de nouveau au roi Ro- 1315.
bert, et ils l'engagèrent à leur envoyer un autre de ses frères, Philippe, prince de Tarente, pour les commander. Ce prince arriva le 11 juillet 1315 à Florence, avec son fils Charles, et cinq cents hommes d'armes à la solde des Florentins.

Uguccione continuoit cependant le siége de Montecatini; mais, averti du rassemblement qui se faisoit à Florence pour l'attaquer, il avoit appelé dans son camp tous les alliés du parti gibelin, et il avoit formé une armée de deux mille cinq cents hommes d'armes, avec

1315. un nombre proportionné de gens de pied (1). Les Florentins, de leur côté, avoient reçu les renforts de Bologne, Sienne, Pérouse, Città di Castello, Agobbio, Pistoia, Volterra, Prato, et des villes de Romagne; ils en avoient formé une armée de trois mille deux cents chevaux, avec un nombre très-considérable de gens de pied (2). Philippe, prince de Tarente, l'aîné des frères de la maison de Naples, prit le commandement de cette armée, avec laquelle il partit de Florence le 6 août 1315, pour faire lever le siége de Montecatini.

Uguccione s'étoit attendu que les Florentins s'avanceroient par la plaine de Fucecchio, et il en avoit fortifié les passages; mais ils prirent un chemin plus au nord, et ils arrivèrent par Monsummano, jusque vis-à-vis de son camp, dont ils n'étoient séparés que par le ruisseau de la Nievole. Quoique cette petite rivière ne mît qu'un bien léger obstacle au passage des troupes (3), ni l'une ni l'autre

(1) Marangoni, *Chron. di Pisa*, p. 632, donne à Uguccione une armée de vingt-deux mille sept cents hommes de toutes armes.

(2) D'après la chronique pisane, l'armée florentine étoit forte de cinquante-quatre mille hommes. Les autres historiens ne donnent point le nombre des gens de pied.

(3) La force des armées étant alors toute entière dans la

armée ne se hasardoit à la traverser en présence des ennemis; en sorte qu'elles restèrent plusieurs jours vis-à-vis l'une de l'autre, sans qu'Uguccione abandonnât le siége de Montecatini, ou que le prince pût faire parvenir des secours à ce château. 1315.

Cependant les Guelfes du val de Nievole, encouragés par la présence d'une si forte armée, prirent les armes dans les châteaux et les villages situés derrière Uguccione; et s'étant emparés du Borgo à Buggiano, ils fermèrent à ce général le chemin par lequel il recevoit ses vivres. Uguccione se vit alors forcé de lever le siége, et dans la nuit du 28 au 29 d'août, il donna le signal du départ; mais au point du jour, s'apercevant que les Florentins se mettoient en mouvement pour le suivre, il fit faire volteface, et le premier il les chargea vigoureusement, lorsqu'ils s'attendoient le moins à être attaqués. Les auxiliaires de Sienne et de Colle furent les premiers enfoncés, et leur foible résistance livra toute l'armée Florentine à l'attaque des gendarmes allemands d'Uguccione. Les Florentins cependant firent une longue et vigoureuse résistance autour du prince Philippe; mais ils

cavalerie pesante, le moindre escarpement suffisoit pour l'arrêter. La Nievole n'arrêteroit pas un seul instant une bonne infanterie.

1315. furent enfin rompus et mis en déroute. Pierre, frère du roi Robert, et Charles, fils du prince Philippe, furent tous deux tués, ainsi que le comte de Battifolle, Blasco d'Alagona, connétable de l'armée, et un grand nombre d'autres personnages de distinction. Le nombre des morts s'éleva à deux mille, et celui des prisonniers à quinze cents. Les fuyards, en voulant se retirer vers Fucecchio, se noyèrent en grand nombre dans la Gusciana et dans les marais de cette plaine submergée; Uguccione perdit de son côté son fils Francesco, le neveu du cardinal de Prato, et un grand nombre de braves soldats (1).

Après la déroute des Florentins, Montecatini et Monsummano se rendirent à Uguccione. Celui-ci donna le commandement de Lucques à son second fils Neri, pour remplacer l'aîné qui avoit été tué; il revint ensuite à Pise, où il fut reçu en triomphe.

Mais les victoires d'un maître ne dédommagent pas long-temps le peuple de sa tyrannie. La nation ne tarda pas à s'apercevoir que, lorsqu'il ne peut plus y avoir pour elle ni gloire ni avantage, chacune des victoires du

(1) *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 409. — *Giov. Villani,* L. IX, c. 70, p. 476. — *Leonardo Aretino,* L. V, p. 143. — *Bern. Marangoni Chron. di Pisa,* p. 632. — *Monumenta Pisana.* T. XV, p. 994.

prince est une défaite des citoyens. Les pa- 1316.
triotes pisans, las de la domination d'un étranger, traitèrent secrètement avec Castruccio Castracani, pour que celui-ci, de son côté, affranchît les Lucquois de la tyrannie d'Uguccione. Castruccio avoit eu une grande part à la victoire de Montecatini; il étoit considéré comme le premier citoyen de Lucques, et Uguccione, qui lui devoit de la reconnoissance, le ménageoit, sans lui confier de commandement. Castruccio cependant ayant attaqué et mis en pièces des villageois de Camaiore, qui avoient voulu l'assassiner, Neri de Faggiuola en prit occasion de le faire arrêter (1), et il écrivit aussitôt à son père de venir à son aide avec la cavalerie allemande, parce qu'il n'osoit pas envoyer au supplice un homme aussi considéré, sans être appuyé par de plus grandes forces. Uguccione partit, en effet, à la tête de ses gendarmes; c'étoit le moment critique pour faire révolter les deux villes, qui, par le chemin de la plaine que suivoit la cavalerie, ne sont qu'à quatorze milles de distance, et à

(1) Macchiavelli raconte différemment l'origine de cette brouillerie; il dit que Pierre Agnolo Micheli, gentilhomme fort estimé à Lucques, fut assassiné par un de ses ennemis, qui se réfugia dans la maison de Castruccio, et que ce dernier prit la défense du meurtrier. *Vita di Castruccio. Macchiav. Op.* T. III, p. 253.

1316. dix milles, par le chemin de la montagne. Ce moment fut saisi avec précision : à peine Uguccione, le 10 avril 1316, avoit-il fait deux milles pour s'éloigner de Pise, que les patriotes de cette ville prirent les armes. Ils avoient attaché un taureau à la porte de Saint-Marc de Chinzica ; ils le lâchèrent en cet instant, et les conjurés, armés sous leurs manteaux, suivirent l'animal furieux au travers des rues les plus fréquentées, en criant *arrêtez le taureau, arrêtez !* Ils rassemblèrent ainsi au milieu de la ville une foule immense, sans exciter les soupçons du lieutenant d'Uguccione, qui croyoit que le taureau s'étoit échappé de chez un boucher. Lorsque les conjurés se virent entourés d'un assez grand nombre de citoyens, attirés par la même erreur, ils jetèrent leurs manteaux ; et, brandissant leur épée nue, ils s'écrièrent : *vive le peuple ! à mort le tyran !* A ce cri, répété aussitôt d'un bout à l'autre de la ville, tous les citoyens coururent aux armes ; ils se serrèrent autour des conjurés ; ils attaquèrent avec eux le palais d'Uguccione et la porte de Parlascio ; et, obtenant partout la victoire sur les satellites du tyran, ils les chassèrent de la ville. Les gendarmes pisans ne voulurent point prendre part à cette émeute ; mais lorsqu'elle fut terminée, ils vinrent devant les Anziani,

prêter serment de fidélité à la république et à 1316.
la liberté (1).

De leur côté, les Lucquois prirent les armes le même jour, ou avant qu'Uguccione fût arrivé dans leur ville, ou, selon d'autres, après qu'il en étoit ressorti pour réprimer la rebellion de Pise. Ils se rassemblèrent devant la maison de Neri de Faggiuola, et demandèrent à grands cris que Castruccio leur fût rendu. Neri n'osa point leur résister, et il remit son prisonnier aux insurgés, comme il avoit encore des fers aux pieds et aux mains. Ces fers servirent d'étendard aux Lucquois; ils les portèrent devant eux à l'attaque de toutes les forteresses que défendoit encore Neri de Faggiuola; et, le chassant de la ville, avec ses satellites, avant que son père pût lui donner des secours, ils recouvrèrent l'indépendance dont ils avoient été privés pendant deux ans (2).

Uguccione et Neri della Faggiuola ayant perdu l'espérance de rentrer, ou à Pise ou à Lucques, se réfugièrent à la cour de Can

(1) *Monumenta Pisana.* T. XV, p. 996. — *Istorie Pistolesi anonime.* T. XI, p. 411. — *Giov. Villani.* L. IX, c. 76, p. 480.

(2) *Vita Castruccii Antelminelli a Nic. Tegrimo.* T. XI, p. 1319. — *Niccolò Macchiavelli Vita di Castruccio. Op.* T. III, p. 254.

1316. Grande della Scala, à Vérone, où ils trouvèrent un émigré plus illustre encore, le poète Dante, qui s'y étoit retiré après la mort de l'empereur Henri VII. Les Pisans nommèrent alors pour capitaine du peuple et des gens de guerre, le comte Gaddo della Ghérardesca; et les Lucquois confièrent, pour une année, un emploi semblable dans leur ville à Castruccio Castracani. Mais les uns et les autres n'étant plus excités à la guerre par Uguccione, consentirent volontiers au traité de paix qui leur fut proposé par le roi Robert. Les Florentins s'y prêtèrent plus mal volontiers, parce qu'ils auroient voulu se venger de la défaite de Montecatini; et ils accusoient le roi de lâcheté, lorsqu'ils lui voyoient oublier sitôt la mort de son frère et de son neveu. Cependant, par l'entremise de Robert, un traité de paci-
1317. fication fut signé, au mois d'avril 1317, entre tous les peuples guelfes et gibelins de Toscane: chacun resta en possession des châteaux qu'il avoit conquis; la franchise du port de Pise fut assurée aux Florentins; les Pisans promirent de maintenir cinq galères aux ordres de Robert, toutes les fois que ce monarque mettroit une flotte en mer, et ils s'engagèrent, d'après sa demande, à bâtir à San-Giorgio in Ponte, une église sous l'invocation de la paix, pour le repos des ames de ceux qui étoient morts à

la bataille de Montecatini. Cette église fut considérée par les Pisans, plutôt comme un monument de leur victoire que comme un signe de leurs regrets.

Robert, non plus que son père Charles II, ou que les princes françois, qui avoient fait la guerre en Italie après le premier Charles d'Anjou, n'avoit point montré des talens militaires égaux, à beaucoup près, ou à son ambition, ou à son habileté politique; Robert lui-même avoit éprouvé plusieurs échecs dans la guerre qu'il soutenoit contre Frédéric de Sicile: aussi c'étoit sans doute le sentiment secret de son incapacité militaire, qui lui faisoit préférer, pour s'agrandir, la voie des négociations.

Un vaste plan étoit lié à la paix qu'il venoit d'imposer à la Toscane. Les circonstances les plus favorables à son ambition sembloient livrer l'Italie entière entre ses mains. En Allemagne, deux princes rivaux, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, couronnés tous deux en 1314, comme rois des Romains, l'un à Aix-la-Chapelle et l'autre à Bonn, détruisoient l'autorité de l'empire, en cherchant à s'en emparer par les armes. A la cour d'Avignon, un nouveau pontife avoit succédé, après un interrègne de deux ans, à Clément V, mort en 1314; et ce pontife, nommé Jean XXII, étoit une créature de Robert; ce prince enfin

profitoit des longues dissentions de la Lombardie et de la Ligurie, pour chercher à établir son autorité sur ces deux provinces, et la république de Gênes étoit la première conquête qu'il se proposoit d'ajouter à ses États. Mais le nouvel interrègne de l'empire, le pontificat de Jean XXII, et les révolutions que l'ambition de Robert de Naples occasionna en Italie, appartiennent à une nouvelle époque de cette histoire, que nous réservons pour notre prochain volume. D'autre part, la chûte de la dernière république de Lombardie, de la dernière des villes qui conservât dans l'Italie septentrionale la liberté démocratique, l'asservissement de Padoue, appartient à la période que nous venons de parcourir.

De toutes les villes qui avoient signé la ligue lombarde, cent cinquante ans auparavant, Padoue et Bologne s'étoient seules conservées en possession de ces priviléges pour lesquels elles avoient si vaillamment combattu contre Frédéric Barberousse. Bologne, par la protection de l'église, par l'appui des républiques toscanes, évita long-temps encore le sort des villes lombardes, parmi lesquelles on ne l'avoit point rangée, quoiqu'elle fût entrée dans leur ligue. Padoue, entourée presque de tous côtés par les tyrans lombards, et demeurée fidèle au parti des Guelfes, au milieu de Gibelins

puissans, fut exposée plus tôt aux attaques sous lesquelles elle devoit succomber.

Cependant le long interrègne de l'empire avoit été pour la république de Padoue un temps de félicité. Depuis la chûte de la maison de Romano jusqu'à l'expédition de Henri VII en Italie, pendant une paix de cinquante-sept ans (1), cette ville, constamment demeurée sous la protection de l'église et du parti guelfe, avoit recouvré, par l'heureuse influence d'un gouvernement libre, la population et les richesses dont la tyrannie d'Eccelino l'avoit dépouillée au milieu du treizième siècle. La ville de Vicence s'étoit soumise aux Padouans (2); tous les Guelfes de la Marche Trévisane étoient dirigés par les conseils de Padoue; les études enfin fleurissoient dans cette ville; son université étoit une des plus renommées d'Italie, et la célébrité de ses professeurs pour tous les arts libéraux y attiroit un grand nombre d'étrangers (3). Padoue,

(1) *Albertini Mussati de Gestis Italic.* L. II, Rub. 2, p. 586.

(2) Vers l'an 1265. Les Vicentins avoient déjà obéi quarante-six ans aux Padouans, lorsqu'en 1311 ils firent auprès de Henri VII les premières tentatives pour secouer leur joug. *Ferreti Vicentini Hist.* L. IV, p. 1065.

(3) *Gugl. Cortusio de novitatibus Paduæ*, L. I, c. 11, T. XII, *R. It.* p. 778. — *Tiraboschi Storia della letterat. Ital.* L. I, c. 3, §. 12, p. 58, T. V.

dans le quatorzième siècle, a donné à l'Italie plusieurs de ses historiens les plus distingués. Cependant, au sein de cette prospérité, la paix intérieure de la république étoit doublement menacée : les Vicentins, humiliés de se voir soumis à une ville long-temps leur rivale, haïssoient plus le gouvernement de Padoue que le despotisme; et plutôt que de rester sous le même joug, ils étoient prêts à se jeter dans les bras du premier tyran de Lombardie qu'ils auroient cru assez fort pour humilier les Padouans. D'autre part, la jalousie des deux ordres, de la noblesse et du peuple, s'étoit manifestée à Padoue, comme dans toutes les républiques italiennes; le gouvernement, à plus d'une reprise, étoit tombé entre les mains des artisans, dirigés par des tribuns du peuple qu'on nommoit *Gastaldioni;* alors l'État perdoit, vis-à-vis des étrangers, sa force, et la considération dont il avoit joui; et les Padouans, dans l'ensemble de leur conduite, méritoient souvent tous les reproches qu'on a faits aux démocraties absolues. Le sénat même étoit démocratique, car il étoit composé de mille citoyens qu'on élisoit chaque année (1); et le peuple, toujours passionné, n'agissoit point avec suite, ou d'après les règles qu'auroit

(1) *Ferreti Vicentini Hist.* L. IV, p. 1070.

prescrites la prudence la plus commune. Une jalousie violente lui faisoit écarter du gouvernement les nobles qui, par leurs richesses, leurs talens, leur courage et l'illustration de leur nom, auroient donné du relief à l'administration; une prévention non moins déraisonnable lui faisoit confier aveuglément une autorité dangereuse à une seule de ces familles nobles, celle qui, plus qu'aucune autre, auroit mérité sa jalousie, et qui en restoit seule exempte, la maison de Carrara. Les plus légers succès inspiroient à ce peuple une présomption insensée et un orgueil ridicule; les plus légers revers abattoient son courage, et le disposoient à se soumettre aux dernières humiliations. Heureusement que dans ces momens de terreur les nobles reprenoient leur ascendant sur la multitude : c'est eux alors qui garantissoient l'honneur national, et qui sauvoient la patrie.

Pendant l'expédition de Henri VII en Italie, l'inconséquence des Padouans se manifesta de plusieurs manières. Tour-à-tour ils voulurent lui résister, puis faire leur paix avec lui. A deux reprises, Albertino Mussato, l'historien, fut envoyé par eux auprès de l'empereur; à deux reprises il acheta de lui, mais à des conditions toujours plus dures, la réconciliation de la république, et autant

de fois les Padouans, prenant tour-à-tour de la jalousie, ou de Cane della Scala, ou de Henri lui-même, rompirent leurs traités, et recommencèrent la guerre; en sorte que Henri, dans la dernière année de sa vie, prononça contr'eux à Pise une sentence, qui les privoit de tous leurs honneurs et de leurs franchises, et qui les mettoit au ban de l'empire (1). Du même tribunal impérial il avoit, peu de jours auparavant, condamné Robert, roi de Naples.

Les prétentions de Henri VII étoient, il est vrai, bien propres à exciter la défiance de la république, et sa conduite pouvoit lui donner de justes sujets de plaintes. Il avoit permis, dès le mois de mars ou d'avril 1311, à un Vicentin émigré qui s'étoit attaché à son service, de soulever sa patrie par ses intrigues, de lui ménager les secours de Cane della Scala; et, engageant tout-à-coup les Vicentins à prendre les armes, de chasser la garnison de Padoue, et d'arborer les aigles impériales (2). Cet évènement, qui suivit la première négociation infructueuse d'Albertino

(1) *Albertini Mussati Historia Augusta*, L. XIV, Rub. 6, *p.* 539.

(2) *Ferretus Vicentinus*, L. IV, p. 1069. — *Cortusior. Historiæ*, L. I, c. 13, p. 779.

Mussato, occasionna une guerre entre Padoue et Vicence, dont Cane della Scala avoit pris la protection. La guerre, cependant, fut suspendue par de nouvelles négociations, et par le traité de paix de Gênes, entre Henri VII et Padoue, dont Mussato fut le médiateur.

Mais tandis que l'empereur, engagé dans la guerre de Toscane, paroissoit moins redoutable aux villes lombardes et de la Marche Trévisane, son principal champion dans cette contrée, Cane della Scala, provoquoit de nouveau les Padouans par des préparatifs hostiles. Jusqu'à l'année 1311, Cane della Scala 1311.
avoit partagé, avec son frère Alboino, le gouvernement de Vérone; mais, une année environ avant la mort de Henri VII, Alboin mourut; et Cane, ne se voyant plus retardé ou entravé dans l'exécution de ses projets par un collègue, donna une plus libre carrière à son caractère inquiet et audacieux. Après avoir aidé Henri de toutes ses forces, 1312.
il demanda et obtint de lui, en récompense, le gouvernement de Vicence, avec le titre de vicaire impérial; et quoique les Vicentins regrettassent de perdre sitôt la liberté qu'ils venoient à peine de recouvrer, ils lui ouvrirent les portes de leur ville, et se soumirent à lui. Cane della Scala introduisit alors dans Vicence les soldats mercenaires qu'il avoit

1312. rassemblés de différens pays et de différentes langues, et il ne sauva point aux Vicentins les vexations qu'entraînoit, surtout à cette époque, un régime militaire (1).

Les Padouans, qui avoient lieu de craindre que Cane della Scala, en vertu de son titre de vicaire impérial dans la Marche Trévisane, ne prétendît avoir sur leur ville les mêmes droits qu'il exerçoit déjà sur Vicence; les Padouans, dis-je, n'écoutèrent plus que leur impatience et leur colère; ils armèrent leurs milices, et soldèrent des mercenaires pour entreprendre la guerre. Les jeunes gens la voyoient commencer avec joie; ils s'étoient lassés de la paix dont leur patrie avoit joui si long-temps. « Cependant, » dit Ferretus de Vicence, « dès que la guerre eut été dé-» noncée par les deux peuples, les habitans » des campagnes furent les premiers attaqués: » le signal d'hostilités cruelles fut de leur en-» lever leurs troupeaux et leurs meubles. Les » paysans qui, dans cette première attaque, » ne furent point faits prisonniers, s'efforcèrent de conduire dans la ville, et de dé-» poser dans un lieu sûr, tout ce qui pouvoit » être transporté. Alors nous vîmes les la-» boureurs amener un long attelage de chars

(1) *Ferretus Vicentinus*, L. IV, p. 1124. — *Albert. Mussatus Hist. Augusta*, L. VI, p. 415.

» sur lesquels ils avoient placé en hâte leurs 1312.
» meubles grossiers, les vases de leurs celliers
» et de leurs caves; tandis que les mères,
» portant leurs enfans à leur sein ou sur leurs
» épaules, venoient coucher sous les por-
» tiques mêmes de nos maisons. Cette manière
» de faire la guerre, de tuer ou de faire
» prisonniers les paysans, de piller leurs biens,
» de brûler leurs maisons, nous étoit enseignée
» par les étrangers mercenaires qui avoient
» passé leur vie dans les camps. Combien de
» fois n'avons-nous pas vu traîner par ces
» soldats impies, que Cane louoit à prix
» d'argent, des troupes de paysans padouans,
» les mains liées derrière le dos; ils gardoient
» ces captifs dans notre patrie, et ils les mal-
» traitoient d'une manière cruelle pour les
» forcer à se racheter. Les mercenaires de
» Padoue ne traitoient pas avec moins de
» cruauté les paysans de Vicence; comment
» ces malheureux avoient-ils cependant mé-
» rité de telles injures! (1) »

La première conséquence de la guerre fut l'aggravation de la tyrannie de Cane sur les Vicentins; quatre gentilshommes furent chargés par lui du gouvernement absolu de cette ville; et pour qu'ils pussent plus rapidement lever de l'argent, toutes les libertés

(1) *Ferretus Vicentinus*, L. VI, p. 1125.

1312. du peuple, toutes les lois furent supprimées. Des conspirations éclatèrent à Vicence contre Cane, et ces conspirations donnèrent lieu à des poursuites criminelles, à l'exil et à la confiscation des biens d'une partie de la noblesse, qui se réfugia dans Padoue, et qui dès-lors porta les armes contre sa patrie. La liberté n'étoit pas moins exposée à Padoue; chaque combat y excitoit une animosité nouvelle contre les Gibelins; leur chef, Guillaume Novello, attaqué par des séditieux dans le palais public, fut massacré devant le prétoire même; et parmi ses partisans, les uns prirent d'eux-mêmes le parti de s'enfuir, d'autres, condamnés comme ennemis de la patrie, furent envoyés en exil (1).

1313. Le lieu où se livrèrent le plus de combats entre les deux peuples, étoit celui où le Bacchiglione, fleuve qui traverse le Vicentin, se partage en deux branches, dont l'une, se dirigeant au sud-ouest, arrose les campagnes d'Este; et l'autre, au sud-est, celles de Padoue. L'abondance des eaux double la fertilité de ces riches plaines; et la possession de la rivière à son partage, pour en faire couler une plus grande ou moindre partie d'un ou d'autre côté, étoit d'un haut

(1) *Ferreti Vicentini.* L. VI, p. 1127.—*Cortusiorum Historia*, L. I, c. 15, p. 781.

intérêt économique pour les deux peuples, qui attaquèrent, renversèrent et relevèrent, à plusieurs reprises, les digues qu'on y avoit bâties. Dans ces combats, l'avantage du nombre et de la richesse se trouvoit du côté des Padouans; mais celui de la discipline, et de l'art militaire du côté de Cane, dont l'armée étoit formée presqu'uniquement de mercenaires accoutumés dès leur enfance au métier des armes, et qui ne connoissoient pas plus la fatigue que la pitié. 1313.

Les Padouans ayant assemblé les secours de Crémone, de Trévise, du marquis d'Este, et des exilés de Vérone et de Vicence, ayant de plus pris à leur solde des condottieri, parmi lesquels on distinguoit deux anglois, Bertrand et Hermann Guillaume (1), formèrent ainsi une armée de dix mille chevaux et de quarante mille fantassins; armée qui paroissoit suffisante pour conquérir toute la Lombardie. Cependant cette armée, au lieu de se distinguer par quelqu'action éclatante, ne fit qu'attirer sur la Vénétie un nouveau fléau. On la retint long-temps campée dans l'inaction, exposée à l'ardeur du soleil, au bord de fleuves qui coulent à peine sur la vase; les maladies s'y introduisirent, et une

(1) *Ferretus Vicentinus*, p. 1130.

1313. épidémie cruelle dévasta en même-temps les deux camps et les deux cités.

Ce ne fut pas le seul parti guelfe qui se trouva fortifié à Padoue, par le massacre de Guillaume Novello du camp Saint-Pierre, et l'expulsion des Gibelins, ses partisans; la faction aristocratique prit aussi plus d'ascendant sur cette république. Pendant plus d'un demi-siècle, Padoue étoit demeurée fidèle à l'église, et l'aristocratie favorisoit toujours le parti qu'une ville avoit suivi le plus long-temps. Cependant les chefs du gouvernement n'appartenoient point à d'anciennes familles; c'étoit Pierre d'Alticlinio, avocat, et Ronco Agolanti. Tous deux avoient amassé une immense fortune par l'usure, et tous deux abusoient de leur crédit dans l'État; surtout ils permettoient à leurs enfans de s'en servir pour satisfaire toutes leurs passions. Tous deux, en haine au parti gibelin, dont ils partageoient les dépouilles, et au peuple, qu'ils avoient exclu du gouvernement, n'étoient pas moins odieux à la maison de Carrara, la plus riche de la noblesse, la plus populaire, et celle dont la grandeur menaçoit le plus la liberté. Deux des jeunes gens de cette
1314. maison, Nicolas et Obizzo, contre l'avis de leurs parens, excitèrent une sédition pour se défaire de ces deux chefs de la république.

Ils introduisirent des paysans en grand nombre dans la ville; et, rencontrant Pierre Alticlinio sur la place du marché, ils l'attaquèrent et le forcèrent à s'enfuir. En même-temps ils élevèrent le cri de *vive le peuple, vive le peuple seul!* De toutes parts on courut aux armes; en vain le podestat avec ses sbirres occupa la place du Prétoire, les séditieux s'attroupèrent dans toutes les autres; en vain, de l'avis de l'évêque de Padoue, le premier donna ordre aux compagnies de milice de se former sur la grande place, pour marcher de là chacune vers son quartier; elles ne s'éloignèrent à grand' peine que de cent cinquante pas, et bientôt après elles revinrent remplir la grande place. Cependant les Carrara, en répétant le cri de *vive le peuple*, y joignoient celui de *à mort les traîtres;* et leurs partisans, qui se répandoient dans chaque groupe, répétoient que c'étoit aux Carrara qu'il falloit confier la vengeance nationale. Bientôt, par acclamation, l'étendard du peuple fut remis à Obizzo de Carrara; et celui-ci, à la tête de la populace, répétant le cri de mort, s'achemina vers la maison de Pierre d'Alticlinio. Cette maison fut pillée, et le peuple, crédule et furieux en même-temps, se figura y avoir trouvé les preuves des forfaits les plus odieux, qu'il attribuoit à 1314.

1314. Pierre et à ses fils: des cachots où leurs ennemis avoient secrètement été enfermés; des tombeaux où l'on découvroit les cadavres de ceux qu'ils avoient fait périr; une auberge qui dépendoit d'eux, où les voyageurs étoient massacrés de nuit, pour que le propriétaire s'enrichît de leurs dépouilles; enfin les indices d'autres crimes encore plus inouis et plus invraisemblables; et ces accusations furent répétées avec assurance comme des faits indubitables (1). Un premier jour fut donné en entier au pillage de cette maison puissante. Le lendemain, Ronco Agolanti fut dénoncé à son tour au peuple, et surpris dans la retraite où il s'étoit caché; il fut massacré, et son cadavre traîné par lambeaux dans les rues. Son frère eut bientôt le même sort; leurs maisons, et même celles qui les avoisinoient, furent pillées; et la populace, avide de butin, attaquoit ensuite tous ceux qui lui étoient dénoncés comme ayant été amis de ces victimes. Une voix proposa de tirer vengeance de celui qui, en préparant un nouveau tarif de gabelles, vouloit appauvrir le peuple par d'odieuses contributions. Celui qu'on désignoit ainsi à la rage

(1) *Albertini Mussati de gestis Italicor.* L. IV, R. 1, p. 607. — *Cortusiorum Historia de novitatibus Paduæ*, L. I, c. 22, p. 787.

populaire étoit Albertino Mussato, l'historien, 1314.
qui, pour subvenir aux frais de la guerre, avoit proposé une imposition nouvelle, qu'il croyoit plus égale, et travailloit à en dresser le cadastre. Aussitôt les séditieux se précipitèrent vers sa maison; elle étoit assez forte et attenante aux murailles de la ville; on en ferma les portes, et Mussato, pendant que les forcenés attaquoient le mur, s'élança à cheval hors de la porte prochaine, et s'enfuit à toute bride vers Vico d'Aggere, où il se mit en sûreté. Sa maison fut sauvée du pillage parce que de nouvelles victimes furent offertes à la populace. On découvrit que Pierre d'Alticlinio et ses trois fils s'étoient réfugiés à l'évêché; on força Pagan della Torre, alors évêque de Padoue, à les livrer à la populace; et celle-ci, après leur supplice, commença enfin à se calmer (1).

Le lendemain, qui étoit le premier mai 1314, les Anziani de la ville, accompagnés des tribuns, ou gastaldioni, avec les drapeaux de la commune et du peuple, convoquèrent une assemblée des citoyens. Là, il fut résolu qu'on n'exerceroit plus de vengeances; que les attroupemens et les cris de mort dans

(1) *Albert. Mussatus Ib.* p. 611-614. — *Ferretus Vicentinus*, L. VI, p. 1136.

1314. les rues, seroient interdits; qu'on s'efforceroit de rétablir la paix entre les familles, et de la garantir par des mariages; que le gouvernement seroit confié à dix-huit Anziani, suivant l'usage antiquè; qu'ils seroient assistés par les tribuns, et que la république continueroit à se gouverner avec la protection et sous le nom du parti guelfe. Albertino Mussato fut rappelé, et le dommage qu'il avoit éprouvé, lui fut compensé par le gouvernement.

L'indiscipline des camps égaloit la licence de la ville: nous sommes déjà arrivés aux temps malheureux, où le sort de la guerre ne dépendoit plus des milices nationales, et où la sûreté et l'honneur des États étoient confiés à des bras mercenaires et étrangers. Chaque jour, les soldats s'attribuoient de nouveaux priviléges, et aggravoient, sur les peuples, les droits cruels de la guerre; en même-temps ils mettoient en oubli, d'une manière scandaleuse, la discipline, l'obéissance et le courage des anciens républicains italiens.

Peu après la sédition du mois de mai, les Padouans, sous la conduite de leur podestat, Ponzino Ponzoni, de Crémone, attaquèrent la ville même de Vicence. Cane della Scala s'étoit éloigné de cette ville, pour porter du secours à Matteo Visconti. Le 1.er de sep-

tembre, à l'heure de vêpres, Ponzino, à la tête de l'armée padouane, d'un corps considérable de mercenaires, que conduisoit Vanne Scornazano, et de quinze cents chars destinés à transporter le bagage ou les armes de l'infanterie pesante, prit la route directe qui mène de Padoue à Vicence. Ces deux villes ne sont éloignées que de quinze milles, ou cinq heures de marche; en sorte que le rassemblement de chars, que Ponzino avoit fait vingt jours d'avance, et avec le plus grand secret, pour cette expédition, donne l'idée la plus extraordinaire de la manière dont se faisoit alors la guerre; et telle étoit en effet la mollesse des hommes d'armes, que, durant cette courte marche nocturne, la plupart avoient déposé leurs armes sur les chars qui les suivoient (1). 1314.

A l'aube du jour, l'armée padouane arriva devant les murs du faubourg de Saint-Pierre, à Vicence, sans que sa marche eût été annoncée par aucun espion: les gardes des portes étoient endormies; et quelques padouans, armés à la légère, traversant le fossé, se rendirent maîtres des ponts-levis, et les abaissèrent avant que les Vicentins pensassent à résister. En s'éveillant, les gardes s'enfuirent

(1) *Albertin. Mussatus de gestis Italic.* L. VI, R. 1, p. 645.

1314. dans la ville, et en fermèrent les portes; les Padouans, sans coup férir, restèrent maîtres du faubourg. Les fanfares des trompettes, et les cris de *vive Padoue*, annoncèrent cette victoire aux habitans. Ceux-ci, incertains de leur sort, désireux de retourner sous l'administration républicaine de leurs ancêtres; désireux de secouer le joug de Cane, mais inquiets de l'abus qu'on feroit peut-être du droit de la guerre, regardoient en tremblant leurs vainqueurs. Bientôt, une proclamation, au nom de Ponzino Ponzoni, décerna la peine de mort contre quiconque se rendroit coupable de vol ou de meurtre; les habitans du faubourg y répondirent par des cris de joie; eux aussi répétèrent *vive Padoue!* et les mères, portant leurs enfans dans leurs bras, sous les portiques, leur enseignoient à balbutier ces mêmes mots.

Bientôt cependant, les Vicentins, pour mieux défendre le corps de la ville, s'efforcèrent d'incendier les maisons du faubourg les plus proches de leurs murs; et les Padouans, ne sachant point poursuivre leur victoire, établirent leur camp à deux cents pas de distance de ce même faubourg, dont ils confièrent la garde à Vanne Scornazano et à ses mercenaires; mais, à peine s'étoient-ils retirés vers le lieu où ils devoient tracer

leur camp, que ce même Scornazano, sortant du faubourg, s'avança vers leur podestat Ponzino, Jacques de Carrare, et les principaux chefs de l'armée. » Quelle est, leur » dit-il, citoyens de Padoue, votre manière » de faire la guerre ? que veut dire cette » indulgence pour les vaincus ? Vous ne » savez pas profiter de la victoire, et votre » douceur prétendue, sera jugée par tout » le monde, foiblesse et pusillanimité. Quand » les vôtres ont été vaincus, ont-ils donc » échappé aux blessures ou au massacre ? » jamais vos ennemis vous ont-ils donné » l'exemple de cette indulgence, ou plutôt » de cette lâcheté ? Avec des ennemis » acharnés, il ne faut épargner ni le fer, ni » le feu, ni le pillage. Accordez à vos soldats, » le butin du faubourg, autrement, avant » peu, les habitans sauront bien nous dérober » toutes leurs richesses (1). » 1314.

Ponzino et les chefs du peuple, se refusèrent à cette demande ; mais les mercenaires n'avoient pas attendu la permission du conseil, et le pillage avoit déjà commencé. Les malheureux habitans du faubourg, dont on avoit promis de garantir la sûreté, furent tout-à-coup traités avec toute la rigueur dont on usa

(1) *Albertinus Mussatus*, L. VI, Rub. 1, p. 684.

1314. jamais envers des ennemis. Ponzino lui-même ferma les yeux sur la conduite de ses propres satellites, qui donnoient l'exemple de tous les crimes : les mercenaires, chargés de la garde de la porte qui du faubourg communiquoit à la ville, l'abandonnèrent pour se répandre dans les maisons, et bientôt la lie du peuple de Padoue, arriva du camp avec empressement, pour partager ses dépouilles. On jeta dans les champs, toutes les munitions qu'on avoit apportées sur les chars dont l'armée étoit suivie, afin de les charger d'un butin plus précieux : ni les vases saints des églises, ni les châsses des monastères ne furent épargnés ; et la brutalité des soldats exposa aux derniers outrages, les femmes et les filles des Vicentins, et même les vierges consacrées aux autels (1).

Cependant, avant la troisième heure du jour, on avoit porté à Cane della Scala, qui étoit à Vérone, la nouvelle de la prise du faubourg ; et aussitôt, jetant sur ses épaules, l'arc qu'il portoit souvent à la manière des Parthes, il accourut à cheval avec un seul écuyer. Arrivé dans la ville, après avoir changé deux fois de chevaux, il appela ses

(1) *Ferreti Vicentini Hist.* L. VI, p. 1140. — *Albert. Mussatus Hist. Ital.* L. VI, R. 1, p. 648. — *Cortusiorum Hist.* L. I, c. 23, p. 788.

compagnons d'armes à lui ; et ne s'arrêtant 1314.
que le temps nécessaire pour boire un verre de vin qui lui fut présenté par une pauvre femme, il fit ouvrir la porte de Liseria, et fondit sur les Padouans, avec à peine cent gendarmes qui s'étoient rangés autour de lui. L'armée de Padoue toute entière étoit occupée au pillage ; ou plongée dans la débauche qui en avoit été la suite. Cane, dans le faubourg, ne trouva aucune résistance ; plus loin, il fut arrêté un instant par une petite troupe de gentilshommes, où se trouvoit l'historien Albertino Mussato ; mais cette troupe fut bientôt mise en fuite, et Albertino, renversé de son cheval, fut fait prisonner. A quelque distance de là, Jacques de Carrara éprouva le même sort. Tout le reste ne songea plus à se défendre, et la terreur des Padouans étoit si grande, que Cane se trouva engagé à leur poursuite avec à peine quarante cavaliers, tandis que cinq cents cavaliers padouans qu'il avoit laissés derrière lui, le suivoient en fuyant. Ces derniers, aux yeux des premiers fuyards, paroissoient faire partie de l'armée de Cane, et augmentoient la terreur ; eux-mêmes se sentoient placés entre deux troupes ennemies, et n'osoient faire face. Dans cette déroute, Vanne Scornazano qui l'avoit occasionnée, Jacques et Marsilio de Carrara, et

1314. vingt-cinq autres chevaliers, avec environ sept cents plébeïens, furent faits prisonniers. Le nombre des morts indique le commencement de ces guerres sans effusion de sang, qui affoiblirent le courage des troupes italiennes: on ne compta sur le champ de bataille, que six gentilshommes et trente plébeïens (1).

Après leur défaite, les Padouans cherchèrent à se fortifier, en appelant à leur aide leurs alliés de Trévise, Bologne et Ferrare. De son côté, Cane della Scala fit demander au chef du parti gibelin, aux Bonaccorsi de Mantoue, au duc de Carinthie, et à Guillaume de Castrobarco, des renforts avec lesquels il se croyoit en état de se rendre maître de Padoue. Des pluies excessives qui inondèrent toutes les campagnes, suspendirent pendant dix jours, toutes les opérations militaires. Cependant, Cane della Scala admettoit à sa cour les plus distingués de ses prisonniers, Jacob de Carrare, Vanne Scornazano, et Albertino Mussato. Le dernier étoit né dans la plus basse classe du peuple, mais ses talens et son érudition l'en avoient

(1) *Albertinus Mussatus de gestis Ital.* L. VI, R. 2, p. 650. — *Ferretus Vicentinus*, L. VI, p. 1143. — *Chronic. Veronense.* T. VIII, p. 641.

fait sortir; il étoit regardé comme un des 1314.
hommes les plus savans de son siècle. « Ce-
» pendant, dit Ferretus de Vicence, il n'avoit
» point encore été décoré d'une couronne de
» laurier et de lierre, avec le titre de poéte;
» il n'avoit point encore fait paroître son
» histoire; et sa tragédie d'Eccelino ne fut
» rendue publique, qu'après que le titre
» de poéte lui eut été décerné. Mais avec un
» soin vigilant il administroit déjà les affaires
» de sa république, en même-temps qu'il
» compiloit, avec des recherches studieuses,
» l'histoire des actions de Henri VII, et des
» malheurs des Italiens. C'étoit un homme
» d'un esprit vaste, doué de prudence et
» d'éloquence : il dut à ses seuls talens, le
» titre et la couronne de poéte; car, n'étant
» point né de parens illustres, il n'avoit point
» hérité d'eux, des richesses ou du crédit
» dans sa patrie; mais, quoique sorti de la
» dernière classe, il fut élevé par les tribuns
» du peuple et les magistrats populaires, au
» rang des pères consulaires et aux plus grands
» honneurs de la république padouane. Heu-
» reux par sa patrie, heureux par les vertus
» de ses concitoyens : car il reçut, en ré-
» compense de ses talens et de ses travaux,
» une haute renommée et de grandes richesses,
» qui lui furent assignées sur le trésor

1314. » public (1). » Ainsi, le titre de poéte et un talent qui aujourd'hui ne nous paroît point distingué, procuroient alors, non-seulement la gloire, mais la richesse et le pouvoir. De nos jours, les poésies de Mussato et sa tragédie, ne le sauveroient pas de l'oubli ; son histoire même doit son plus grand prix à ce qu'elle est contemporaine ; et malgré le jour qu'elle jette sur des événemens importans, le nom de Mussato n'est connu que d'un petit nombre d'érudits.

Cependant la supension des hostilités, qui étoit une conséquence des inondations, et les conférences fréquentes des chefs des Padouans avec Cane della Scala, amenèrent enfin les deux partis à des propositions de paix. Ce fut aussi alors que Jacob de Carrara contracta avec Cane une amitié secrète, ensuite de laquelle il fut bientôt relâché, pour venir en personne traiter de la paix dans sa patrie.

Jacob de Carrara, admis dans le sénat de Padoue, eut à lutter contre Macaruffo, le chef des patriotes, qui se défioit de l'ambition des Carrara. Macaruffo ne vouloit pas que la république compromît son honneur en acceptant la paix après une défaite ; mais les conditions qui furent proposées par Cane

(1) *Ferretus Vicentinus*, L. VI, p. 1145.

étoient équitables : chaque ville devoit rentrer en possession de son ancien territoire ; les droits patrimoniaux des citoyens padouans dans le district de Vicence devoient leur être rendus, et la république de Venise étoit appelée en garantie du traité proposé. A ces conditions honorables, la paix fut acceptée par le sénat de Padoue, et elle fut signée le 20 octobre 1314 (1). 1314.

Cette paix ne fut pas de longue durée ; les Padouans cherchoient une occasion de se venger de la défaite qu'ils avoient éprouvée ; les Vicentins ne supportoient qu'avec peine le joug de Cane della Scala, et demandoient souvent à leurs voisins de les aider à le secouer. Macaruffo et son parti favorisoient les Vicentins mécontens ; Jacob de Carrare, au contraire, étoit entièrement dévoué à della Scala. Les premiers se permirent d'entrer, sans le consentement de leur république, dans un complot qui devoit attirer sur elle de grandes calamités. 1315.

Le 21 mai 1317, les exilés de Vicence, ceux de Vérone et de Mantoue, et leurs partisans de Padoue, qui s'étoient armés pour les secourir, se rendirent de nuit devant une porte de Vicence, que des traîtres avoient 1317.

(1) *Albert. Mussatus*, L. VI, Rub. 10, p. 659.

1317. promis de leur livrer. Mais eux-mêmes étoient trahis par ceux qu'ils croyoient avoir corrompus. Cane étoit averti de leur approche; il les attendoit dans la ville; et dès que deux cents d'entr'eux eurent passé le mur, il fondit sur eux, et les tua ou les fit prisonniers. Il attaqua ensuite la troupe qui étoit hors des murs, la mit en déroute, et la poursuivit jusque sur le territoire de Padoue (1).

Cane della Scala se plaignit de ce que les Padouans avoient enfreint la paix qu'ils avoient conclue avec lui, et il demanda que la république de Venise les contraignît à payer vingt mille marcs d'argent, peine qui avoit été imposée au premier qui commettroit des hostilités. Les Padouans, d'autre part, assuroient n'avoir point participé à une entreprise qui n'étoit dirigée que par des exilés; mais Cane, après avoir condamné au dernier supplice cinquante-deux des conjurés qu'il avoit faits prisonniers, vint ravager, avec son armée, le territoire de Padoue, et, avant la fin de la campagne, il s'empara des forts châteaux de Monselice, de Montagnana et d'Este (2). Il continua pendant l'hiver et le

(1) *Ferreti Vicentini*, L. VII, p. 1172. — *Historiæ Cortusiorum*, L. II, c. 11, p. 799.

(2) *Cortusior. Hist.* L. II, c. 1, p. 791. — *Albertinus Mussatus fragmentum, seu* L. VIII, p. 681.

printemps suivant à dévaster les campagnes 1317.
des Padouans, sans que ceux-ci se trouvassent en état de lui opposer de résistance; il n'épargna que les terres qui appartenoient à la maison de Carrare; et, cependant, telle étoit la légèreté du peuple de Padoue, qu'à cette même époque il mit toute sa confiance dans cette même maison de Carrare; il reprochoit à Macaruffo d'avoir excité une guerre aussi désastreuse, et il le força à chercher, avec tous les vrais patriotes, sa sûreté dans l'exil; enfin, comme la république éprouvoit chaque 1318.
jour de nouveaux désastres, les partisans de la maison de Carrare, qui occupoient seuls toutes les places, rassemblèrent le sénat des décurions, afin de pourvoir aux dangers de la patrie. Après que plusieurs sénateurs eurent parlé sur les circonstances où se trouvoit l'État, Roland de Placiola, jurisconsulte, se leva. « Qu'est-il besoin de plus longs discours, » citoyens, leur dit-il; le remède salutaire » pour nous et pour notre patrie est suffi- » samment connu. L'abus des plébiscites, nous » l'avons éprouvé, nous achemine à une ruine » certaine; essayons une fois si les lois d'un » seul homme ne nous procureront pas un » meilleur destin. Toute chose sur la terre » est soumise à une volonté unique; les » membres obéissent à la tête; les troupeaux

1318. » reconnoissent un chef; si l'univers entier » dépendoit d'un roi juste, on verroit cesser » le carnage, la guerre, la rapine, et toutes » les actions honteuses. Soyons dociles à la » voix de la nature; suivons les exemples » qu'elle nous donne; choisissons parmi nous » notre prince. Que seul il se charge de tous » les soins du gouvernement; qu'il modère » la république par sa volonté; qu'il établisse » les lois; qu'il renouvelle les édits; qu'il » abroge ceux qu'on a laissé vieillir; qu'il » soit enfin le seigneur et le protecteur de » tout ce qui est à nous (1). » C'est par ces lieux communs qu'un partisan du despotisme détermina un peuple, qui s'étoit fatigué de sa propre agitation, à se priver lui-même de son existence. Le suicide politique fut accompli, personne ne répondit au discours de Roland de Placiola; Jacques de Carrare fut universellement désigné comme le seul propre à commander à la nation. On ne compta point les suffrages, selon l'ancien usage, par des ballottes secrètes; mais une acclamation qui paroissoit générale proclama Jacques de Carrare prince de Padoue. Entouré des conseillers, il se présenta au peuple sur la place publique; Roland de Placiola répéta son

(1) *Ferretus Vicentinus*, L. VII, p. 1179.

discours, et les acclamations des partisans de la maison de Carrara, qui remplissoient toutes les avenues de la place, parurent sanctionner la résolution que le sénat avoit prise. Ainsi finit la république de Padoue, et commença la principauté de la maison de Carrare, le 23 juillet 1318 (1).

Nous n'avons pas rangé parmi les villes libres de l'Italie septentrionale, celle de Crémone, quoique vers le même temps, elle se gouvernât en république; mais cette cité, déchirée par des factions intérieures, avoit si souvent changé de gouvernement, et étoit tombée tant de fois sous le joug d'un maître, que la liberté ne lui étoit pas moins inconnue qu'aux villes dès long-temps asservies. Presque en même-temps que Padoue, elle renonça de nouveau, et d'une manière solemnelle, au gouvernement populaire.

Crémone avoit été ruinée par l'empereur Henri VII, et elle ne s'étoit point relevée de l'échec qu'elle avoit reçu alors: le territoire de cette ville étoit sans défense, les fortifications de ses châteaux et de ses villages, avoient été abattues; et dans la guerre

(1) *Cortusiorum Hist.* L. II, c. 27, p. 814. — *Ferretus Vicentinus*, L. VII, p. 1179. — *Gattaro Istoria Padovana*. T. XVII, p. 9. — *Polistore*. T. XXIV, c. 8, p. 724.

acharnée que les deux factions s'étoient faite dès cette époque, la ville même avoit perdu la plus grande partie de sa richesse et de sa population. Cane della Scala, seigneur de Vérone, et Passerino des Bonaccorsi, seigneur de Mantoue et de Modène, formèrent le projet de soumettre cette ville, ainsi que celles de Parme et de Reggio. Toutes trois étoient gouvernées par le parti guelfe, et sembloient situées à leur bienséance. Ils se promirent de les partager entr'eux, et attaquèrent d'abord Crémone, comme la plus foible et la plus proche (1). Pendant l'été de 1315, ils ravagèrent le Crémonois; ils s'emparèrent de plusieurs villages qui ne purent point opposer de résistance; ils en enlevèrent d'autres d'assaut, dont ils massacrèrent les habitans. Les Crémonois, pressés par la faim et par la misère, ayant l'ennemi à leur porte, car Cane s'étoit avancé jusqu'au faubourg de Cossa, et voyant tout leur territoire dévasté, à la réserve d'un petit nombre de villages, étoient encore tourmentés par des dissentions intestines. Le peuple accusoit les grands, des désastres de la république; il répétoit que, pour mettre un terme à leurs divisions, il

(1) *Albertini Mussati de gest. Italic.* L. VII, R. 19, p. 675. — *Campi Cremona Fedele*, L. III, p. 89.

falloit donner un chef à l'État; qu'à la manière dont se faisoit à présent la guerre, il n'y avoit que le gouvernement d'un seul qui pût défendre les peuples; que Vérone, Mantoue, Parme, Milan, et presque toutes les villes de Lombardie, leur avoient donné un exemple qu'il étoit temps de suivre; qu'il valoit mieux obéir à un de leurs concitoyens, qu'à Cane ou à Passerino; et qu'un prince mettroit fin aux haines qui avoient fait répandre tant de sang, et envoyé en exil tant de citoyens. Le parti républicain tâchoit cependant de retarder une résolution si funeste; et, à la tête des amis de la liberté, Ponzino Ponzoni, chef des Gibelins, répétoit qu'il préféreroit voir sa ville natale devenir la proie des flammes, plutôt que de la voir tomber sous le joug d'un tyran (1). Malgré sa résistance, une sédition éclata le cinq septembre 1315, parmi la populace. Jacob Marquis Cavalcabò fut conduit au prétoire, et les séditieux le proclamèrent seigneur de la ville. Les amis de la liberté se retirèrent dans les villages, et les excitèrent à la révolte : Ponzino Ponzoni, sommé par Cavalcabò de rentrer dans sa patrie, répondit, « que ce n'étoit que pour éviter la servitude

(1) *Albertini Mussati de gest. Italic.* L. VII, R. 20, p. 677.

» qu'il avoit jusqu'alors combattu les ennemis » de l'État ; mais qu'il ne comprenoit point » quel motif il pourroit avoir de combattre » des étrangers, tandis que le glaive de la » tyrannie étoit suspendu sur toutes les têtes ; » que ce n'étoit enfin que dans Crémone » libre, qu'il reconnoissoit sa patrie. » L'opposition de Ponzoni à cette résolution désastreuse, fut justifiée par les événemens ; les guerres civiles forcèrent, au bout de six mois, le marquis Cavalcabò à résigner la seigneurie entre les mains de Giberto de Correggio ; les guerres étrangères complétèrent la misère de Crémone ; et le 17 janvier 1322, Galeazzo Visconti s'en empara, et la réunit à la seigneurie de Milan (1).

Parmi les autres villes de la Lombardie et de la Marche, plusieurs étoient gouvernées par des seigneurs, sans avoir cependant encore renoncé à tout désir de liberté. Tant de violences avoient été commises au nom des deux partis guelfe et gibelin, tant de haines étoient allumées, tant de vengeances étoient dues, que le premier désir des citoyens, et surtout des gentilshommes, c'étoit le triomphe de leur faction, et la proscription de ses adversaires. Une sauvage indépendance

(1) *Ludovicus Cavitellius Cremonenses Annales, apud Græv.* T. III, p. 1367.

valoit mieux pour eux, que la liberté; ils mesuroient leurs droits par leurs forces, et ne supposoient pas que les lois y pussent mettre des limites. Dans les villes situées au centre de la Lombardie, au milieu de ces vastes plaines qui avoient donné de grands avantages à la cavalerie des gentilshommes, sur l'infanterie des bourgeois, à Crémone, Crème, Lodi, Plaisance, Pavie, Parme, Modène et Reggio, il n'y avoit point de tyrannie durable, affermie dans une seule maison, parce que le partage égal des forces entre les deux partis, guelfe et gibelin, ne laissoit à aucune usurpation, le temps de se consolider; mais il y avoit encore moins de liberté. Chaque année étoit signalée par quelque nouvelle révolution; les hommes cependant, changeoient seuls, sans que le gouvernement cessât d'être militaire et despotique. A des partis toujours sous les armes, il falloit des chefs toujours absolus; et lors même que l'on invoquoit quelquefois encore les noms de liberté et de république, lors même que le cri de *vive le peuple! popolo! popolo!* retentissoit encore quelquefois dans les rues, pour chasser un tyran devenu trop à charge, on ne revenoit jamais à un régime libre. Les conseils n'étoient point organisés avec assez de force, pour ressaisir la souveraineté;

on ne connoissoit que l'autorité des individus; et les actes arbitraires avoient cessé de paroître aux citoyens une violation de l'ordre social; ils n'estimoient illégal, rien de ce qui n'étoit pas injuste; ils applaudissoient toujours aux podestats et aux juges qui punissoient des coupables, lors même que l'administration de la justice n'étoit plus entre leurs mains qu'un pouvoir arbitraire, et qu'ils avoient méprisé toutes les formes que des lois constamment négligées leur prescrivoient.

Cependant, lorsqu'une victoire avoit fait entrer un chef de parti dans une de ces villes, et que ses partisans avoient réuni, pour l'en revêtir, le pouvoir militaire, et les attributions judiciaires des podestats, il ne devoit point trouver encore son ambition satisfaite: ses partisans prétendoient à trop d'indépendance; ses ennemis exilés, mais armés, étoient encore trop dangereux; l'exemple de ses prédécesseurs et de ses voisins l'avertissoit que l'autorité souveraine étoit de courte durée, et que, loin qu'il pût la transmettre à ses enfans, il ne la conserveroit pas lui-même toute sa vie. Cette situation chancelante excitoit toutes les passions d'un homme ambitieux. Après s'être élevé par ses talens militaires, il cherchoit à s'affermir par une politique tantôt perfide,

et tantôt cruelle. Le marquis Cavalcabò, à Crémone ; Alberto Scotto, à Plaisance ; Venturino Benzone, à Crème ; Giberto de Correggio, à Parme ; Maffeo Visconti, à Milan ; Manfred Beccaria et Philippone de Langusco, à Pavie ; et vingt autres encore, étoient sans cesse occupés à ourdir des trames du même genre. Nous avons été obligés d'abandonner le détail de leurs complots obscurs ; mais un long enchaînement de trahisons compose toute leur histoire. La répétition fréquente des mêmes actes de déloyauté, avoit accoutumé les tyrans à ne plus en rougir, les peuples à ne plus s'en étonner ; l'art de trahir étoit réputé habileté, et la cruauté, un moyen salutaire d'inspirer la crainte. Cependant, ce n'est qu'au milieu d'une société vertueuse, que le chemin du crime peut conduire plus sûrement à une élévation rapide ; lorsque tous foulent également aux pieds la morale, la trahison punit la trahison ; le criminel réclame en vain, en faveur de sa fortune nouvelle, la garantie sociale que lui-même a détruite ; chaque coupable peut se reprocher d'avoir violé gratuitement des lois protectrices de tous ; et la perte du sentiment et de la vénération de la justice, entraîne pour tout le peuple la perte de toute espèce de prospérité.

Les villes du centre de la Lombardie étoient alors, sans aucun doute, les plus malheureuses de l'Italie; gouvernées avec une main de fer, par des seigneurs d'un jour, qui ne pouvoient inspirer que l'horreur ou le mépris, elles voyoient leur territoire sans cesse en proie à la guerre civile; plusieurs châteaux étoient en état constant de révolte contre la capitale; les émigrés qui s'y étoient réfugiés en sortoient pour ravager les campagnes et brûler les moissons, et l'on trouvoit plus facile de punir ces ravages par des représailles, que de les réprimer. On ne connoissoit pas d'exemple d'un seigneur qui n'eût pas été renversé avant que de s'être maintenu dix ans dans une ville; et chaque révolution, précédée par un combat qui coûtoit la vie à un grand nombre de citoyens, étoit accompagnée de l'exil et de la ruine de tout un parti, dont les biens étoient confisqués et les maisons rasées.

Au milieu de ces désastres cependant, la population ne diminuoit pas d'une manière sensible, et toute énergie nationale ne s'éteignoit pas. Il y avoit trop de vie dans tous ces combats, trop de passions en jeu, pour que chaque individu ne sentît pas le besoin de développer tout son être, de se reposer sur ses propres forces, plutôt que sur celles

de la société, et de conserver son indépendance morale, sous la servitude politique. L'avenir, sous un despotisme constitué, n'offre aucune chance pour un père de famille; il en offroit mille au milieu des révolutions de ces tyrannies d'un jour. Les citoyens portoient tous envie, non-seulement au sort des républiques, où la constitution garantissoit la sûreté avec la liberté, mais même au sort des principautés affermies, où le repos du moins étoit assuré; et cependant il leur restoit l'espérance, tandis que toute espérance finit là où le despotisme est constitué.

Il y avoit déjà quelques villes sur lesquelles une famille avoit affermi sa domination, et où la succession héréditaire de deux ou trois générations avoit paru légitimer l'usurpation. La maison d'Este avoit régné à Ferrare depuis l'expulsion de Salinguerra et la défaite des Gibelins en 1240, jusqu'à la mort d'Azzo X en 1308 (1). A cette époque, elle fut dépouillée de sa souveraineté par les Vénitiens et le pape, qui s'étoient d'abord engagés comme auxiliaires dans une querelle de

(1) Déjà, en 1208, Azzo VI avoit été décoré du titre de seigneur de Ferrare, par une élection des Guelfes de cette ville; mais pendant trente-deux ans, lui et ses fils en disputèrent la souveraineté à la famille de Salinguerra, sans pouvoir s'y établir solidement.

succession. Cependant les marquis d'Este furent rappelés, en 1317, à la souveraineté de Ferrare, par l'affection des peuples. Une maison moins illustre, celle des Bonaccorsi, s'étoit emparée, en 1275, de la souveraineté de Mantoue; et après l'avoir conservée cinquante-trois ans, elle fit place aux Gonzagues, qui en demeurèrent bien plus long-temps en possession. A Vérone, Martino della Scala s'étoit élevé, en 1260, au pouvoir suprême sur les ruines de la maison de Romano; et quoiqu'il eût été tué en 1277 par des conjurés, la souveraineté passa cependant comme un héritage à son frère et aux enfans de son frère. En 1275, Guido Novello de Polenta avoit été déclaré seigneur de Ravenne, et cette ville étoit restée à sa famille sans nouvelles révolutions. Enfin la maison de Camino, à Trévise, Feltre et Bellune, avoit succédé au pouvoir de la famille d'Eccelino, avec laquelle elle avoit rivalisé long-temps. Il y avoit donc quelques exemples, en Italie, d'une monarchie héréditaire, reconnue par les peuples, et qui se maintenoit par leur consentement tacite plutôt que par la force.

Mais ces dynasties, qu'on regardoit déjà comme anciennes en les comparant aux autres, étoient encore bien nouvelles, com-

parées à la durée ordinaire des empires. La plupart n'étoient point parvenues encore à la troisième génération ; le prince ne pouvoit encore se dispenser d'être soldat ; il recevoit son éducation au milieu des camps, et il étoit contraint de gouverner par lui-même, sous peine d'être supplanté par le favori auquel il se confieroit. La maison d'Este ne fut dépouillée de ses États, que parce que, plus ancienne que les autres, elle étoit aussi plus corrompue. Ce n'est que cinquante ans plus tard que nous verrons paroître dans toutes ces dynasties, ces tyrans voluptueux, foibles et pusillanimes, qui ne manquent guère de succéder aux guerriers, leurs fondateurs.

Quelques-uns de ces petits princes accordèrent de bonne heure leur protection aux gens de lettres. Dès le siècle précédent, les marquis d'Este avoient attiré à leur cour les troubadours et les poétes provençaux. Le Dante, dans son exil, trouva plusieurs seigneurs de la Lombardie empressés à lui donner un refuge : à Ravenne Guido de Polenta, le marquis Malaspina en Lunigiane, et, plus que tous les autres, les seigneurs della Scala à Vérone. Can Grande, que nous verrons dans la suite élever cette maison à un très-haut degré de puissance, manifesta,

dès les commencemens de son règne, son amour pour les lettres, et ouvrit un refuge dans sa cour à tous les hommes distingués de l'Italie, dont plusieurs, à cette époque, étoient exilés de leurs foyers. Un de ces proscrits accueillis par Can Grande, étoit un historien de Reggio, Sagacius Mucius Gazata, qui a laissé une relation du traitement qu'y recevoient les réfugiés (1). « Divers appartemens, selon leur diverse » condition, leur étoient assignés dans le » palais du seigneur della Scala; à chacun » il avoit donné des serviteurs, et chacun » avoit sa table servie chez lui d'une manière » élégante. Leurs divers appartemens étoient » indiqués par des symboles et des devises : » le triomphe pour les guerriers, l'espérance » pour les exilés, les muses pour les poétes, » Mercure pour les artistes, le paradis pour » les prédicateurs. Pendant les repas, des » musiciens, des bouffons et des joueurs de » gobelet parcouroient ces appartemens; les » salles étoient ornées de tableaux qui rap- » peloient les vicissitudes de la fortune; et

(1) L'histoire de Gazata n'a été conservée que par fragmens, imprimés dans le dix-huitième volume des *Script. Ital.* Le morceau que nous citons, conservé dans la préface d'une histoire manuscrite de Pancirolo, est imprimé dans la préface du même vol. XVIII, p. 2.

» Cane appeloit quelquefois à sa propre table » quelques-uns de ses hôtes, surtout Guido » da Castello de Reggio, que, pour sa sincé- » rité, on nommoit le simple Lombard (1), » et le poéte Dante Alighieri. » Sans doute, parmi les guerriers proscrits, il y en avoit peu à qui la chambre des triomphes appartînt à plus juste titre qu'à Uguccione de Faggiuola, auquel Cane donna un asile, après que ce chef de parti eut perdu la souveraineté de Pise et de Lucques. C'est là que Dante se lia d'amitié avec lui, et qu'il en prit occasion de lui dédier la première partie de son poème (2).

La protection que les princes accordent si souvent aux poétes, leur vaut bien plus de célébrité qu'elle ne leur coûte de sacrifices. Dans tous les temps, dans tous les pays, les poétes ont mesuré leur admiration pour un prince, à ses largesses, et ils n'ont pas eu plus de honte d'éterniser, par leurs écrits, leurs lâches flatteries, que d'en recevoir le salaire. Il ne faut donc pas s'étonner que,

(1) Guido da Castello étoit un poéte de Reggio, attaché au parti républicain dans cette ville. Il fut sans doute exilé avec les amis de la liberté. *Benvenuto da Imola Comment. ad Dant. Purg.* Cant. XVI, v. 124. *Antiq. Ital.* T. I, p. 1207.

(2) *Flaminio del Borgo*, Dissert. II, p. 74.

pendant ce siècle et le suivant, les poétes distingués de l'Italie se soient presque tous rassemblés à la cour des princes; ils y étoient appelés à grands frais, car les seigneurs payoient bien mieux que les républiques ce luxe de l'esprit. Mais les poétes n'ont pu naître cependant qu'aussi long-temps que l'esprit de liberté animoit dans quelqu'une de ses parties la terre sacrée de l'Italie; qu'aussi long-temps que, dans la même langue, d'autres agitoient les questions qui décident du bonheur et de la gloire des hommes. Quand la voie de la pensée fut fermée aux Italiens, leur imagination s'éteignit aussi. Un maître ne peut pas choisir entre les facultés de l'esprit humain; il ne peut pas dire à ses sujets : ayez de l'imagination et point d'intelligence; je vous accorde la poésie, mais je vous refuse la philosophie; je vous permets la physique, et je vous interdis la morale; je vous laisse les sciences exactes, mais gardez-vous de toucher à la politique. Il faut lever les barrières à l'esprit humain, ou se résigner à son indolence et à son apathie. Après la perte de la liberté, une génération seulement peut encore s'agiter pour chercher l'apparence de la gloire dans ceux des exercices de l'esprit, qu'un despote lui permet encore; une seconde génération, après la chûte de celle-là, peut encore se

distinguer dans les beaux-arts qui conservent un symbole de la pensée, sans l'exprimer d'une manière effrayante pour le tyran ; mais les restes de cette flamme sacrée ne peuvent jamais se maintenir un siècle entier après que la liberté n'est plus ; le but des générations humaines leur est enlevé ; il n'y a plus de motif à leurs efforts, il n'y a plus de gloire, lorsque c'est la faveur d'un prince qui la dispense, et qui la partage entre ses valets et ses poétes.

Les artistes qui furent le plus accueillis par les princes héréditaires, lorsque ceux-ci se crurent assurés de la conservation de leur autorité, furent les architectes. Les marquis d'Este, les della Scala et les Visconti, commencèrent de bonne heure à élever ces vastes et somptueux édifices, qui attachent encore quelque gloire à leur mémoire, aujourd'hui que le souvenir de leurs actions est effacé. Les villes libres avoient eu un grand luxe d'architecture ; les usurpateurs violens, au contraire, n'avoient laissé après eux d'autres monumens que des ruines ; ils avoient eu besoin de toutes leurs forces, de toutes leurs richesses, pour le moment présent, et n'avoient point osé prêter à l'avenir. Dès la seconde génération, les seigneurs reprirent le goût de l'architecture ; ils s'en firent même une

politique, croyant devoir faire pompe de leur grandeur, pour tenir en respect leurs sujets, et inspirer de la crainte à leurs ennemis. Ils avoient besoin d'une idée de perpétuité pour affermir leur domination; et, comme le temps passé ne leur suffisoit pas, ils prenoient possession des siècles futurs par des édifices destinés à une éternelle durée.

Le luxe de ces petites cours, les dépenses que faisoient les rois d'une ville, pour leur garde, pour leur armée, pour leurs édifices, pour les présens qu'ils faisoient aux bouffons et aux courtisans, indiquent l'accumulation d'une assez grande richesse. Les seigneurs, pour la plupart, il est vrai, avoient été de riches propriétaires, avant de devenir maîtres de leur patrie, et ils joignoient le revenu de leur ancien patrimoine aux contributions publiques qui avoient été établies du temps de la liberté; car il ne paroît pas qu'ils osassent les augmenter, ni qu'ils obtinssent jamais le crédit dont jouissoient les villes libres, de manière à pouvoir suppléer par des emprunts à des besoins inattendus. Une imposition territoriale, assise dans chaque seigneurie sur un cadastre, faisoit une partie de ce revenu; une autre partie plus importante étoit levée sur le peuple des villes, par une gabelle sur les denrées que l'on y consommoit, et par un droit d'entrée et de

sortie sur les marchandises qui venoient de l'étranger, ou qu'on y envoyoit; car ces dernières, le produit de l'industrie du pays, n'étoient pas exemptes de taxes. Du reste on n'avoit encore rêvé aucun système de protection, pour le commerce ou les manufactures; aussi, au milieu des guerres et des révolutions, le commerce et les manufactures prospéroient-ils plus mille fois, qu'ils ne font aujourd'hui dans les canaux artificiels, où les nations modernes ont voulu les forcer d'entrer. Toutes les villes de la Lombardie fabriquoient des draps en laine; ces draps, outre la consommation intérieure, fournissoient à une exportation très-considérable, qui se faisoit par l'entremise des Vénitiens (1). Les manufactures de laine avoient été fondées en Lombardie par des moines; les frères *humiliés* avoient introduit cette industrie. A Milan, le couvent de Brera, devenu aujourd'hui le palais des sciences et des lettres, étoit le grand atelier de la fabrique de draps; et les moines de ce couvent, en 1309, s'engagèrent, pour une somme d'argent, à envoyer une colonie pour établir une manufacture semblable en Sicile, tandis que les Milanois

(1) *Memorie del Conte Figliasi sul commercio Veneto*, p. 89.

empruntoient des Siciliens la manufacture des soies (1).

Les sujets des princes de Lombardie se bornoient désormais, il est vrai, aux manufactures. Depuis la perte de leur liberté, ils ne parcouroient plus la France, l'Angleterre et la Flandre, comme le faisoient encore les Vénitiens et les Toscans; ils n'ouvroient plus des comptoirs dans chaque ville, et ils ne s'emparoient plus du commerce de banque, et de celui de transport de tout l'Occident. Le nom de Lombards, que les François, jaloux de tant d'activité, avoient donné aux prêteurs sur gages, ne se trouvoit plus mérité; c'étoient les Florentins et les Lucquois, non plus les habitans d'Asti, de Milan et d'Alexandrie, qui faisoient ce métier. Nous l'avons déjà remarqué à l'occasion de la Grèce, le commerce étranger, celui qui demande de longs voyages et de vastes combinaisons, ne peut être entrepris et soutenu sans une énergie de caractère, sans un effort d'esprit, qui ne se trouvent point dans la classe moyenne d'une nation, excepté chez un peuple libre.

Au reste, le peuple, dans ces petites principautés, vivoit résigné plutôt que content; il

(1) *Conte Giorgio Giulini Memorie di Milano*, L. LX, T. VIII, p. 585.

ne s'occupoit plus de son sort à venir; il se refusoit aux craintes et aux espérances; il rentroit dans l'obscurité dont les agitations précédentes l'avoient fait sortir; il ne laissoit aucune trace après lui, aucun nom qui s'élevât au-dessus des autres; et l'histoire, dans les villes soumises aux nouvelles dynasties, ne peut plus saisir qu'une seule famille, souvent qu'un seul individu.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

TOME QUATRIÈME.

CHAPITRE XXIII. *Guerre de Sicile. — Grandeur et décadence de la république de Pise. — Mort cruelle du comte Ugolino. — Nouveaux troubles à Florence.* 1282 — 1292. *p.* 1

Charles d'Anjou ne paroissoit pas devoir être fort affoibli par les vêpres siciliennes. . . *ib.*

Moyens de résistance qu'une passion nationale donne aux Siciliens 2

Les habitans de Palerme essaient de fléchir le roi et le pape. . 3

An.
1282. 6 Juillet. Charles attaque Messine avec une flotte et une armée considérables. 5

— 30 Août, Pierre d'Aragon arrive à Trapani, et reçoit l'hommage des Siciliens. 6

An.
1282. Roger de Loria, amiral des Siciliens, occupe le détroit de Messine . . . . . p. 7
— Défis mutuels du roi d'Aragon et du roi de Naples. 8
— Charles obligé de quitter la Sicile et de repasser en Calabre. . . 9
— Sa flotte est brûlée à la Catona et à Reggio, par Roger de Loria 10
— Charles propose à Pierre un combat en champ clos 11
— Les préparatifs de ce combat laissent quelque repos à la Sicile 12
1276 — 1282. Augmentation de richesse et de puissance des Pisans pendant la paix. . . . . *ib.*
— Rivalité des Pisans et des Génois; différend entre ces peuples en Corse. 14
1282. Les flottes des deux peuples se menacent quelque temps sans se combattre. 15
— Désastre de la flotte de Ginicello Sismondi. 16
— Explorateurs entretenus publiquement par ces deux cités, l'une chez l'autre. 17

1283. Flottes puissantes des Pisans et des Génois qui se menacent sans se combattre..... *p.* 18

1284. 1.er Mai. Guido Jacia, amiral pisan, battu par Henri de Mari..... 19

— Les Pisans arment aux frais des particuliers une flotte de cent trois galères..... 20

— 6 Août. Bataille de la Méloria, entre les Génois et les Pisans. . 21

— Acharnement de cette bataille. Oberto Doria, amiral génois, aux prises avec Alberto Morosini, amiral pisan..... 22

— Défaite des Pisans avec perte de cinq mille morts et onze mille prisonniers..... 24

— Consternation à Pise à la nouvelle de cette défaite..... 25

— Les Génois ne veulent point recevoir de rançon pour leurs prisonniers; ils les retiennent pendant seize ans en captivité. 26

— 10 Novembre. Ligue des Guelfes de Toscane pour attaquer Pise..... 27

1285. Le comte Ugolino de la Ghérardesca nommé capitaine général de Pise..... 28

An.
1285. Il réussit à dissoudre la ligue des Guelfes toscans contre Pise..... p. 28
— Il veut racheter les prisonniers en cédant Castro de Sardaigne; les prisonniers s'y opposent. . 29
— Il obtient la paix des Lucquois en leur livrant plusieurs châteaux. 30
— Le comte Ugolino commence à persécuter les Gibelins 31
— Nino de Gallura se joint à ses ennemis, et cherche à exciter contre lui le peuple. 32
1285 — 1287. Le comte Ugolino s'affermit dans sa tyrannie..... 33
— Il se réconcilie avec les Gibelins, et chasse Nino de Gallura de la ville. 34
1288. Violence de ses emportemens; il tue un neveu de l'archevêque Roger 35
— 1.er Juillet. L'archevêque Roger l'attaque, de concert avec les Gibelins..... 37
— Le comte Ugolino enfermé avec ses enfans dans la tour de la faim 38
1283. Préparatifs pour le combat en

champ clos qui devoit avoir lieu à Bordeaux le 15 mai. . p. 43
1283. Le pape Martin IV s'oppose à ce combat, et Edouard d'Angleterre ne veut pas donner des sûretés aux deux monarques. 44
— Charles se rend à Bordeaux; Pierre proteste qu'il n'y a pas de sûreté pour lui. 45
— 15 Mars. Sentence du pape, qui prive Pierre des royaumes de Sicile et d'Aragon. 46
1284. Charles retourne par mer à Naples. 47
— 5 Mai. Avant son arrivée, son fils Charles fait prisonnier par Roger de Loria. 48
— Charles d'Anjou punit sévérement les Napolitains mécontens. 49
— Il se laisse jouer par les négociations des Siciliens, et perd la saison d'agir. 50
1285. Il tombe malade à Foggia, et meurt le 7 janvier, âgé de soixante-cinq ans. 51
— 25 Mars. Mort de Martin IV. Honorius IV lui succède. . . 52

An.
1282. Nouvelle constitution des Florentins ; les prieurs des arts et de la liberté. . . . . p. 53
— Les prieurs, pendant les deux mois que dure leur charge, sont prisonniers au palais. . . 55
1283. Révolution à Sienne ; établissement de la seigneurie et de l'ordre des neuf. 57
— Révolution semblable à Arezzo, suivie, en 1287, d'une contre-révolution. 58
1288. Les Gibelins de Pise et d'Arezzo déclarent la guerre aux Guelfes et aux Florentins. 59
1289. 11 Juin. Défaite des Arétins à Certomondo, près de Campaldino. . . . . *ib.*
1289 — 1293. Avantages remportés par les Pisans commandés par le comte Guido de Montefeltro. 60
1292. Dissentions à Florence entre les nobles et le peuple. 62
— Giano della Bella, gentilhomme florentin, chef du parti populaire. 63
— L'ordonnance de justice portée pour réduire la noblesse à la soumission. 65

An
1292. Organisation militaire de la ville ; le gonfalonier de justice. . . . . p. 66
— Dino Compagni, gonfalonier de justice, rase les maisons des Galigai. 68
— Haine des nobles contre Giano della Bella ; ils cherchent les moyens de le perdre. 69
— Ils lui attirent l'inimitié de quelques-uns des corps de métier. 70
1294. Ils accusent Giano della Bella devant une seigneurie déjà gagnée. 71
— 5 Mars. Giano est exilé, et il meurt loin de sa patrie. . . . 72.

CHAPITRE XXIV. *Pontificat de Boniface VIII. — Le parti guelfe se divise en deux factions, les Blancs et les Noirs. — Les Blancs, persécutés, se réunissent aux Gibelins.* 1294 — 1303. 74

1285 — 1287. Pontificat d'Honorius IV. . . . . *ib.*
1288 — 1292. Pontificat de Nicolas IV. 75
1292 — 1294. Vacance du saint-siége. 76
1294. Élection de Pierre de Morone, qui prend le nom de Célestin V. 77

An.
1294. Célestin V fixe sa résidence à Naples. . . . . p. 79
— Foiblesse de ce pape, et son incapacité absolue pour gouverner l'église. 80
— Intrigues de Bénoît Caietan, cardinal d'Anagni, contre le pape. 81
— 13 Décembre. A la persuasion de Caietan, Célestin abdique sa dignité. 82
— 23 Décembre. Le cardinal Caietan lui succède sous le nom de Boniface VIII. 83
1295. Janvier. Pierre de Morone s'échappe pour se retirer dans son hermitage. 84
— Boniface fait poursuivre Pierre de Morone, et l'enferme dans la tour de Fumone. 85
1296. 19 Mai. Mort de Pierre de Morone ou Célestin V. 87
1294. 10 Décembre. Tradition de la santa casa apportée à Loretto. *ib.*
1291. 19 Mai. Prise de Saint-Jean d'Acre par Melec Séraph. Massacre des Chrétiens. 89
— Vains efforts du pape pour exciter une nouvelle croisade. 90

An.
1288 — 1295. Partialité des papes dans les affaires de Naples et de Sicile. *p.* 91

— Après que Charles II est sorti de prison, il est délié par le pape du serment qui lui avoit procuré sa liberté 92

— L'Aragon attaqué par Charles de Valois, la Castille et la France 93

1295. Traité honteux conclu par la médiation de Boniface, entre Jacques, roi d'Aragon, et Charles II. 94

1296. Protestation des Siciliens contre ce traité; ils nomment roi l'infant don Frédéric 95

— Tentative inutile de Boniface VIII pour négocier avec Frédéric 96

— La guerre se renouvelle avec fureur en Calabre et en Sicile. 97

— Situation de Pistoia; caractère de ses habitans. 98

— Familles et factions à Pistoia, des Cancellieri guelfes, et des Panciatichi gibelins. 99

— Tous les nobles exclus, en 1285, du gouvernement de Pistoia. 100

An.
1296. La famille des Cancellieri se divise ; combat entre deux de ses membres..... p. 101
— Vengeance de la branche noire des Cancellieri..... 102
— La branche blanche des Cancellieri se venge à son tour.. 103
1296 — 1300. La ville de Pistoia et son territoire se divisent entre les Cancellieri blancs et noirs.. 104
— Actes de cruauté et de perfidie commis par les deux partis.. 105
1300. La seigneurie de Pistoia remise pour trois ans aux Florentins, comme pacificateurs..... 106
— Les chefs des deux factions, blanche et noire, sont appelés à Florence..... 107
— Rivalité à Florence, entre Corso Donati et Vieri des Cerchi.. 108
— Les Donati s'allient aux noirs de Pistoia, et les Cerchi aux Blancs..... 110
— Les deux factions sans cesse prêtes à se combattre..... 111
— Vieri des Cerchi, le chef du parti des Blancs, manque de caractère..... 112

An.
1300. Boniface VIII cherche à rétablir la paix entre les deux partis. *p.* 113
— Les chefs des Blancs et des Noirs sont exilés en même-temps de Florence..... 114
— Retour des Blancs à Florence; intrigues des Noirs pour se venger..... 115
— Le pape appelle en Italie Charles de Valois..... 116
1301. Les Blancs oppriment le parti des Noirs à Florence et à Pistoia..... 118
— Le parti des Noirs triomphe à Lucques, et fait exiler Castruccio avec sa famille..... 119
— Charles de Valois entre en Toscane par les montagnes de Pistoia..... 120
— Les Blancs se préparent à se défendre à Pistoia, mais ils n'osent attaquer Valois.... 121
— Celui-ci se rend à Rome pour concerter ses mesures avec le pape..... 122
— Il revient à Staggia, et menace Florence..... 123
— Les Florentins consentent à

l'admettre dans leur ville, sous de certaines conditions. . . . *p.* 124

1301. Valois entre à Florence, entouré d'un grand nombre d'hommes d'armes. 125

— Vieri des Cerchi et les Blancs négligent leurs moyens de défense. 127

— Valois viole les conditions qu'il avoit jurées, et fait rentrer les exilés dans la ville. 128

— Il fait arrêter les Blancs, et abandonne leurs maisons au pillage. . . . . *ib.*

— Cante de Gabrielli chargé de persécuter le parti vaincu. . . . 129

— Le Dante et le père de Pétrarque, exilés et condamnés à l'amende. 130

1302. 4 Avril. Valois quitte Florence, et part pour la Sicile. . . . . *ib.*

1296 — 1302. Suite de la guerre de Sicile; défense héroïque de Frédéric. 131

— Valois obligé de faire la paix avec Frédéric. 132

1303. Frédéric réconcilié à l'église, et reconnu pour roi de Trinacrie. 134

An.
1295 — 1303. Orgueil et emportement de Boniface VIII. . . . . *p.* 135

— Sa querelle avec les cardinaux de la maison Colonna. 136

1297. Bulle d'excommunication contre les Colonna. 137

— Croisade contre les Colonna ; conseil donné par Guido de Montefeltro 139

— Origine des querelles de Boniface VIII et de Philippe le bel. 141

— Les États du royaume de France appelés à défendre les libertés de l'église gallicane. 143

— Zèle de quelques gentilshommes françois contre l'église. 144

— Boniface convoque le clergé françois à Rome ; le clergé n'obéit pas. 145

1303. Guillaume de Nogaret rassemble des soldats près de Sienne. . . 146

— 7 Septembre. Il surprend le pape dans Anagni . . . . . *ib.*

— Le pape retenu prisonnier, et ses trésors pillés par les François. 148

— Délivré par le peuple d'Anagni,

An.
Boniface est de nouveau prisonnier des Orsini . . . . . p. 148
1303. Il meurt frénétique et peut-être par ses propres mains 149

CHAPITRE XXV. *Considérations sur le treizième siècle.* 152

Haine du peuple pour la noblesse dans le treizième siècle . . . . *ib.*
Les nobles et les propriétaires de terre sont une même classe de personnes. 153
La longue possession des immeubles a toujours été considérée comme une sorte de noblesse 154
Beaucoup de vertus sont héréditaires chez les propriétaires. 156
Mais il n'y a de gouvernement libre que celui où toutes les classes concourent à la souveraineté. 157
Asservissement d'une nation, dès qu'une seule classe est souveraine. 158
Erreur des économistes qui ne voient que les propriétaires dans une nation. 160

An.

L'ancienne législation féodale laissoit toute la souveraineté aux propriétaires. . . . . *p.* 161

La liberté de l'occident est le fruit de la révolte des non propriétaires. 162

Jalousie des nobles contre les nouveaux riches dans le treizième siècle. . . . . *ib.*

Les nouveaux riches reprochent aux nobles d'être attachés au parti du plus fort. 163

Les nobles exclus de toute part au gouvernement. 167

Le gouvernement des marchands n'eut point un esprit mercantile. 168

Une aristocratie roturière excita la haine de toutes les classes de la nation. 170

Influence de la liberté politique sur le caractère des Italiens. . 172

Renaissance des beaux-arts et des lettres. 173

L'architecture, de tous les beaux-arts, porte le plus le caractère du siècle. 174

L'architecture du treizième siècle est toute républicaine 175

An.
Canaux publics, murs des villes, fontaines, darses des ports. . p. 176
Architecture religieuse, dômes de Venise, de Pise, baptistère. 177
Architectes et sculpteurs pisans; Nicolas de Pise 178
Sculpture en marbre et en bronze; Buonanno et André de Pise. . . 180
Restauration de la peinture. Cimabue. 182
Giotto, élève de Cimabue. . . 183
Poétes. Le Dante, créateur de la langue et de la poésie italienne, né en 1265. 184
Le Dante n'eut point tant de part aux affaires publiques, que l'ont dit ses biographes. . 186
1302. Janvier. Sentence d'exil prononcée contre le Dante. . . . 188
1321. Septembre. Mort du Dante à Ravenne. 189
Poème du Dante, la Divina Commedia. 190
Époque à laquelle le Dante composa son poème. 191
Fête de l'enfer donnée à Florence en 1304. 193

An.

Jubilé de 1300, qui peut-être donna au Dante l'idée de son poème. . . . . p. 195

L'époque de la publication du poème du Dante est incertaine. 196

Honneurs rendus au Dante après sa mort. 197

Guido Cavalcanti, poéte, philosophe et chef de parti 199

Historiens du treizième siècle. . 201

Historiens italiens ; Giovanni Villani. 203

Historiens en d'autres dialectes d'Italie ; Matteo Spinelli. . . . 205

Historiens latins. Albertinus Mussatus. 206

CHAPITRE XXVI. *Etat de la Lombardie. — Affaires de l'église ; translation du saint-siége à Avignon. Siége de Pistoia. — Condamnation de l'ordre des Templiers.* 1300 — 1308. 209

État de la Lombardie au commencement du 14.e siècle ; complication de sa politique. 210

Nombre infini des historiens italiens. 211

Le pouvoir monarchique des

seigneurs n'étoit pas garanti par l'opinion publique. . . . . *p.* 212

1287 — 1295. Othon Visconti prépare d'avance à son neveu Matteo les moyens de lui succéder. 214

— La souveraineté du peuple encore reconnue quand on ne respectoit plus sa liberté. 215

— Révolutions du Piémont; Boniface, comte de Savoie, meurt en prison à Turin. 216

— Le marquis Guillaume de Montferrat, dans une cage de fer à Alexandrie. 217

— Grandeur de Matteo Visconti; son alliance avec la maison de la Scala. 219

— Haine d'Alberto Scotto, seigneur de Plaisance, contre Matteo Visconti. 220

1302. Ligue de divers tyrans de Lombardie contre la maison Visconti. 221

— Matteo Visconti obligé de déposer le pouvoir suprême et de s'exiler de Milan. 222

— Nouvelle ligue guelfe en Lombardie. 223

An.

1303. Cette ligue, formée par Alberto Scotto, se déclare contre lui. p. 224

— Alberto Scotto privé de la seigneurie de Plaisance. 225

1306. Modène et Reggio secouent le joug de la maison d'Este. . . 226

— L'empereur Albert d'Autriche, indifférent aux révolutions de l'Italie 227

1303 — 1304. Pontificat de Bénoît XI. Il succède à Boniface VIII, le 14 octobre 1303. 228

— Ce pape opprimé par ses cardinaux. 229

1304. Il se retire à Pérouse, où il se rend plus indépendant 230

— Il commence à agir contre Philippe le bel, pour l'attentat commis contre Boniface . . . 232

— 4 Juillet. Bénoît XI meurt empoisonné 233

— Le conclave, pendant dix mois, ne peut s'accorder pour nommer un pape. 235

— Le choix du pape laissé, par une supercherie, à Philippe le bel. 236

— Philippe fait tomber l'élection

An.

sur Bertrand de Gotte, archevêque de Bordeaux . . . . p. 237

1305. 5 Juin. Bertrand de Gotte déclaré pape sous le nom de Clément V. 239

— Il appelle les cardinaux en France, et se fait couronner à Lyon. 240

— Il se met dans une absolue dépendance de la cour de France. 241

1307. Il excommunie Andronic Paléologue et les Grecs. 242

1282 — 1302. Andronic laisse conquérir aux Turcs toutes les provinces d'Asie de l'empire. 243

1302. Passage en Grèce des vieilles bandes de Frédéric, ou de la grande compagnie. 244

1302 — 1307. Guerres et indépendance de la grande compagnie. 246

1307. Clément V veut armer une croisade contre les Grecs, en faveur des princes françois . . 247

1293 — 1299. Seconde guerre entre les Vénitiens et les Génois. 248

1298. Victoire des Génois commandés par Lamba Doria, sur les Vénitiens, à Corzola. 250

An.
1306. 19 Décembre. Traité d'alliance des Vénitiens avec Charles de Valois . . . . . p. 251
1306 — 1311. Jalousie et rivalité des Génois et des Vénitiens en Grèce. . . 252
1311. La grande compagnie des Catalans fait la conquête du duché d'Athènes 253
— Clément V veut réconcilier les Blancs et les Noirs en Toscane 254
1303 — 1304. Mission du cardinal de Prato en Toscane . . . . . ib.
— Le parti des Noirs force le cardinal à se retirer 256
1304. 4 Juin. Il excommunie Florence en sortant de cette ville. . . . 257
— Entreprise de Baschiera de Tosinghi sur Florence. 259
1305. Les Florentins attaquent Pistoia pour en chasser les Blancs. . 261
— 22 Mai. Le duc de Calabre, à la tête des Florentins, met le siége devant Pistoia. 262
1306. Le cardinal de Prato veut intéresser le pape à la défense de Pistoia 264
— Détresse des assiégés ; ils demandent des secours à Bologne. 265

An.
1306. 5 Février. Les Florentins excitent une révolte à Bologne, et en font chasser les Blancs. . . . . *p.* 266
— 10 Avril. Pistoia obligée de se rendre, après dix mois et demi de siége. 267
1307. Le cardinal Orsini veut ramener les Blancs à Florence, mais son armée se dissipe. 268
— Philippe le bel demande à Clément V de condamner la mémoire de Boniface VIII. . . 269
— 1.er Juin. Clément accorde l'absolution à ceux qui ont attaqué le pape. 270
— Philippe demande la proscription de l'ordre des Templiers. . . . 271
1128 — 1307. Ordre des Templiers; ses règles austères et ses combats. 272
1307. 13 Octobre. Tous les Templiers arrêtés dans toute la France. . 273
1307 — 1311. Accusations absurdes produites contre les Templiers. 274
— Leur constance dans les supplices. 275
— L'innocence des Templiers reconnue par plusieurs historiens contemporains. 276
1311. Le concile de Vienne condamne

l'ordre des Templiers; ses biens confisqués. . . . . p. 277

1311. Confession du grand-maître Jacques de Molay, qu'il désavoue ensuite 278

CHAPITRE XXVII. — *Affaires de Florence.* — *Règne et expédition en Italie de l'empereur Henri VII de Luxembourg.* 1308 — 1313. 280

1308. Triomphe du parti des Noirs à Florence et en Toscane. . . . *ib.*

— Défauts opposés des républiques et des monarchies. 281

— Corso Donati, mécontent du parti qu'il avoit formé, s'en détache. 282

— Corso Donati, cité devant le podestat, et condamné à mort par contumace. 284

— Il est arrêté par ses ennemis, et il se tue pour échapper au supplice. 285

1309. Oppression des Pistoïois; leur révolte. 286

— Les Florentins moins acharnés que les Lucquois contre Pistoia. 287

An.
1309. La paix rétablie par la médiation des Siennois. . . . . p. 288
1308. 31 Janvier. Mort d'Azzo VIII d'Este. Guerre civile entre son frère et le fils de son fils naturel. Sa maison dépouillée par l'église. 289
— 1.er Mai. Mort d'Albert d'Autriche, assassiné par son neveu. 290
— 25 Novembre. Henri, comte de Luxembourg, nommé roi des Romains. 294
1309. Henri VII s'empare du royaume de Bohème. 295
— Il se prépare à passer en Italie. 296
— L'opinion devenue plus favorable en Italie à l'autorité impériale. 297
— Ce changement étoit dû surtout aux érudits. 299
et aux jurisconsultes. 301
— Soumission de Henri VII au pape. 302
— 5 Mai. Mort de Charles II de Naples; Robert, son troisième fils, lui succède. 303
1310. Henri reçoit à Lausanne des députés des États d'Italie. . . 304

An.
1310. 10 Octobre. Il arrive à Asti, et les seigneurs de Lombardie se rendent auprès de lui. . . . *p.* 305
— Guido de la Torre balance à le recevoir. 306
— Il vient enfin à sa rencontre, et lui ouvre les portes de Milan. 307
1311. 6 Janvier. Henri VII reçoit à Milan la couronne de fer. . . 308
— Il pacifie les factions des villes de Lombardie. 309
— Mécontentement des Milanois à la demande d'un don gratuit. . 310
— Henri demande des ôtages aux Guelfes et aux Gibelins 311
— Sédition excitée par les Torriani, qui sont forcés ensuite à s'enfuir. 312
— Révolte de la plupart des villes de Lombardie. 313
— 19 Mai. Henri vient mettre le siége devant Brescia. 314
— Henri demande aux légats du pape d'excommunier les Bressans 315
— Une capitulation honorable accordée aux Bressans au mois d'octobre 316

An.
1311. Henri vient à Gênes, et cette ville se donne à lui . . . . . p. 317
— Il mécontente les Génois par les contributions qu'il leur impose 318
1312. Négociations entre Henri VII et Robert, roi de Naples. . . 319
— Ces négociations sont rompues, et le roi de Naples se prépare à la guerre. 320
— Deux envoyés de Henri se rendent en Toscane. 321
— Relation de l'un de ces envoyés, sur les dangers qu'ils courent près de Florence. 322
— Ces députés rassemblent une armée avec l'aide des comtes Guidi. 327
— 16 Février. Henri se met en route de Gênes pour Pise. 328
— Dévouement des Pisans à Henri VII. 329
— Henri se rend à Rome, et dispute la possession de cette ville aux Napolitains. 330
— 29 Juin. Il est sacré à St.-Jean de Latran, faute de pouvoir entrer dans la basilique du Vatican. 331

An.

1312. Il se retire à Tivoli, avec une armée très-affoiblie . . . . . *p.* 332

— Août. Il rassemble de nouvelles troupes, et rentre en Toscane. *ib.*

— Les Florentins, vrais chefs du parti guelfe; étendue de leur politique 333

— Avec beaucoup de courage civil, les Florentins n'avoient point de courage militaire 335

— Contraste frappant dans cette guerre, entre leur fermeté et leur peu de bravoure. 336

— 19 Septembre. L'armée impériale se présente devant les portes de Florence 337

— Les Florentins reçoivent des renforts considérables, et n'osent point attaquer l'empereur. . . 338

1313. 6 Janvier. Henri s'éloigne de Florence, et vient camper à Poggibonzi. 339

— Henri condamne à son tribunal les Florentins et le roi de Naples. 340

— Une nouvelle armée arrive d'Allemagne à l'empereur. 341

— 5 Août. Henri se met en marche

An.
pour attaquer le royaume de Naples . . . . . p. 342
1313. Les Florentins recourent à la protection du roi de Naples. 343
— Ils donnent à Robert la seigneurie de leur ville 344
— Henri arrêté par une maladie à Bonconvento 345
— 24 Août. Il meurt comme on s'y attendoit le moins. 346
— Détresse des Pisans, qui perdent en lui leur protecteur. 347
— Ils donnent la seigneurie à Uguccione della Faggiuola . . 348

CHAPITRE XXVIII. *Affermissement de l'aristocratie vénitienne ; le grand conseil est rendu héréditaire. — Victoire d'Uguccione della Faggiuola sur les Florentins. — Son expulsion de Pise et de Lucques. — Padoue perd sa liberté. — Seigneuries lombardes.* 1313—1317. 349

La république de Venise demeure étrangère aux révolutions de l'Italie . . . . . *ib.*
Usurpations lentes et tacites du grand conseil. 350
1289. Le peuple veut recouvrer le droit d'élire lui-même le doge. . . . 351

An.
1289. Au doge élu par le peuple, les électeurs opposent Pierre Gradenigo. . . . . p. 352
— Gradenigo veut ôter au peuple toute part à l'élection du grand conseil 353
1297. 28 Février. Décret pour changer l'élection en un grabeau annuel. 354
— Ce grabeau est confié à la quarantie criminelle, qui succède ainsi aux droits du peuple . . 355
1298 et 1315. Nouveaux décrets pour empêcher l'introduction d'hommes nouveaux dans le conseil 357
1319. Dernier décret qui abolit le renouvellement périodique du grand conseil. 358
1299. Première conspiration contre la nouvelle aristocratie. 359
1310. Seconde conspiration plus redoutable; Boémond Tiepolo. . *ib.*
— 15 Juin. Les conjurés attaquent le palais ducal et sont repoussés. 361
— Traité entre le doge et les conjurés, qui s'exilent volontairement. 363
— Institution du conseil des dix,

pour surveiller et punir les nobles. . . . . p. 364
1310. Procédures arbitraires du conseil des dix ; terreur qu'il inspire. 365
— Le conseil des dix s'empare de la direction de la république. 367
— Le conseil des dix pouvoit être détruit chaque année, si les nobles refusoient de le renouveler 368
— Deux choses remarquables dans ce conseil ; le pouvoir considéré comme compensation de la liberté. 369
— Moyen de limiter un pouvoir exécutif immense dans une république 370
1313. Préparatifs des Guelfes de Toscane pour écraser le parti gibelin 373
1314. 14 Mars. Robert institué par le pape vicaire impérial en Italie. 374
— Traité de paix entre Robert, les Guelfes et les Pisans. 375
— Uguccione de Faggiuola, capitaine de Pise, empêche la ratification de ce traité 376
— Les Lucquois obligés de rappeler leurs exilés gibelins 377

An.
1314. 14 Juin. Uguccione de Faggiuola surprend Lucques et livre cette ville au pillage. . . . . *p.* 378
— Les Florentins appellent les princes de Naples pour faire la guerre à Faggiuola. 380
1315. 11 Juillet. Philippe de Tarente et son fils prennent le commandement des Florentins. . . 381
— Uguccione assiége Montecatini; les Guelfes veulent lui faire lever le siége 382
— 29 Août. Bataille de Montecatini; défaite des Florentins. . 383
— Tyrannie d'Uguccione à Lucques et à Pise 384
1316. Révolte de Lucques excitée par l'arrestation de Castruccio Castracani. 385
— 10 Avril. Révolte de Pise, comme Uguccione marche vers Lucques. 386
— Uguccione et son fils chassés en même-temps de Pise et de Lucques. 387
1317. Avril. Pacification entre les Guelfes et les Gibelins de Toscane 388
— Projets du roi Robert sur la Lombardie et sur Gênes. . . . 389

1317. Padoue demeurée libre au milieu des tyrans de Vénétie. . . . . *p.* 390

1265 — 1311. Vicence soumise aux Padouans; leur haine mutuelle..... 391

— Jalousie entre la noblesse et le peuple à Padoue..... 392

— Inconséquence des Padouans; leurs révolutions fréquentes. . 393

1311. Vicence soustraite à la domination de Padoue..... 394

1312. Vicence soumise au gouvernement de Cane de la Scala. 395

— Guerre entre Padoue et Cane de la Scala..... 396

1313. Combats pour le partage des eaux du Bacchiglione..... 398

— Puissante armée des Padouans; son inaction..... 399

— Jalousie excitée contre les chefs du gouvernement..... 400

1314. Sédition excitée par les Carrare; massacre de deux des magistrats..... 401

— Dangers auxquels l'historien Mussato est exposé..... 402

— Indiscipline de l'armée de Padoue. 404

— Les Padouans s'emparent d'un faubourg de Vicence..... 405

An.
1314. Contre leur promesse, ils livrent ce faubourg au pillage . . . . *p.* 406
— Ils sont surpris et mis en déroute par Cane de la Scala. 408
— Alliances des Padouans avec leurs voisins. 410
— 20 Octobre. Paix entre Cane de la Scala et les Padouans. . . . 412
1317. 21 Mai. Les Padouans violent cette paix; nouvelle tentative sur Vicence. 413
— Avantages remportés par Cane de la Scala 414
1318. 23 Juillet. La seigneurie de Padoue déférée à Jacques de Carrare. 415
— Révolutions à Crémone. 417
— Crémone attaquée par Cane de la Scala et Passerino Bonaccorsi. 418
1315. 5 Septembre. Le marquis Jacob Cavalcabò nommé seigneur de Crémone 419
1322. 17 Janvier. Crémone soumise à Galeaz Visconti 420
— Révolutions fréquentes en Lombardie. 421
— Situation chancelante de tous les tyrans d'Italie. 422

An.
1322. La population ne diminuoit pas, malgré ces fréquentes révolutions..... p. 424
1240 — 1308. Domination de la maison d'Este à Ferrare..... 425
— Commencement des maisons Bonaccorsi, della Scala, et de Polenta..... 426
— Protection accordée aux lettres par Can Grande de la Scala.. 427
— Les poétes plus nombreux chez les princes que dans les républiques..... 429
— Progrès de l'architecture..... 431
— Revenus des petites cours de Lombardie..... 432
— Commerce et manufactures.... 433
— Le peuple de Lombardie rentre dans l'oubli..... 434

FIN DE LA TABLE.